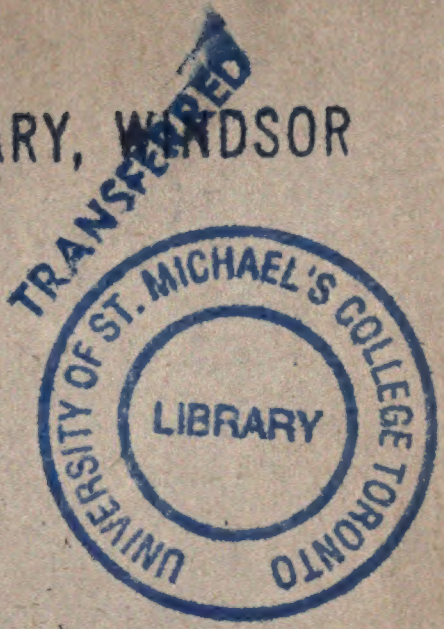
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04050 4060

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lautrevie02mr

L'AUTRE VIE

II

ŒUVRES DU MÊME AUTEUR

La Vie dans l'esprit et dans la matière. 4e édition. 3 50

La Morale et l'Athéisme contemporain. 3e édition 3 50

Du Droit et du Devoir. 3e édition. 3 50

L'autre Vie. 5e édition, 2 volumes in-12 . . 6 »

La Chute originelle et la responsabilité humaine. 7e édition 2 »

Les Erreurs sociales du temps présent. 3e édition 3 50

Les Elus se reconnaîtront au ciel. 30e édit. 2 »

Le Merveilleux et la Science. 10e édition . 3 50

— LE MÊME. 1 vol. in-8°. 7 »

Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France pendant la Révolution. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 2 vol. in-12 . . . 6 »

Le Clergé sous l'ancien régime. 3 50

Le Clergé et les temps nouveaux. 3 50

Le Livre des Espérances. 2 50

Energie et Liberté. 3 50

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

L'AUTRE VIE

PAR

Monseigneur ÉLIE MÉRIC

PRÉLAT DE LA MAISON DU PAPE
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, DOCTEUR EN THÉOLOGIE
PROFESSEUR A LA SORBONNE

TOME SECOND

DOUZIÈME ÉDITION

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

PARIS

ANCIENNE MAISON CHARLES DOUNIOL

P. TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, rue de Tournon, 29

1900

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

LIVRE TROISIÈME

L'ENSEIGNEMENT DE LA FOI

CHAPITRE PREMIER

LES LIMITES DE LA RAISON ET LE PROBLÈME DE LA DESTINÉE

I

Nous avons recueilli l'aveu de l'impuissance de la raison humaine en présence du redoutable problème des conditions de notre destinée. Autant son témoignage est ferme, incontestable et précis contre les matérialistes et les panthéistes qui nient la réalité d'une vie future ou de notre immortalité personnelle, autant ce témoignage est vague, incertain, quand il a pour objet les impénétrables secrets de cette vie future, les lois éternelles et l'économie de l'incorruptible justice de Dieu.

La métempsycose, le spiritisme, les réincarnations de l'âme après la mort, toutes ces hypothèses conçues, rêvées et répétées, depuis les temps les plus reculés, par les fonda-

teurs de fausses religions, accusent la faiblesse et les hésitations de la raison qui essaye, par un mouvement qui n'est pas sans grandeur, mais toujours impuissant, de déchirer les voiles, et de nous faire entrevoir les mystères cachés de notre seconde vie.

Notre âme est-elle immortelle, ou sera-t-elle anéantie, après un châtiment ou une récompense dont la durée sera déterminée par Dieu? Si vous n'observez que la nature de votre âme et la puissance divine, en restant sur le terrain de la philosophie, vous ne pourrez pas répondre avec certitude à cette grave question.

Votre âme est en effet, contingente, finie, imparfaite, et de même qu'elle a eu un commencement, elle peut aussi comme toute créature inanimée, avoir la fin mystérieuse de l'anéantissement, ou du retour au néant. Dieu seul est nécessaire, par nature, et par suite, éternel. Si vous élevez vos pensées jusqu'aux attributs divins, vous serez forcés de reconnaître encore que Dieu ne doit rien à l'homme et que, pleinement heureux, dans sa vie intime, et dans la contemplation glorieuse de son essence, il est parfaitement libre ou de créer l'homme, ou de ne pas le créer; il est libre aussi de lui conserver la vie, sous des formes et dans des conditions nouvelles, pendant une durée sans fin, ou de faire cesser son existence, au nom de sa puissance libre et

souveraine; et notre intelligence doit se soumettre à son décret.

Si vous considérez les actions de l'homme au point de vue exclusivement philosophique, en dehors de tout enseignement de la foi chrétienne, et de toute parole révélée, vous reconnaîtrez, sans doute, avec tous les peuples, que la vie courageuse de l'homme juste appelle une récompense, en harmonie avec les vertus naturelles que l'homme aura pratiquées, mais vous ne pourrez déterminer ni la nature, ni la durée, ni l'étendue de cette récompense; et l'analyse psychologique des actions humaines ne vous révélera pas la nécessité d'une félicité éternelle. Vous ne pourrez pas découvrir un rapport nécessaire entre ces actions et un repos sans fin; vous ne pourrez pas répondre au philosophe qui ne voit qu'une halte bienheureuse, entre deux épreuves, dans la félicité temporaire accordée immédiatement à la vie de l'homme juste; vous ne pourrez répondre ni par la négation, ni par l'affirmation au partisan des réincarnations successives, des expiations temporaires, des épreuves succédant sans fin aux épreuves, pour satisfaire à la justice de Dieu.

Votre impuissance à déterminer la nature du châtiment et de la récompense, est la suite nécessaire de votre impuissance à déterminer la nature et la gravité de la faute, la nature et

la valeur d'un acte vertueux, de votre impuissance, enfin, à connaître la volonté de Dieu.

Dieu est libre, en effet, ou de nous faire miséricorde et de nous accorder le pardon, après une courte épreuve, ou d'exiger une expiation à la stricte mesure de nos révoltes contre sa loi. Il est libre de choisir, dans les trésors de sa redoutable justice, le châtiment qu'il lui plaît de nous infliger, et rien, soit dans l'étude et l'analyse de notre conscience, soit dans l'observation des fautes humaines, soit dans l'observation comparée de la législation de Dieu et des législations humaines, rien ne peut nous laisser voir avec certitude à quel système de pénalité s'arrêtera la volonté suprême, et quelle récompense il lui plaira d'accorder à l'homme vertueux.

« La religion n'ouvre la cité de Dieu qu'à ceux qui ont la foi; la philosophie n'a point qualité pour introduire ou pour exclure; elle laisse le jugement suprême à qui de droit, confiante en l'infaillible justice. Elle ne sait rien non plus de cet avenir mystérieux. L'âme contemplera-t-elle la Divinité face à face et sans voile? S'unira-t-elle à Dieu dans des embrassements ineffables qui surpassent nos conceptions, ou continuera-t-elle à s'en rapprocher dans une série d'existences de plus en plus parfaites, heureuses, lumineuses, mais toujours séparées de l'infini par un abîme?

Jouira-t-elle d'un repos absolu, ou se développera-t-elle à l'état de pur esprit, ou reprendra-t-elle des organes plus subtils et plus parfaits?... Questions accablantes pour l'esprit, curieuses seulement pour l'imagination, mais impossibles à résoudre et inutiles à soulever, car pourvu que l'homme sache qu'il a une destinée au delà de cette vie et qu'elle sera bonne s'il l'a méritée, que lui importe le reste? Cela suffit pour la paix, l'espérance et le courage (1). »

Cette réponse et cet aveu d'un philosophe rationaliste qui a médité longtemps sur le problème de la destinée humaine, avec toutes les ressources d'un esprit sagace et pénétrant, nous font mieux voir la nécessité d'une lumière supérieure, infiniment distincte de la lumière naturelle de notre entendement, pour éclairer les terres nouvelles et les cieux nouveaux qui seront notre demeure, après la mort.

Quel homme pourrait, en effet, s'élever assez haut, pour voir ce qu'il plaît à Dieu de faire à ses créatures, après l'épreuve de la vie? pour connaître les mouvements et les décisions de la volonté libre de Dieu?

Voilà donc l'homme condamné par la philosophie rationaliste à une angoisse qui égale son incertitude. Ici-bas, et dans sa raison, rien ne peut le consoler et le fortifier contre les tristes-

(1) P. Janet, *Philosophie du bonheur*, p. 417.

ses de l'épreuve humaine, contre les difficultés redoutables de la lutte et les désenchantements amers de la vie. Il ne peut pas voir le lendemain de la mort d'un regard tranquille et ferme. Après avoir constaté l'impuissance de sa raison et la confusion des réponses faites par une philosophie stérile dans son orgueil, l'homme demande à Dieu de parler lui-même, et de nous faire connaître par sa parole révélée de quelle manière il veut récompenser le juste et punir les coupables.

Où la philosophie se tait, la théologie parle, et c'est elle que vous allez écouter.

II

Je rencontre, au seuil de ces nouvelles études, des objections élevées par un penseur inquiet, profond : il est important de ne pas les négliger, parce qu'elles répondent à l'état et aux préjugés d'un grand nombre d'esprits dans les temps troublés que nous traversons. Je veux discuter ces difficultés préliminaires, avant d'ouvrir le livre de la théologie, et de vous en faire connaître les vives lumières sur le lendemain de la mort.

Jouffroy conteste au théologien le droit de se faire entendre, ou de parler au nom de l'autorité révélée. Philosophe et critique dédaigneux, désespéré, de la doctrine chrétienne,

il ne croit pas que Dieu ait consenti à répandre le jour au sein de cette nuit profonde qui plane sur le problème de la destinée humaine ; il essaye, en ces termes, de justifier son incrédulité religieuse : « J'en conviens, il serait doux, et surtout commode, pour la raison humaine, que celui qui a tout créé et le monde et nous, et qui sait le secret de son œuvre, eût daigné nous dire le mot de cette grande énigme. Devant l'autorité d'une pareille révélation, tous nos doutes s'évanouïraient, et si elle existait, nous n'aurions plus rien à chercher. Mais l'existence même de ces doutes prouve assez que Dieu n'a point eu pour nous cette condescendance, car une solution révélée serait une solution parfaite, et une solution parfaite aurait mis fin à toute inquiétude et à toute recherche. Il y a donc apparence que Dieu a laissé à la raison humaine le soin laborieux de découvrir elle-même cette solution (1). »

« L'homme, ajoute Jouffroy, est condamné par une loi fatale à faire, au prix de la sueur de son front, la conquête de la vérité religieuse et de la vérité philosophique. La puissance, les honneurs, la richesse, tous les autres buts proposés à l'ambition de l'homme par la nature, ne deviennent sa conquête qu'après

(1) Jouffroy, *Méthode pour résoudre le problème de la destinée humaine.*

de longs efforts, et un travail opiniâtre. La science religieuse n'échappe pas à cette loi générale, et ce n'est qu'à force de recherches pénibles, persévérantes, que nous arrivons à découvrir la vérité encore imparfaite et partielle, dans les questions les plus indifférentes, comme sur les problèmes qui nous intéressent le plus. »

D'ailleurs, la solution théologique, ou par voie de révélation et d'autorité, n'aurait aucun effet, selon Jouffroy, ni sur l'esprit des classes éclairées, ni sur l'esprit des classes ignorantes, unies dans la haine du passé, dans le mépris des principes de croyance désignés sous le nom de révélation, foi, autorité, et détachées, les unes et les autres, par un irrésistible entraînement, des pratiques religieuses de leurs pères.

L'humanité n'est jamais stationnaire, elle avance sans cesse, elle passe d'une solution incomplète à une solution moins incomplète, essayant d'écarter les ténèbres, et de se rapprocher de la solution entière qui doit lui donner le repos bienheureux, avec la possession de la vérité. Les dogmes finissent et font place à des dogmes nouveaux, et la raison, dit Jouffroy, qui fait qu'un certain dogme finit, ou, ce qui revient au même, qu'une certaine solution du grand problème de la destinée est abandonnée, c'est que les lumières de la partie de l'humanité qui avait accepté cette solution s'étant accrues avec le temps et se trouvant supérieures à cette

solution, par là même, cette solution ne suffit pas.

« Il ne reste donc, selon moi, pour venir au secours de la société menacée, qu'une seule voie, qu'un seul moyen, c'est d'agiter philosophiquement ces redoutables problèmes dont il lui faut nécessairement une solution; c'est d'en chercher franchement, par les procédés rigoureux de la science, une solution rigoureuse aussi qui puisse soutenir les regards sévères de cette raison aux mains de laquelle la civilisation a fait passer le spectre de l'autorité.

« Au fond, c'est là tout ce qu'ont fait et tout ce qu'ont pu faire ceux-là mêmes qui, dans une intention bienveillante pour les masses, enveloppent d'un voile religieux les essais de solutions qu'ils proposent, car si des esprits éclairés peuvent croire à l'unité d'une pareille enveloppe, il ne dépend pas d'eux d'y voir autre chose qu'une figure (1). »

Mais cette solution philosophique sera-t-elle complète et répondra-t-elle aux exigences de la conscience, aux inquiétudes religieuses de la raison? Jouffroy n'ose pas l'affirmer, car il connaît mieux que personne les difficultés insurmontables du problème et l'insuffisance de la raison; mais redoutant l'influence du

(1) Jouffroy, *Problème de la destinée humaine.*

christianisme, et refusant de soumettre son esprit à l'enseignement dont il vient de combattre l'autorité, il s'endort avec Montaigne sur l'oreiller du scepticisme; et le cri stoïque qu'il fait entendre pour tromper sa douleur et justifier son entreprise, laisse mieux comprendre l'absolue nécessité de la lumière supérieure de la foi.

« Il y a deux manières, écrit Jouffroy, pour l'homme qui pense, d'avoir l'âme tranquille et l'esprit calme : la première est de posséder la vérité ou de croire la posséder sur les questions qui intéressent l'humanité; la seconde est de connaître clairement que cette vérité lui est inaccessible et de savoir pourquoi. Nous ne voyons pas l'humanité se révolter contre les barrières qui limitent de toutes parts sa puissance. Devant les orages du ciel, les tempêtes de l'Océan, les convulsions de la nature, l'étroite prison de ce monde, les maladies, la mort, elle connaît son infirmité et se résigne; et pourquoi? Parce que cette infirmité est démontrée et que la révolte serait inutile. Quoique infiniment moins restreinte que son pouvoir, l'intelligence de l'homme a aussi ses bornes fatales qu'elle essayerait en vain de franchir (1). »

Ces trois difficultés principales développées

(1) Jouffroy, *Méthode pour résoudre le problème.*

avec un soin particulier et fortement exposées par Jouffroy, pour combattre la théologie chrétienne, laissent debout la vérité attaquée. Elles ont encore pour nous, pour tout esprit sérieux, l'incomparable avantage de nous faire constater l'impuissance de notre esprit, en nous enfermant dans ce dilemme : ou le scepticisme ou la foi.

Etudiez attentivement ces objections brillantes; vous en reconnaîtrez la fragilité.

III

La société française traverse, il est vrai, une crise intellectuelle, religieuse et sociale dont il est impossible au politique le plus intelligent de prévoir le résultat définitif. Le scepticisme irréligieux a envahi un grand nombre d'esprits; les croyances ne s'imposent à la raison que sous la condition d'être raisonnables, et de s'appuyer sur des preuves dont l'autorité ne doit pas être contestée. Au sein de ce bouleversement qui ébranle les trônes les plus solides, et qui trouble les intelligences trop ouvertes aux négations des sophistes et aux affirmations des faux sages qui ont l'injuste prétention de parler au nom de la science, rien ne reste debout. Cependant l'humanité cherche la solution du problème de la desti-

née. A qui s'adressera-t-elle pour entendre la réponse qu'elle attend? A la raison ou à la foi?

Jouffroy prétend que les sociétés modernes cherchent le progrès par la lumière et que la solution théologique ne répond plus aux sentiments impérieux de la conscience et aux revendications légitimes de la raison. C'est une banale accusation qui arrête Jouffroy; accusation souvent répétée par l'ignorance satisfaite et par la haine injuste des ennemis du christianisme. Aujourd'hui plus que jamais, les esprits trop longtemps aveuglés par les ténèbres des systèmes philosophiques et par les affirmations contradictoires des écrivains séparés de la religion, cherchent avec avidité la vraie lumière; ils cherchent l'autorité qui parle au nom de la vérité suprême, au nom de Dieu.

La génération à laquelle nous appartenons, et dont nous connaissons les sentiments et l'inquiétude profonde, n'entend pas, il est vrai, accepter comme un oracle infaillible toute parole, tout système, toute religion; elle demande un enseignement qui ne soit pas en opposition avec les droits sacrés de la raison, un enseignement qui repose, enfin, sur un fondement solide. Elle veut se soumettre, elle refuse d'abdiquer ses droits.

Mais les rationalistes ont égaré les esprits,

quand ils ont si souvent répété dans leur ignorance et dans leurs préventions injustes que le christianisme, ou la religion révélée est une fiction poétique, un mythe brillant, une parabole ingénieuse qui flatte l'imagination mobile et sensuelle de la foule, et qui ne résiste pas à l'examen sérieux de la pensée. C'est au nom de ces graves et redoutables erreurs qu'ils ont condamné la solution chrétienne du problème de la destinée.

Étonnés, ensuite, et éblouis, par l'orgueil, au spectacle des découvertes de l'esprit moderne dans le domaine scientifique et dans le monde de la matière, ils ont cru que le monde moral aurait aussi son révélateur, son messie attendu, et que l'esprit humain, dans ses hardiesses nouvelles, pleines de grandeur, se préparait encore à de nouvelles inventions dans l'ordre religieux. Ils ont cru qu'on découvrirait des vérités morales et religieuses nouvelles qui remplaceraient les vérités morales et religieuses imposées depuis des siècles à la conscience soumise, et que le progrès dans l'ordre des sciences physiques aurait pour effet le progrès, le changement, une foi nouvelle, dans le monde moral.

Ils oublient, ces rationalistes fatigués et sceptiques, qu'il n'en est pas de la science religieuse comme des sciences expérimentales : Physique, mécanique, astronomie, chimie. Dans le monde ignoré de la matière et des corps, l'esprit hu-

main, armé d'instruments plus puissants, instruit par les découvertes récentes et par les prévisions des générations précédentes, s'avance, fait des progrès qui modifient les systèmes reçus, il ajoute au trésor scientifique, qui est le patrimoine des nations civilisées, le trésor de ses propres travaux.

Pendant de longs siècles, l'humanité a pu ignorer la constitution physique des étoiles, la loi de la conversion des forces dans la nature inanimée, la puissance et les effets de la vapeur et de l'électricité. Ces connaissances rappellent, sans doute, de nobles conquêtes de l'esprit sur la matière ; elles sont la gloire de l'esprit humain ; qui voudrait le contester?

Cependant, l'humanité a vécu longtemps tranquille, heureuse, et insouciante à l'égard des problèmes scientifiques de la nature ; elle ne sentait pas encore, et elle n'a jamais senti s'éveiller dans sa conscience troublée, l'invincible besoin de connaître la voûte céleste et les fondements de sa demeure terrestre, de cet abri fragile, où elle attend, debout, la fin prochaine de la courte halte de la vie présente. Il ne faut pas s'étonner que, pendant de longs siècles, Dieu ait laissé l'humanité ignorer des vérités scientifiques, inutiles à la direction pratique de la vie. Mais il n'en est pas de même des vérités morales, et en particulier de celle qui doit nous faire connaître notre destinée.

Dès le premier jour de l'histoire du monde, l'homme a voulu connaître son origine et sa destinée, il a voulu savoir d'où il vient, où il va, et par quels chemins il doit s'avancer, pour arriver au terme de la vie, désigné par son Créateur. Dans ce domaine de la religion et de la conscience, il faut donc entendre dès le premier jour de l'humanité la voix de l'autorité divine qui en créant l'homme avec ses facultés actives et son désir de se mouvoir, d'avancer, lui fait connaître aussi le but vers lequel il doit se diriger.

Aujourd'hui, comme aux premiers jours de l'Eglise chrétienne, il y a une solution claire, complète, autorisée, du problème de la destinée, et ceux qui l'ont acceptée et défendue, avaient une raison aussi exigeante que la nôtre dans ses revendications impérieuses; ils n'entendaient pas abdiquer leurs droits.

Les rapports de l'âme à Dieu et à l'éternité ne changent pas; c'est une étrange aberration de l'esprit moderne, d'assimiler la science de ces rapports à l'étude ou à la science des corps célestes et de leurs lois.

Ce que nous cherchons, c'est une religion justifiée par des preuves, qui présente dans son origine, sa nature, son objet les caractères indéniables de la vérité; et c'est, après avoir fait cet examen approfondi, après avoir étudié les diverses religions et les systèmes de philosophie, c'est enfin, quand nous avons reconnu

dans la religion chrétienne ces caractères d'autorité longtemps et impartialement cherchés, que nous nous arrêtons avec respect, et que nous donnons l'adhésion de notre esprit.

Qu'il y a loin de cette doctrine aux rêves poétiques et aux fictions que l'on confond, pour nous combattre, avec la ferme et lucide expression de la vérité!

Mais si Dieu avait parlé, dit Jouffroy, l'humanité l'aurait entendu; elle serait en possession de la vérité; la division qui règne entre les esprits est un signe évident encore que cette parole ne s'est pas fait entendre. Ainsi Jouffroy prétend dériver du scepticisme de quelques philosophes, la négation de la valeur scientifique de la théologie, la négation de l'existence ou du fait de la révélation. Le défaut de logique étonne sous la plume d'un penseur accoutumé à pénétrer dans les détails des faits psychologiques, et des phénomènes de conscience les plus difficiles à constater. Quoi! vous prétendez que Dieu n'a pas parlé, parce qu'il y a des hommes qui refusent de reconnaître sa parole et de se soumettre à son autorité! mais la liberté humaine égarée, soit par l'orgueil de l'esprit, soit par les séductions des sens, soit par les témérités indiscrètes de la raison, peut refuser son adhésion, et rendre ainsi évidente sa puissance, mais sa révolte n'ébranle pas la réalité du fait que l'on prétend nier. Toutes les

grandes vérités fondamentales spéculatives et pratiques ont été contestées, et aujourd'hui même, les bases du spiritualisme philosophique sont menacées par les matérialistes, les positivistes, les athées ; serait-il logique d'inférer de ces attaques et de ces négations, que ni la conscience ni la raison n'enseignent à l'homme, avec certitude, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme et notre immortalité? Evidemment, non.

Tant que l'homme est sur la terre, il conserve la faculté de se tenir en opposition avec sa conscience et de contester, de nier même les faits et les vérités devant lesquels il devrait s'incliner. L'histoire philosophique du scepticisme, sous ses formes diverses, à toutes les époques, est une démonstration éclatante de notre affirmation.

Dieu lui-même respecte et tolère, jusqu'à la fin de la vie, la liberté de l'homme. S'il est venu sur la terre ; s'il a révélé le secret du lendemain de la mort, s'il a laissé voir clairement la vérité de sa parole et la divinité de sa personne, il n'a pas, néanmoins, lié la volonté humaine, il a voulu laisser à notre croyance le mérite d'un acte libre, et jusqu'à la fin des temps, la vérité religieuse, aussi bien que la vérité philosophique, aura ses croyants et ses incrédules, ses amis et ses ennemis. Il est contraire aux règles essentielles de la logique de conclure de

la division des esprits à la négation de la vérité.

La théologie, qui est l'expression scientifique de la religion chrétienne, a donc une autorité incontestable; elle est supérieure à la philosophie, car elle est la dépositaire de la pensée divine; elle peut, seule, nous faire connaître les conditions particulières de notre immortalité. En niant sa compétence, Jouffroy condamne la raison impuissante aux tristesses et à la stérilité du scepticisme. En effet, le problème de la destinée humaine est vaste, complexe, difficile, et exige même, au témoignage des rationalistes, une aptitude philosophique particulière de ceux qui prétendent le dénouer.

Or, l'immense majorité des hommes manque absolument des loisirs et des qualités d'esprit que nous venons d'indiquer; et cette grande partie de l'humanité a besoin, néanmoins, pour la direction de sa vie et l'apaisement des inquiétudes de sa conscience, de connaître le lendemain de la mort. Qui répondra à cette inquiétude morale? Les philosophes? Mais ils manquent d'autorité, et je vois d'ailleurs, dans leurs rangs, des matérialistes, des panthéistes, des athées, des positivistes, des sceptiques qui prétendent tous parler au nom de la raison, instruire la foule, exprimer la vérité. Privée de tout moyen théologique et philosophique de connaître la question que vous déclarez vous-

même essentielle, indispensable à la paix des intelligences, l'humanité serait donc condamnée à douter et à souffrir.

Vous prétendez que l'homme doit se résigner à son ignorance comme il se résigne aux tempêtes de l'Océan, aux intempéries des saisons, aux maladies, à la mort. Mais vous oubliez que nous contestons cette impuissance que vous attribuez à l'homme devenu chrétien, et qu'en nous appuyant sur la nature de notre âme et sur la nature de Dieu, nous déclarons que Dieu se doit à lui-même, à sa bonté, à sa sagesse d'instruire l'humanité, de lui donner la solution du problème qui la tourmente ; et que, après avoir créé l'âme humaine avec ce tourment, il a daigné l'éclairer, lui faire connaître les vérités qui apaisent cette inquiétude et qui donnent une explication à nos souffrances et une direction à notre vie.

IV

Vous nous conseillez un scepticisme résigné ; vous accusez ainsi d'imprévoyance la sagesse de Dieu, qui aurait créé notre âme avec l'invincible désir de connaître la vérité, et avec l'invincible impuissance de la connaître.

Et quelle ressemblance peut-on voir entre les intempéries des saisons auxquelles nous pou-

vous nous soumettre sans peine, et l'ignorance absolue de la vie future à laquelle il est impossible de se résigner ?

Les tempêtes, les intempéries des saisons, les maladies sont des épreuves physiques; elles font souffrir mon corps, et je les supporte avec résignation, d'abord, parce qu'elles sont des épreuves commandées par la Providence, puis, parce qu'il m'est impossible de les faire disparaître de ce monde et d'en triompher.

Mais il n'en est pas de même du problème de mon origine et de ma destinée.

En face des maladies et des tempêtes, je me soumets, et je sens qu'il n'est pas en mon pouvoir de changer les lois de la nature, l'ordre de l'univers ; en face du problème de la destinée, je sens que je ne peux pas, par les seules forces de ma raison, en découvrir la solution, mais je sens aussi, et je sais d'une manière certaine, que Dieu peut et veut me donner cette solution, me la faire connaître, et que je dois l'écouter.

Vous n'avez donc pas le droit de nier sans discussion, la possibilité de connaître ma destinée ; et la logique vous défend de me dire avec un accent de mélancolie désespérée, que je dois me résigner avec une égale indifférence à ne jamais savoir où je vais et à ne jamais voir établir l'uniformité des saisons, le calme sur la mer, l'équilibre dans la santé.

Je ne veux pas ignorer si mon âme a déjà vécu

dans un autre monde, ou si elle a été tirée par Dieu du néant, au moment de ma naissance; si je dois recommencer la vie sur cette terre, ou si l'épreuve actuelle est définitive; si je suis menacé d'une peine éternelle après ma vie coupable, ou si toute expiation est nécessairement temporaire et méritoire; si les purifications et les expiations se succéderont sans fin, jusqu'au jour où la justice, vaincue par la clémence, permettra à Dieu d'accorder un pardon universel, dans une cité où l'amour régnera sans fin; ou si la justice ne sera jamais ni apaisée ni vaincue. Toutes ces questions, et tant d'autres qui ont avec elles une connexion étroite, nécessaire, ne peuvent pas me laisser indifférent, ni moi, ni aucun homme, et la philosophie en se déclarant incompétente pour les trancher, ravive mes inquiétudes, en me laissant la conviction que la solution doit exister, que je peux, que je dois la connaître, et que la résignation stoïque commandée par les philosophes, indique clairement leur insuffisance et l'erreur absolue de leurs théories et de leurs conclusions.

Vous reconnaissez dans vos écrits que la préoccupation du lendemain de la mort est un tourment pour nous; que nous avons un invincible besoin de connaître la solution du problème de notre destinée; que ce besoin étant universel dans le temps et l'espace, est un fait qui se confond avec la nature humaine, et qui a pour

principe ou pour cause, l'auteur même de notre nature, et non le désir déréglé de l'imagination.

La conclusion rigoureuse, incontestable de ces faits, c'est qu'en créant l'âme humaine avec ce tourment, Dieu a dû lui donner le moyen de l'apaiser, de le faire cesser par la connaissance de la solution cherchée.

L'homme doit donc nécessairement connaître sa destinée après la mort. Il ne peut acquérir cette connaissance que par l'une de ces deux sciences : ou la philosophie ou la théologie. Or, les rationalistes déclarent eux-mêmes que la philosophie ne connaît pas la vie future, et que, d'ailleurs, elle est par sa méthode au-dessus de l'intelligence de la partie la plus considérable de l'humanité. Une seule voie nous reste donc ouverte, et c'est dans cette voie que nous allons marcher, à la suite des maîtres les plus célèbres de la science sacrée.

V

Il y a longtemps que l'esprit humain, dégagé des préventions injustes de l'orgueil, a reconnu la nécessité d'une intervention divine et d'une parole de Dieu pour répondre à ses nobles inquiétudes sur la vie future. Aristote et Platon ont exprimé ce sentiment, au sein du paganisme, et leurs arguments trop sincères pour être con-

testés, n'ont pas perdu leur valeur contre les ennemis de la révélation.

Platon, écrit M. Martin, dans son savant ouvrage (1), sentait le besoin d'une manifestation surnaturelle de Dieu; car d'une part, il comprenait la nécessité d'un culte, et il déclarait que la Divinité seule peut révéler aux hommes le culte qui lui convient; d'autre part, il disait qu'il est bien difficile, sinon impossible, pendant la vie présente, de savoir quelque chose de clair sur la vie future, et que pourtant ce serait être bien indolent que de ne pas scruter ce problème, sur lequel il faut à tout prix se faire une opinion arrêtée; « ou du moins, dit-il, si c'est impossible, il faut prendre l'enseignement humain le meilleur et le plus difficile à réfuter, y monter comme sur un esquif et traverser ainsi, non sans dangers, le fleuve de la vie, *à moins qu'on ne puisse exécuter la même traversée plus sûrement et avec moins de périls sur un navire plus solide, c'est-à-dire sur quelque enseignement divin* (2). » Ainsi s'exprime Platon. C'est pourquoi, à l'exemple de Socrate, il conseille de recourir aux oracles, et lui-même cherche sans cesse à appuyer sa philosophie sur les traditions religieuses et sur les paroles qu'il considère comme inspirées (3).

(1) H. Martin, *la Vie future*, p. 547.
(2) Platon, *Lois*, VII. *Phédon. Apoll de Socr. Lois*, III.
(3) Le discours de Dotime dans le *Banquet*.

CHAPITRE II

L'AME APRÈS LA MORT

I

La mort est la séparation de l'âme et du corps. Les deux substances se séparent, elles ne sont pas anéanties. La chaleur abandonne insensiblement le corps livré à lui-même, la végétation continue quelques instants encore dans cette masse que la vie intellectuelle et la vie animale ont déjà abandonnée. La barbe, les cheveux, les ongles poussent et attestent l'effort suprême d'une force qui s'éteint ; la contractilité musculaire s'épuise, et, sous l'action dissolvante de l'air et des germes vivants dont l'espace est rempli, la dissolution, la désagrégation des parties commence.

Mais pas un atome de cette masse informe ne disparaît dans le néant. La balance de préci-

sion justifie l'affirmation du génie de Lavoisier : Rien ne se crée, rien ne se perd dans la nature matérielle. Une partie de ces atomes ou de ces molécules se répand dans l'atmosphère, une autre partie se mêle à la terre humide et pénètre, par les radicelles, dans les fleurs et le gazon qui deviennent ainsi la parure de la tombe et la poésie de la mort. Les gaz se dégagent, l'eau s'évapore, les sels se décomposent et se volatilisent, il reste une poignée de terre de ce qui fut le corps humain.

L'âme séparée du corps avec lequel elle est appelée à s'unir de nouveau, au jour de la résurrection générale, l'âme ne meurt pas, et, sans nous occuper encore des conditions définitives de sa vie nouvelle, selon l'enseignement catholique, essayons de comprendre la nature et les facultés des âmes séparées. Jean Reynaud a élevé des objections vaines contre la possibilité d'existence de ces substances dégagées de toute enveloppe humaine et matérielle, et il préfère à la thèse théologique, l'hypothèse des adeptes du spiritisme qui attribuent à l'âme, à tous les moments de ses existences successives, un périsprit, une enveloppe qui, sans cesser d'être matérielle, se rapproche beaucoup des esprits par ses propriétés.

Ce qui est vrai, c'est que l'union du corps et de l'âme est conforme à la nature, et que ces deux substances ont été faites pour rester unies.

Leur séparation douloureuse n'est pas naturelle, et, pendant cette période, dont la durée nous est inconnue, qui sépare la mort individuelle de la résurrection générale des corps, la personne humaine ne sera pas complète, l'âme n'aura pas toute sa perfection.

S'il est contraire à la nature qu'un homme soit mutilé, qu'il reste privé ou de ses mains, ou de ses pieds, et si nous souffrons à la vue de cette imperfection profonde, il est évident qu'il est plus contraire à la nature humaine que le corps tout entier se sépare de l'âme ; et ce spectacle nous cause un sentiment plus pénible d'étonnement et de douleur.

Puisque l'union de l'âme et du corps est conforme à notre nature, il est également certain que leur séparation anormale et douloureuse est l'effet d'une cause particulière, incommue aux philosophes qui restent étrangers aux enseignements de la foi.

Nous lisons dans le premier livre de la Sagesse, que Dieu n'a pas fait la mort, et qu'elle a été appelée sur la terre par les mains et par les paroles des impies. Saint Thomas d'Aquin nous apprend que cette séparation, qui constitue le caractère essentiel de la mort, est une conséquence de la corruption et de la décomposition de la matière dont notre corps est formé, et que cette décomposition elle-même est un effet de la justice de Dieu qui punit le péché

de la chair par la corruption de la chair (1).

L'âme, relevée de la chute originelle par le baptême et rendue à l'amitié divine, reste soumise à l'ignorance, à la concupiscence, aux maladies, à la mort. Elle est condamnée à lutter, pendant la durée de la vie, contre l'erreur qui attaque sa raison faite pour posséder la vérité, contre les passions des sens et les suggestions de la concupiscence qui contrarient le mouvement de sa volonté vers le bien, contre les difficultés matérielles que la nature et la maladie opposent à sa vie. Mais dans ce dernier combat, l'homme est vaincu, et la mort, suite du péché, conséquence des conditions particulières de la matière dont notre corps est fait, est assurée d'une victoire partielle, jusqu'à l'heure de notre résurrection.

Des trois vies que nous désignons sous les noms de vie intellectuelle, végétative et animale, une seule se continue après la mort, c'est la vie haute de l'esprit.

II

Les rapports mutuels des bienheureux commencent aussitôt après la mort, avant la résur-

(1) « Hoc quod anima remanet sine corpore, contingit, per corporis corruptionem, quæ consecuta est ex peccato. » Pars I°, q. CXVIII, art. III, ad 3m.

rection générale des corps. L'esprit, troublé par l'imagination, ne comprend pas facilement la possibilité de ces relations entre des âmes séparées de leur corps.

Comprenez-vous clairement, ici-bas, les rapports de votre âme et de votre corps ? Non. — Comment votre âme, qui est une substance immatérielle, peut-elle mettre son corps en mouvement? Comment peut-elle éprouver une sensation agréable ou désagréable, comme si elle était directement frappée, quand un nerf du corps ou un centre nerveux est ébranlé? Comment peut-elle, par l'imagination et la mémoire, à l'occasion d'une impression cérébrale, penser, se souvenir, se rendre présents des objets, des lieux, des tableaux depuis longtemps disparus de ses yeux? Vous constatez le fait, vous cherchez vainement à expliquer par des hypothèses les lois mystérieuses de la communication de l'âme et du corps.

Mais continuez vos observations. Les lois de communication entre les créatures raisonnables ne sont-elles pas encore pleines de mystères? Vous parlez, l'air vibre, l'onde sonore frappe le tympan de celui qui vous écoute, et aussitôt vos deux âmes entrent en communication. Il connaît votre pensée, votre sentiment, votre volonté, et il voit avec vous, comme vous, l'objet ou le tableau dont vous faites la description. Avez-vous jamais compris ce mystère perpétuel

de la communication des âmes à travers les corps? Non; vous constatez le fait, vous ne l'expliquez pas.

Je ne parlerai pas des communications directes qui s'établissent, quelquefois, accidentellement, entre les âmes, comme on le voit dans les prévisions, les pressentiments, les troubles et les avertissements intérieurs que nous sentons en nous. Il y a là, néanmoins, tout un ordre de faits qu'il n'est pas permis au savant de négliger, et qui préparent à croire à la possibilité des relations entre les âmes dépouillées de leur corps.

A considérer le problème par son côté abstrait, métaphysique, ne semble-t-il pas que les âmes, douées de sensibilité, d'intelligence, de volonté, communiquent directement entre elles, sans le secours des corps, puisque ces âmes ont la même nature et les mêmes facultés?

Mais je laisse la parole à un philosophe chrétien:

« L'hypothèse des relations directes d'âme à âme semble bien plus naturelle. Si pourtant on ne voulait pas l'accepter, on pourrait y échapper sans recourir ni à la vision en Dieu restreinte à la vie future, ni à l'hypothèse de saint Augustin, d'après laquelle la vie des âmes séparées des corps serait une sorte de rêve providentiel constituant ces âmes en une société idéale, ni à l'hypothèse matérialiste de quelques

Pères pour qui l'âme était un corps plus subtil que le corps mortel, ni à l'hypothèse non moins vaine de fantômes perpétuellement associés aux âmes, tandis que, pour les apparitions des âmes et pour celles des anges (1), les fantômes ne peuvent être que des apparences de corps produites en vertu d'une volonté spéciale de Dieu. En effet, sans sortir de l'orthodoxie catholique, on est libre de supposer qu'au lieu de n'être liées, comme les anges, à aucun organisme, les âmes humaines, incorporelles aussi, une fois dégagées des liens de leurs corps visibles et tangibles, que la mort dissout, restent pourtant unies à un organisme subtil, auquel est attaché le principe vital du corps et qui sera ainsi l'instrument de sa résurrection. Cet organisme, s'il existe, est imperceptible pour les vivants; mais rien ne prouve qu'il ne soit pas perceptible pour les organismes semblables à lui, et que ces organismes subtils ne puissent pas être des instruments de relations mutuelles, des organes de sentiment, de pensée et d'expression pour les âmes auxquelles ils restent unis, et qui, séparées de leurs corps mortels, ne sont pas encore réunies aux corps transformés et glorieux que la résurrection leur donnera. Ces suppositions de *véhicules* (ὀχήματα) conservés par les âmes des défunts remontent,

(1) V. surtout saint Luc, *Ev.*, XXIV, 23 et 37.

sinon à Platon (1), du moins aux philosophes néoplatoniciens de l'antiquité païenne; dans l'Eglise grecque, elle a été adoptée par saint Grégoire de Nysse, et dans les temps modernes elle l'a été par Leibniz. Elle s'accorde avec les croyances antiques de la Grèce et de Rome sur les apparitions des morts. Sans être formulée expressément, elle semble impliquée dans beaucoup de textes que nous avons cités, soit de l'Ecriture sainte, soit des Pères de l'Eglise par exemple, sur le bonheur que dès maintenant les bienheureux éprouvent à *se voir* et à *s'entendre* mutuellement dans le ciel. Il est vrai que les expressions qui paraissent impliquer cette supposition, peuvent être prises comme des formes de langage destinées à remplacer d'autres expressions plus difficiles à comprendre. Mais les premières expressions peuvent aussi être prises dans le sens littéral, et c'est en ce sens qu'elles paraissent avoir été employées, au moins par certains Pères, dans des passages dont nous avons donné ici la traduction fidèle.

« Quoi qu'il en soit, puisque la foi catholique n'interdit pas de croire que les âmes des morts restent unies à des corps subtils par lesquels elles peuvent communiquer entre elles, cette

(1) Les néoplatoniciens ont cru trouver cette supposition dans le *Phèdre* de Platon (p. 246 E-148 B), dans son *Phédon* (p. 113 D) et dans son *Timée* (p. 41 E).

supposition permise montre encore mieux l'inutilité de l'hypothèse des résurrections particulières et successives, qu'on imagine malgré l'autorité des textes sacrés, des Pères et de l'Eglise. Mais cette supposition elle-même n'est nullement nécessaire, puisque, outre l'hypothèse qui prend Dieu pour intermédiaire entre les âmes, l'hypothèse des relations directes entre ces âmes incorporelles reste acceptable tant au point de vue de la philosophie qu'au point de vue de la religion. » (H. MARTIN, *la Société des Saints.*) (1).

Une hypothèse plus étrange encore est celle que nous trouvons dans une Remontrance solennelle, faite au roi Henri IV, en 1608, par Mgr Frémiot, archevêque de Bourges. Le docte prélat s'exprima ainsi :

« Les secrets théologiens des Hébreux ont inventé que l'âme est attachée à son corps par un esprit qu'ils appellent en la langue sainte *Nephes :* et ce mot, par une transposition de lettres, en fait un autre qui signifie *douteuse lumière.* Ils ajoutent que quand l'âme doit dire le dernier adieu à son corps, cet esprit se répand au dehors, et que c'est l'ombre de l'idole qui, ne pouvant oublier son ancienne demeure, se

(1) Nous exposons l'opinion de M. Martin sans la défendre, et nous entendons rester dans le grand courant de la tradition, en affirmant que les âmes séparées ne sont unies *à aucune espèce de corps.* E. MÉRIC.

montre souvent auprès du sépulcre, où ses reliques et ses cendres reposent. »

Dans cette séance mémorable, Mgr Frémiot parlait au nom et en présence de l'assemblée du Clergé de France.

III

Pendant son existence ici-bas, l'âme est tantôt active et tantôt passive : elle souffre et elle agit. Passive, elle éprouve des sensations qui l'informent des qualités physiques des corps environnants. Elle apprend par les sens à distinguer la couleur, le goût, la figure et la température inégale de la matière. Par la sensation encore, elle est avertie de la maladie, de la santé et des états si divers de son corps, et, sous le stimulant de la souffrance et des besoins, elle veille avec un soin intelligent à la conservation de sa vie. Or, cette vie de sensation appartient, selon la très sage observation des philosophes de Coïmbre, dont nous reproduisons l'enseignement, à la personne humaine, c'est-à-dire à l'âme unie au corps, et elle cesse avec leur séparation.

Entretenir la vie et la santé dans le corps, aux clartés de l'instinct et sous le coup de la nécessité, chercher ce qui flatte les sens et fuir ce qui les heurte; éviter le mal physique, la

douleur, les sensations désagréables et chercher, au contraire, les plaisirs physiques, les sensations agréables, c'est une partie de la vie de l'homme et c'est aussi la vie des animaux. Sentir, respirer, nous mouvoir, tous ces actes nous sont communs avec les animaux. L'assimilation et la désassimilation sont aussi des phénomènes que l'on retrouve et dans l'homme et dans les végétaux. Or, si nous disions avec certains esprits, séduits et aveuglés par les préjugés de système, que ces phénomènes, et les opérations que nous venons d'énumérer, sont essentiels à l'âme, qu'elle doit agir toujours de la même manière en ce monde et ailleurs, et qu'elle continuera, après la mort, de produire des actes végétatifs et des actes animaux, parce que c'était déjà sa loi de les produire ici-bas, pendant la vie, il faudrait croire à l'immortalité du principe qui anime les animaux et les végétaux.

On ne s'arrête pas à cette erreur. L'âme peut vivre, et cesser toute opération végétative et animale. Il en est ainsi, par le fait de la séparation de l'âme et du corps.

Toute sensation douloureuse qui serait l'effet d'un déchirement matériel, d'une séparation violente, aiguë entre les parties du corps, ne peut pas agir naturellement sur l'âme des damnés, avant le moment de la résurrection générale, et quand les Saints Livres nous parlent de

larmes, de grincement des dents, ils expriment par une métaphore énergique l'étendue et l'intensité horrible de la douleur morale des damnés (1).

IV

Mais l'âme n'est pas seulement passive, elle est active, et pendant la vie, elle exerce une action continue sur le corps, elle le soulève et le déplace selon des lois mystérieuses, par des ressorts cachés, dont la physiologie et la philosophie ont vainement essayé de comprendre l'économie. L'âme communique à son corps la vie et le mouvement. En cessant de communiquer la vie, elle cesse de donner le mouvement. Qu'un membre soit paralysé, qu'il cesse de vivre, il n'est plus soumis à l'action de l'âme. Que le corps entier ne soit plus soumis à l'action vitale de l'âme, le corps n'est plus qu'un cada-

(1) « Ad septimum, dici in primis posset generatim, dolorem, torsionemve quamlibet ex se corruptricem subjecti, animam separatam naturaliter non afficere, ut perspicuum est, affecturam vero si eidem inessent sensus, atque appetitus... Deinde respondemus sigillatim, fletum, stridoremque dentium metaphorice accipienda esse ad captum rudiorum, si de animæ separatæ supplicio, Christi Domini sententia procedat, ut fletus nomine, mœroris vehementia significetur; stridoris autem dentium, intestinum odium, quod in animo, cum ardet, dentibus etiam stridorem ciet. » (*Colleg. Conimbricensis Comment. Tract. de anim. separat.*, Disp. III, art. III.)

vre, et l'âme perd la puissance ordinaire de le soutenir et de le mouvoir (1).

Le théâtre et le mode d'action de l'activité de l'âme, après la mort, ne sont plus les mêmes, sans doute, mais la puissance active ne disparaît pas. Les savants philosophes du collège de Coïmbre ont étudié cette question de l'activité de l'âme séparée, avec une attention délicate et un esprit profond. Nous aimons à reproduire leur enseignement sûr et savant.

L'âme séparée peut-elle se mouvoir, peut-elle imprimer encore un mouvement à son corps, peut-elle même communiquer le mouvement à d'autres corps? Son activité fondamentale peut-elle se manifester sous ces trois degrés? Encore que les avis et les opinions des théologiens et des philosophes soient partagés sur ces questions, il y a une réponse qui présente un caractère plus sérieux de probabilité, c'est celle que nous voulons exposer.

L'âme séparée conserve encore dans son état nouveau les facultés et les puissances qu'elle possédait pendant la vie. Que toutes ces facultés ne s'exercent pas, ou qu'elles s'exercent d'une manière différente, il reste certain, néanmoins, que l'âme conserve dans leur source ou dans leur racine, en puissance ou en acte, les mêmes facultés.

(1) *Summ. theol.* Pars I, q. CXVII, art. IV.

Or, l'activité est une puissance de l'âme pendant la vie, et elle lui reste donc après la mort.

L'immobilité absolue de l'âme dans cette société nouvelle et immatérielle des esprits où elle vient d'entrer, par sa séparation d'avec le corps, est inadmissible, et supposerait une altération profonde de sa nature. Il est évident que l'être, la vie et le mouvement expriment sous des termes différents, une idée commune, et nous trouvons, d'ailleurs, une confirmation de cette vérité de l'activité de l'âme, dans ce fait, que, quelquefois, ces âmes qui ne sont pas encore réunies à leur corps, c'est-à-dire avant la résurrection générale, se manifestent aux vivants, leur parlent et leur font connaître certaines pensées, certains sentiments. L'immobilité ne convient donc pas à ces âmes, délivrées de la prison du corps (1).

Les Saints Livres nous apprennent, il est vrai,

(1) « Animæ e receptaculis, quibus ad iteratam usque unionem corporum commemorantur, nonnumquam egrediuntur ad vivos, cum eisque in effictis corporibus colloquuntur, ut inferius ostendemus; hæc autem omnia, nec sine potentia motrice præstari possunt, nec tantam habent eminentiam, ut extraordinario Dei concursu egeant; inest igitur ea vis animis naturaliter. Ob has, sane, ac similes rationes probatum nunc est ejusmodi sententia, quam non ignobiles etiam Theologi superiori ætate docuerunt... Et Alexandrinus Clemens, 6, *Strom.*, naturam animæ esse scripsit, a se ipsa impelli et excitari : nec desunt, qui arbitrentur humanam animam interdum in hac vita suæ peculiaris potentiæ motricis, quam nitimur astruere, signa exhibere, cum ferventi antiquia rerum sublimium contemplatione corpus in sublime tollit. » (*Comment. colleg. Conimbr. De anima sep.* Disp. VI, art. 2.)

que les âmes des mourants et des défunts ont été transportées quelquefois et ont apparu d'une manière sensible aux vivants, mais on n'a pas le droit d'en inférer que l'âme n'a pas la puissance de se porter elle-même, par son énergie naturelle, avec la permission de Dieu, en certains lieux, en présence de certaines personnes ou de certains objets. Ces faits extraordinaires d'apparition sont racontés pour nous révéler ou la miséricorde de Dieu si les âmes des défunts sont sauvées, ou sa justice redoutable si elles sont perdues.

Ainsi, lorsque de saints Docteurs écrivent que Notre-Seigneur, au jour de l'Ascension, fut transporté aux cieux, ils n'ont pas l'intention de contester au Christ la puissance de s'élever lui-même, par sa propre puissance, au séjour des bienheureux, mais, voulant exprimer la haute dignité de la personne sacrée du Christ, ils ont représenté les anges qui lui font cortège et l'élèvent au-dessus de la terre.

Cette dernière affirmation soulève une difficulté. Que l'âme cesse d'animer le corps descendu dans la tombe, que les actes animaux et végétatifs qui s'accomplissaient pendant la vie avec suite, harmonie, énergie, cessent à la mort, c'est un fait matériel, trop facile à constater, en présence d'un cadavre, pour en discuter la négation.

Mais, si la séparation des deux substances,

de l'âme et du corps, est aussi absolue que nous l'affirmons; si l'âme reste entièrement étrangère à ce corps qui tombe en poussière, quelle explication peut-on donner des apparitions des morts, ou pendant la veille ou pendant le sommeil? Que penser de l'autorité des saints livres, quand ils nous apprennent que Samuel apparut à Saül?

Ou la séparation est définitive, absolue et la véracité des Saints Livres est en défaut, ou ces apparitions sont vraies et les âmes conservent des relations cachées et ignorées avec leurs corps.

Il est évident que tant que nous sommes sur la terre, nous voyons, nous sentons, nous touchons les corps avec nos sens, par l'intermédiaire des nerfs, et nous ne pouvons voir les défunts dans une vision réelle, autrement que sous une forme sensible, à travers une enveloppe matérielle, et par une impression organique produite sur nos sens. Mais la difficulté reste debout.

Je ne dirai pas que les âmes des défunts, tout en restant dépouillées d'un organisme matériel, produisent sur nos sens, par une vertu secrète, une impression analogue à celles qu'elles produiraient, si elles avaient réellement un corps, et je donnerai la réponse de saint Thomas d'Aquin : si les morts apparaissent quelquefois aux vivants, écrit ce grand Docteur, c'est en

vertu d'une permission spéciale de Dieu : c'est un miracle divin. Mais quelquefois aussi, ces apparitions sont l'œuvre des anges, ou bons ou mauvais, qui, à l'insu même des défunts, prennent la forme humaine de ces défunts. Ainsi, selon saint Augustin, l'on voit même des vivants apparaître à d'autres vivants, pendant leur sommeil. C'est donc en vertu d'une révélation divine que Samuel apparut à Saül (1).

Cette réponse de saint Thomas d'Aquin est en harmonie avec l'enseignement commun des théologiens, qui ne contestent pas le fait extraordinaire et rare de l'apparition des morts aux vivants, et qui reconnaissent dans ce fait, qui ne relève pas d'ailleurs, des lois ordinaires et générales de la nature, une intervention de la puissance de Dieu. Il reste encore, néanmoins, des obscurités qui nous inquiètent dans l'étude de cette question, car il n'est pas facile de distinguer si cette apparition qui étonne et

(1) *Summ. theol.* Pars I, q. LXXXIX, art. VIII. Les savants philosophes du collège de Coïmbre examinent le fait de l'apparition de Samuel à Saül, et ils expriment, à cette occasion, une pensée hardie et profonde, qui nous fait connaître la puissance accordée à l'âme de s'emparer, par une force naturelle, de la matière, d'en faire un corps et d'apparaître aux vivants sous cette forme sensible : « Porro autem si non quid gestum sit, sed quid fieri potuerit inquiratur, certum est spectata naturali conditione animarum corpore vacantium, nullo miraculo, earum quamlibet hinc inde posse commigrare, esseque solertem, ex aere, aliave tractabili materia, corpora effingere et in eis nunc hominem ponere nunc belluam, si libeat atque eo modo, sui adventus signa nobis exhibere. » (*Comment. colleg. Conimb. De anima separata.* Disp. V, art. III.)

souvent épouvante, par son caractère insolite, est l'œuvre du défunt lui-même ou du démon, ou d'un ange de Dieu. Cette forme matérielle sous laquelle apparaît le défunt, quelle est sa nature et quels sont ses caractères? Quels sont les éléments qui composent ce corps, ce fantôme, dont la vue soudaine réveille le souvenir saisissant d'un autre monde et d'un être disparu?

Les atomes décomposés du corps dont cette âme était la lumière et qu'elle animait pendant la vie, se groupent-ils de nouveau sous le coup d'une volonté puissante, et reprennent-ils accidentellement, avec la permission de Dieu, la forme humaine que nous avons connue?

Nous n'essayerons pas de répondre à ces questions délicates dont nous aurons encore à parler, en étudiant l'état des âmes dans le purgatoire; les éléments de solution nous font défaut. La vérité qui se dégage de l'enseignement théologique et que nous tenions à mettre en lumière, c'est que l'âme séparée cesse de recevoir les impressions du corps et de lui communiquer le mouvement, et que cette loi n'est suspendue que par un acte particulier et miraculeux.

V

Si nous passons de l'étude de la sensibilité à l'étude de l'intelligence des âmes séparées, nous reconnaîtrons que l'âme conserve ses facultés intellectuelles, plus étendues que pendant la vie, et sous un mode d'existence entièrement nouveau. L'âme se détourne du monde inférieur et se tourne vers le monde supérieur. Saint Thomas d'Aquin essaye de nous faire connaître l'objet de la connaissance des âmes séparées, en s'éclairant de l'enseignement des Saints Livres et de la tradition.

« Elles connaissent, écrit saint Thomas d'Aquin, les autres substances spirituelles, telles que les âmes des autres morts, les démons et les anges, mais les anges plus imparfaitement que les démons.

« Leur connaissance des choses naturelles est réelle, mais générale, confuse, et elle est loin d'égaler en précision, en étendue, en profondeur la connaissance des anges. Une manifestation divine peut seule lui donner une telle étendue. Mais ces âmes peuvent connaître certains faits particuliers qui s'accomplissent sur la terre, et elles conservent le souvenir des vivants qu'elles ont connus, aimés, fréquentés, des parents, des amis, avec lesquels une volonté spé-

ciale de Dieu peut les mettre encore en rapport.

« Elles conservent aussi, dans l'autre monde, les connaissances naturelles et la science acquise pendant la vie ; et encore que leur état soit profondément changé, que le milieu de leur vie nouvelle soit entièrement différent du milieu où s'écoule notre existence terrestre, elles conservent cependant la mémoire intellective, dont l'intelligence est le siège, la mémoire qui ne s'exerce pas par le moyen des images sensibles, et elles se servent de leurs facultés intellectuelles, d'une manière conforme à leur nouvelle vie.

« L'âme séparée ne connaît donc plus les objets d'une manière sensible et par les impressions que nous en recevons, elle connaît, désormais, les créatures et les êtres en particulier, par les idées que la lumière divine communique à son entendement. La distance, l'éloignement cessent alors d'être un obstacle à ses connaissances, la lumière divine ne connaît pas de distances, et toute réalité, toute créature peut se communiquer par cette lumière à l'esprit dégagé du corps (1). »

« L'âme séparée du corps, écrit saint Thomas d'Aquin, ne connaît pas les créatures par des idées innées, abstraites, conservées; elle les

(1) *Summ. theol.*, p. I, q. 89.

connaît comme font les autres substances séparées, mais à un degré inférieur, par les idées éveillées en nous sous l'influence de la lumière de Dieu (1). »

Ainsi, nous serons séparés, par la mort, du monde sensible, des réalités humaines, mais la lumière divine, éclairant nos esprits préparés à cette vie nouvelle, deviendra pour nous. le principe fécond de nos pensées.

Un lien logique rattache les unes aux autres les affirmations successives que vous venez d'entendre, et l'observation philosophique confirme leur vérité.L'âme, après la mort, continue de penser parce qu'elle continue de vivre, et que la pensée est l'essence de sa vie. L'inactivité, c'est-à-dire l'inertie absolue de l'âme, l'absence de vie intellectuelle et de pensée, c'est l'anéantissement, c'est la mort; et l'âme ne meurt pas. La conscience persiste après la mort, parce que la conscience est la base de la personnalité, parce que l'âme continue à se reconnaître, à se sentir cause de ses sentiments et de ses pensées. La connaissance des objets sensibles persiste et devient même plus distincte, parce que l'âme, esprit pur, est supérieure par nature, aux objets sensibles (2). La

(1) *Per species ex influentia divini luminis participatas.* Ibid., Pars I, q. LXXXIX, art. I.

(2) « Dicito animam separatam distinctius quam conjunctam intelligere sensibilia... Anima separata inferiores saltem

connaissance des événements qui s'accomplissent sur la terre n'est pas contraire à leur nature; loin de là, et si cette connaissance leur fait défaut, ou si elle n'est que très imparfaite, ce n'est pas un effet de leur séparation des réalités sensibles; il en est ainsi par la volonté de Dieu. Peut-être que ces âmes séparées n'ont qu'une connaissance vague des événements de notre monde, une connaissance analogue à celle que nous avons de la vie future et de l'état des défunts, parce que cette connaissance n'est pas indispensable à la vie nouvelle de l'âme; et leur intercession pour nous, à travers les ténèbres et les mystères dont nous restons enveloppés pour elles, rappelle les suffrages et les prières que nous essayons de leur appliquer, à travers les mystères dont elles restent enveloppées pour nous. J'incline même à croire avec les théologiens autorisés que cette connaissance des affaires de ce monde ne leur manque pas, et que la Providence, dont la sagesse pleine de miséricorde s'étend à toute créature, leur permet de nous voir et de s'intéresser à nous (1).

angelos distincte valet percipere, quos tamensatis liquet cunctis sensibus anteire; multo ergo facilius hæc ipsa poterit distincte intelligere. » (*Comment. colleg. Conimbricensis. De anima separata.* Disp. V, art. 1.)

(1) « Alii peculiari Dei providentia fieri putant, ut animæ non omnia (sicuti possent) sed certa quædam apud nos gesta cognoscant, præsertim si in statu pœnæ detineantur. » (*Ibidem.*)

L'âme séparée connaît aussi, selon toutes les probabilités, les anges, leurs propriétés naturelles, leurs opérations, sans pénétrer, néanmoins, jusqu'aux pensées secrètes de leur cœur. Dans les conditions nouvelles de sa vie après la mort, l'âme séparée du corps ressemble en quelque manière à la nature angélique, et des théologiens célèbres n'ont pas hésité à établir un rapprochement d'analogie, entre la création des anges et l'acte qui sépare l'âme du corps.

Dans ces deux moments, la pensée voit apparaître des substances immatérielles, avec des facultés, un objet et une vie déterminés. L'âme séparée reste, sans doute, inférieure en degré à la nature angélique, mais le mode d'existence et d'action des anges n'est pas infiniment supérieur à la manière d'être et d'agir des âmes séparées. Elles forment avec les anges une société nouvelle (1), et de même que les anges

(1) « Ratio ob quam anima separata species angelorum repræsentatrices accipit a Deo, est ut cum eisdem angelis in communi societate vivat, teste D. Thoma, ad hanc autem societatem (si qualem decet statuamus), requiritur cognitio distinctiva singularum personarum, nisi velimus animam instar cæci hominis in eo nobilissimo cœtu fingere, » (*Loc. cit. De anima separ.* Disp. V, art. 1.)

Après avoir dit que l'âme séparée du corps conservera, dans des conditions nouvelles, sa faculté de connaître, saint Thomas expose ainsi son sentiment: « Anima post mortem tribus modis intelligit: uno modo per species quas recepit a rebus, dum erat in corpore; alio modo per species in ipsa sua separatione a corpore divinitus sibi infusas; tertio modo videndo species separatas et in eis species rerum intuendo. Sed hoc ultimum non subjecit ejus arbitrio, sed magis arbitrio substantiæ separatæ, quæ suam intelligentiam aperit loquendo, quæ quidem locutio, qualis sit alibi dictum est. »

inférieurs connaissent les anges supérieurs, malgré la distance qui les sépare les uns des autres, les âmes connaissent également les anges dont elles ne sont séparées que par des degrés qui laissent intacts la ressemblance de leurs natures et leur caractère essentiellement immatériel.

VI

Deux principes dominent et éclairent, dans les limites où elle peut l'être, la question de l'état des âmes séparées.

Le premier, c'est que l'âme n'est ni altérée ni bouleversée dans son essence, quand elle se sépare du corps ; et l'étude de l'âme sur cette terre, l'étude de sa nature, de ses facultés, de ses opérations, de sa vie en elle-même et de sa

(Qu. XIX, inter qu. quod lib. *De cognit. anima post mort.*, art. 1.) « Sicut angeli singularia cognoscunt per species concreatas, ita et anima per species ipsas sibi in ipso separatione inditas. Cum enim ideæ in mente existentes sint factrices rerum quantum ad formam et materiam, oportet quod sint eorum exemplaria quoad utramque. Unde per eas cognoscuntur res non solum secundum naturam generis et speciei, sed etiam secundum suam singularitatem cujus principium est materia. Formæ autem angelicis mentibus concreatæ et quas animæ in sua separatione adipiscuntur, sunt quædam similitudines idealium rationum, quæ sunt in mente divina, ita quod sicut ab illis ideis effluunt res, ut subsistant in forma et materia, ita effluunt species in mentibus creatis quæ sunt cognoscitivæ rerum et quantum ad formam et quantum ad matériam, et quantum ad naturam universalem et quantum ad singularia. (*Ibid.*, art. 2.) (Et *Summ. theol.*, p. I, q. LXXXIX, art. 1.)

vie au dehors, par l'intermédiaire des sens, nous permet d'entrevoir ce qu'elle continue d'être dans sa nouvelle existence, quand elle cesse de communiquer soit avec son corps, soit avec le monde extérieur.

Le second principe, c'est que la ressemblance qui existe entre la nature des anges et la nature des âmes séparées, nous permet d'attribuer aux âmes ce que nous avons coutume d'attribuer aux anges, quand nous les considérons, au point de vue de la raison, en dehors de toute révélation de la foi. Il n'appartient, ensuite, qu'aux théologiens de nous faire connaître l'économie de la vie des anges dans l'ordre surnaturel de la grâce, leur histoire, leur combat, leur victoire; la hiérarchie, les missions, le rôle protecteur des bons anges, la défaite des démons, leur obstination dans le mal, leur châtiment, leur action néfaste sur la terre.

Il est vrai que ces principes laissent encore dans l'obscurité des détails considérables, dont l'esprit humain, curieux et noblement inquiet, voudrait surprendre les secrets; mais l'homme est dans l'attente d'une grande lumière, et son devoir ici-bas est de mériter d'en contempler, ailleurs, et plus haut, les divines clartés.

D'ailleurs, le théologien chrétien n'est pas condamné à considérer d'une manière abstraite, en elle-même, et dans un isolement absolu, l'âme séparée du corps. Si son esprit

s'arrête un instant à ces considérations métaphysiques, c'est pour répondre à l'incrédulité rationaliste de certains philosophes qui prétendent que l'idée d'une âme vivante, sans corps, sans organes, est une idée chimérique. Comme si Dieu lui-même n'était pas l'Etre essentiellement vivant et essentiellement immatériel !

Le théologien démontre, au contraire, en s'inspirant des principes d'une philosophie saine et élevée, par l'analyse de la nature et des facultés de l'âme, pendant la vie présente, que cette vie nouvelle est possible, et il essaye d'en expliquer l'économie, pour venger l'enseignement de la foi. Mais le théologien ne s'arrête pas longtemps à cette démonstration; il reprend sa marche, et il se souvient qu'immédiatement après la mort, l'âme séparée du corps est jugée par Dieu, qu'elle n'est pas errante et libre à travers l'espace imaginaire et inconnu; mais qu'elle entre, à la suite d'un jugement sévère, ou dans le ciel, ou dans le purgatoire, ou dans l'enfer, et il demande à la science sacrée de lui faire connaître avec l'autorité de la parole relevée, les espérances, les douleurs et les joies de ceux qui viennent de mourir.

CHAPITRE III

DES MORTS AUX VIVANTS

I

La foi nous enseigne qu'après la mort, l'âme, séparée transitoirement du corps qu'elle informait pendant la vie, s'en va, ou dans le ciel, pour une récompense éternelle, ou dans le purgatoire, pour y subir une expiation temporaire, ou dans l'enfer, pour y souffrir un châtiment sans fin.

Toutes les communications sont-elles coupées désormais entre les morts et les vivants, ou se continuent-elles dans la forme et avec les facilités désordonnées, si souvent exposées par les disciples d'Allan-Kardec?

Si des communications particulières et rares s'établissent encore entre les morts et les vivants; si ces morts apparaissent quelquefois aux

vivants, dans les terreurs ou dans les charmes d'une vision, ou joyeux ou éplorés, pour éveiller tantôt l'amour, tantôt la pitié dans le cœur de ceux qu'ils ont connus, comment se produisent ces apparitions? de quel corps sont-ils revêtus pour se faire voir et reconnaître des vivants? Cette enveloppe nouvelle et mystérieuse à travers laquelle nous voyons et nous reconnaissons ceux que nous avons rencontrés dans la vie, ne serait-ce pas le corps astral des modernes, les mânes, les ombres, les fantômes des anciens? Qu'est-il permis de croire, et que faut-il penser?

Nous ne parlerons pas encore du corps aérien des vivants; nous parlons, en ce moment, du corps aérien des défunts.

II

Tous les docteurs de l'Eglise et tous les théologiens reconnaissent que les communications ne sont pas irrévocablement coupées entre les morts et les vivants; ils enseignent, et leur enseignement est unanime sur ce point, que les bienheureux ont apparu et apparaissent quelquefois encore aux hommes restés sur la terre, pour les instruire, les avertir, les réjouir et les consoler.

Mais ces communications entre les vivants et les morts constituent des faits miraculeux ; elles ne sont jamais de l'ordre naturel, elles appartiennent à l'ordre préternaturel.

Cette observation est importante et absolue.

Il est naturel aux bienheureux de communiquer entre eux et de former une société ; il est naturel aux vivants d'établir entre eux des relations et de former la société des vivants, mais il n'est pas naturel aux défunts d'abaisser les barrières élevées entre le temps et l'éternité et de communiquer avec les vivants.

Dieu permet aux bienheureux de faire sentir aux vivants leur invisible et saisissante présence.

Nous trouvons dans l'Ancien Testament, dans le Nouveau, dans la vie des Saints, des faits très nombreux d'apparitions corporelles des bienheureux.

Faisons la part aussi large que vous voudrez aux illusions, aux hallucinations, aux fausses visions, aux extases contrefaites, il restera cependant, ce fait incontestable, c'est que les apparitions des bienheureux aux vivants sont établies par des preuves historiques qui défient la critique, et dont la négation serait la négation même de l'autorité de l'histoire.

Nous renvoyons le lecteur aux Bollandistes et aux procès-verbaux de la canonisation des Saints. Saint Pierre d'Alcantara, sainte Thérèse, saint Antoine de Padoue, saint Louis de Gon-

zague, saint François d'Assise ont apparu, sous une forme corporelle, aux vivants. On constate aussi des faits nombreux d'apparitions corporelles dans les vies de sainte Catherine de Sienne, de sainte Madeleine, de saint Jean de la Croix, de la bienheureuse Lidwine, de sainte Françoise Romaine et d'autres Saints. Saint Thomas enseigne que les âmes bienheureuses peuvent sortir du Paradis quand elles veulent, apparaître aux vivants, en se conformant, cependant, aux lois générales de la Providence, et que les âmes des damnés peuvent nous apparaître, en vertu d'un ordre ou d'une permission de Dieu (1).

III

Les apparitions des âmes du purgatoire, sous une forme corporelle, sont plus fréquentes. Ici encore, nous pouvons consulter l'enseignement théorique des théologiens et l'enseignement pratique des faits.

Dieu permet ces apparitions, soit pour nous éclairer sur l'état des défunts et nous intéresser à leur sort, soit pour nous avertir et nous cor-

(1) Secundum dispositionem divinæ providentiæ, aliquando animæ separatæ a suis receptaculis egressæ, conspectibus hominum præsentantur... Sed hoc interest inter sanctos et damnatos, quod sancti, cum voluerint, apparere possunt viventibus, non autem damnati. (*Suppl.*, q. 69, a. 3.)

riger, soit dans une pensée de miséricorde pour nous décider à ne pas refuser nos prières et nos suffrages à ceux que nous avons aimés et qui ont partagé les épreuves de notre existence terrestre.

Dans d'autres circonstances, comme on le voit dans la vie de la bienheureuse Lidwine et de Catherine de Ricci, Dieu permet aux vivants de pénétrer en esprit dans le purgatoire, d'en connaître les souffrances intenses, de voir et de reconnaître les âmes souffrantes qui se manifestent sous une forme corporelle, de prier pour elles avec une puissance qui satisfait la justice et obtient le pardon. Les faits mystiques que nous rencontrons dans la vie de quelques âmes privilégiées, en commerce plus intime avec le monde invisible et éternel, font sourire l'incrédule systématique, qui nie de parti pris, mais ces faits émeuvent l'âme chrétienne, ils ouvrent des horizons nouveaux, larges, infinis, au delà de la tombe.

Que ces faits ne soient pas rares, nous en trouvons la preuve dans ce cri de Denis le Chartreux à qui l'on demandait un jour si les âmes du purgatoire lui apparaissaient souvent : « Oh ! oui, répondit-il, cent et cent fois. »

Un théologien mystique résume ainsi l'enseignement sur ce point : « Ces âmes se présentent toujours dans une attitude qui excite la compassion, tantôt sous les traits qu'elles avaient

de leur vivant ou à leur mort, avec un visage triste, des regards suppliants en habits de deuil, avec l'expression d'une douleur extrême ; tantôt, comme une clarté, une nuée, une ombre, une figure fantastique quelconque, accompagnée d'un signe ou d'une parole qui les fait reconnaître. » (Scaramelli.) D'autres fois, elles accusent leur présence par des gémissements, des sanglots, des soupirs, une respiration haletante, des accents plaintifs. Souvent, elles apparaissent environnées de flammes, entre les mains des démons qui s'acharnent à les tourmenter. (Isidore de Isolamis.) Parfois elles adressent des reproches sévères à ceux qui devraient les secourir. (*Vie de sainte Marguerite-Marie Alacoque.*)

Les théologiens admettent encore que ces âmes souffrantes peuvent nous donner conscience de leur présence par d'autres moyens, et, sans apparitions corporelles, elles éveillent leur souvenir dans notre esprit ou dans notre cœur par des pressentiments, des obsessions pieuses, des bruits, des gémissements, essayant ainsi d'arriver à nous à travers le voile trop épais des choses sensibles, de nous arracher à l'oubli et à l'indifférence et de nous forcer à abréger par le secours de nos prières la durée de leurs cruelles souffrances.

Saint Thomas nous enseigne que les âmes séparées, sans distinction, qu'elles soient au

ciel, au purgatoire ou en enfer, peuvent sortir de leur demeure, *Animæ separatæ a suis receptaculis egressæ*, quand Dieu le permet, et nous rappeler ainsi la solidarité fraternelle qui unit encore, au delà de la tombe, et malgré l'inconnu de la mort, les âmes qui ne doivent pas cesser de s'aimer.

IV

Que les réprouvés apparaissent aussi aux vivants sous une forme sensible, nous en trouvons la preuve et dans la vie des Saints et dans l'enseignement des théologiens. Tantôt Dieu permet aux vivants de descendre en esprit dans l'enfer, et d'en voir les tortures et les abîmes, tantôt Dieu permet aux réprouvés d'apparaître aux vivants pour les instruire et les effrayer.

Voici l'enseignement de saint Thomas :

Il n'est pas permis de dire que les réprouvés sortent de l'enfer pour n'y jamais rentrer, puisque le châtiment de l'enfer ne finira jamais ; mais on peut dire que les réprouvés sortent de l'enfer pour un temps déterminé, et il faut encore avoir soin de distinguer ce qui leur convient selon la loi de leur nature et ce qui leur convient selon l'ordre de la divine Providence.

Si nous considérons la condition naturelle de

l'âme séparée, il faut bien reconnaître que les réprouvés sont absolument séparés du commerce des vivants et ne leur font plus entendre leur voix. Mais si nous considérons l'économie et les lois de la Providence, il faudra dire que les âmes séparées sortent quelquefois de leur demeure nouvelle, et apparaissent aux vivants. Et c'est ainsi que Dieu permet quelquefois aux damnés de se rendre visibles pour instruire les vivants et pour leur imprimer une salutaire terreur (1).

Voilà l'enseignement du docteur angélique. Après la mort, les communications ordinaires et naturelles entre les défunts et les vivants n'existent plus. Mais, par un dessein particulier, pour des raisons qui échappent quelquefois à notre raison toujours trop courte, Dieu permet aux défunts de communiquer avec les vivants.

Nous pourrions emprunter à la vie des saints des faits nombreux qui nous permettraient d'établir la réalité historique de ces apparitions des damnés aux vivants, mais ces faits ne peuvent pas entrer dans le cadre de cette étude concise et rapide.

Ici encore, nous renvoyons le lecteur aux Bollandistes et aux procès-verbaux de la canonisation des Saints.

Les théologiens qui s'occupent successive-

(1) *Suppl.*, q. 69, a. 3.

ment des états et des faits mystiques distinguent trois sortes de visions : les premières sont corporelles, elles affectent les sens; nous voyons par les yeux les défunts qui font leur apparition, comme nous voyons les objets extérieurs, et il se forme ainsi accidentellement, autour de nous, un monde extérieur, sensible et merveilleux, différent du monde extérieur, ordinaire et visible au centre duquel nous vivons.

Les secondes se produisent dans l'intérieur de l'âme, dans l'imagination, et elles sont à la fois imaginatives par leur principe et réelles par leur objet. Ainsi, dans le sommeil, je peux voir mentalement des images qui ne sont pas des réminiscences, mais qui sont des objets réels, appartenant au monde invisible et dont l'action modifie l'état des centres nerveux du cerveau.

Les troisièmes sont les plus élevées, elles constituent les visions intellectuelles. Arrivée à ce degré, ce n'est plus par les sens, ni par l'imagination qu'elle voit, c'est par l'entendement et dans la haute lumière des idées.

Nous étudions, en ce moment, les visions corporelles. En effet, c'est par les sens, c'est par les yeux que, dans certaines circonstances, nous voyons les défunts du ciel, du purgatoire et de l'enfer.

V

Ici, l'esprit humain se trouve en présence d'une nouvelle question. Après la mort, le corps est enfermé dans la terre et abandonné au hideux travail de la décomposition : l'âme, dans son impérissable jeunesse, est seule vivante, avec la pensée et la volonté qui lui conservent son caractère particulier.

Qu'elle soit au ciel, au purgatoire, ou dans l'enfer, l'âme ne cesse pas d'être immatérielle, d'appartenir à la catégorie des esprits. S'il en est ainsi, comment se fait-il que les défunts nous apparaissent sous une forme sensible, corporelle qui exerce une action réelle sur les sens, sur l'imagination et sur le cerveau? Je ne vois pas un esprit, un être immatériel, je vois un être corporel, une créature sensible, quand le défunt se dresse devant moi. Cette âme serait-elle entourée d'un périsprit?

Entre les diverses opinions qui ont été émises sur ce point, nous nous arrêterons à celle de saint Thomas et de l'école thomiste. Le docteur angélique enseigne que l'âme séparée prend dans la matière élémentaire, dans l'air qui l'entoure, les éléments qu'elle condense, qu'elle groupe selon une forme déterminée et qui reproduisent l'image du défunt: l'âme se trouve-

rait ainsi entourée d'un corps sensible et aérien (1).

Suarez adopte ce sentiment du maître, et déclare que telle est, en effet, l'opinion commune des théologiens: le corps fantastique des âmes séparées est une condensation de l'air ambiant.

Les savants philosophes de Coïmbre qui ont fondu dans leur enseignement la philosophie d'Aristote et la théologie du docteur angélique, continuent ce même enseignement et le fortifient de leur propre autorité. Voici leur témoignage:

Les âmes séparées se font un corps dont les éléments sont pris dans l'air ou dans la matière malléable; ils peuvent reproduire ainsi le corps d'un homme, d'un animal ou d'une autre créature, et apparaître sous cette forme aux vivants. Tantôt, Dieu ordonne aux bons esprits de nous apparaître pour notre plus grand bien; tantôt, il permet aux esprits mauvais de se rendre sensibles pour nous éprouver et nous tourmenter (2).

(1) Communis igitur et vera sententia est illa corpora constare ex materia elementari... Dicunt communiter theologi hanc materiam sumi ex aere præjacente, sue circumstante in loco illo in quo tale corpus formatur. (SUAREZ, *De angelis*, p. 442.) Et saint Thomas, 1, p. q. 51, art. 2, ad. 3: « Angeli assumunt corpora ex aere, condensando ipsum virtute divina, quantium necesse est ad corporis assumendi formationem. »

(2) Spectata naturali conditione animarum corpore vacantium, certum est nullo miraculo earum quamlibet hinc inde posse commigrare, esse que solertem ex aere alia ve tractabili materia corpora effingere, et in eis, nunc hominem ponere, nunc belluam, si libeat, atque eo modo sui adventus signa nobis exhibere... A Deo ant jubentur, boni alicujus gratia, ant permittuntur vexandi causa more dœmonum. (*Tract. de anima separata.* Disp. VI, art. III.)

Dante a résumé dans son immortel poème, avec une précision souvent remarquable, l'enseignement théologique et scolastique du moyen âge. Il fut cité, exposé, commenté dans des chaires de théologie fondées par des Papes célèbres, et il nous semble intéressant de connaître son opinion sur le périsprit des âmes séparées.

Avec saint Thomas, il reconnaît que notre âme possède deux sortes de facultés ou de puissances : les premières telles que l'intelligence, la volonté, la mémoire sont dans l'âme, comme dans leur sujet, *tanquam in subjecto*, elles sont indépendantes du corps, elles se perpétuent avec l'âme qu'elles accompagnent dans ses voyages, pendant que les derniers débris du corps se mêlent à la terre végétale et la fécondent.

Les secondes se trouvent seulement dans l'âme comme dans leur principe, *tanquam in principio*, ainsi, la faculté de toucher les corps, de les sentir, de les goûter; ces facultés sont liées à nos organes physiques dans leurs continuelles opérations, elles tiennent notre âme dans un perpétuel rapport avec notre corps et avec les corps extérieurs.

Manifestement, ces dernières facultés cessent leurs opérations au moment de la mort, puisque l'âme se trouve aussitôt séparée de son corps et du monde des corps; elles existent, elles restent dans l'âme à l'état de puissance,

mais, selon la très belle expression de Dante, elles sont muettes, *tutte quante mute*.

Si nous supposons que l'âme prenne un corps nouveau et matériel, ces facultés endormies s'éveillent, se développent, entrent en exercice, et recommencent leurs opérations vitales. Après la mort, enseigne Dante, l'âme informe un corps aérien, et elle se trouve dans ce corps par son action, et comme force motrice; elle se trouve là *définitive* et non *circumscriptive*. Un savant écrivain, que j'aime à citer, éclaire ainsi par une gracieuse image la thèse théologique qu'il vient d'exposer:

« Comme le feu, quand il change de place, est toujours suivi de la flamme qu'il dégage, ainsi ce corps nouveau accompagne l'esprit ou l'âme séparée, partout où elle va. C'est par ce corps que cet esprit se rend visible aux vivants: on l'appelle une *ombre*, parce que ce corps aérien et léger n'a pas la matérialité et la consistance du corps terrestre que nous connaissons (1). »

Au moment où elle forme ce corps aérien par sa vertu plastique et formatrice, l'âme contracte l'aptitude à sentir tout ce qu'elle pouvait sentir par les facultés sensitives, pendant la vie; elle

(1) *La Campana del Mattino,* 5 luglio. Napoli. Je suis heureux de citer, de louer, de recommander cette revue où le courage égale la science philosophique et théologique.

Elie Méric.

sent par sa vertu plastique, comme elle sentait autrefois par ses facultés végétatives dans des conditions qui n'existent plus ; sa vertu plastique irradiée dans le corps aérien qui devient plus matériel et plus épais, quand la vie de l'âme sur la terre a été chargée d'un plus grand nombre d'iniquités.

On se souvient de ce tableau du grand poète de la théologie : « Les âmes nues et harassées, qui avaient entendu les paroles dures de Caron, changèrent de couleur et grincèrent des dents ; elles blasphémaient Dieu, elles maudissaient leurs parents, les enfants de leurs enfants, l'espèce humaine, le lieu, le temps de leur naissance ; ensuite elles se réunirent en versant des larmes, au bord du fleuve terrible où est attendu tout homme qui ne craint pas Dieu. L'infernal Caron les rassemble toutes et frappe de sa rame les plus lentes à se mouvoir. Tels que dans l'automne les feuilles tombent des arbres l'une après l'autre, tant que les branches n'ont pas rendu à la terre toutes leurs dépouilles, les fils impies d'Adam se jettent dans la barque un à un, au moindre signe du pilote, semblables à l'oiseau qui trompe la ruse de l'oiseleur (1). »

Ces *ombres*, c'est l'expression préférée des théologiens, quand ils parlent des réprouvés et de leur corps aérien, pleurent, parlent, souffrent,

(1) *Dell' Infern.* Canto III.

blasphèment, reproduisent enfin tous les phénomènes de la vie sensible, en vertu de cette union nouvelle et d'un genre particulier entre l'âme et l'air condensé.

VI

Les philosophes catholiques et les théologiens qui ont essayé de décrire ce corps aérien, dans un siècle où les sciences naturelles étaient encore à l'état d'enfance, éprouvèrent quelque embarras. Presque tous les théologiens de l'école thomiste faisaient un rapprochement ingénieux entre l'air et les nuages qui ont une couleur, une forme, et une apparence vaporeuse qui les rapproche de la condition des êtres matériels.

Nous trouvons dans les corps que nous connaissons de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote, du chlore, du fluor, du phosphore, du soufre, du calcium, du potassium, du magnésium, du fer, etc. Tous ces éléments existent aussi dans l'atmosphère à l'état dilué, et en se condensant, sous l'action maîtresse et intelligente d'un agent inconnu, ils peuvent prendre l'apparence objective des réalités terrestres, c'est-à-dire des corps.

Nous arrivons ainsi à constater l'existence d'une matière au plus haut degré de raréfaction, dont les molécules ont un mouvement vibratoire

extrêmement rapide. Aussi bien, c'est dans la quantité de force vive renfermée dans chaque molécule qu'il faut chercher l'explication des divers états solides, liquides et gazeux de cette matière, monade, atome, énergie, *vis activa*, qui nous éblouit et nous étonne, ici-bas, par l'infinie variété de ses transformations.

Mais, d'après les théologiens catholiques et les philosophes de tous les temps, ce corps aérien n'atteindrait pas le degré de matérialisation nécessaire pour se laisser saisir comme les autres corps que nous touchons et que nous voyons autour de nous.

« O ombres vaines, *excepté pour la vue*, s'écrie Dante, trois fois, je serrai l'ombre dans mes bras, trois fois mes bras retombèrent sur ma poitrine. Je restais stupéfait de surprise : l'âme sourit et se retira. (*Purgat.*, ch. II.)

Avant le grand poète florentin, Virgile avait dit : Trois fois Enée veut presser dans ses bras cette ombre chère, et trois fois elle échappe à son étreinte, pareille aux vents légers, semblable au songe qui s'envole (1).»

Ce corps prend la forme humaine, il reçoit de l'âme le mouvement, mais il ne cesse pas de conserver son caractère substantiel, il est fluide ou gazeux, il est aérien.

(1) Ter conatus ibi collo dare brachia circum :
Ter frustra comprensa manus effugit imago,
Par levibus ventis, volucri que simillima somno.
(Virgi., *Enéide*, l. VI.)

Il est évident que les philosophes et les théologiens du moyen âge ne pouvaient pas nous donner une explication précise du corps aérien ; leurs connaissances dans le domaine des sciences naturelles étaient très limitées, et ils ne pouvaient pas prévoir le grand mouvement intellectuel dont nous sommes témoins.

Il importe de constater qu'en ouvrant la voie aux recherches scientifiques sur la constitution du corps aérien, ces théologiens ont reconnu que nous étions eu présence d'une opinion librement débattue dans les écoles et qui n'intéressait pas directement la foi.

Cette enveloppe aérienne, de fluidité et de densité inégales, pourrait bien être simplement de la matière radiante, ou terrestre, ou lunaire, ou solaire, ou stellaire. Mais qu'elle soit empruntée aux radiations de la terre ou du soleil, de la lune ou des étoiles, elle conserve toujours son caractère spécifique, elle occupe une place intermédiaire entre la matière et l'esprit.

Quelquefois, cependant, la matérialisation du corps aérien devient plus intense, plus concrète et plus sensible. Il nous suffit de rappeler l'ange qui lutta toute la nuit contre Jacob, et l'archange qui accompagna Tobie et vécut avec lui.

Mais ces faits merveilleux laissent debout ce principe essentiel de la philosophie scolastique qu'il ne faut jamais oublier quand on étudie ces problèmes si délicats : *L'âme est la forme*

directe et immédiate du corps. Il n'existe entre l'âme et le corps aucun intermédiaire, ni fluide, ni astral, ni principe vital.

VII

Voici nos conclusions :

Après la mort, l'âme passe ou dans le ciel, ou dans le purgatoire, ou dans l'enfer.

Elle peut, si elle est au ciel, et selon l'enseignement de saint Thomas, apparaître aux vivants, quand elle veut, en se conformant aux lois générales de la Providence.

Si elle est dans le purgatoire, ou dans l'enfer, elle ne pourra apparaître aux vivants que par une permission toute spéciale de Dieu, soit pour demander le secours de nos suffrages, quand elle est au purgatoire, soit pour faire naître dans notre cœur une frayeur salutaire quand elle est en enfer.

Pour apparaître ainsi aux vivants d'une manière sensible, ces âmes séparées se forment un corps aérien. Je sais que les théologiens sont divisés sur ce point : les uns disent que les anges nous apparaissent à la place des défunts ; les autres que les défunts se forment un corps avec la matière réelle en décomposition. Cette variété d'opinions indique assez que nous sommes en présence d'une question librement débattue, et

livrée à la science. Mais toute l'école thomiste avec la grande majorité des théologiens reconnaît que l'âme se fait un corps avec l'air ambiant.

Mais puisque ce corps peut ainsi se rendre visible, affecter nos organes, déterminer l'apparition d'une image par son action sur la rétine, je n'hésite pas à reconnaître que ce corps aérien peut encore et *a fortiori* impressionner une plaque photographique et nous laisser son image sensible. Cette plaque est bien plus puissante que la rétine pour reproduire une image : il suffit pour s'en convaincre, d'observer la nouvelle carte du ciel obtenue par la photographie.

Je n'hésite pas à croire que les mauvais esprits dont la mission néfaste consiste à séduire et à tromper les hommes, ont le pouvoir de revêtir un corps aérien, d'apparaître aux imprudents qui les évoquent et de reproduire l'image de ce corps, sous certaines conditions d'obscurité et de complicité.

Je n'aime pas cette expression vague et dangereuse de corps *astral* que nous rencontrons trop souvent dans les écrits des spirites et des occultistes, je préfère l'expression théologique et traditionelle du corps aérien, elle répond à une idée précise, elle exprime la condensation de l'air ambiant dans une forme humaine.

Mais je n'admettrai jamais que tout aventurier ait le pouvoir de s'asseoir devant une table imprégnée de son fluide, de commander au ciel,

au purgatoire, à l'enfer, de citer à sa barre les bienheureux, les réprouvés, les démons, de les obliger à répondre à son gré et quand il lui plaît, de recevoir les communications d'un Vincent de Paul, de César, de Napoléon, d'Alexandre et de tous ceux qu'il lui plaît d'évoquer. Cela n'est pas sérieux.

A la fin des temps, quand viendra le jugement universel, nous ressusciterons avec le corps que nous avions sur la terre, et nous n'aurons plus besoin d'un corps aérien. Quels sont les cataclysmes qui précéderont immédiatement la destruction de notre globe et qui marqueront la fin des temps? Dans quel corps ressusciterons-nous?

Essayons de répondre à ces questions.

CHAPITRE IV

LA RÉSURRECTION DES CORPS, LA SCIENCE ET LE DERNIER JOUR DE LA TERRE

I

L'âme n'est pas destinée par la volonté divine à rester éternellement séparée de son corps. Cette séparation, sans être violente, n'est pas cependant naturelle, et, comme le font observer avec raison les théologiens qui ont approfondi cette matière, l'âme ayant été créée pour être unie à un corps, elle désire, elle appelle la résurrection de son corps (1).

La raison nous apprend aussi que la personne humaine n'est pas une âme séparée,

(1) « Affirmandum omnino est animam separatam actu etiam elicito desiderare naturaliter resurrectionem. Quæ sententia satis confirmatur ex iis, quæ dicta sunt de innata propensione animæ separatæ ad corpus. » (*Comment. coll. Conimbr. De anima separata.* Disp. II, art. 2.)

mais qu'elle est l'âme et le corps unis comme ils le furent, pendant la vie, dans la communauté d'épreuves et de souffrances : et c'est l'homme avec son âme et son corps, qui continuera, sous des conditions et dans un état bien différents de celui de ce monde, l'existence devenue une récompense pour les justes et un châtiment pour les méchants.

Si obscure que soit en apparence la thèse de la résurrection des corps, elle répond, cependant, aux pressentiments et aux désirs de notre conscience et de notre raison. La raison conçoit avec peine l'existence de notre âme dégagée de toute enveloppe matérielle, l'existence d'un pur esprit, qui sans cesser d'être nous-même, continue de penser, sentir, vouloir, en dehors de la matière, et nous comprenons mieux l'existence et les actions d'une âme unie à un corps transfiguré.

La conscience elle-même reconnaît que c'est l'homme, corps et âme, qui a souffert, pleuré, combattu pendant la vie, et que le corps uni à l'âme dans l'épreuve, doit être encore associé à sa récompense. L'identité personnelle commande aussi, dans une certaine mesure, cette union des deux substances, séparées jusqu'au dernier jour de l'histoire de notre planète, et quand je dis : c'est moi qui ai vécu, souffert, combattu, pendant la vie, je n'entends pas parler seulement de mon âme, je veux parler d'une

personne complète, c'est-à-dire d'une âme unie à son corps du composé humain.

Ce corps, l'instrument de notre âme pendant la vie, et avec lequel Dieu nous appelle à ressusciter, est soumis à de perpétuelles transformations, à un renouvellement perpétuel. La science moderne avec ses expériences et ses précieuses découvertes, explique ce renouvellement et nous permet de répondre aux difficultés souvent répétées par l'ignorance ou par les préjugés de certains philosophes, contre le dogme de la résurrection générale des corps.

Il est utile de rappeler le principe scientifique, souvent cité, depuis Lavoisier : rien ne se crée, rien ne se perd dans la nature. Il y a toujours dans la nature la même quantité de matière et la même quantité de forces. Rien n'est anéanti; tout se transforme autour de nous, et l'un des plus beaux chapitres de la science moderne, si riche en découvertes de toute sorte, c'est bien celui qui a pour titre : de la conversion des forces dans la nature.

« Au moyen de la balance, on obtient la quantité des produits volatils de la combustion aussi exacte que celle de la cendre. La balance nous apprend que l'acide carbonique, qui représente le produit principal de la combustion, augmente le poids des plantes, fait pousser comme par enchantement la verdure dans les champs, au printemps, et change un rameau

de quelques feuilles en une forêt. Si nous brûlons le bois accumulé dans la forêt, un nouveau courant d'acide carbonique affluera vers les fruits de nos champs. Le fruit nourrira l'homme, et l'urine fumera le champ. A travers ces milliers de changements, la balance suit la piste de la matière.

« La forêt n'amasse pas une plus grande quantité de carbone que l'air et la terre ne lui présentent; l'air ne contient qu'une quantité limitée d'oxygène, de là une limite à la combustion. A l'étendue de la combustion correspond la quantité de l'acide carbonique, à celle-ci le poids de l'herbe, et cette herbe nous la retrouvons dans les excréments de la vache, dans son urine et ses autres sécrétions. Il ne se perd pas la plus petite parcelle de matière.

« Les excrétions de l'homme nourrissent la plante, la plante transforme l'air en principes immédiats solides et nourrit l'animal: les carnivores vivent d'herbivores, eux-mêmes deviennent la proie de la mort et répandent sur le monde végétal de nouveaux éléments de vie.

« C'est ce qu'on appelle l'échange de la matière. Ce mot est juste, et on ne le prononce pas sans un sentiment de respect, car, de même que le commerce est l'âme des relations entre les hommes, de même la circulation de la matière est l'âme du monde. Dans un système, dit Georges Forster, où toutes les choses attirent et

sont attirées réciproquement, et rien ne peut se perdre. La quantité de matière reste toujours la même (1). »

C'est ainsi que la science moderne établit d'une manière rigoureuse, et par des expériences faciles, sensibles, souvent renouvelées, la vérité du principe de Lavoisier, et aussi la certitude de la conservation de toutes les molécules qui ont formé le corps humain de chacun de nous, et de toutes les générations disparues.

Toutes les cellules qui sont entrées dans la composition du corps humain, sont donc conservées; mon corps tout entier, loin d'être anéanti, est donc conservé et ne sort pas du tourbillon vital, ou de l'immense réservoir de la nature, et ma raison ne peut pas refuser de croire qu'au moment prévu par Dieu, et marqué pour les grands bouleversements du dernier jour du monde, ces molécules obéiront à l'intelligence et à la puissance de Dieu, si telle est la volonté de Dieu, et se grouperont de nouveau dans la forme du corps humain .Ni les animaux, ni les végétaux ne doivent ressusciter, et les cellules du corps humain qui ont servi à un moment de la durée, à la composition chimique, à l'organisation des animaux et des végétaux, apparaîtront de nouveau dans l'espace libre, à la disposition de Celui dont la puissance a pu tirer le monde du

(1) Moleschot, *Circulation de la vie,* IIIe lettre.

néant. La résurrection des corps n'est donc pas en opposition avec ma raison.

D'ailleurs, le corps humain obéit à la loi générale de l'assimilation et de la désassimilation qui s'applique à tous les animaux vivants, et souvent, pendant la durée de notre existence, notre corps tout entier s'est renouvelé, et a rendu ses cellules au tourbillon vital.

Vous connaissez les expériences de Flourens (1). Ce savant soumettait un jeune animal au régime de la garance, pendant un mois. Le savant physiologiste découvrit, après ce temps d'alimentation particulière, la formation d'une couche rouge à l'intérieur des os de l'animal, c'est-à-dire un renouvellement complet de son corps.

Selon Frémy, auteur d'un savant ouvrage qui a pour titre : *la Circulation de la vie*, il ne faudrait pas sept ans pour renouveler le corps humain, il suffirait de trente jours. Frémy s'exprime clairement sur ce point, et nous aimons à le citer.

« Quelque surprenante que puisse paraître, au premier coup d'œil, cette rapidité, les observations s'accordent sur tous les points. D'après Stalh, les alouettes perdent en un jour la graisse qui s'est développée pendant la nuit dans leur corps. Le développement des cellules s'opère

(1) Flourens, *De la Longévité humaine*, p. 51.

dans le sang, en 7 ou 8 heures, aux dépens des matières fournies par le chyle. Qui ne sait, du reste, qu'il suffit de peu de jours, pour rendre un homme presque méconnaissable par l'amaigrissement ?

« La rapidité de l'échange des matières, que toutes ces observations démontrent, est ce qu'il y a de plus propre à diminuer notre étonnement. Elles nous apprennent qu'un adulte pesant 128 livres, sécrète en deux heures, près de 3 livres de salive, au moins 2 livres 1/2 de bile, et plus de 28 livres de suc gastrique. De sorte qu'un fumeur, affecté de la mauvaise habitude de cracher, peut expulser, en une demi-journée, la quatre-vingt-cinquième partie de son poids. Dans le cours de 24 heures, il coule dans notre corps près du quart de notre poids de suc gastrique circulant du sang à l'estomac et de l'estomac au sang. »

Certains philosophes et certains théologiens du moyen âge ont fait une application malheureuse de l'axiome juridique : *res clamat domino,* et ils ont enseigné que les molécules de notre corps, vivifiées et transfigurées par l'âme, ne cessent jamais d'être à nous, que notre âme en reste propriétaire, et qu'elle a, par conséquent, le droit de les réclamer et de les prendre, partout où elle les trouve, pour en refaire son corps. Ces théologiens croyaient trouver dans cet axiome du droit une preuve en faveur de la

résurrection totale de notre corps, à l'heure du jugement.

Dieu, dans cette hypothèse, respecterait le droit de propriété de notre âme et lui rendrait son bien, c'est-à-dire toutes les parties et toutes les molécules de son corps. Vous ne pouvez pas vous arrêter à cette hypothèse insoutenable, et absolument étrangère à l'enseignement chrétien. En effet, au nom de ce droit de propriété, il faudrait affirmer que l'âme revendiquera toutes les cellules, toutes les parties de matière qui lui ont appartenu, à tous les moments de sa durée, qui ont reçu son empreinte avec l'action féconde de la vie.

Or, si le corps humain se renouvelle tous les sept ans, ou plutôt tous les mois, comme l'affirme le savant dont nous venons d'entendre la parole autorisée, et si l'âme, au jour de la résurrection, devait reprendre toutes ses cellules pour en faire son corps, ce n'est plus un corps, c'est une masse informe et monstrueuse qui serait appelée à ressusciter.

Mais faut-il entendre à la lettre le dogme de la résurrection des corps ? Faut-il croire, enfin, que nous prendrons, un jour, exactement les mêmes cellules qui à un moment de la durée, ont appartenu à notre corps?

Ecoutons la réponse de saint Thomas d'Aquin et la distinction savante qu'il établit entre l'unité matérielle et l'unité formelle du corps humain.

II

Saint Thomas d'Aquin, qui reste toujours le maître écouté dans les questions théologiques, expose avec une clarté saisissante la vérité chrétienne sur la résurrection et l'identité du corps humain.

Pendant la vie, écrit saint Thomas, l'homme est toujours un, sa forme spécifique reste toujours la même et cependant il y a un flux et reflux perpétuel dans les parties dont il est composé. La flamme tant qu'elle dure, est toujours la même, et cependant le bois qui l'alimente n'est pas toujours le même. L'identité du corps de l'homme n'exige donc pas l'identité de toutes les parties matérielles dont il est composé.

Ailleurs, il exprime encore cette pensée, en omparant le corps humain à une cité qui reste toujours une même cité, quoique, à tout instant, il y ait succession et renouvellement, par les morts et par les naissances, dans les habitants dont elle est formée (1).

(1) Quod enim non impedit unitatem secundum numerum in homine, dum continuo vivit, manifestum est quod non potest impedire unitatem resurgentis. In corpore autem hominis, quamdiu vivit, nom semper sunt eædem partes secundum speciem; secundum vero materiam, partes fluunt et refluunt. Nec propter hoc impeditur quin homo sit unus numero a principio vitæ usque in finem; cujus exemplum

L'Eglise catholique n'enseigne donc pas que le second corps de l'homme se composera de tous les éléments dont il a été composé pendant la vie, les textes que vous venez d'entendre vous laissent comprendre que les grands théologiens n'ignorent pas le renouvellement du corps humain par les sécrétions. Elle n'enseigne pas davantage que le second corps sera formé exactement des éléments qui nous ont appartenu une fois dans la vie. Ces éléments ne font que passer à travers notre corps perpétuellement renouvelé. C'est l'âme qui ne change pas, et c'est elle qui détermine par son

accipi potest ex igne, qui, cum continue ardet, et unus numero dicitur, propter hoc quod species ejus manet, licet ligna consumantur et de novo apponantur. Sic etiam est in corpore humano; nam forma et species singularium partium ejus, continue manent per totam vitam, sed materia partium et resolvitur per calorem actionis naturalis, et de novo adgeneratur per alimentum. Non est autem alius numero homo secundum diversas partes et ætates, quamvis non quidquid materialiter est in homine secundum unum statum sit in eo secundum alium. (*Summ. phil.* lib. IV. *De vita æterna.* cap. LXXXI.)

Tertia opinio ponit omnes partes quæ non sunt præter intentionem naturæ aggeneratæ pertinere ad veritatem humanæ naturæ quantum ad id quod habent de specie, quia sic manent, non autem quantum ad id quod habent de materia, quia sic fluunt et refluunt indifferenter, ut ita etiam intelligamus contingere in partibus unius hominis, sicut contingit in tota multitudine civitatis, quia singuli subtrahuntur a multitudine per mortem, aliis in locum eorum succedentibus. Unde partes multitudinis fluunt et refluunt materialiter, sed formaliter manent : quia ad eadem officia et ordines substituuntur alii, a quibus priores subtrahebantur, unde respublica una numero, remanere dicitur. Et similiter etiam, duris quibusdam partibus fluentibus aliæ reparantur in eadem figura et in eadem sicut omnes partes fluunt et refluunt secundum materiam, sed manent secundum speciem, manet nihilominus homo idem numero (*Summ. theol.*, q. LXX, art. IV. *Supplem.*)

action vitale l'unité formelle et l'identité du corps.

Quelle que soit la matière dont l'âme va s'emparer, au jour de la résurrection, peu importe, l'âme va pénétrer cette matière, la vivifier, la transformer, lui donner la forme humaine, et en faire son corps. Cela suffit pour arrêter les objections élevées contre un dogme chrétien dénaturé par l'ignorance, ou mal expliqué par des esprits étrangers à l'enseignement large et élevé des théologiens.

L'âme demeure après la mort du corps essentiellement la même ; ses puissances végétatives et sensitives, sources de la vie corporelle, ne sont ni éteintes ni anéanties, elles sommeillent seulement, de même que tout le corps de la plante, selon la profonde comparaison de l'Apôtre, sommeille dans le grain de froment semé. Le second corps auquel l'âme doit s'unir, sera essentiellement le même que le premier, parce que l'âme est la forme du corps et un principe formateur. La puissance formative du corps que l'âme aura porté sur la terre, sommeillera en elle jusqu'au jour de la résurrection, où elle se développera de nouveau effectivement, s'emparant pour reformer son corps de la matière qu'il lui plaira de choisir, puisque celle-ci est indéterminée (1).

(1) Franz Hettinger, *Apologie du Christianisme*, t. I, p. 367.

Ainsi présenté, le dogme chrétien de la résurrection générale ne peut soulever aucune difficulté sérieuse, et la science moderne, loin de le contredire, le confirme en nous apprenant l'indestructibilité de la matière et des corps.

III

Les théologiens et les philosophes chrétiens ont exposé avec soin les raisons de convenance ou les preuves morales par lesquelles nous pouvons justifier ce dogme de la résurrection, si clairement affirmé dans les livres des deux Testaments.

Le corps a été primitivement et dans sa source, entre les mains de Dieu, au jour de la création du premier homme; l'eau du baptême et l'onction des sacrements l'ont marqué d'un signe particulier; l'Eucharistie a fait passer en lui, comme dans un vase sacré, le corps et le sang de Jésus-Christ; la chasteté, les jeûnes, les mortifications, les pénitences l'ont élevé au-dessus de la matière, en le rapprochant de la condition des esprits ; quelquefois même, comme on le voit dans l'histoire des martyrs, il a été déchiré, ensanglanté et donné en spectacle à la terre, pour la défense de la justice et le triomphe de la foi. Graves raisons qui nous

expliquent encore pourquoi l'âme élèvera son corps, en l'associant un jour à son triomphe et à ses joies.

Si, après avoir ainsi étudié le corps humain dans la lumière surnaturelle de l'enseignement chrétien, vous considérez les attributs de Dieu, vous découvrirez de nouvelles raisons en faveur de notre foi à la résurrection générale.

L'intelligence de Dieu connaît le principe formateur dont l'âme est douée et la matière dont elle doit faire, un jour, son nouveau corps; sa puissance lui permet, à lui qui a créé le monde, de le renouveler, et de rapprocher les éléments des corps, dans la forme humaine qui nous a appartenu ; sa sainteté est glorifiée par l'hommage que l'homme tout entier, corps et âmes, lui rendra dans la gloire ; et sa justice reçoit un hommage aussi du châtiment des méchants, dans leur âme qui s'est détournée de lui, et dans leur corps qui a été l'instrument de leurs passions. Et enfin, le type divin de l'humanité du Sauveur, auprès du Père céleste, au plus haut sommet de la gloire, décrit par les Saints Livres, ne rappelle-t-il pas à chacun de nous, que notre corps est appelé, après l'épreuve de la vie, à une transformation pleine d'éclat? J'énumère ces motifs et ces raisons, sans les développer.

Les Saints Livres confirment par des témoignages abondants et précis, l'enseignement

catholique sur la résurrection des corps. « Je sais, dit Job, que mon Rédempteur est vivant, et que je sortirai de la poussière au premier jour. Et je serai, de nouveau, revêtu de ma peau : et, revêtu de ma chair, je contemplerai le Seigneur. Je le verrai, et je le contemplerai de mes yeux, moi-même et non un autre... Mon cœur se consume de désir dans ma poitrine (1). »

« Un grand nombre de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se lèveront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre éternel (2). » « Nous savons que le Roi de l'univers nous ressuscitera pour la vie éternelle, si nous mourons pour observer ses commandements (3). » — Marthe exprime la croyance générale, quand elle répond au Seigneur qui promet la résurrection de Lazare : « Je sais que mon frère ressuscitera au dernier jour (4). » — L'Evangile répète souvent le témoignage de Notre-Seigneur sur la résurrection générale (5). — L'apôtre saint Paul fait un rapprochement profond et plein de vie, entre la résurrection de Notre-Seigneur et notre résurrection personnelle, dont elle est la garantie. Ici il nous déclare que la mort rendra un jour sa proie ;

(1) Job, XIX, 26.
(2) Daniel, XII, 22.
(3) *Machab.*, VII, 9, 14.
(4) Joann., XI, 24 ; V, 28, 29.
(5) Matth., XXII, 23, 33.

là il nous apprend que les corps ressuscités seront dignes des âmes, en possession de la gloire ; qu'ils seront élevés à l'éclat de leur béatitude, sur le modèle du corps même de Jésus-Christ (1).

Un théologien qui a recueilli dans les deux Testaments des témoignages saisissants en faveur de la résurrection générale des corps, complète son exposition savante par cette profonde observation de Tertullien : « L'état intérieur des damnés se manifestera de même dans leur corps. C'est déjà, bien que d'une manière imparfaite, une loi de notre vie terrestre, que le corps soit la copie et le miroir de l'âme ; notre intérieur se manifeste de plus en plus au dehors dans la conduite de notre vie, et l'âme façonne son corps à son image (2). »

Ces textes, et d'autres également précis, que nous pourrions emprunter à l'Ancien Testament et aux Pères de l'Eglise, établissent avec clarté la tradition chrétienne et les témoignages divins qui la justifient. Le dogme de la résurrection générale des corps est vivant dans l'Eglise et dans les deux Testaments ; la conscience et la raison théologique , loin d'y être contraires, en confirment la vérité par des arguments de convenance, et ni les sciences physiques, ni les

(1) S. Paul. *I Cor.*, xv, 13, 17, 44, 47 ; *Ephes.*, ii, v ; *Thessal.*, iv, 14 ; *Philipp.*, iii, 21.
(2) Tertullien. *Resurr. carn.*, cap. 14, 16, 17.

sciences chimiques ne peuvent en démontrer l'impossibilité.

IV

A quel moment, et dans quelles conditions, se produira ce prodige de la résurrection générale ? L'âme est seule, pendant l'intervalle qui sépare le jugement particulier du jugement général; le corps ressuscitera à la fin du monde, *au jour du Seigneur*.

Les deux Testaments et les Pères de l'Eglise qui en ont fait le commentaire autorisé et savant, décrivent quelques-unes des scènes pleines d'épouvante qui marqueront la fin du monde. Quand l'Evangile aura été prêché à tout l'univers, quand la grande apostasie aura désolé l'Eglise, lorsque les débris ou les derniers enfants d'Israël se seront convertis au Seigneur, d'épouvantables phénomènes éclateront au ciel et sur la terre, et précéderont l'apparition vengeresse et souverainement juste du Seigneur qui viendra juger les vivants et les morts.

Le soleil et la lune cesseront d'éclairer la terre, les étoiles tomberont du firmament, les vertus des cieux seront ébranlées ; les éléments se fondront dans le feu qui détruira la terre et tous les ouvrages dont elle est parée. Toutes les

nations verront au ciel le signe éclatant de l'arrivée du Fils de l'homme, et ensemble, on les entendra s'écrier : Malheur à nous !

Au son des trompettes des anges, comme à un appel divin, on verra les justes accourir de tous les points de l'horizon, et les nuées du ciel porteront sur leurs ailes, dans l'éclat d'une majesté souveraine et d'une puissance redoutable, le Seigneur qui viendra nous juger, et réparer par cet acte solennel de suprême justice, les longues injustices des hommes contre l'Eglise et contre Dieu (1).

Quand on lit avec attention le récit, laissé par quelques Pères de l'Eglise, des grands cataclysmes du dernier jour de la terre, on constate une réelle analogie entre ce dernier chaos et le chaos qui a précédé l'apparition de la vie animale en ce monde. Méditez à ce point de vue, le vingtième chapitre de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, son Commentaire sur les Psaumes, ses Questions et Réponses aux orthodoxes, et vous trouverez épars, dans ces divers écrits, des traits qui, rapprochés, reproduisent dans sa grandeur redoutable, l'effrayant tableau des scènes terribles des derniers jours, et qui rappellent, d'une manière frappante, ce que la science moderne nous apprend de l'origine ou de l'état primitif de notre globe.

(1) S. Matth., XXIV, 14, 29. S. Luc, XXII, 29, 30; XXI, 11, 25, 26. S. Marc, XIII, 24, 25.

En relisant l'histoire des grandes périodes de formation de la terre, nous y voyons, dans des proportions gigantesques, des mouvements dans l'atmosphère et d'immenses éclairs, des combinaisons de lumière et de chaleur, magnétisme et électricité, des embrasements, des soulèvements et des éruptions violentes, à travers l'écorce terrestre, de brusques déplacements dans les masses de vapeurs d'eau saturées de gaz de toute nature, qui enveloppaient la terre, en nuages épais et immenses.

Quels ouragans gigantesques, écrit un savant géologue, M. J. d'Estienne, quelles tempêtes cyclopéennes, quelles effroyables réactions et conflagrations d'éléments devaient accompagner sur la terre embrasée, des averses de fonte, de fer, de silice vitrifiée ou de mercure bouillant ! Sous son immense enveloppe de noires vapeurs et d'opaques nuées, de quelles révolutions épouvantables notre globe n'était-il pas le théâtre !

Or, si vous voulez connaître les phénomènes qui semblent annoncés dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, vous verrez que, d'après l'enseignement divin, des pluies d'étoiles filantes (1), des tremblements de terre, des éruptions volcaniques (2), des foudres et des trombes incendiaires qui brûleront tout à la surface de

(1) S. Matth., XXIV, 29.
(2) S. Jean, *Apoc.*, XX, 9.

la terre (1), d'épaisses ténèbres à travers lesquelles la lumière du soleil et de la lune ne pourra plus pénétrer, marqueront le dernier jour de notre planète et l'avènement du Seigneur.

Fick a démontré, avec la précision et l'autorité des sciences mathématiques, que l'état actuel du monde a eu un commencement et qu'il aura une fin. Le savant auteur a rappelé et confirmé par ses propres expériences les expériences concluantes de Mayer, de Joule et d'Helmholtz, Son ouvrage sur la transformation des forces est une révélation.

Il est à remarquer que l'Ecriture, la tradition et la liturgie chrétienne indiquent souvent l'action dévastatrice du feu, dans les dernières convulsions de la terre : *judicare sœculum per ignem.* Or, les découvertes les plus récentes de la science semblent confirmer déjà la vérité de ces indications.

Tyndall a démontré que la transformation de la chaleur en mouvement et du mouvement en chaleur se produit avec une exactitude mathématique. Ainsi lorsque la chaleur disparaît, le mouvement se produit, et lorsque le mouvement cesse, la chaleur se produit selon des lois rigoureuses.

Voici l'application inattendue qui a été faite

(1) S. Pierre, *II Ep.*, III, 7-12.

de cette loi : Connaissant le poids de la terre comme nous le connaissons, et la vitesse avec laquelle elle se meut dans l'espace, un simple calcul doit nous donner la quantité exacte de chaleur qui naîtrait si la terre était arrêtée brusquement dans son orbite ; le nombre de degrés, par exemple, que cette quantité de chaleur communiquerait à un globe d'eau d'un volume égal à celui de la terre.

Mayer et Helmholtz ont fait ce calcul, et ils ont trouvé que la quantité de chaleur engendrée par ce fait, suffirait non seulement pour fondre la terre entière, mais pour la réduire en grande partie en vapeur.

Ainsi, le seul fait de l'arrêt brusque de la terre dans son orbite, amènerait les éléments à l'état de fusion, par une chaleur ardente. Et si, après extinction de son mouvement, la terre, comme il arriverait nécessairement, allait tomber sur le soleil, la quantité de chaleur engendrée par ce nouveau choc, serait égale à la chaleur développée par la combustion de 1,600 globes de charbon solide égaux en volume à la terre.

Ces calculs peuvent nous donner une idée des flots de lumière que l'étude de la transformation des forces répand sur des questions restées, jusqu'à ce jour, enveloppées de ténèbres et dont l'étude directe est impossible.

Les Perses, les Égyptiens, les Indiens et les

Romains ont cru avec les traditions les plus répandues, que le monde finira par le feu. Cicéron, Platon, Origène, Ovide, Sénèque nous ont laissé de sérieux témoignages de cette croyance. Deux physiciens illustres, mais incrédules, de notre temps, Helmholtz et Tyndall, ont confirmé la vérité de cette croyance, en ces termes : à mesure que les siècles se succèdent, chaque planète devra tomber à son tour sur le soleil... si elle ne devient pas incandescente, comme une étoile filante, par le frottement dans son passage à travers l'atmosphère du soleil, le premier frôlement contre sa surface produira un immense développement de lumière et de chaleur. Puis, soit du premier coup, soit après plusieurs bonds, comme un boulet de canon ricochant sur la surface de la terre ou de l'eau, toute sa masse sera broyée, fondue, réduite en vapeur par un embrasement qui produira, en un moment, plusieurs millions de fois autant de chaleur qu'en produirait en brûlant, une masse de charbon de mêmes dimensions.

V

Le philosophe rationaliste ne peut donc élever aucune objection sérieuse, au nom des sciences naturelles, contre la foi chrétienne à la résurrection générale des corps, et aux grandes

catastrophes du dernier jour de la terre. Il est même permis d'affirmer que les progrès de ces sciences jettent une lumière plus intense, comme nous venons de le démontrer, sur ces vérités importantes.

Le passage où l'écrivain sacré décrit les dernières catastrophes de notre planète, semble, néanmoins, en opposition avec la science astronomique moderne, et il a servi de thème aux discussions des savants. Il a pu même troubler la foi de quelques esprits qui avaient une intelligence incomplète de l'enseignement chrétien.

En ce temps-là, raconte A. Gratry, je commençais l'étude des sciences, et lisais beaucoup l'Evangile. Un jour, une parole du Sauveur me perça l'esprit comme une flèche : Les étoiles tomberont du ciel, *stellæ de cœlo cadent;* je croyais voir, dans le texte évangélique, les soleils tomber sur la terre; et ici l'Évangile était évidemment absurde. Si quelque chose pouvait tomber, ce serait la terre ou les terres, sur leurs soleils. Mais d'ailleurs, la stabilité du système, je le croyais alors, n'est-elle pas démontrée? De bonne foi, me disais-je, est-ce la vérité qui parle, et ce seul trait d'ignorance absolue n'est-il pas décisif?

Je persistai à croire sans voir : peut-être comprendrai-je un jour, me disais-je, et je poursuivis mon chemin malgré le terrible fantôme : terrible par sa clarté et sa simplicité.

Le fantôme a duré plusieurs années et n'a été pleinement dissipé que vingt ans plus tard. Il était, comme tous les fantômes, composé de ces deux éléments : malentendu, science incomplète.

Malentendu : je croyais que, selon l'Evangile, les soleils tomberaient sur la terre ; l'Evangile ne le disait pas, il disait : les étoiles tomberont. L'absurdité n'existait plus. Je ne fis cette remarque si simple que quelques années après.

Science incomplète : je croyais démontrée la stabilité de tout l'état astronomique du ciel. C'était un peu la pensée antique des *cieux incorruptibles*. Pourtant que de faits déjà dans la science tendaient à renverser cette hypothèse ! mais j'ignorais ces faits, ou je n'y pensais pas alors.

Or, voici ce qui m'éclaira pleinement, vingt ans plus tard. C'était en 1848. Je vois entrer chez moi M. Cauchy, mon ancien maître et vénérable ami ; il accourt tout ému, et me dit : Savez-vous bien ce qui se passe ? — Quoi ? on s'égorge dans les rues ? — Non, c'est un tout autre événement ! la nouvelle est arrivée aujourd'hui d'Angleterre à l'Académie des sciences. Voici le fait : il y a un nouveau télescope, et toutes les nébuleuses sont résolues ! tout ce qui est visible dans le ciel est résolu. Il n'y a plus de nébuleuses proprement dites, il n'y a que des amas d'étoiles ; même les nébuleuses en spirales sont des amas d'étoiles.

Or, Messieurs, ajoute A. Gratry, voici la portée de cet événement scientifique : laissant de côté la question, douteuse encore, des nébuleuses proprement dites, il est certain du moins que plusieurs nébuleuses en spirales sont des amas d'étoiles. Or, les spirales sont des systèmes nécessairement instables, dont toutes les lignes tombent sur le centre, et ces lignes sont des lignes dont tous les points sont des étoiles. C'est donc à dire qu'aujourd'hui, nous voyons de nos yeux des amas de millions d'étoiles occupées à tomber sur un centre commun. En sorte que, non seulement, comme le dit l'Evangile, les étoiles tomberont du ciel, mais, en ce moment, elles tombent du ciel, et nos yeux le voient (1).

Le télescope de lord Ross ne résout pas toutes les nébuleuses, comme le prétend le savant que je viens de citer, et, au moment où Gratry écrivait cette page, on n'avait pas encore soumis ces nébuleuses à l'analyse spectrale, il n'en est pas moins vrai que le texte sacré n'est pas en défaut et que d'autres hypothèses plus scientifiques, à notre avis, que celle dont je viens de parler, ont été élevées par des hommes compétents, pour expliquer ce signe terrible, avant-coureur du dernier jour de la terre habitée.

Au livre de la Genèse, Moïse nous raconte

(1) A. Gratry, *Crise de la foi*. Première conférence, p. 51.

l'histoire de la création du ciel et de la terre, et comme le fait observer le savant évêque de Châlons, Mgr Meignan, Moïse parle, en cet endroit, de notre terre et de notre ciel, sans s'occuper de l'existence ou de la création des autres soleils et des autres cieux.

De même aussi selon Suarez, lorsque l'apôtre saint Pierre nous parle des grands événements du dernier jour : résurrection des morts, conflagration de la terre, rénovation de l'univers, jugement universel, l'apôtre entend parler de notre planète, de notre ciel.

Saint Pierre écrit le dernier chapitre de l'histoire de la terre ; Moïse en écrit le premier.

« Il y avait d'abord, dit l'apôtre saint Pierre, des cieux et une terre que la parole de Dieu tira de l'eau et fit subsister par l'eau, c'est pourquoi le monde d'alors périt dans un déluge d'eau. Quant aux cieux et à la terre qui sont maintenant, la même parole les conserve pour être livrés au feu, le jour du jugement et de la ruine des impies... Or, le jour du Seigneur viendra comme un voleur. Alors, les cieux disparaîtront avec un grand fracas, le feu fondra les éléments et il consumera la terre et les ouvrages qu'elle contient (1). »

Suarez démontre, dans un commentaire précis de ce texte sacré, qu'il n'est question que

(1) S. Petri, *Epist. II*, c. III. — Voir Suarès, édition Vivès, t. IX, p. 1109.

des bouleversements de notre atmosphère, et non des bouleversements de tous les cieux dans la prédiction finale de nos Saints Livres.

C'est donc, en parlant de notre ciel planétaire, que le Sauveur a dit : les étoiles tomberont du ciel. Le Sauveur ne parle pas de la chute matérielle des étoiles sur la terre ; et ni les Docteurs, ni les théologiens, ni les Pères de l'Eglise n'ont entendu ce texte de cette manière ; une telle interprétation soulèverait contre elle d'insurmontables difficultés.

Mais, s'il ne faut pas donner au texte cité ce sens matériel et inexact, il faut éviter aussi de l'expliquer avec trop de largeur, de lui refuser toute valeur scientifique et de l'appliquer seulement, comme le prétend Origène, aux grandes intelligences, aux hommes supérieurs, qui, victimes de l'orgueil, à cette heure de trouble universel, tomberont dans l'apostasie pour ne plus se relever. Je reconnais volontiers que l'expression métaphorique, *les étoiles*, convient à ceux qui instruisent la terre : *fulgebunt tanquam stellæ ;* mais la parole du Sauveur, prise avec le contexte et considérée dans ses rapports avec les autres prédictions dont elle fait partie, a un sens littéral et fortement déterminé.

Les hommes épouvantés diront, peut-être, au dernier jour : « Les étoiles tombent du ciel, » parce que ces étoiles qui sont aussi des soleils, et qui peuvent avoir leurs taches, leurs nuages

de vapeurs métalliques, s'envelopperont de vapeurs et cesseront de jeter leur lumière et leurs feux. Peut-être, aussi, que la terre recevra une accélération subite et terrible de rotation. Dans ce mouvement effrayant à travers l'espace, les épaisses vapeurs qui envelopperont la terre, se déchirant soudain, par un mouvement analogue à celui que produirait un immense éclair, les hommes verront le ciel, et les étoiles paraîtront tomber à l'horizon.

Une interprétation aussi autorisée que celle que je viens d'exposer, a été donnée par un esprit distingué ; elle permet de prendre à la lettre le texte sacré.

Les étoiles qui tomberont du ciel, écrit M. Perrier (1), seront une pluie ou plutôt une grêle d'astéroïdes, sorte d'orage enflammé capable de produire sur notre globe d'épouvantables désastres. La science a reconnu que ces corpuscules stellaires, en multitudes incalculables, voyagent comme des fleuves dans les espaces interplanétaires, décrivant leurs orbites dans des directions inconnues, et avec une vitesse telle, qu'à la rencontre d'une planète, la terre, par exemple, ils s'enflamment à l'instant, brûlent et disparaissent comme des traits de feu : telles sont les étoiles filantes.

Or, d'un autre côté, par les observations de

(1) *Annales catholiques*, 15 novembre 1879.

la science la plus moderne, nous savons, à ne pouvoir en douter, que notre terre, emportée par le soleil dans l'espace, ne suit pas du tout une route constante et identique. Nous savons que le soleil entraîne avec une rapidité vertigineuse, tout son cortège de planètes vers la constellation d'Hercule. Ainsi, à chaque instant, sans que nous en ayons conscience, nous courons, nous sommes précipités dans des régions inconnues. Que rencontrerons-nous dans cette course effrénée ? qui oserait affirmer qu'un jour, un banc épais d'astéroïdes ne nous dérobera pas les rayons du soleil, en s'interposant entre nous et le grand foyer lumineux, et que la terre, pénétrant à son tour dans ce torrent, ne sera pas criblée de ces milliers d'astéroïdes, qui pleuvront sur elle sous forme de solides enflammés? Mais, qui ne le voit aussi, cette hypothèse, pleinement autorisée par la science, serait la vérification frappante du texte évangélique, et les étoiles tomberaient réellement du ciel. Cette grêle enflammée pourrait bien allumer sur la terre un immense incendie, dont les reflets donneraient à la lune la couleur du sang, annoncée par le Sauveur.

Vous pouvez choisir entre ces diverses hypothèses, également autorisées pas les sciences, celle qui explique avec plus de précision la parole évangélique, et vous reconnaîtrez, — sans qu'il soit nécessaire d'un grand effort

d'attention, — qu'il n'y a pas opposition entre la religion et la science, et que la religion nous apprend sur le dernier jour du monde, des faits que la science ne peut pas démentir, et qu'elle explique même avec clarté.

VI

Mais la terre ne sera pas anéantie ; et l'humanité, qui n'a pas été témoin de grands bouleversements de notre globe à son origine, sera le témoin épouvanté et tremblant des cataclysmes du dernier jour. La terre transformée sera-t-elle le séjour d'une humanité nouvelle qui aura son histoire, ses épreuves, sa fin, qui disparaîtra elle-même, après de longs siècles, secouée et rejetée du navire, par une violente tempête, pour faire place à une autre humanité?

Sera-t-elle, comme l'enseignent certains théologiens, le séjour nouveau des enfants morts sans baptême, qui n'ont pas connu l'épreuve de la vie? Faut-il croire, avec quelques Pères de l'Eglise, que la terre nouvelle et les nouveaux cieux dont il est parlé dans le prophète Isaïe, dans saint Jean et dans saint Pierre (1), ne seront, en réalité, que la terre que nous habitons, heureusement transformée par la puis-

(1) Isaïe, LXV, 17; LXVI, 22. — S. Jean, *Apocal.*, XX, 11; XXI, 1. — S. Pierre, *Ep. II*, III, 13.

sance divine, et laissant mieux voir à nos yeux ravis, les merveilles et les splendeurs de nouveaux cieux?

L'esprit humain est sans réponse à ces questions intéressantes, mais inutiles, et le cœur de l'homme, guidé même par les maîtres dont nous venons de rappeler les témoignages, reste en présence de conjectures brillantes, qui charment l'imagination, sans donner le repos de la certitude à notre esprit.

Le prophète Isaïe entrevoit une terre nouvelle dans ses visions prophétiques, et il en décrit la beauté, dans un chant qui est un poème ému et plein de fraîcheur. Il célèbre les joies de cette Jérusalem nouvelle, la paix sereine de ses habitants, la longue durée de leurs jours qui égalera la durée des grands arbres, et il bénit en la saluant, cette race choisie, dont tous les vœux seront exaucés (1).

Platon semble répéter cette page, quand il fait dire à Socrate, au moment de mourir, ces paroles pleines d'espérance : « Une autre terre pure est au-dessus de la nôtre, dans ce ciel pur où sont les étoiles. Les fleurs, les fruits, les montagnes y sont d'une beauté enchanteresse. Cette terre produit toutes sortes de pierres précieuses, limpides, parfaites, d'un éclat dont rien n'approche ; auprès d'elles pâlissent nos éme-

(1) Isaïe, LIV, 65.

raudes, nos jaspes et nos saphirs. Dans cette heureuse terre, l'or et l'argent, répandus en abondance, en tous lieux, jettent de tous côtés des feux qui charment la vue. Voir cette terre, c'est le spectacle des bienheureux... Ceux qui ont passé leur vie dans une sainteté élevée, sont reçus là-haut, dans cette terre pure où ils habitent; et ceux d'entre eux que la philosophie a suffisamment purifiés, vivent pendant toute l'éternité, sans leurs corps, et sont reçus dans des demeures plus belles, plus agréables que je ne saurais le dire ou l'expliquer (1). »

Ce qui est certain pour chacun de nous, c'est que la dernière catastrophe de la fin du monde sera proche du jugement universel. Saint Matthieu et saint Paul nous rappellent que le Seigneur viendra, alors, pour la seconde fois, non plus sous la forme d'un esclave comme à son premier avènement; il viendra plein de majesté et environné de gloire (2), et, en ce jour, l'histoire du monde, ignorée ou mal comprise par les hommes, sera éclairée par la lumière même de Jésus-Christ, et la vie humaine sera expliquée.

Strauss a dit après Schiller : le jugement universel est dans l'histoire universelle; et ce jugement, qui se continue à travers tous les temps, rendra le jugement dernier inutile et superflu.

(1) Platon, *Phédon*.
(2) Matth., XXVI, 64. *II Thessal.*, I, 6, 8.

Mais l'expérience des siècles a répondu que le jugement de l'histoire n'est pas toujours équitable et lumineux, et qu'il reste, d'ailleurs, dans les événements dont la vie de l'homme est faite, assez de ténèbres et de difficultés pour appeler la lumière suprême du jugement de Dieu.

« Le Fils de l'homme viendra dans sa gloire et sa force, entouré des puissances célestes ; il sera assis sur le trône de sa gloire ; toutes les nations s'assembleront autour de lui. L'époque du second avènement est appelée le dernier jour, le jour du Seigneur. Le jugement sera fait selon l'Evangile, c'est-à-dire selon le plan de la Divinité, qui a fait de la doctrine de la Rédemption du monde le centre de toute la révélation divine, de tous les actes de la Providence et de tous les jugements rendus conformément à la loi positive... Le jugement, d'après l'Evangile, est en même temps une justification de Dieu, une théodicée, car le jugement final ne sera pas seulement juste, mais il apparaîtra dans sa liaison avec tous les jugements antérieurs, comme l'acte suprême qui clôt tous les jugements de Dieu, depuis le commencement du monde. Dieu sera justifié dans tous ses arrêts, qui, dans la sentence finale, paraîtront tous comme un arrêt unique ; Dieu sera également justifié dans toutes les voies par lesquelles il a conduit les individus, les peuples, l'humanité entière dans tous les temps et dans tous les lieux. Toutes appa-

raîtront comme les voies providentielles de l'amour, de la sagesse et de la justice absolue. Les mystères et les énigmes de l'histoire du monde seront dévoilés ; car, de même qu'on a nommé avec raison l'histoire le jugement du monde, de même, à l'inverse et dans un sens plus large encore, le jugement du monde sera l'histoire dévoilée et manifestée. Ce qui était resté obscur sera révélé. Cette manifestation universelle est un des caractères essentiels de ce jour suprême. Chaque œuvre sera connue et produite à la lumière du Seigneur (1). »

(1) *Dict. encycl. théol.* — *Jugement dernier.* (Staudenmaier.)

CHAPITRE V

LE RÈGNE DE MILLE ANS

I

Dès la fin du premier siècle, et au commencement du second siècle de l'Eglise chrétienne, Cérinthe et, avec lui, des Marcionites et des Apollinaristes que saint Jérôme désigne sous le nom de chrétiens judaïsants, enseignèrent qu'après la résurrection des corps, réservée exclusivement aux élus, le Messie triomphant descendra sur la terre, et régnera avec eux pendant mille ans. L'histoire anticipée de cette suprême victoire du Messie et de la félicité terrestre dont elle serait le gage, charmait l'imagination grossière et les espérances sensuelles des Cérinthiens. Selon ces hérétiques ou millénaires charnels, voici les faits principaux

qui doivent marquer ce règne de mille ans.

Le Messie autrefois pauvre, insulté, méprisé, condamné aux douleurs violentes de l'agonie, apparaîtra enfin dans l'éclat et la majesté de sa gloire, et il accordera aux disciples, ses élus, les richesses, les festins joyeux et perpétuels, les plaisirs illimités et grossiers, si contraires aux enseignements de l'Evangile, à l'esprit du christianisme, aux devoirs austères de la religion. Un tel règne serait le triomphe et la revanche de la chair, soumise et vaincue pendant la vie.

En ce temps-là, les enfants d'Israël relèveront Jérusalem ensevelie sous les cendres, ils lui feront des murs de marbre ; ils étendront au loin leur domination puissante, par la défaite de tous les peuples ennemis. Le travail, la culture de la terre, les soucis, les fatigues du commerce et de l'industrie seront étrangers aux élus.

Sur cette terre docile et d'une fécondité merveilleuse, les élus, célébrant un sabbat perpétuel auquel seront conviés les peuples étrangers, offriront à Dieu des victimes sanglantes dont les chairs leur serviront de nourriture, et, après mille ans, quand les barbares du Septentrion, désignés sous le nom de *gog* et *magog*, viendront assiéger les murs de la ville sainte, ils seront engloutis par la justice divine dans des feux dévorants : l'ère paisible et définitive

de l'éternité s'ouvrira enfin pour les bienheureux.

Cérinthe et ses disciples prétendaient justifier ce rêve d'un millénarisme sensuel, par deux textes empruntés à l'Ecriture Sainte.

Nous lisons dans l'Evangile selon saint Matthieu, cette parole de Notre-Seigneur : « Je vous dis que je ne boirai plus, désormais, de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai tout nouveau avec vous dans le royaume de mon Père : » et ailleurs : « Celui qui aura abandonné pour me suivre, son père, sa mère, son frère, sa sœur, ses enfants, sa maison et ses champs, recevra le centuple et possédera la vie éternelle (1). »

Souvent encore, le Seigneur désigne sous le nom de festins, de noces, la félicité promise aux élus, mais rien n'autorise à voir dans ces paroles la promesse d'une jouissance matérielle et de la possession de biens charnels. Dans ce passage et dans ceux que l'on pourrait citer encore, le Seigneur s'accommode à notre manière de parler, et, voulant exprimer la récompense promise aux justes qui auront eu sur la terre, le courage et la générosité de tout sacrifier, pour le suivre, il leur promet des festins, des fêtes, et une joie infiniment supérieure à toutes les joies que nous pourrions goûter en ce monde.

(1) S. Matth., XIX, 25, 26, 29.

Rêver ainsi pour les justes un paradis sensuel, à la manière du paradis mahométan, c'est méconnaître le caractère éminemment immatériel de l'Évangile et de la religion chrétienne; c'est oublier que les joies matérielles sont exclues du royaume de Dieu, *neque nubent neque nubentur;* c'est abaisser les cœurs et nos espérances, en promettant à la vertu courageuse, en échange d'un renoncement de quelques années à des sensations qui nous sont communes avec les animaux, ces mêmes sensations sur un autre théâtre et pendant une plus longue durée.

Si le millénarisme grossier et hérétique de Cérinthe et des Cérinthiens a été condamné par l'Église et par la raison il n'en est pas de même du millénarisme enseigné par plusieurs Pères de l'Église, et par de saints docteurs dont les savants écrits couvrent encore aujourd'hui de leur autorité les derniers défenseurs de la croyance au règne divin de mille ans.

Un écrivain contemporain a repris cette thèse, et il a voulu la défendre avec déférence pour la tradition (1) : voici les points principaux de son système.

Depuis l'époque des apôtres, des milliers de chrétiens et de saints docteurs, s'inspirant des

(1) L'abbé Gabriel Gras, *De la venue glorieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son règne avant le jugement dernier*.

enseignements cachés de l'Apocalypse, et de l'enseignement de la tradition primitive, ont cru qu'avant la fin des temps, et pendant mille ans, Jésus-Christ régnerait triomphant sur la terre. — La vérité, la justice, la divinité recevraient ainsi, sur cette terre même, où elles ont été méconnues et outragées, une première et solennelle réparation. Pas de joie grossière et de fêtes sensuelles, comme le voulaient les Cérinthiens égarés dans l'hérésie.

Le Seigneur revenant ici-bas, glorieux et vainqueur, exterminera l'antéchrist et son armée; il rappellera à la vie plusieurs saints, principalement les martyrs, qui, ressuscités et jouissant de la vision béatifique, habiteront avec lui la Jérusalem descendue du ciel et transportée sur la terre, comme autrefois la maison de la très sainte Vierge, où le Verbe fait chair habita, fut transportée de la Galilée à Lorette. En même temps, Lucifer sera enchaîné, les guerres seront partout supprimées et Notre-Seigneur sera le Souverain religieux et politique du genre humain.

Les Juifs convertis se rassembleront de nouveau en Palestine, dans Jérusalem, dont les murs seront relevés par les élus triomphants; tous les peuples de la terre réunis dans une foi commune et dans un même amour, formeront un seul troupeau autour d'un seul pasteur : *et erit unum ovile et unus pastor.* Après de longs siècles de paix dans la grandeur du triomphe

divin, Satan déchaîné soulèvera de nouveau les Gentils; il les entraînera dans une lutte gigantesque; ils seront vaincus, détruits, dévorés par un feu céleste. Tel sera le dernier chapitre de l'histoire de l'humanité : la résurrection générale, le jugement dernier, la sentence finale suivront la défaite suprême de l'Esprit mauvais.

Ce millénarisme diffère de l'hérésie de Cérinthe, en ce sens qu'il en exclut la partie grossière et les plaisirs charnels; sur tous les autres points, il n'en diffère pas. Le triomphe des justes, le règne temporel de Jésus-Christ, la dernière révolte et la dernière défaite de Satan, ces affirmations sont communes aux deux systèmes, et ils reposent sur une même interprétation d'un passage fameux de l'Apocalypse que je veux citer.

II

« Et je vis, écrit saint Jean dans l'Apocalypse, je vis un ange descendre du ciel, ayant la clef de l'abîme et une grande chaîne en la main.

Et il prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans.

Et il le précipita dans l'abîme et l'y enferma, et il mit un sceau sur lui, afin qu'il ne séduisît pas les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis, après quoi il faut qu'il soit délié pour un peu de temps.

Et je vis aussi des trônes et ceux qui s'assirent dessus, et la puissance de juger leur fut donnée, et je vis les âmes de ceux qui sont morts pour avoir rendu témoignage à Jésus et pour la parole de Dieu et qui n'ont point adoré la bête, ni son image, ni reçu son caractère sur leurs fronts, ou dans leurs mains : et ils ont vécu et régné mille ans avec Jésus-Christ.

Les autres morts n'ont pas vécu jusqu'après les mille ans, c'est ici la première résurrection.

Heureux et saints sont ceux qui ont part à la première : la mort n'aura pas de prise sur eux ; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans.

Et après que les mille ans seront accomplis, Satan sera délié, il sortira de sa prison et séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera pour le combat, et leur nombre égalera celui du sable de la mer.

Et ils se répandirent sur la face de la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la ville bien-aimée.

Mais le feu descendit du ciel et les dévora, et le diable qui le séduisait fut précipité dans l'abîme de feu et de soufre, où la bête et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles.

Et je vis un grand trône blanc, et quelqu'un assis dessus, devant la face duquel le ciel et la terre disparurent, et leur date même ne se trouva plus.

Et je vis les morts grands et petits, devant le trône : les livres furent ouverts, et un autre livre, qui est le livre de vie, fut ouvert; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.

L'enfer et la mort furent précipités dans l'étang de feu, c'est là le sceau de mort.

Et quiconque ne se trouva pas écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu. »

Les millénaires s'autorisent de ce texte, en apparence décisif, pour défendre leur croyance consolante; et ils essayent de fortifier encore cette autorité, par ces paroles de Daniel, favorables à la thèse que je viens d'exposer, avec l'apôtre saint Jean : « Et il lui donna la puissance et l'honneur et le royaume, et tous les peuples de toute langue et de toute tribu lui seront soumis... afin que le règne et la puissance, et la grandeur du royaume qui est sous le ciel soient donnés au peuple des saints du Très-Haut (1). »

Le long texte de l'Apocalypse, où il est parlé du triomphe du Seigneur et d'une victoire de mille ans, ne justifie pas, néanmoins, les conjec-

(1) Daniel, VII, 14-27.

tures pieuses des millénaristes spirituels. L'apôtre saint Jean dit qu'un temps viendra où la puissance de Satan sera définitivement enchaînée; alors le Seigneur, les justes et la religion chrétienne triompheront, et les vieilles erreurs du paganisme, vaincues, détruites, seront désormais impuissantes contre la vérité divine. Tel est le sens clair et obvie de la pensée du prophète.

Ici, aussi bien que dans les autres prophètes, dans les Psaumes, les Rois, et dans vingt endroits des Livres Saints, le nombre mille indique une période indéterminée, une durée très longue et indéfinie (1). La littérature profane aussi bien que la littérature sacrée, nous en donnent de nombreux exemples, et Virgile a dit :

Non anni domuere decem, non mille carinæ (2).

Mais rien n'indique, dans le texte de saint Jean, que ce long triomphe de la justice et de Jésus-Christ aura pour théâtre la terre que nous habitons. Selon l'interprétation la plus naturelle et la plus conforme à l'esprit de la tradition

(1) « Mille anni bene longum temporis spatium indicant, nec proprie sunt intelligendi; nam in picturis longius et breve temporis spatium non aliter nisi numeris exprimi potest. Millenario autem numero usus est Joannes, quia is numerus est mysticus apud Judæos. *Tanchuma*, f. 225. Messiæ tempora sunt mille anni. Multa alia loca ex Rabbinorum scriptis invenies apud Westenium. » (Rosenmuller, *Scholia in Apocal.*, tom. V, p. 821.)

(2) *Æneidos*, lib. II.

chrétienne, saint Jean veut parler du temps indéfini qui s'écoulera depuis la résurrection triomphante de Jésus-Christ jusqu'à la résurrection générale des corps, à la fin du monde. Pendant la durée, inconnue pour nous, de cet intervalle, les âmes des justes, dépouillées encore du vêtement de leur corps, jouissent déjà dans le ciel, de la gloire et du bonheur de la vision intuitive, tandis que les damnés, séparés aussi de leur corps, souffrent déjà les peines de l'enfer; Jésus-Christ règne donc par sa bonté et par sa justice dans un royaume où l'injustice et la révolte sont inconnues.

Après ces siècles, désignés par l'Evangile, sous le nombre allégorique de mille ans, Jésus-Christ apparaîtra dans sa gloire, les peuples ressusciteront, les temps seront accomplis.

Cette consommation suprême sera précédée d'une effrayante et universelle révolte du génie du mal contre l'Eglise. Les Pères et les saints Docteurs s'accordent à considérer cette dernière et redoutable épreuve comme un des signes précurseurs de la fin des temps ; l'épreuve sera de courte durée, car Dieu aime ses élus, et Satan sera vaincu et enchaîné pour jamais.

Mais il n'est pas parlé des bienheureux, des élus dans cet endroit où l'Apôtre nous représente les nations assemblées au combat. Peut-on croire, en effet, que les élus confirmés en grâce, et plongés dans l'extase de la vision béa-

tifique, au ciel, renonceront un jour, à cette félicité profonde, et descendront sur la terre pour y soutenir des assauts, et livrer des combats sanglants aux ennemis de la vérité? Une telle hypothèse ne vous semble-t-elle pas contraire à la foi et à la raison ? A la foi qui nous apprend, par l'organe infaillible de l'Eglise, que les âmes des justes entrent, immédiatement après la mort, en possession de la gloire béatifique (1), et à la raison qui ne comprend pas pourquoi ces bienheureux renonceraient à cette félicité, et s'incarneraient sur la terre où ils ont déjà vécu !

Tous ces rêves chimériques, ces commentaires inadmissibles de l'Apocalypse, le livre le plus mystérieux qui soit entre les mains des hommes, nous laissent absolument indifférents et incrédules, et nous leur préférons ces paroles souverainement raisonnables de Bossuet, qui nous explique les derniers combats de l'Eglise à laquelle nous appartenons.

« S'il fallait prendre ici au pied de la lettre une ville où Jésus-Christ viendrait régner avec ses martyrs ressuscités et glorieux en corps et en âme, on ne saurait plus ce que voudraient dire ces nations qui viendraient assiéger la ville où il y aurait un peuple immortel, et un Dieu qui régnerait visiblement au milieu d'eux. Il faut

(1) Conc. gén. de Florence. *Sess. ult.* Cons. Herdouin, t. XI, col. 421. — Conc. de Trente. *Sess. XXV.*

donc entendre ici une ville spirituelle, telle qu'est l'Eglise ; un camp spirituel, qui est la société des enfants de Dieu encore revêtus d'une chair mortelle et dans le lieu de tentation ; par conséquent aussi une guerre et un combat spirituel, tel qu'est celui que les hérétiques ne cessent de nous livrer, et qui se redoublera à la fin des siècles, avec un nouvel acharnement. Je ne veux pas assurer qu'il n'y aura point de combats des rois chrétiens contre l'Antéchrist : ce que je veux remarquer, c'est que saint Jean rapporte tout à la séduction, et pour le surplus, c'est un secret de l'avenir où j'avoue que je ne vois rien (1). »

Quand Notre-Seigneur a dit : « Une heure vient, elle est venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront (2), » sa parole a un sens spirituel. Il n'enseigne pas ici la résurrection des bons et l'anéantissement des mauvais, ni une première résurrection des bons qui précéderait pendant mille ans, la dernière résurrection.

Rien, dans ce texte, n'autorise une telle interprétation. Le Seigneur parle de ceux qui, après avoir entendu son enseignement, se convertiront à la foi, et ceux-là vivront de cette vie spirituelle et surnaturelle réservée aux justes, tandis que les autres seront frappés de mort spirituellement,

(1) Bossuet. Tom. II, p. 562. (Édition Vivès.)
(2) S. Jean, évang., v, 24, 25.

c'est-à-dire privés de la foi, de la grâce, et de la gloire qui en est la consommation, dans la vie future. Il suffit, d'ailleurs, si l'on veut bien connaître la pensée du Seigneur, de relire cette parole si claire, dans sa menace, conservée dans l'Evangile selon saint Jean : « Ne vous étonnez pas de ceci : une heure vient où *tous* ceux qui seront dans les tombeaux *entendront* la voix du Fils de Dieu, et ils *sortiront,* ceux qui auront fait le bien, pour la résurrection de la vie, et ceux qui auront fait le mal, pour la résurrection du jugement (1). »

Ici la pensée ne permet aucun doute, et nous voyons clairement que tous les morts, bons et mauvais, élus et réprouvés, seront appelés à ressusciter, et rien n'indique qu'une période divine de mille ans succédera, sur la terre, à cette résurrection.

Or, ce jugement redoutable, qui attend et menace toute créature, a lieu immédiatement après la mort ; il n'est plus question, dans l'enseignement chrétien, d'une attente de mille ans.

III

Les témoignages abondent, précis, décisifs, en faveur de la thèse que nous défendons. Saint

(1) S. Jean, évang., VIII, 56.

Augustin, saint Chrysostome, saint Ambroise et un nombre considérable de saints Docteurs, cités avec soin dans le savant *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens* (1), répètent que les âmes, après être sorties de la prison du corps, comparaissent devant Dieu, qui devient leur juge. Saint Thomas d'Aquin repousse et déclare contraire à l'enseignement de l'apôtre, l'opinion de ceux qui croient que jusqu'au jour du jugement dernier, les bienheureux attendront la récompense du ciel, et les damnés le châtiment de l'enfer (2). Il établit que, manifestement, toute âme séparée du corps, entre dans la vie éternelle, sans délai ; que les justes connaissent et éprouvent, immédiatement après leur mort, les joies de la vision intuitive, et que le jugement dernier, avec l'éclat solennel qui

(1) H. Klée, *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*, t. II.

(2) « Opinio quorumdam fuit quod animæ sanctorum non punientur in cœlo, nec animæ damnatorum punientur in inferno usque ad diem judicii. Quod quidem apparet falsum, ex hoc quod apostolus, *II Cor.*, v, dicit : « Audemus et bonam « voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, « et præsentes esse ad Dominum, » quod est « jam non « ambulare per fidem, sed per speciem. » ut patet ex his quæ subsequuntur. Hoc autem est videre Deum per essentiam, in quo consistit vita æterna. Et ideo dicendum est, quod post mortem quantum ad ea quæ sunt animæ, homo sortitur quemdam immutabilem statum ; et ideo quantum ad præmium animæ, non oportet ulterius differri judicium. Sed quia quædam alia sunt ad hominem pertinentia, quæ toto temporis cursu aguntur, quæ non sunt aliena a divino judicio, oportet iterum in fine temporis omnia hæc in judicium adduci. Licet enim homo secundum hæc non mereatur neque demereatur, tamen pertinent ad aliquod ejus præmium vel pœnam. Unde oportet hæc omnia æstimari in finali judicio. » (S. Th., *Summ. theol.*, pars III, qu. LIX, art. VI.)

doit le marquer, complétera le jugement particulier qui a lieu après la mort. Le savant théologien établit, avec un rare et profond talent d'analyse, que, même après la mort, l'homme se survit à lui-même, en ce monde, par ses enfants, par ses œuvres, ou bonnes ou mauvaises, par ses affections, par les conséquences de ses actions, et que toutes ces choses, qui n'ajoutent rien, sans doute, au mérite actuel et au démérite de l'âme séparée du corps, relèvent, cependant, du second jugement, du jugement universel.

Au IV^e^ livre des Sentences, dans la quatrième distinction, saint Thomas reprend sa thèse, et il répète encore : « L'homme tant qu'il n'est pas dégagé des liens de la chair, poursuit le cours de son pèlerinage, il est, alors, en état de mérites et de démérites ; mais après ce pèlerinage, le jugement se fait aussitôt, afin qu'il soit immédiatement décidé quel en doit être pour lui le terme. »

L'autorité plus grave des conciles généraux ne nous fait pas défaut : « Nous croyons, disent les Pères du Concile général de Lyon, en 1271, nous croyons que les âmes de ceux qui, après le baptême, ne contractent aucune souillure, et de ceux qui, après avoir péché, en ont été purifiées, ou pendant la vie, ou après la vie, sont aussitôt reçues dans le ciel. » — « Ces âmes, dit le concile de Florence, en 1439, ces âmes des

justes voient clairement Dieu lui-même, tel qu'il est dans l'unité de nature, et la trinité des personnes, toutefois d'une manière inégale, selon la diversité des mérites de leur vie. » — La vingt-cinquième session du concile de Trente continue cet enseignement, en déclarant « que les âmes saintes qui n'ont rien à expier, entrent aussitôt, après leur mort, en possession de la vision béatifique. »

Voilà l'enseignement continu, ferme et évident de l'Eglise catholique.

On ne conçoit pas le royaume des élus, sur la terre, exposé encore à des épreuves, et à l'assaut suprême d'une armée au service de Satan. Notre esprit demande qu'un jour, le Christ triomphant, ressuscité, apparaisse dans l'éclat de sa gloire et la majesté de sa puissance ; notre cœur désire qu'un jour, l'Eglise outragée, persécutée, pendant la vie, par les violents, soit vengée de ses ennemis; notre conscience, elle-même, désire que les justes et les martyrs, les défenseurs et les témoins de la justice, apparaissent, enfin, en présence des méchants confondus; nous sommes loin de le contester. Mais ce retour divin, ce triomphe de la justice est indépendant et très différent des rêves du millénarisme.

Que ce retour se fasse ici-bas, sur cette terre, rien ne l'exige, car le théâtre matériel est un accessoire inutile. Ce que nos vœux appellent,

c'est la confrontation des justes et des méchants, de l'Eglise et de ses persécuteurs, et l'éternelle confusion de ces derniers.

Il est vrai que quelques Pères de l'Eglise, trompés par le témoignage, trop facilement accepté, du vertueux Papias, et par une fausse épître attribuée à saint Barnabé, adoptèrent l'erreur des millénaires spirituels.

On peut suivre encore la trace de cette erreur dans les écrits célèbres de quelques docteurs de l'Eglise, jusqu'à la fin du IVe siècle; à ce moment, elle succomba en Orient et en Occident sous les coups de la dialectique savante et serrée de saint Ephrem, de saint Grégoire de Nysse, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Epiphane, de saint Jérôme et de saint Augustin.

Repoussée du giron de l'Eglise catholique, l'erreur s'est réfugiée dans les écrits des théologiens protestants. Sous le nom de congrégation de Saints du dernier jour, il s'est formé en Angleterre et aux Etats-Unis, des églises nouvelles et ardentes, qui continuent encore aujourd'hui la tradition millénaire, et qui s'autorisent de quelques textes de l'Evangile et de l'Apocalypse, mal compris et faussement interprétés, pour saluer et attendre le prochain avènement du Messie triomphant.

Rêves inutiles, vaines espérances! Jusqu'au dernier jour de l'histoire de ce monde, l'homme

sera témoin de la lutte ardente et passionnée du mal contre le bien, et il sera condamné à combattre et à souffrir, dans le châtiment de la chute originelle et dans l'épreuve de sa liberté.

La paix universelle et le triomphe millénaire de la justice sont des utopies dangereuses, des illusions inutiles, des rêves qu'il faut chasser.

Nous préférons aux promesses des mystiques illuminés, de la congrégation des Saints du dernier jour, la foi chrétienne et ses fermes espérances. Nous savons qu'un jour, la justice triomphera définitivement des révoltes de la liberté humaine, et que l'Eglise, avec Jésus-Christ, son chef et son fondateur, régnera dans la paix, la joie et la gloire; mais les hommes ne verront pas sur la terre l'aurore de ce grand jour: ce règne et ce triomphe appartiennent à l'éternité (1).

(1) Nous donnons à la fin de ce volume une note importante sur les rapports du millénarisme et des erreurs socialistes, à tous les moments de l'histoire.

CHAPITRE VI

LA GLORIFICATION DES CORPS

I

Notre âme n'attend pas la résurrection générale des corps et le jugement dernier, pour entrer en possession de la gloire éternelle ou pour subir le châtiment des fautes qu'elle a commises pendant la vie. L'homme meurt; aussitôt commence pour lui, ou son bonheur ou son malheur.

C'est l'enseignement de la foi. — De grands nuages nous dérobent la vue du monde nouveau où notre âme restera pendant l'éternité. Mais une partie de ce monde s'éclaire sous la lumière tranquille et sereine de la foi.

Entre le rationalisme qui nous promet un bonheur naturel et le faux mysticisme des illuminés, je vois un chemin sûr, et magnifiquement éclairé.

C'est le chemin suivi par les théologiens et par les Docteurs de l'Eglise les plus vénérés, qui ont fondu dans une exposition raisonnée et savante les paroles de Notre-Seigneur et les dépositions précieuses des Apôtres, des Pères, des Conciles sur le bonheur du ciel. Vous reconnaîtrez avec admiration l'harmonie profonde de l'enseignement divin sur la glorification du corps et de l'âme des bienheureux, avec l'enseignement des sciences naturelles sur les transformations des corps, et des sciences philosophiques, sur les espérances et les invincibles aspirations de l'âme.

Ici encore l'harmonie de la raison et de la foi, de l'ordre naturel et de l'ordre surnatuel, apparaît avec évidence et saisit par sa grandeur.

Trop souvent, hélas! sous un faux prétexte de piété, certains écrivains ont parlé du ciel, sans énergie, sans profondeur, en essayant de flatter l'imagination mobile et le cœur trop faible des fidèles, étrangers aux enseignements sévères et consolants de la foi.

Quelle inexactitude et quelle mollesse dans leurs descriptions! et que d'hommes sérieux détournés et dégoûtés de cette haute et grande question du ciel, par l'infidélité fade de ces tableaux!

Dieu soit loué! car nous avons une doctrine théologique sûre, lumineuse, savante sur le ciel, et, sans s'éloigner de cet enseignement, en

l'éclairant seulement par les sciences naturelles et par les sciences philosophiques, on y découvre des trésors de consolation pour les âmes qui pleurent et des trésors d'espérance pour relever les âmes découragées.

L'enseignement chrétien embrasse deux parties : la glorification des corps, et la glorification de l'âme, par l'action surnaturelle de Dieu.

II

Au chapitre quinzième de la première Epître aux Corinthiens, saint Paul dégage, expose et justifie sa foi à la résurrection glorieuse des corps. Il nous fait voir le Christ vainqueur de ses ennemis, vainqueur même de la mort par sa résurrection et par la résurrection des élus. Il lance à la mort une apostrophe ironique et fière, et il exhorte les premiers chrétiens à persévérer dans la justice, par l'attente de cette résurrection.

Tout chrétien doit lire et méditer cette belle page sur la mort et la vie. Je veux la mettre sous vos yeux :

ỳ 12. Puis donc qu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité, comment s'en trouve-t-il parmi vous qui osent dire que les morts ne ressuscitent point?

ỳ 13. Que si les morts ne ressusciteut point, Jésus-Christ n'est donc pas ressuscité.

14. Et si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, c'est en vain que nous prêchons, et c'est en vain que vous croyez...

Si l'espérance que nous avons en Jésus-Christ, n'est que pour cette vie, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais, maintenant, Jésus-Christ est ressuscité, et il est devenu les prémices des morts.

21. Car c'est par un homme que la mort est venue, et c'est aussi par un homme que vient la résurrection.

22. Et comme tous meurent par Adam, tous revivront aussi par Jésus-Christ.

.

25. Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.

26. Or, la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit.

.

30. Pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls (s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point)?

31. Il n'y a point de jours que je ne meure, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

32. Que me sert — à parler selon l'homme — d'avoir combattu à Ephèse contre des bêtes farouches, si les morts ne ressuscitent point?

Ne pensons qu'à boire et à manger, puisque nous mourrons demain.

.

35. Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils? avec quel corps reviendront-ils?

ỳ 36. Insensés que vous êtes, ce que vous semez ne prend point vie s'il ne meurt auparavant.

37. Et ce que vous semez n'est pas le corps même (de la plante) qui doit venir, mais le grain seulement, par exemple, du blé, ou quelque autre espèce de semence;

38. Et Dieu donne à ce grain un corps tel qu'il lui plaît, et à chaque semence un corps qui lui est propre.

39. Toute chair n'est plus la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres, mais autre est la beauté des corps célestes, autre est celle des corps terrestres.

41. Le soleil a son éclat, la lune a le sien, les étoiles ont le leur, et, entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en est de même de la résurrection des morts. Le corps, comme une semence, est mis en terre dans un état de corruption; il ressuscitera incorruptible.

43. Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur.

44. Il est mis en terre comme un corps tout animal, et il ressuscitera comme un corps tout spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel.

.

51. Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés (la glorification est réservée aux élus).

ỳ 52. Cela se fera en un mouvement, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette; car la trompette sonnera et les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et nous serons changés.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité.

54. Et après que ce corps mortel aura été revêtu d'immortalité, cette parole de l'Ecriture sera accomplie : la mort a été absorbée dans la victoire.

55. O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon?

.

57. Grâces soient rendues à Dieu, qui nous a donné la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

III

L'Apôtre nous apprend, dans ce chant de triomphe en l'honneur de la résurrection des morts, que le corps ressuscité des bienheureux recevra des modifications profondes et glorieuses. Puis, jaloux de nous rappeler que notre corps peut, sans cesser d'être toujours le même dans son fond, se prêter à la transfiguration qu'il annonce et qu'il promet aux fidèles, il leur cite l'exemple de la semence et de sa germination dans la terre avant son épanouissement dans la vie du dehors.

Quel chemin de la semence à l'épi de blé! chemin suivi lentement et progressivement par la nature, et cependant, cet épi de blé ne cesse pas d'être, à travers ses évolutions successives, et après ces diverses phases de sa vie, la même semence que le laboureur a jetée dans le sillon.

Quand nous sommes en présence d'un corps que la vie a cessé d'animer ; quand nous considérons cette rigidité des membres, cette insensibilité totale, cette immobilité absolue et effrayante d'une créature qui, tout à l'heure, éclairait la maison de l'éclat de ses yeux, l'égayait de son sourire et l'animait de sa propre vie ; quand nous prions sur une tombe et que nos yeux pleins de larmes cherchent à reconnaître à travers le marbre, la pierre ou le gazon, ce qui reste de poussière et de terre végétale de ce corps dont la vie débordante et la joyeuse jeunesse qui défiait la mort, promettait de si longues années d'existence, nous arrêtons nos pensées à la partie matérielle, vulgaire et brutale du grand mystère de la transformation, et nous éprouvons un sentiment d'horreur et d'effroi.

Quel étrange aveuglement!

La mort a fait son œuvre, Dieu commence la sienne ; et de ces débris qui nous inspirent une invincible aversion, de cette poignée de poussière et d'eau, de cette semence corporelle, jetée par la mort, avec l'effrayante majesté d'un cada-

vre, dans le sillon ouvert par le laboureur de Dieu, sortira un jour un être supérieur à cet épi de blé qui se balance au soleil, un corps infiniment plus beau que toutes les créatures terrestres, un corps glorieux; et, de même que le voyageur qui traverse une vaste plaine ensemencée, salue joyeux et plein d'espérance la moisson qui va se lever, quand vous traversez le champ des morts, ne regardez pas le sillon fermé, levez la tête et saluez aussi la moisson que préparent la sagesse et la bonté de Dieu dans cette tombe où se fera l'enfantement surnaturel d'une nouvelle vie.

IV

Avez-vous considéré les premières heures d'un petit végétal caché dans le sillon? Quelle vie obscure et quelle activité ! La graine est déjà formée, elle trouve dans le sein de la terre, où commence son existence rudimentaire et cachée, la chaleur et l'humidité qui préparent sa germination prochaine. Comme une mère attentive, la terre réchauffe et semble couver la semence, dans le mystère laborieux de son enfantement. La racine se forme, et sa surface, couverte de petits filaments, pompe les sucs et les liquides nourriciers qui la font vivre. Suivez attentive-

ment le développement de la gemmule et des feuilles ; voyez le petit végétal rejeter les téguments inutiles, cesser d'emprunter sa nourriture au cotylédon atrophié, et commencer enfin à demander au dehors, en faisant son apparition au soleil, tous les éléments nouveaux de sa seconde vie.

La germination est achevée ; mais si profonde qu'ait été son action dans la période embryonnaire, elle n'a pas fait apparaître des parties nouvelles dans le petit végétal ; la germination n'a rien créé, et elle n'a rien ajouté. Elle a seulement développé et rendu plus apparentes les parties qui existaient déjà dans l'embryon, la tige, les radicules, les feuilles, les organes fondamentaux. Les vaisseaux, les fibres et parenchymes des feuilles sont déjà dans la tige, dont elles ont tous les éléments.

Souvent, l'on peut voir se reproduire encore plusieurs fois dans le même végétal l'histoire de l'embryon et de l'évolution du premier axe. De certains points de la tige sortent, sous forme de petites excroissances, des bourgeons qui s'entourent de feuilles autour d'un axe qui s'allonge. Le bourgeon se développe et devient le rameau. Le rameau pourra se couvrir à son tour de nouveaux bourgeons, et cette magnificence de rameaux, de feuilles, de bourgeons qui vivent dans l'air ; cet épanouissement vigoureux d'une plante qui respire, se nourrit, se reproduit, et

charme le voyageur par la fraîcheur et l'éclat de sa vie, toutes ces merveilles sortent, selon une évolution savante, ordonnée par l'auteur de la nature, des profondeurs mystérieuses de cette graine, de cette petite semence ignorée et jetée par le vent dans la terre qui lui ouvrait son sein.

Du gland que le bœuf a écrasé dans la terre sortira le grand chêne de la forêt.

La nature nous offre encore un exemple frappant de ces transformations de l'enveloppe de la vie, dans la formation des insectes à métamorphose complète, et tout particulièrement dans le papillon.

Avant d'être l'insecte qui déploie ses ailes sous la chaleur et l'éclat du soleil, cet insecte a été d'abord vermiforme et à l'état de larve ; il a rampé comme les vers. Après cette première et obscure période de son existence, la larve devenue nymphe ou chrysalide s'est renfermée dans la demeure qu'elle se fait avec la soie sécrétée par des glandes et préparée par les filières creusées dans la lèvre. Cachée dans cette coque, et, en apparence immobile, la chrysalide voit se ramollir ses parties intérieures, se développer ses organes, se raffermir ses ailes naissantes, et quand l'évolution est achevée, l'insecte déchire ses langes ; et ses ailes plus fortes se balancent dans l'espace et l'emportent dans les airs.

Quelle métamorphose ! Ce papillon qui vol-

tige, c'était bien tout à l'heure la chrysalide emmaillotée dans ses langes de soie; c'était bien tout à l'heure cette chenille qui rampait sur la terre, c'est bien toujours le même insecte, il a fini son évolution selon la loi éternelle conçue par le Créateur.

Vivante image de la transformation réservée au corps périssable des élus. Ne savez-vous donc pas, écrit le grand poète, que notre corps est semblable à la chrysalide, qui doit devenir bientôt le papillon angélique et voler sans obstacle à la justice de Dieu ?

Non vi accorgete che noi siam vermi
Nati a formar l'angelica farfalla
Che vola alla gustizia senza schermi (1).

Ce n'est pas seulement dans le règne animal et dans le règne végétal, c'est encore dans le règne minéral, c'est-à-dire dans toute la nature, que la science nous fait assister aux transformations surprenantes de la matière. Etudiez les combinaisons si variées de l'acide carbonique, de l'ammoniaque de l'air, de l'eau de la pluie, voyez-les s'unir et former les principes des corps des plantes alimentaires, suivez la matière dans ses ascensions du minéral au végétal, à l'animal, au corps humain. Puis, voyez ces trois règnes s'enlacer sans se confondre et s'appeler mutuel-

(1) Dante, *Purgat.*, can. X, v, 41.

lement, pour vivre quelques jours. La plante jette l'oxygène, et l'homme respire. L'animal exhale l'acide carbonique, et la plante vit. La plante dégage l'oxygène, et l'air est purifié. Ces trois règnes sont le théâtre des incessantes transformations de la matière dans le tourbillon vital.

Aussi, lorsque l'incrédule répète la parole insensée relevée par l'apôtre saint Paul : « Mais, dira quelqu'un, comment les morts ressusciteront-ils ? » nous répondons avec la science : Voyez les métamorphoses de la matière dans les minéraux, les végétaux, les animaux. Vous pouvez voir, toucher, sentir, tous les jours, des résurrections et des transformations de la matière, dans tout l'univers ; pourquoi serait-il plus difficile au Créateur de ressusciter par son action souveraine, et de glorifier par son amour le corps de ses élus, sans altérer leur caractère essentiel ou leur identité ?

« Insensés que vous êtes, ce que vous semez ne reçoit pas la vie, s'il ne meurt auparavant (1). »

Il y a dans les profondeurs du corps humain, comme dans le sein mystérieux de toute semence, un point inconnu qui est peut-être le germe des transformations surnaturelles que Dieu réserve à ceux qu'il veut glorifier.

(1) S. Paul, *I Cor.*

Quand on étudie le corps humain, en suivant les indications de la science, on y distingue deux parties, dont l'une frappe les sens, et dont l'autre, insaisissable aux sens, mystérieuse, échappe à l'observation et à l'analyse expérimentales, et se révèle exclusivement à la raison. Ainsi, nous voyons par les yeux cette masse pondérable et matérielle de notre corps qui se renouvelle entièrement, plusieurs fois, pendant la vie. Nous voyons la chair, les muscles, les veines, les os qui forment les membres de notre corps. Toutes les cellules, tous les atomes qui viennent du dehors et qui s'arrêtent quelque temps en nous, dans cette masse pondérable, mobile et fuyante, disparaissent ensuite dans le tourbillon vital.

C'est la partie éphémère et visible du corps humain.

Mais il y a aussi, plus avant dans les profondeurs mystérieuses de notre organisme, une partie indéfinissable qui persiste et demeure en nous à tous les moments, à tous les âges de notre vie et qui est le principe de notre identité.

L'homme ne cesse pas d'être le même à vingt ans, à trente ans, à soixante ans. Il conserve, à ces âges différents et éloignés, cette physionomie ou cette ressemblance avec lui-même, qui nous permet toujours de le reconnaître, et cependant, la science expérimentale nous apprend que cet homme n'a pas conservé dans

ses nerfs, ses muscles, son sang, une seule molécule, une seule partie matérielle de son enfance et de son adolescence, quand il arrive déjà à la vie traînante de la vieillesse.

Or, je comprends maintenant que cette partie mystérieuse et essentielle de notre corps, fondement de notre identité matérielle, puisse un jour devenir, sous l'action souveraine et miséricordieuse de Dieu, le sujet des transformations glorieuses des élus. L'homme futur continue ainsi l'homme de la vie présente, et de ces profondeurs encore inconnues de notre corps, de cette semence touchée plusieurs fois, pendant la vie, par une action divine, dans le mystère de la communion, Dieu voulant récompenser ses élus, fera sortir un jour, par un acte surnaturel, le corps glorieux des saints, comme il a fait sortir, dans l'ordre purement naturel, le papillon de la chrysalide, et le grand chêne du gland perdu dans la forêt.

CHAPITRE VII

LES QUALITÉS DES CORPS GLORIFIÉS

I

La puissance divine a ressuscité le corps de son élu, qui fait son entrée dans le ciel. Nous voulons connaître les qualités et l'état nouveau de ce corps.

Tant que nous sommes sur la terre et dans l'épreuve, il nous est facile de constater l'antagonisme douloureux de notre corps et de notre âme et la différence profonde, essentielle qui les sépare et qui règne entre eux.

Le corps est indocile, et, selon l'énergique expression de l'Apôtre, il est un corps animal, *corpus animale*, il rend semblable aux animaux celui qui ne sait pas en réprimer les instincts farouches et qui se fait l'esclave de ses mouvements. Toute la vie chrétienne s'écoule dans le

rude labeur d'un combat opiniâtre de l'âme contre le corps. Qui n'a pas connu ce combat? Qui n'a pas souffert et pleuré de ses blessures? Quel est celui qui n'a pas répété le cri déchirant de saint Paul: « Qui me délivrera de ce corps de mort (1)? » Ou cet aveu douloureux du grand Apôtre: « J'ai assez de la vie (2)! »

J'observe encore, et je vois que ce corps est lourd, et qu'il n'a rien des élans radieux, des mouvements rapides de l'âme et de la pensée. Il est enchaîné là où je suis, par le poids de sa masse et par son inertie; il faut un effort croissant, difficile et plus pénible avec la vieillesse, un effort des muscles, des nerfs, une dépense d'énergie pour le déplacer. Que ses mouvements sont lents! que ce corps est lourd! Et même à cet âge heureux et si court, où l'enfant semble effleurer la terre, comme la fatigue vient vite et avec quelle promptitude il appelle le repos! Mais cet âge est déjà loin, et je cherche aujourd'hui, après la traversée qui va finir, à connaître le rivage nouveau où je vais aborder.

Autour de moi, partout, je rencontre aussi dans la matière, dans l'espace et dans les corps, un obstacle aux désirs de mon âme qui voudrait m'emporter avec elle, dans son vol puissant et rapide, au delà de nos éphémères réalités d'ici-

(1) « Quis me liberabit de corpore mortis hujus? » (S. Paul, *Rom.*, VII, 24.)

(2) « Ita ut tæderet nos etiam vivere. » (S. Paul, *II Cor.*, I, 8.)

bas. Ma pensée franchit les distances, défie l'espace et passe à travers les corps les plus épais. Une mère qui a laissé son fils, après un adieu navrant, sur la terre lointaine qu'elle a habitée, revoit par la pensée, du fond de sa solitude et de son exil, à travers ses larmes et son espérance, cette terre, cette demeure, son enfant. Elle dit à sa pensée : va ! et sa pensée traverse l'espace, elle franchit les mers et s'arrête dans un rêve qui fait oublier la triste réalité, sur la terre qu'elle voudrait habiter. Mais la pensée obéissant à l'âme, n'entraîne pas le corps, car les corps ne peuvent pas se pénétrer. L'impénétrabilité comme l'étendue sont des caractères distinctifs de la matière et de tous les corps. La matière et l'espace s'élèvent comme une barrière infranchissable, et séparent invinciblement ceux qui voudraient se revoir.

Mais il est encore une autre infirmité qui est aussi la blessure du péché dans le corps humain. La souffrance, la faim et la soif, l'inégalité et les intempéries des saisons, les maladies et les accidents de la vie fatiguent, harcèlent, épuisent ce corps jusqu'au jour de sa défaite suprême, sous le coup de la mort. Si vous avez visité avec attention une salle d'hôpital, vous avez dû sortir de là le cœur serré, les yeux humides. Malheur à vous si vous n'avez pas vu ces misères poignantes à travers la lumière consolante d'en haut!

Mais, Dieu soit loué! Tous ces germes mauvais, tous ces éléments de mort, toute cette partie grossière, épaisse et révoltée dans Adam, qui est mon corps antérieur, tout cela sera dévoré, détruit, anéanti par les éléments de vie (1). Ce sont les langes que nous laisserons dans la tombe, comme la chrysalide jette les langes de soie dont elle s'était enveloppée, tandis que, par un travail caché à tous les yeux, elle se préparait à la vie libre de l'extérieur.

II

Dieu donne à l'âme béatifiée la puissance gratuite et surnaturelle de se faire un corps nouveau en harmonie avec sa vie nouvelle et supérieure, et entièrement soumis à sa volonté. Pendant cette vie mortelle, l'âme a fait son corps avec les éléments imparfaits, grossiers, terrestres que la nature répand autour de nous. Après cette vie, les milieux sont différents, les conditions vitales sont changées, les éléments ambiants sont nouveaux et essentiellement opposés à cette terre.

La vertu formatrice accordée à l'âme, en récompense de ses mérites, de ses vertus, lui

(1) « Ut absorbeatur quod mortale est a vita. » (*II Cor.*, v, 4.)

permet d'idéaliser la matière ou les éléments de son corps, en leur donnant le caractère immatériel dont l'Apôtre a parlé, *corpus spirituale*. L'âme fait de son corps un instrument facile et toujours docile de sa volonté éternellement attachée au bien. Cette idée philosophique et théologique du dernier triomphe de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps; ce spectacle de l'âme qui travaille avec Jésus-Christ à faire un corps nouveau, si différent du corps enfanté sur la terre, frappe l'esprit par sa grandeur, et éveille les plus nobles espérances dans le cœur surpris.

Mais ce travail n'est pas long. Dans un instant rapide comme la pensée, Jésus-Christ nous fera un corps semblable au sien. « Pour nous, écrit saint Paul, nous vivons déjà dans le ciel, comme en étant citoyens : c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ qui changera l'état vil et abject de notre corps, en le rendant semblable à son corps glorieux, par cette vertu efficace qui lui permet de tout s'assujettir (1). »

Or, quelles sont les qualités du corps glorieux de Notre-Seigneur ressuscité ? l'Evangile nous

(1) « Nostra autem conversatio in cœlis est : unde etiam Salvatorem expectamus Dominum Nostrum Jesum Christum qui reformabit corpus humilitatis nostræ conflguratum corpori claritatis suæ, secundùm operationem qua etiam possit subjicere sibi omnia. » (S. Paul., *ad Philipp.*, III, 20, 21.)

répond : Le Christ ressuscité ne souffre plus, ne meurt plus : voilà l'impassibilité. Il éblouit de l'éclat de sa gloire les gardes troublés et tremblants de son tombeau : voilà la clarté. Il apparaît subitement, dans le cénacle fermé, au milieu des Apôtres, et, comme la lumière, il traverse les corps : c'est la subtilité. L'espace même lui est soumis, et il apparaît en plusieurs endroits : c'est l'agilité.

Voilà bien les qualités du Sauveur ressuscité et des corps glorieux des élus (1). Nous verrons la transformation totale de ce corps misérable et révolté que nous traînons ici-bas. A l'image et par la puissance du Sauveur, nous dépouillerons le corps inerte, épais, périssable, et nous prendrons un corps impassible, agile, subtil, lumineux.

Notre corps sera donc spirituel et lumineux. Il ne cessera pas d'appartenir au monde de la matière, au monde des corps; il sera néanmoins, comme l'enseigne l'Esprit-Saint, un corps spirituel, *corpus spirituale;* et s'il est permis, dans ces difficiles questions, de s'arrêter à des analogies qui éclairent et reposent l'esprit noblement inquiet, je dirai que l'âme, en vertu de sa puissance formatrice, et par une action surnaturelle, élèvera son corps au degré le plus

(1) « Seminatur in corruptione; seminatur in ignobilitate, surget in gloria; seminatur in infirmitate, surget in virtute; seminatur corpus animale, surget corpus spirituale. » (*I Cor.*, xv, 42-44.)

élevé de la matière et le plus rapproché des esprits. Nous pouvons reconnaître une confirmation de cette pensée, dans l'insistance avec laquelle saint Paul compare au soleil, le corps glorifié des Bienheureux.

La lumière, en effet, ou mieux encore le rayon de soleil, appartient au monde des corps; on peut le voir, le toucher, le sentir. Cependant, comme ce rayon lumineux est déjà loin de la pesanteur vulgaire de notre corps terrestre ici-bas! Comme il est rapide dans ses vibrations et ses mouvements ordonnés! Dans une seconde, il franchit soixante-seize mille lieues. Quel éclat il jette autour de lui, dans la sphère immense de son action! Comme il pénètre partout, malgré l'obstacle, en apparence insurmontable, de l'espace et des corps!

Voilà donc le corps glorieux des élus. Ce n'est pas l'être surhumain de l'éther planétaire, égaré dans l'espace, et rêvé par l'imagination. C'est bien réellement le corps que Dieu promet aux Bienheureux, dans le ciel devenu leur récompense. Ainsi, l'âme plus rapprochée de Dieu, dont elle contemplera l'essence, et toute resplendissante elle-même de l'éclat de la lumière éternelle, l'âme domine, enfin, pleinement son corps; elle le transfigure, elle l'élève, elle lui donne une certaine ressemblance avec elle-même; elle l'enveloppe, le traverse, l'inonde de ses propres rayons, de sa puissante clarté,

des feux étincelants qui la traversent elle-même, et qui jaillissent du sein de Dieu. Les justes brilleront comme des étoiles au firmament éternel. C'est la parole de l'Esprit-Saint (1). Et, de même que le mérite est inégal entre les élus, après le long combat et les sacrifices de la vie, après les mortifications et les supplices qui ont purifié leur corps en le dévorant comme un holocauste, ainsi la splendeur des corps glorieux sera inégale dans son éclat. Toutes les étoiles, rappelle saint Paul, ne jettent pas les mêmes feux, et tous les justes n'auront pas la même clarté, mais tous, est-il écrit dans l'Evangile, brilleront comme le soleil dans la demeure du Père éternel (2).

Et ce corps, ainsi enveloppé d'immortalité et de lumière, n'opposera plus la résistance de l'inertie à la volonté de l'âme, qui, douée d'une force nouvelle et puissante, l'emportera avec elle, dans son vol hardi et grandiose, avec la rapidité de la pensée, partout où son amour l'appellera. Déjà, pendant la vie, l'âme des Saints nous a laissé deviner qu'elle possédait une énergie profonde et secrète, une force enveloppée, endormie, liée, qui attendait l'heure d'une soudaine et constante manifestation. Re-

(1) « Tanquam scintillæ in arundineto discurrent. » (*Sap.*, III, 7.) — « Fulgebunt quasi splendor firmamenti. » (Dan., XII, 2.)

(2) « Justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. » (Matth., XIII, 43.)

lisez avec attention la vie des Saints, la vie des grands thaumaturges, auxquels Dieu permettait, à de rares intervalles et par un dessein plein de miséricorde, de délier cette force et de s'en servir pendant quelques instants. Le visage des Saints plongés dans le ravissement et l'insensibilité de l'extase, jetait des rayons comme le soleil. Souvent le corps s'élevait, lentement, au-dessus de la terre, soutenu en l'air par l'âme transfigurée, qui semblait déjà briser ses liens et déployer ses énergies surnaturelles trop longtemps endormies. D'autres fois même, ce corps apparaissait simultanément dans plusieurs lieux. Comme l'aiglon s'essaye à voler sur les plus hautes cimes des montagnes, l'âme des Saints s'essayait déjà à glorifier le corps en l'élevant vers Dieu.

Souvenez-vous aussi, quand vous méditerez l'enseignement sacré sur ce magnifique problème de votre transfiguration, souvenez-vous que les Saints Livres ne disent pas que Dieu va créer en nous de nouveaux organes, et ajouter quelque chose de nouveau, d'inattendu à notre essence, à l'essence de notre âme et de notre corps. J'ai toujours été frappé de la parole sainte. Elle indique sans cesse, en parlant des élus, qu'il y a en nous un mystère, et que ce mystère sera dévoilé. Elle parle d'une force, d'une gloire qui est en nous, dans l'âme baptisée, et qui attend l'heure de sa manifestation. Elle parle

d'une secrète énergie qui se révèlera, *quæ revelabitur in vobis.*

Dieu permet à des Saints de manifester déjà sur la terre aux hommes, qu'un tel spectacle étonne par sa grandeur, cette agilité et cette subtilité futures de leur corps. Mais ces manifestations rares et toujours imparfaites de la vertu du Très-Haut, ne nous laissent jamais voir, pendant la vie, toute l'étendue de cette force mystérieuse qui, déliée, enfin, après la mort, communique au corps glorieux la rapidité de mouvements et d'élans qui n'appartenaient, pendant la vie, qu'à l'âme, à la mémoire, au cœur, à la pensée.

Comme les globes de feu, rapides et étincelants, sillonnent l'espace immense du firmament, ainsi, dit l'Esprit-Saint, ainsi nous verrons les élus traverser et parcourir les cieux, *tanquam scintillæ in arundineto discurrent.*

Il est, en effet, évident que puisque Dieu donne à ses élus un corps doué d'agilité et de subtilité ; puisqu'il leur donne en même temps la puissance d'égaler dans leurs mouvements corporels les mouvements de la pensée, c'est qu'il n'entend pas les condamner à l'immobilité silencieuse et complète d'une extase qui rendrait inutiles ces facultés. Non, les bienheureux ne resteront pas éternellement immobiles et enchaînés sur un point de l'espace, en face de l'essence incréée. Le mouvement rapide et éter-

nellement joyeux sera, sans doute, ainsi que l'enseigne l'Esprit-Saint, une loi de notre vie bienheureuse au ciel; et, jetant encore une fois un regard sur ces globes lumineux et innombrables, sur ces soleils et ces étoiles qui sont des mondes et qui remplissent, dans toutes ses profondeurs, l'espace incommensurable du firmament, j'aime à croire et à espérer que nous voyagerons à travers ces mondes, avec la vitesse de la lumière, avec la vitesse de l'étincelle électrique, et que l'âme en ses mouvements et dans la variété heureuse de sa vie ne cessera jamais de voir Dieu, de le contempler et de l'aimer.

Ne m'accusez pas de concevoir un rêve et de charmer le cœur humain par de brillantes illusions. Je vous ai cité la parole même de Dieu, qui nous montre les élus traversant le firmament avec l'éclat des étoiles, *tanquam scintillæ in arundineto discurrent.*

Ecoutez maintenant le maître de la science sacrée, le plus sévère et le plus exact des Docteurs de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin : « Par le don d'agilité, le corps est soumis à l'âme comme à son moteur, et il en suit dans ses mouvements toutes les impulsions et tous les désirs (1). »

(1) « Undè sicut per dotem subtilitatis subjicitur corpus ei (animæ) totaliter in quantum est forma corporis dans esse specificum, ità per dotem agilitatis subjicitur ei, in quantum est motor, ut scilicet sit expeditum et habile ad obediendum spiritui, in omnibus motibus et actionibus animæ. » (S. Th., *Supp.*, qu. 81, a. 1.)

L'âme est donc, selon l'enseignement du saint Docteur, une puissance motrice, une force qui met son corps en mouvement, et le corps devenu agile n'oppose plus désormais aucune résistance à nos âmes; il va, s'élance partout où l'emporte la volonté.

Ailleurs, le saint Docteur développe encore sa pensée dans une formule plus large. Il nous dit « que les corps bienheureux feront passer de la puissance à l'acte leur vertu d'agilité, » et la manifestation ou le spectacle de cette activité nous rendra plus aimable et plus chère la sagesse attentive de Dieu. Leurs yeux seront charmés, ajoute saint Thomas, par la vue de la beauté des créatures si diverses qui expriment à un degré élevé la pensée divine..., et, quels que soient leurs mouvements, leur félicité qui consiste dans la vision de Dieu n'en sera jamais diminuée, car Dieu est présent partout (1).

C'est en s'inspirant de cet enseignement autorisé, qu'un écrivain contemporain, ennemi des rêves de l'imagination et fidèle à suivre l'ensei-

(1) « Et similiter corpora sanctorum... postquam cœlos conscenderint, verisimile est, quod aliquando movebuntur pro suæ libito voluntatis, ut illud quod habent in virtute, actu exercentes, divinam sapientiam commendabilem ostendant; et ut etiam visus eorum beatificatur pulchritudine creaturarum diversarum, in quibus Dei sapientia eminenter relucebit. Sensus enim non potest esse nisi præsentium quamvis magis a longinquo possent sentire corpora gloriosa, quam non gloriosa, nec tamen per motum aliquid deperibit eorum beatitudo, quæ consistit in visione Dei, quem ubique præsentem habebunt. » (S. Th., *Suppl.*, p. 34, art. 11.)

gnement précis de l'Eglise, a écrit ces paroles:

« Je pense que, suivant l'Ecriture sainte, les corps célestes peuvent être considérés comme des parties de ce royaume des cieux que les Bienheureux, dans leur union avec Dieu et dans la société du Christ et des Anges, pourront parcourir librement et pendant l'éternité... Nous devons croire, dit saint Augustin (1), qu'alors nous aurons des corps tels que nous serons *partout où nous voudrons et quand nous le voudrons.* Tu seras où tu voudras, dit encore le saint Docteur, et partout où tu seras, tu auras Dieu avec toi. »

L'apôtre saint Jean l'avait déjà dit en parlant des âmes les plus pures : « Elles suivront l'Agneau partout où il ira (2), » indiquant ainsi, avec une incontestable évidence, que ni l'Agneau sans tache, Jésus-Christ, ni les âmes d'élite qui environnent son trône, ne passeront l'éternité dans l'immobilité d'une contemplation qui ressemble à l'extase, mais que l'immensité des cieux sera la carrière ouverte à leur activité.

Comme l'aspect du firmament change, et de quelle grandeur imprévue il s'entoure à nos yeux, quand nous le contemplons, après avoir recueilli cet infaillible enseignement de l'Evangile, de l'Eglise et de la Tradition sacrée!

(1) S. Aug., *Serm, CXLII, de resurrect. corp.*, cap. III et IV.
(2) S. Jean. *Apocal.*, XIV, 4. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit.

L'homme vulgaire ne voit au-dessus de sa tête qu'une voûte d'azur éclairée par des milliers d'étoiles, comme une salle de fête illuminée par des flambeaux. Le savant saisit ce rayon de lumière qui vacille et chemine à travers l'espace, depuis des années, et peut-être des siècles ; il l'analyse, le décompose et refait par la pensée, plus rapide que la lumière, l'incommensurable chemin qu'il vient de parcourir. Il remonte au foyer d'où il a jailli, comme une flèche étincelante ; il considère et étudie cette étoile, et les étoiles qui l'environnent, et les étoiles plus lointaines, dont il décrit le poids, les perturbations et les mouvements à travers l'espace, et sa pensée élevée, agrandie par le génie, éclaire et anime ce vaste firmament qui lui révèle ses secrets. Mais le chrétien donne un sens à ces mondes, à cette image pleine de lumière, du Verbe de Dieu. Il rapproche, par la pensée, ces étoiles ou ces mondes que d'immenses intervalles séparent ; il en fait la demeure des élus, ce royaume des cieux, dont on peut dire le mot célèbre : son centre est partout, sa circonférence nulle part ; et tout ce royaume, dont les étoiles sont les assises et les murs d'enceinte, est habité, sillonné, animé par les élus. Quelle poésie et quelle magnificence ! mais c'est la poésie des choses faites par Dieu ; c'est l'harmonie des nombres dont Pythagore entendait les notes confuses ; c'est l'expression sereine de la Beauté

idéale entrevue et saluée par le génie de Platon ; c'est la poésie divine, car c'est Dieu qui a fait l'univers avec nombre, poids et mesure ; c'est Dieu qui a répandu la vie dans ces étoiles qui sont des mondes ; et de chacun de ces mondes s'élèvent des voix qui s'harmonisent dans un concert immense, éternel, infini. C'est l'*Alleluia* ou chant bienheureux des élus.

III

Que le corps glorieux des élus, orné par Dieu de si grandes propriétés, soit désormais inaccessible à la douleur, qui pourrait en douter? L'âme soumise à Dieu, et maîtresse de son corps toujours docile, le conservera dans l'ordre, la paix et la joie.

Plus de séparation ou de rupture entre les parties de ce corps, plus de douleur. Les sensations pénibles provoquées par la faim, la soif, et les nécessités impérieuses de la vie ; les émotions pénibles provoquées par les révoltes si fréquentes de la chair contre l'esprit ; les maladies engendrées par l'intempérie des saisons et par la pernicieuse influence des milieux physiques où s'écoule la vie ; les angoisses de la dernière heure qui nous livre à la mort, ce long cortège de souffrances qui nous

font la vie amère et qui assiègent notre corps, n'auront aucune puissance sur les élus. L'âme béatifiée domine, enveloppe et pénètre son corps en lui communiquant le privilège de l'impassibilité (1).

L'enseignement sacré est précis sur tous les points que je viens de traiter, en étudiant la transfiguration glorieuse du corps humain. Des théologiens plus hardis ont parlé des joies sensibles du ciel, des sons qui charmeront les oreilles des élus, des pures beautés qui appelleront leurs regards. Je ne veux pas m'engager dans cette voie incertaine et pleine d'écueils, pour satisfaire l'indiscrète curiosité de notre esprit. Restons dans les grandes lignes du sujet, traité dans des pages magistrales par saint Thomas d'Aquin, éclairé et dirigé lui-même par la parole inspirée de l'apôtre saint Paul. Rappelons-nous l'âme maîtresse, enfin, de son corps, le corps transfiguré à l'image de Jésus-Christ ressuscité, triomphant; et que l'espérance de cette récompense nous suffise et nous soutienne dans les douleurs volontaires de la pénitence, du sacrifice et de l'expiation.

Notre corps n'est pas destiné exclusivement

(1) « Corpus autem humanum et quidquid in eo est, erit perfectè subjectum animæ rationali, sicut anima perfectè erit subjecta Deo : et ideo in corpore glorioso non poterit esse mutatio aliqua contrà dispositionem illam, quia perficitur ab animâ; et ita corpora illa erunt impassibilia. » (S. Th., *Suppl.*, p. 82, art. 1.)

par la Providence, à boire, à manger, à engendrer, à produire, en un mot, des actes qui nous sont communs avec les animaux et les végétaux. Il a une mission plus haute, un rôle plus beau, même sur la terre, une mission qui prépare, avec la grâce, à la vie glorieuse que nous venons d'entrevoir. Il est l'organe et l'auxiliaire de l'âme dans ses pensées, ses sentiments, sa vie; il est associé d'une manière mystérieuse, et cependant incontestable, au jeu des facultés intellectuelles et morales de l'âme; il est purifié et sanctifié par l'onction des sacrements et par l'action réelle et profonde du corps et du sang de la personne auguste de Jésus-Christ; il est enfin, par le jeûne, la pénitence et les austérités volontaires ou subies, dévoré comme un holocauste, en l'honneur de Dieu, et j'estime très naturel qn'il partage un jour le triomphe de l'âme dont il a senti les douleurs.

Mais, dans cette haute et pure demeure du Paradis, le corps n'est plus condamné aux fonctions inférieures de la vie animale. Il n'a plus à combler des vides faits par l'épuisement des forces, ni à chercher dans l'assimilation des aliments terrestres la conservation d'une vie qui s'épuise, ni à se multiplier par les douleurs ou les ivresses sensuelles de la génération. Vaines et grossières conceptions de l'esprit de l'homme aveuglé par les impressions charnelles de la terre, et qui rêve un paradis sensuel!

Erreur profonde de l'imagination qui fait le ciel à la ressemblance de la terre et qui attribue aux Bienheureux les besoins, les fonctions, la vie de l'homme terrestre, animal et grossier. Au ciel, nous conserverons notre corps ; c'est la condition de notre identité physique et de la permanence de notre ressemblance avec nous-même, mais ce corps cessera d'accomplir les fonctions animales et végétatives, pour ne conserver que les prérogatives glorieuses des corps ressuscités.

CHAPITRE VIII

L'AME GLORIFIÉE

I

La glorification de notre corps à l'image du Sauveur ressuscité, c'est une partie, c'est la plus faible partie de la récompense promise aux élus.

Au-dessus du corps dont nous venons de considérer les prérogatives nouvelles, il y a l'âme, et nous voulons savoir de quels dons merveilleux elle sera douée, et par quelles qualités nouvelles, dont la grâce lui a donné le germe, elle sera, elle aussi, glorifiée et unie à Dieu.

Lorsque l'homme est assez téméraire pour essayer de gravir, sans le secours de la révélation, les hauteurs vers lesquelles nous montons, soutenus par la foi, il s'égare et il tombe dans

l'un de ces deux abîmes : le sensualisme ou la déification des passions les plus coupables, le panthéisme ou tout homme fait Dieu.

Aujourd'hui encore, après la longue et douloureuse expérience des siècles passés, la raison séparée de la foi vacille entre ces deux abîmes, et nous promet ou l'esprit fait chair ou la chair faite Dieu.

Avec quelle sagesse la religion chrétienne évite ces deux écueils! Jamais la raison humaine livrée à elle-même n'aurait eu l'idée claire et exacte des prérogatives glorieuses et presque immatérielles des corps ressuscités. Jamais elle n'aurait eu l'idée de la glorification de l'âme telle que la parole révélée nous la fait connaître.

Il y a des hauteurs qui donnent le vertige, et l'abîme est profond.

De même que notre corps glorieux ne cesse pas d'être le corps que nous avions sur la terre, malgré les qualités nouvelles dont il est revêtu, ainsi notre âme ne cesse pas d'être la même, au ciel, quelles que soient les grandeurs surnaturelles par lesquelles Dieu se prépare et se plaît à la glorifier.

N'oubliez jamais ce principe fondamental de notre identité.

II

Le bonheur du ciel ne doit anéantir ni notre raison, ni notre cœur, ni notre volonté. Nous conserverons dans la gloire ces nobles facultés. Nous savons aussi que le bonheur essentiel des Bienheureux doit consister dans l'éternelle union de leurs facultés avec leur objet, dans la vision de Dieu. Notre âme un jour sera rassasiée. *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

Je ne connais pas, il est vrai, dans toute leur étendue, les détails profonds et les mystères insondables de la bonté divine à l'égard des élus. Qui pourrait deviner les secrets de Dieu! Mais c'est déjà beaucoup pour notre âme, agitée par tant de craintes et par tant d'espérances, quand elle pense à la vie future, c'est beaucoup de savoir que nous conserverons toutes nos facultés, et que ces facultés seront rassasiées! *Satiabor!*

Quel est donc l'objet mystérieux que nous appelons et que nous cherchons, par toutes nos facultés?

L'esprit de l'homme cherche la vérité complète, infinie qui se confond avec Dieu lui-même; il cherche Dieu.

Ici-bas nous pouvons à peine entrevoir et saluer le reflet ou la lointaine apparition des attributs de Dieu dans notre conscience qui distingue le bien du mal, sur les hautes cimes de l'âme où nous apprenons à distinguer le vrai du faux, dans cet univers dont la masse indique la puissance souveraine de celui qui l'a créé, et dont la savante harmonie exprime et affirme une intelligence suprême. En avançant encore, et en suivant les indications précises de la religion, notre âme éclairée par la foi apprend à mieux connaître la réalité du monde invisible qui nous entoure et nous attend; et elle sent, à des heures bénies de paix et de prière, l'action voilée et pleine de tendresse de Dieu qui l'éveille par une joie dont le principe n'appartient pas à la terre. Et cependant, cette connaissance de Dieu par la raison et par la foi est souvent froide, sèche, et toujours incomparablement éloignée de la réalité.

Mais l'intelligence des Bienheureux, éclairée par la lumière surnaturelle de la gloire, verra Dieu face à face et contemplera dans son essence, et sans efforts et sans ténèbres, toute la vérité.

Elle verra alors clairement la solution des mystères dont elle affirmait ici-bas la vérité, avec la soumission docile de la foi : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, les lois cachées de la Providence dans le gouvernement des âmes, dans le gouvernement du monde, et dans

son action sur les peuples dont l'histoire est trop souvent pour nous, ou une énigme ou un long scandale; elle connaîtra l'économie surnaturelle des voies de Dieu dans la sanctification de ses élus et les merveilles infinies de l'essence même de Dieu.

Que de fois, ici-bas, l'orgueil de l'homme se révolte contre les difficultés et les ténèbres des mystères de la religion chrétienne! Que de fois aussi le cœur murmure contre la sévérité apparente de Dieu qui frappe cruellement au foyer, et qui sépare ceux qui s'aimaient d'un amour qui semblait plus fort que la mort! Que de fois, enfin, la conscience trop faible dans sa soumission murmure contre le succès des ennemis de l'Eglise et contre l'abandon des enfants de Dieu!

Mais nous verrons au ciel, la sagesse et la bonté des lois contre lesquelles s'élèvent si injustement les protestations mal étouffées de notre raison, de notre conscience et de notre cœur.

III

L'esprit de l'homme glorifié ne s'arrête pas exclusivement à contempler Dieu dans les magnificences de sa vie intime, et à voir les âmes dans les manifestations des grâces qu'elles ont

reçues, des vertus méritoires qu'elles ont pratiquées pendant la vie. Un troisième monde nous apparaît encore auprès du monde divin et du monde des âmes, c'est le monde vaste et profond de la nature matérielle, et de la science qui en prend possession.

Dieu agit toujours. La Trinité répond à sa vie intime; et les mondes, les étoiles, les soleils qu'il crée au firmament révèlent au dehors une partie de son activité.

Depuis l'origine du monde et avec une fortune diverse, le génie de l'homme a tenté de connaître la terre qu'il foule aux pieds, les soleils qui l'éclairent, les créatures inanimées et les créatures vivantes qui l'entourent, les lois qui président à leurs évolutions et à leurs mouvements. De loin en loin, à de très longs intervalles, nous voyons se lever des hommes de génie qui dominent leur siècle et qui ouvrent un chemin nouveau à l'esprit humain altéré de vérité. Galilée, Képler, Newton nous font connaître une partie des mondes célestes; Cuvier, Linné, Jussieu font passer sous nos yeux les richesses anatomiques des animaux et des végétaux; Ampère, Biot, Cauchy et derrière eux une armée de savants, nous révèlent les prodiges accomplis par ces forces autrefois mystérieuses : chaleur, lumière, vapeur, magnétisme, électricité. Avec quelle admiration mêlée d'étonnement et d'attente nous comptons ces victoires

difficiles par lesquelles l'homme prend possession de sa demeure terrestre! Avec quel respect nous saluons la mémoire des hommes de génie qui ont fait ces conquêtes et ouvert la voie à leurs successeurs dans le combat pour la vérité.

Or, les Bienheureux ont une science infiniment supérieure à la science de ces hommes de génie que vous admirez.

Mais où sont les esprits attentifs qui considèrent ces problèmes sous cet aspect plein de beauté, de grandeur et de consolation pour nous?

Suivez le développement et la preuve facile de cette affirmation.

Les sciences naturelles ont pour objet la connaissance du globe terrestre, des forces qui le remuent, des lois qui disciplinent ces forces dans la production de leurs effets. Je désigne sous le nom de globe terrestre, d'abord, l'écorce terrestre avec les couches inférieures superposées, et les créatures animales et végétales que la terre nourrit; puis l'espace et l'éther qui le remplit, et enfin le firmament avec ses planètes, ses étoiles, ses soleils, accessibles à nos yeux. J'appelle forces, la chaleur, la vapeur, l'électricité, le magnétisme et toutes les énergies secrètes, redoutables, qui sillonnent et l'espace et la terre, et le firmament. J'appelle lois, la cause qui dirige les mouvements harmonieux des forces dans leur évolution.

Or, qui a créé ce globe terrestre avec son écorce, ses habitants, son espace et sa voûte d'azur? c'est Dieu. Qui a créé les forces qui traversent comme des courants cachés et puissants et la terre, et l'espace, et le firmament? c'est Dieu. Qui a conçu et déterminé les lois qui servent de fondement à toutes les parties des sciences naturelles? c'est Dieu. La matière et les forces qu'elle contient sont l'imparfaite manifestation de la puissance infinie de Dieu; les lois de la nature sont l'expression de son intelligence et de sa pensée. Dieu, auteur de la nature, connaît donc tout l'univers, toutes les forces qu'il a créées, tous les effets qu'elles peuvent produire, toutes les lois qu'il a conçues et qui règlent les mouvements de ces forces puissantes, et le Seigneur est bien, en vérité, le Dieu de toutes les sciences : *Deus scientiarum Dominus est.*

Je ne connais que trois moyens de participer à la science de Dieu. Le premier, pénible, laborieux, est celui du savant qui travaille, cherche, étudie et entrevoit enfin, avant de mourir, une partie des secrets de la nature. Nous l'appelons savant, mais qu'il sait peu de choses!

Le second est celui d'une manifestation ou d'une communication que Dieu fait directement à l'esprit humain. Cette communication est rare, incomplète, elle n'est pas impossible; elle a

lieu quelquefois pour des saints, dans des circonstances extraordinaires. Autrefois, Dieu daigna instruire ainsi les Anges, avant leur chute, et le souvenir impérissable de cette leçon, conservé par les Anges déchus, c'est-à-dire par les démons, leur permet, selon l'enseignement divin, de produire encore aujourd'hui des phénomènes merveilleux, des prodiges qui étonnent le monde, séduisent les faibles et humilient les faux savants.

Le troisième moyen, plus rapide et plus complet, est celui que Dieu réserve à ses élus. Il se révèle à eux sans mystère, et il leur fait voir, dans l'éclat d'une incomparable lumière, les mondes qu'il crée et ceux que sa puissance peut créer; les forces qu'il répand dans ces mondes et les phénomènes prodigieux, inconnus pour nous, que ces forces peuvent produire; et enfin, les lois qu'il impose à ces forces, à ces mondes infinis dont l'espace est rempli.

Mais, tandis que le savant ne connaît que difficilement et d'une manière très incomplète la plus petite partie des œuvres de Dieu, car le globe terrestre n'est qu'un grain de poussière dans l'espace incommensurable du firmament, l'élu voit tout cet espace, tous les soleils et tous les mondes qui le peuplent ou qui vont le peupler, et il connaît toutes ces merveilles dans le coup d'œil vaste et serein d'une contemplation qui ne finira pas, et qui fait sortir de son cœur,

profondément ému, un chant d'éternel amour, de reconnaissance et d'admiration pour Dieu.

Tel est l'objet secondaire du bonheur de la vision béatifique; l'objet primaire, essentiel consistera toujours dans la claire vision de Dieu.

« Les bienheureux », écrit Tournely, une des plus pures lumières de l'ancienne école théologique des Gaules, « connaissent les créatures qui existent, les causes des choses naturelles, leurs espèces, leurs forces, leurs propriétés. O sagesse, s'écrie saint Bernard, en qui nous connaîtrons sans imperfection tout ce qui existe soit au ciel, soit sur la terre, en buvant à longs traits, à la source même de la sagesse, l'universelle connaissance de toute chose (1)! »

Le grand théologien est ici l'écho de la tradition; il nous rappelle avec saint Augustin, que les Bienheureux, comme les Anges, contemplent dans les profondeurs du Verbe de Dieu les raisons, les modèles, les exemplaires éternels, *æternæ rationes*, de tout ce qui concourt à former l'univers, de tout ce qui existe ici-bas.

Et, maintenant, contemplez l'ensemble des merveilles que je viens d'énumérer. Considérez l'intelligence des Bienheureux, embrassant à

(1) Cognoscunt Beati creaturas existentes, rerum naturalium causas, species, vires, proprietates. O sapientia, exclamat S. Bernardus, quà tunc omnia, quæ in cœlo, et quæ in terra sunt, perfectissime cognoscemus, in ipsa fonte sapientia rerum omnium cognitionem bibentes.
(Tournely, *De objecto secundario visionis beatificæ.*)

la fois, dans une synthèse dont la grandeur épouvante, et le monde des corps, et le monde des âmes, et le monde divin; suivez par la pensée les traits de lumière qui partent de l'essence divine et qui pénètrent l'âme, en se prolongeant dans toutes les directions; considérez l'éblouissante clarté de la pensée des Bienheureux qui réfléchit tous ces rayons; et, en vous rappelant cette étonnante transformation de l'esprit de l'homme béatifié, vous ne saurez ce qu'il faut admirer davantage, ou la pensée humaine élevée à cette hauteur, ou la bonté de Dieu qui accorde cette grandeur et cet éclat, en se faisant voir à nous tel qu'il est, *videbimus eum sicuti est*, c'est-à-dire avec toute sa puissance qui crée les mondes et avec toute sa sagesse qui en règle les lois!

Ecoutez encore saint Thomas d'Aquin, car je suis jaloux de donner un enseignement sûr, et de démontrer l'absolue certitude de ce que j'avance. « Tout élu, dit le grand Docteur, qui voit la substance divine, y voit aussi tout ce que la puissance créée peut connaître, » et c'est ainsi qu'en voyant Dieu, nous connaîtrons tous les genres, toutes les espèces, et l'ordre de tout ce qui existe. Saint Grégoire l'avait déjà dit en ces termes : « Que pourront-ils ignorer, ces élus qui connaissent Celui qui sait tout (1)? »

(1) Oportet quod quilibet videns divinam substantiam in ipsâ divinâ substantiâ cognoscat omnia ad quæ se extendit

Vous saluez avec respect les statues élevées par l'admiration reconnaissante de la postérité aux hommes illustres, aux savants célèbres qui ont découvert et révélé une partie de la vérité, dont Dieu semblait jaloux de garder le secret. Je m'incline avec un respect plus profond et une admiration plus grande, en présence des statues élevées à la mémoire des Saints, dans les splendeurs de nos vieilles cathédrales. Nos savants les plus renommés n'ont connu que les premières lettres de l'alphabet des sciences humaines, et souvent ils n'ont rien connu des sciences divines, tandis que les Saints dont l'artiste a reproduit les traits dans la pierre ou le marbre, au seuil de nos basiliques séculaires, connaissent aujourd'hui, dans toute leur étendue, les sciences humaines et la science divine, par un mouvement grandiose de la pensée. Que la statue d'un grand homme est petite comparée à la statue d'un Saint! et quel monde infini de sentiments, de pensées s'ouvre devant l'âme, aux pieds de l'image d'un Saint!

sua capacitas naturalis. Capacitas autem naturalis cujuslibet intellectûs se extendit ad cognoscenda omnia genera et species et ordinem rerum. Hæc igitur quilibet Deum videntium in divinâ substantiâ cognoscet. Hinc est quod Dominus Moysi petenti divinæ substantiæ visionem respondit. Ego ostendam omne bonum tibi. Et Gregorius : Quid est quod ibi nesciant, ubi scientem omnia sciunt. (S. Thom., *Summa philos. contrà gent.*, lib. III, cap. LIX. Tomus secundus.)

IV

Sans cesser de conserver notre nature distincte et notre personnalité, nous serons cependant semblables à Dieu par l'union de notre intelligence et de notre volonté avec l'intelligence et la volonté de Dieu, et cette union sera si profonde, si étroite, que l'apôtre saint Paul a pu dire, en vérité : « Je vis, ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. »

Les théologiens ont essayé d'expliquer dans notre langue si imparfaite, par des comparaisons qui traduisent la réalité d'une manière trop inégale, le mystère saisissant de l'union de l'âme avec Dieu. Ils ont comparé l'âme transfigurée du Saint, et plongée par la contemplation dans l'essence infinie de Dieu, au diamant plongé dans le soleil, et tout pénétré, resplendissant de sa lumière ; au fer plongé dans le feu ardent, et pénétré par le feu, sans cesser lui-même d'être encore le fer.

Images imparfaites, comparaisons infidèles! Comment exprimer ce grand mystère de l'âme, toujours distincte de Dieu et cependant perdue, abîmée, dans ce soleil éternellement éblouissant de l'essence de Dieu ! Comment décrire les caractères, la nature et les effets merveilleux de cette *lumière de gloire,* dont parlent les théologiens,

qui élève notre âme à des hauteurs infinies, et qui lui permet de voir ce que jamais elle n'aurait vu par ses forces naturelles, les merveilles de l'essence et de la vie même de Dieu. Lumière souveraine qui part de Dieu, qui enveloppe l'âme et qui retourne à Dieu (1).

L'homme possède enfin cette vérité suprême longtemps cherchée, pendant la vie, la vérité dont l'absence pénible nous laisse ici-bas, dans cette tristesse infinie que le grand poète de la théologie a chantée en ces vers :

In veggio ben, che giammai non si sazia
Nostro 'nteletto, se'l ver non lo illustra,
Di fuor dal qual nessun vero si spazia.
Posasi in esso come fera in lustra
Tosto che giunto l' ha : e giunger puollo,
Se non ciascun disio sarebbe frustrà.
Nasce per quello a guisa di rampollo
Appié del vero in dubbio : ed è natura,
Ch'al sommo pinge noi di collo in collo (2).

Mais Dieu n'est pas seulement la vérité cherchée, appelée avec tant d'efforts et d'instances par la raison, pendant la vie, il est aussi la beauté

(1) « Civitas non eget sole neque lunâ; nam claritas Dei illuminavit illam. » (*Apoc.*, XXI, 23.) « Erit tibi Dominus in lucem sempiternam, et Deus tuus in gloriam tuam. » Isaïe, LX, 19.) « Amictus umine sicut vestimento. » (*Psalm. CIII*, 2.)

(2) *Del Paradiso*, canto IV : « Je vois bien que notre esprit n'est jamais rassasié, s'il n'est éclairé par la vérité qui est toute la vérité. Lorsqu'il la possède, il s'unit à elle et s'enferme dans elle comme la bête sauvage dans son antre. S'il ne la possédait pas, tous nos désirs seraient déçus. Le doute naît, ensuite, aux pieds de la vérité, comme un rejeton, et ils s'élèvent en entrelaçant leurs rameaux. »

éternelle qui doit ravir et rassasier notre cœur. *Satiabor!* Un rayon de cette beauté a éclairé la nature, et la nature parée de cette beauté d'emprunt, a captivé notre cœur. Un rayon de cette beauté divine a frappé le visage de la créature, et la beauté humaine, si fragile et si éphémère qu'elle puisse être, a fasciné et entraîné notre amour. Un rayon de cette beauté est descendu dans la pensée ravie des artistes, et les grands artistes, troublés, ravis, obsédés par ce souvenir, ont essayé de l'animer et de le faire vivre dans une œuvre impérissable, dans un poème, un chant, une symphonie, une toile, une statue; mais l'éternelle Beauté ne s'est jamais laissé enfermer dans l'harmonie des sons ou l'harmonie des vers, ni sous les brillantes couleurs d'une toile, ni sous les lignes froides et correctes de la pierre taillée par le ciseau d'un homme de génie.

La contemplation de cette beauté, face à face, sans ombres et sans efforts, est réservée aux élus, et si la vision rapide d'un pâle reflet de cette beauté, dans une œuvre humaine, nous charme, nous ravit, quelle sera notre joie, quand nous contemplerons la Beauté elle-même dans sa source et dans son immensité!

« Celui qui possédera le ciel, que pourra-t-il désirer encore, que lui manquera-t-il? Il possède tout ce qu'on peut désirer, et il est à l'abri de tout ce qu'il pouvait craindre. Il possède les

biens de l'âme, et, après la résurrection générale, les biens du corps, et ces biens réunis sont si grands, que l'œil de l'homme n'a jamais vu, que son oreille n'a jamais rien entendu, que son cœur n'a jamais rien rêvé qui pût en approcher et en donner l'idée. Pourquoi donc, malheureux mortel, te tourmenter toi-même, errer, chercher, demander partout le bonheur? Aime le bien qui contient tous les biens ; cela suffit. Ici sont réunis tous les objets que tu peux aimer et désirer. Aimes-tu la beauté? Les justes brilleront comme les étoiles. L'agilité et la force? Ils ressembleront aux Anges dans le ciel. Une longue vie et la santé? Tu trouveras au ciel une jeunesse d'une fraîcheur perpétuelle, sans déclin, toujours florissante, car les justes vivront éternellement, et le Seigneur sera le principe de leur vie.

« Aimes-tu la satisfaction complète et l'abondance ? Les justes seront rassasiés quand ils verront la gloire de Dieu, ils seront enivrés de l'abondance de sa demeure. Aimes-tu l'harmonie ? Les chœurs des Anges chantent éternellement les louanges de Dieu. Le plaisir? Dieu abreuvera les élus de torrents de délices : *torrente potabis eos*. La sagesse? La sagesse de Dieu se révèle à leur âme. L'amitié? Ils aiment Dieu plus que tout, et ils s'aiment entre eux. La paix, l'union? Les élus n'ont qu'une même volonté, parce que leur volonté est pleinement soumise à Dieu. La

puissance? Les élus sont tout-puissants par la vertu divine. Les honneurs et les richesses? Les élus seront les représentants de Dieu, ses fils, ses héritiers, les cohéritiers de Jésus-Christ. Quelle sera donc la joie des élus qui posséderont tous les biens dans ce bien suprême et qui ne le perdront jamais (1)! »

Et cependant, nous ne verrons jamais Dieu dans toute son immensité, si longue et si attentive que soit notre contemplation ; jamais la pensée humaine n'égalera Dieu ; jamais nous ne verrons *toutes* les merveilles du sein de Dieu ; jamais, en un mot, selon la parole des théologiens, nous n'aurons la vue *adéquate* de Dieu. Nous serons toujours *finis* et Dieu sera toujours l'infini (2). Mais qu'importe ! ce que nous verrons suffira pour nous rendre pleinement et éternellement heureux !

V

Si grande que puisse être la béatitude céleste, elle n'exclut pas l'inégalité des récompenses, proportionnées aux vertus et aux mérites des

(1) S. Anselme, *Proslog.*, c. XXIV.

(2) « Intellectus creatus, etsi divinam substantiam videat, non tamen omnia cognoscit quæ per divinam substantiam cognosci possunt... Intellectus divinus excedit omnem intellectum creatum. Plura igitur cognoscit quàm intellectus aliquis creatus. » (S. Thom., *contrà gentes*, lib. III, c. LVI.)

justes, pendant la vie. Autre est la lumière de l'étoile, autre la lumière du soleil, comme le rappelle l'Apôtre, en expliquant le bonheur du ciel, et cependant, le soleil et les étoiles ont leur éclat, et brillent au firmament. Il en sera ainsi des Bienheureux. Il y a des degrés innombrables dans la récompense et dans la gloire accordées. Echelle immense, lumineuse, éclatante qui part du dernier des élus, qui s'élève jusqu'à la personne même de Jésus-Christ, jusqu'à Dieu, dans la majesté de son essence, et dont les échelons sont occupés par des Bienheureux dont le degré de gloire rappelle aussi le degré de pénitence, de vertu, de sainteté. La lumière de gloire qui descend du sein de Dieu et qui éclaire leur âme ravie ne jette pas les mêmes feux et ne communique pas le même éclat à toutes les âmes, et l'inégalité dans la lumière et la vision intuitive explique aussi l'inégalité de leurs perfections.

Luce intellectual piena d'amore,
Amor di vero ben pien' di letizia.
Letizia, che trascende ogni dolore.

(DANTE, *Paradis*, XXX, 40.)

Mais cette inégalité n'altère pas la félicité des élus, leur volonté reste éternellement et complètement unie à la volonté de Dieu. Les sentiments étroits, égoïstes de la jalousie et de l'envie qui tourmentent si souvent, ici-bas, le

cœur de l'homme, n'effleurent pas même le cœur des Bienheureux qui s'aiment en Dieu d'un amour si profond (1).

Frate, la nostra volonta quieta
Virtù di carita, che fa volerne
Sol quel ch'avemo, e d'altro non ci assela.

Se disiassimo esser piu superne
Foran discordi gli nostri disiri
Dal voler di Colui che qui ne cerne.

Che vedrai non capere in questi giri
S'essere in caritate è qui necesse,
E se la sua natura ben remiri.

Anzi è formale ad esso beato esse
Tenersi dentro alla divina voglia
Perch' una fansi nostre voglie stesse.

Si che, come noi siam di soglia in soglia
Per questo regno, a tutto il regno piace,
Com' alto Re ch' in suo voler ne in voglia.

E la sua volontade é nostra pace ;
Ella è quel mare al qual tutto si muove
Cio ch' ella crea, o' che natura face.

Chiaro mi fu allor com' ogni dove
In cielo è paradiso, è si la grazia
Dèl sommo Ben d'un modo non vi piove (2).

« Frère, la vertu de charité dirige notre volonté, et ne lui laisse désirer que ce que nous

(1) « Intellectuales autem substantiæ non omnes æqualiter præparantur ad finem; quædam enim sunt majoris virtutis et quædam minoris; virtus autem est via ad felicitatem. Oportet igitur quod in visione divinà sit diversitas, et quod quidam perfectius et quidam minùs perfectè divinam substantiam videant. Hinc est quod, ad hanc felicitatis differentiam designandam, Dominus dicit : *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* » (Joann., XIV, 2.) (S. Thom., *Summ. phisoph. contrà gentes;* lib. III, cap. LVIII.)

(2) *Del Paradiso,* cant. III, 77.

possédons. Nous ne désirons pas autre chose. Si nous voulions être plus élevés, nos désirs ne seraient plus en harmonie avec Dieu qui nous voit. Or, de tels désirs n'existent pas dans les sphères célestes.

« Remarque bien leur nature. Parmi nous, il faut vivre dans l'esprit de charité. La forme de l'être bienheureux exige que nous soyons soumis à la puissance divine; ici, toutes nos volontés n'en font qu'une. Dans ce royaume, nous sommes rangés de degré en degré. Ce qui plaît au roi qui nous gouverne, plaît à tout le royaume. Sa volonté fait notre paix. Elle est semblable à la mer où va se perdre tout ce que sa grandeur a créé, et tout ce que fait la nature.

« Je vis bientôt clairement que tout bien dans le ciel était paradis, quoique la grâce du bien suprême y laissât pleuvoir ses faveurs d'une manière inégale. »

VI

Ce repos bienheureux des élus dans la contemplation de Dieu nous semble en opposition avec l'activité qui est la loi de la vie. Rassurez-vous. Nous, nous ne serons pas condamnés, comme le prétendent quelques rationalistes du temps présent, à une complète immobilité dans

une contemplation qui ne finira pas. Dieu, qui nous récompense en accordant à notre corps l'activité des corps glorieux, récompense aussi notre âme en lui accordant le progrès et le mouvement inséparables de la vie. L'activité sage, ordonnée, celle que nous devons désirer, consiste dans la succession constante des actes, par lesquels nous adhérons au vrai, au beau, au bien. L'activité désordonnée, c'est-à-dire le mouvement de l'âme vers l'erreur et le mal, n'est pas conforme à notre nature, et ne doit pas être l'objet de nos désirs.

Il est une autre activité qui ne convient pas à l'âme des Bienheureux.

Le mouvement pénible et laborieux de l'esprit humain, pendant la vie, quand il passe de l'ignorance à la vérité, quand il fait la conquête de la science, quand il essaye, en un mot, de recouvrer, dans l'ordre intellectuel, l'empire et les privilèges perdus par la chute originelle, un tel mouvement honore, sans doute, et il mérite notre admiration. Ici-bas, apprendre, c'est souffrir. Mais la souffrance n'entre pas dans le royaume des cieux, et cette recherche opiniâtre de la vérité, à travers les chemins mal éclairés de la science, ne convient pas davantage à une âme glorifiée.

Tant que nous sommes sur la terre, *in viâ*, nous cherchons le repos, l'apaisement de nos légitimes tendances, et nous avançons vers un

terme divin. Arrivé à ce terme, après la mort, dans la gloire, le Bienheureux s'arrête; il a touché le but: *in termino*. Alors l'activité toujours croissante de son esprit s'exerce encore, car l'immobilité, c'est la mort, mais elle s'exerce sans efforts et sans douleur.

Dieu, dont la nature est infinie, manifeste successivement à ses Bienheureux des aspects nouveaux de son essence; révélations célestes auxquelles répondent l'amour et le bonheur de la vision. Il y a donc un progrès réel, un mouvement continu dans la vie intellectuelle et morale des élus. Ils vont de la vie à la vie, de la joie à la joie, de l'amour à l'amour, du bonheur au bonheur, de la clarté à la clarté, *a claritate in claritatem*. Et s'inspirant de cette parole de l'Apôtre que vous venez d'entendre, saint Irénée a pu dire en parlant des élus: « Dieu ne cesse jamais de les instruire, et ils ne cessent jamais d'apprendre durant toute l'éternité, car ses richesses sont sans mesure et sa sagesse sans bornes; c'est un progrès d'éternité en éternité (1). »

Et, puisque la grâce perfectionne la nature, l'élève sans la détruire, les saintes amitiés, les nobles affections, les sollicitudes pieuses qui remplissent l'âme des Bienheureux pendant la vie terrestre, se conservent élevées et transfigurées, après la mort, dans leur âme qu'aucune crainte ne peut troubler.

(1) S. Irénée. *Advers. Hæres.*, II, 47.

N'élevez pas, sous l'impression d'une pensée égoïste et terrestre, une barrière infranchissable entre le ciel et la terre, entre les Bienheureux et ceux qu'ils ont aimés. En élevant cette barrière inutile, dangereuse, vous exposez notre raison à s'égarer et à croire que le cœur de l'homme, après la mort, n'est pas seulement perfectionné dans ses élans, mais qu'il est anéanti, et que la prière adressée aux Saints par ceux qui espèrent et qui souffrent encore ici-bas, se perd dans le vide et dans le silence des cieux.

Saint Augustin, pleurant un ami que sa pensée cherche déjà dans le ciel, s'écrie avec raison : « Eh quoi ! l'ivresse et le bonheur de mon ami, dans le ciel, seraient-ils tellement profonds qu'il ne penserait plus à moi, quand vous, ô Seigneur, vous qu'il contemple et qui daignez le rassasier, vous pensez encore à moi (1)? »

Au ciel, les Bienheureux se connaissent entre eux, et ils se voient dans une lumière plus éclatante que celle qui éclaire la terre et qui tombe du soleil; ils se verront dans la lumière de Dieu, et les rayons de ce foyer nouveau se prolongeront assez pour leur permettre de voir encore ici-bas, du haut du ciel, les âmes qui leur furent unies par les liens du sang ou par les liens de l'amitié.

(1) S. Aug., *Conf.*, IX, 3.

« Tous les Bienheureux se verront et se reconnaîtront dans la société des saints, » écrit saint Augustin (1).

« Non seulement nous nous connaîtrons nous-même, dit Tertullien, mais nous connaîtrons notre famille, nos parents (2). »

« Il n'y aura rien de secret là-haut, s'écrie saint Ambroise, il n'y aura plus d'étrangers ; les pensées et les sentiments seront connus de tous ; personne n'aura rien à cacher (3). »

« Ils voient au grand jour dans le miroir de la divinité tout ce qui peut les intéresser (4). »

« Ils connaissent dans la lumière du Verbe tout ce qui a rapport à eux, » nous apprend saint Thomas (5).

« L'épouse se souvient de l'époux, dit saint Augustin, elle veille sur lui, elle désire pour lui le bonheur qui est devenu son partage (6). »

« C'est ainsi, écrit Tournely, que les Papes continuent dans le ciel à s'occuper de l'Eglise ; les rois, de leur royaume, et chaque Bienheureux de ce qui concerne son état (7). »

« Ils sont compatissants, ils sont miséricordieux, pleins d'attentions pour nous dans l'angoisse de nos épreuves, et cependant, ils n'é-

(1) S. Aug. *Sermo* 42 ; alias 16, *de divers.* cap. v.
(2) Tertullien, *De inonogama*, cap. x.
(3) S. Ambros., *De obitu Valentiniani.*
(4) *Concil seneuse seu Parisiense, in decretis fidei*, cap. xiii.
(5) S. Th. III p., q. 10.
(6) S. Aug. *Epistola* 259, *ad Cornelium*, n° 5.
(7) Tournely, *De objecto secundario visionis beatificæ.*

prouvent dans leur âme ni changement, ni souffrance, ni aucune altération, et ils nous obtiennent un secours d'autant plus grand qu'ils sont eux-mêmes plus étroitement unis à la Toute-Puissance et à la miséricorde infinie de Dieu qui ne change jamais. » C'est le grand Thomassin qui s'exprime ainsi (1).

Sans doute, il est difficile à notre raison toujours si imparfaite et si bornée de comprendre ce mystère, cette sérénité des Bienheureux qui reste toujours la même, à la vue des tristesses, des combats, des défaites, des cruelles épreuves de ceux qu'ils continuent d'aimer profondément au ciel, après les avoir aimés sur la terre et pendant la vie.

Et cependant si la douleur pouvait les atteindre dans le séjour de la gloire; s'ils pouvaient pleurer encore, souffrir, sentir enfin ces peines morales qui sont les plus cuisantes, ils ne seraient pas parfaitement heureux, le ciel ne serait pas le lieu de la béatitude infinie, l'âme humaine ne serait jamais rassasiée!

Pourrions-nous dire de Dieu lui-même qu'il est heureux?

En vertu de son acte créateur toujours renouvelé, et par son immensité, Dieu n'est-il pas témoin des chutes, des révoltes, des crimes, de l'endurcissement coupable de ses enfants? Ne

(1) Thomassin, *De Deo*, etc., lib. V, cap. x.

voit-il pas les humiliations et les souffrances de ceux qui le servent d'un cœur droit dans la douleur des expiations volontaires?

Il voit ce triste spectacle, il s'intéresse aux victimes pour les soutenir, aux découragés pour les relever, à tous pour les aider par sa grâce à supporter les épreuves et à combattre sans désespoir.

Et, cependant, son bonheur infini n'est jamais troublé.

Oui, dirons-nous avec les maîtres célèbres que nous avons cités, ceux que nous avons aimés et qui sont au ciel nous voient sur la terre, et je n'ai pas à scruter le secret et l'économie de cette relation entre les vivants et les morts. Oui, ils veillent sur nous, ils prient pour nous; ils tentent de nous arracher au mal et de relever notre courage. Oui, ils connaissent nos souffrances, et la pitié vigilante dont leur âme est remplie n'altère jamais la paix bienheureuse dont ils jouissent, et elle n'altère pas davantage la béatitude de Dieu.

C'est ainsi que la terre se rattache au ciel et la vie présente à la vie future.

Quand les Saints Livres nous enseignent que les Saints se réjouissent au ciel de la conversion des pécheurs; quand l'Évangile nous rappelle l'histoire de Lazare, qui n'a pas perdu dans le sein d'Abraham le souvenir de sa pauvreté, de sa misère et de ses souffrances; quand les grands

théologiens, s'inspirant de cet enseignement, déclarent qu'il n'y a pas de fleuve d'oubli pour notre âme, et que la grâce ajoute à notre âme et à ses qualités de nouvelles perfections, que disent-ils? Ils nous rappellent que les Bienheureux, dans la paix inaltérable de leur vie nouvelle, s'intéressent encore aux combats et aux victoires de l'Église, à l'avenir de leur pays, au sort de leurs parents, de leurs amis, et pourrions-nous oublier que ces sentiments d'affection agitent encore leur âme et ont une place dans leur cœur?

Pourrions-nous oublier de les appeler, de converser avec eux, dans le recueillement et la prière, à genoux, dans le silence de notre demeure, aux soirs des longs jours de labeur?

Il est si doux de converser avec ces absents quand un souvenir amer fait pleurer, quand le profond dégoût des choses humaines nous fait sentir sa pointe acérée, quand notre âme aride et desséchée n'a pas trouvé sur la terre la goutte d'eau qui devait la rafraîchir!

La liturgie chrétienne nous encourage au sacrifice et au combat contre les réalités sévères de la vie, en nous rappelant la nuée des Saints qui nous regardent du haut des cieux : *tantam habentes impositam nubem testium;* elle nous apprend ainsi que ces Saints ne sont pas étrangers à nos douleurs, et qu'ils suivent avec attention les péripéties de ce long drame de la vie, dont le dénouement, plein d'espérance

pour les justes, plein de terreur pour les méchants, n'a plus pour eux d'obscurité.

Mais cette attention n'est pas l'observation indifférente et égoïste d'un témoin qui cherche une émotion dans les incidents douloureux d'un long combat, c'est l'attention vigilante et tutélaire d'un ami, qui implore pour nous la miséricorde qui pardonne et la grâce qui fortifie, en assurant la victoire.

L'intimité profonde établie entre nous et les Bienheureux, ou par les liens du sang, ou par les liens d'une amitié surnaturelle, pendant que nous étions ensemble, sur le théâtre de l'épreuve, se continue à travers les ténèbres et les mystères de l'étroit défilé de la mort, dans la région bienheureuse du ciel, et elle appelle sur nous une protection plus spéciale, un secours plus attentif et plus dévoué de la part de ceux que nous avons chéris et que nous pleurons.

Le vrai chrétien, qui est aussi le vrai sage, aime ici-bas ces nobles et fortes amitiés dont Dieu est, à la fois, le principe, l'honneur et la fin. Il sait que ces amitiés échappent à la mort, qui brise tant d'unions éphémères que le caprice a fait naître et que la passion assouvie a tuées. Il accompagne d'un regard tranquille, serein, au delà des frontières de ce monde et dans les pures régions de la gloire éternelle, les amis, les parents qui le précèdent et qui vont l'attendre dans cette grande assemblée des justes

que le philosophe païen appelait des sages, et que la religion chrétienne appelle des Saints.

Pourquoi donc craignons-nous de mourir? Pourquoi cette tristesse et cette épouvante? « Vous qui avez beaucoup vécu, » écrit un grand philosophe chrétien dans un opuscule inédit, « n'y a-t-il pas trop longtemps que vous n'avez aimé comme vous aimiez dans votre enfance? N'est-il pas fatigant d'être homme, de n'être plus enfant? N'est-ce pas fatigant pour le cœur? Toujours craindre, toujours réfléchir, toujours lutter, toujours combattre, et sentir son âme haletante comme la poitrine desséchée d'un homme qui s'épuise en parlant; sentir toujours en soi l'aride chaleur de la fatigue, que jamais la rosée des larmes ne vient calmer et rafraîchir. Qu'il en est peu parmi les hommes, qui gardent un cœur d'enfant, plein de sève et d'amour, sous une tête qui blanchit, et des yeux capables de pleurer sous un front qui se ride.

« Si nous pouvions par la mort, redevenir enfants! enfants sans les germes des vices qui nous entravèrent ici-bas; revenir aux plus doux sentiments de l'enfance, fécondés et bénis dans la lumière d'en haut, et trouver dans le ciel un Père, une Mère pour l'éternité, nous jeter dans les bras de ce Père, y répandre nos dernières larmes dans ce premier transport de joie divine succédant aux douleurs terrestres, et commencer, sous les ailes de l'Etre infini

qui nous a faits et qui nous aime, d'éternelles et mystérieuses destinées. Est-ce trop d'accepter la mort pour devenir de tels enfants? »

Dédaigneux des réalités éphémères dont ce monde est rempli, le regard attaché aux choses qui ne passent pas, le chrétien sait que sa couche funèbre est un berceau, que les clartés du ciel vont l'environner, et qu'il ne sera ni un inconnu ni un étranger dans cette demeure nouvelle où tant d'amis l'appellent, pour lui faire partager avec eux les joies inaltérables du repos de la patrie.

VII

Quelle sera la durée de ce repos des Bienheureux? La foi répond, mais la raison seule ne répond pas.

La raison ne peut pas nous faire connaître ce qui dépend de la volonté libre de Dieu.

Au ciel, notre volonté sera dans une conformité parfaite avec la volonté de Dieu, et, si Dieu décrète, après quelques années ou quelques siècles de récompense et de bonheur, de nous soumettre à de nouvelles épreuves, et de nous inviter à de nouveaux combats, en nous laissant la faculté redoutable de la liberté, qu'aurons-nous à répondre et pourquoi murmurer?

S'il plaît à Dieu de n'appeler l'homme au repos suprême, éternel dans les joies de la vision béatifique qu'après plusieurs vies sanctifiées par la pénitence et par l'éclat de grandes vertus, c'est son droit et la raison livrée à elle-même ne peut élever aucune objection sérieuse contre la sévérité d'un tel décret.

Platon, frappé de cette impuissance de l'esprit humain, appelait au secours de sa faiblesse les lumières d'une révélation divine. Il avait compris, avec son génie qui avait approfondi les problèmes les plus élevés de l'âme, que, pour connaître Dieu, il faut entendre Dieu.

Cette parole a retenti, et nous savons par les saints Livres, par la tradition chrétienne et par l'infaillible enseignement de l'Eglise, que le bonheur des élus ne finira jamais (1).

Leur félicité ne serait pas entière s'ils pouvaient redouter encore les périls de nouvelles épreuves et de nouveaux combats. Leur soumission à Dieu est complète; ils ne peuvent pas commettre au ciel une faute nouvelle, punie par la perte de la béatitude, et Dieu est trop bon pour leur imposer encore la douleur d'une seconde épreuve sur la terre qu'ils ont quittée.

La liturgie chrétienne a chanté l'éternité de la félicité promise aux élus dans cette strophe qui

(1) S. Matth., xxv, 46-1; Petr., 1. 4, v, 4

est un écho de la parole de Dieu et des inébranlables espérances de notre cœur,

Videre te, laudare te,
Amare te non desinet.

VIII

Quand l'âge et la maladie affaiblissent nos forces et introduisent dans notre corps branlant le désordre qui précède la destruction suprême, nous aimons à considérer cette félicité, ce corps nouveau, cette éternelle jeunesse dont la parole de Dieu nous fait connaître déjà les conditions miséricordieuses.

Avec l'Apôtre, nous appelons de nos vœux l'heure de la dissolution, et de la transformation qui nous donnera la ressemblance de Dieu dans l'éternité de la joie et de l'amour. Que le temps et la souffrance ferment nos yeux au spectacle des beautés de la terre et notre oreille à ses bruits; que l'âge étouffe nos élans, ralentisse la circulation de la vie dans nos artères déjà raidies; que la terre devienne pour nous ce pays douloureux où l'on ne rencontre plus que des inconnus, parce que tous ceux que nous aimions sont partis; dans les tristesses de sa vie désenchantée, notre âme se tourne vers Dieu, vers l'éternité, vers la paix définitive du royaume du

ciel ; chaque coup qui frappe son corps brise un anneau de sa chaîne et lui rappelle l'heure de l'affranchissement qui approche.

Avec l'Apôtre, elle répète ces belles paroles que nous devons méditer :

1. Nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, une maison qui ne sera point faite de main d'homme, et qui durera éternellement.

2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le désir que nous avons d'être revêtus de la gloire qui est cette maison céleste.

3. Si toutefois nou sommes trouvés vêtus et non pas nus.

4. Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur, parce que nous ne désirons pas d'en être dépouillés, mais d'être revêtus par-dessus, en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.

5. Or, c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité, et qui nous a donné pour arrhes son Esprit.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance : et comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, et hors de notre patrie.

7. Parce que nous marchons vers lui par la

foi, et que nous n'en jouissons pas encore par la claire vue.

8. Dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur.

9. C'est pourquoi toute notre ambition est d'être agréables à Dieu, soit que nous habitions dans le corps ou que nous en sortions pour aller à lui.

10. Car nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps (1).

(1) S. Paul, 2e *Epître aux Corinth.*, ch. v.

CHAPITRE IX

LES ÉLUS SE RECONNAITRONT AU CIEL

I

La contemplation de Dieu à travers la lumière surnaturelle de gloire constitue, selon l'enseignement sacré, l'objet essentiel de la félicité des Bienheureux. Cette soudaine et perpétuelle apparition des merveilles de l'essence infinie; ce coup de lumière sans déclin et sans aurore qui frappe l'intelligence humaine et l'inonde de surnaturelles clartés; cette manifestation totale et souveraine de la vérité à l'esprit de l'homme qui n'a jamais connu, pendant qu'il était-ici-bas, que la vérité morcelée, imparfaite, mêlée d'infranchissables ténèbres, voilà bien, selon la foi et selon les pressentiments de la raison chrétienne, la plus haute récompense des élus.

La vue de cette beauté divine engendre l'a-

mour; l'amour appelle l'union, et l'âme se précipite vers Dieu, emportée par toutes les énergies surnaturelles et secrètes des vertus infuses; par les impulsions puissantes, mais liées autrefois, qu'elle sentait en elle, pendant la vie, comme les appels souverains d'un monde invisible; par le charme invincible de la Beauté qui lui apparaît enfin, dans une éclatante vision, dont le ravissement ne finira jamais. La mort a brisé les digues, et l'âme est à Dieu...

Rien ici-bas ne peut nous donner l'idée de ce mouvement subit, grandiose, irrésistible. Ni les grands corps célestes qui brisent de puissants obstacles en obéissant à une force énorme d'impulsion; ni les masses terrestres déplacées et entraînées par une force physique, n'égaleront jamais l'élan de l'âme qui, après avoir lutté pendant toute la vie, dans l'ordre moral, pour abattre les obstacles, voit enfin tomber ces obstacles et apparaître son Dieu.

Dans le monde moral, tout est incomparablement plus grand que dans le monde matériel: le sujet qui agit, la force qui l'anime, la loi qui le gouverne, le but qui l'attend. Quand on creuse cette idée de la liberté humaine, aidée de la grâce, travaillant pendant toute une vie de labeurs dans la souffrance, dans les ténèbres, dans l'angoisse, à faire tomber une barrière; quand l'esprit voit soudain, sous le coup de la mort, avec la dernière prière et la souffrance

suprême du mourant, tomber cette barrière ; quand il voit cet élan ordonné et impétueux de l'âme se précipitant à travers la lumière, et dans un tressaillement éternel, vers l'infini qui veut la rassasier, j'avoue humblement que la question que je veux traiter perd beaucoup de son importance, et je ne vois plus ce qui peut manquer à la félicité, même accidentelle, des Bienheureux.

Cependant cette question préoccupe encore aujourd'hui un grand nombre de cœurs chrétiens. Nous voulons savoir si nous reconnaîtrons au ciel ceux que nous avons aimés sur la terre, et si l'intimité spirituelle des âmes, l'union surnaturelle des cœurs commencées ici-bas, se continuent, se perfectionnent, s'achèvent au ciel.

Tant que nous sommes sur la terre, entourés du monde sensible et mêlés à la vie de nos parents, de nos amis, de nos frères, nous sentons mieux la force des liens qui nous unissent à eux ; nous sentons moins la grandeur de la félicité idéale promise aux élus. Notre esprit s'arrête avec plus de facilité et de complaisance aux sentiments que nous fait éprouver l'amour de la famille, du foyer, des amis ; il s'arrête avec plus de lenteur et de peine à considérer les joies qui nous viendront du côté de Dieu. De là cette préoccupation de savoir si les Bienheureux se reconnaîtront au ciel, si les sentiments que nous éprouvons ici-bas se renouvelleront au ciel,

dans des conditions qu'il est difficile de définir.

Il ne faut pas condamner comme le font les Jansénistes étroits, les nobles sentiments du cœur humain, et je reconnais volontiers que, sans oublier les joies plus hautes qui nous viendront de la contemplation de Dieu, nous pouvons aussi consoler notre faiblesse et fortifier nos espérances par la considération du bonheur secondaire que nous éprouverons, en reconnaissant un jour, pour ne les perdre jamais, ceux que nous n'avons pas cessé d'aimer.

Je ne crains pas d'affirmer que la thèse que je veux démontrer, et qui nous permet de croire que les Bienheureux se reconnaissent au ciel, présente un caractère particulier de solidité, et qu'elle est justifiée par une tradition constante et par de puissantes raisons.

II

Les élus se reconnaîtront au ciel. Les cœurs qui se sont aimés sur la terre, s'aimeront encore ; ils vivront ensemble dans la paix, dans la gloire et dans la joie. La famille éprouvée ici-bas. brisée dans son faisceau, dispersée par la mort, se refait là-haut, dans la lumière ; elle se rassemble, et ses membres réunis ne se séparent plus.

Tout noble sentiment d'amour chrétien, toute

parole de tendresse dévouée, tout serment d'amitié prononcé sur la terre, à la face de Dieu, par une épouse, par une mère, par un enfant, retentissent au ciel, se prolongent à l'infini, et durent là-haut dans les siècles des siècles, avec l'âme glorifiée où ce sentiment est né, avec les lèvres d'où cette parole bénie est tombée, avec la joie sereine inséparable de ce sentiment, de cette parole et de ce serment.

Le feu sacré dévorait, autrefois, les victimes sur l'autel du sacrifice antique ; ainsi, la mort dévore dans le mystère du tombeau ce qui reste de l'homme déchu, grossier, et ses désirs trop humains, et ses pensées terrestres, et ses sentiments charnels, sans communication avec Dieu, et partant, sans lumière, sans grandeur. Tout cela, selon l'énergique parole de l'Apôtre, est dévoré, anéanti par la mort (1). Mais l'âme, et avec elle aussi, les sentiments d'affection, les dévouements courageux, les tendresses tutélaires, voulus par Dieu, bénis par Dieu, pendant la vie, échappent à la mort et se revêtent d'immortalité.

Comme la flamme ardente du sacrifice, ces sentiments s'élèvent vers Dieu et se perpétuent au ciel.

En effet, quand le juste vient de mourir, quand il fait son entrée au ciel, il ne cesse pas

(1) *I Cor.*, xv, 54. — *II Cor.*, v, 4.

d'être cet homme que nous avons rencontré, qui a aimé, souffert, pleuré sur la terre ; il ne prend pas un autre corps, une autre âme, ni de telles pensées qui feraient de lui une personne entièrement nouvelle et sans rapport avec celle que nous avons connue. Il est toujours le même homme sous son vêtement de gloire ; il peut montrer à Dieu son cœur, qui a aimé ceux qu'il devait aimer à son foyer, dans ses berceaux, dans sa patrie ; il sait que Dieu lui permet de les aimer encore, pour les protéger, s'ils sont sur la terre ; pour les réjouir, s'ils sont au ciel.

Je sais bien que les élus ont un corps glorieux, mais ce corps est celui qu'ils avaient sur la terre, et qui attendait dans les douleurs du sacrifice et dans l'épreuve de la vie le jour et les fêtes de sa glorification.

Je sais bien que les élus ont une âme béatifiée ; mais cette âme est encore celle qu'ils avaient sur la terre, l'âme qui a été purifiée par la pénitence, sanctifiée par la grâce, préparée par les soumissions volontaires de la foi et par les ardeurs généreuses de la charité à la contemplation de l'éternelle Beauté.

Je sais, enfin, que les élus ont des sentiments nouveaux en rapport avec les conditions nouvelles de leur existence bienheureuse ; mais ces sentiments n'étouffent pas ceux qui étaient déjà dans leur âme ici-bas, ceux qui rattachent leur

existence céleste à leur existence terrestre par un lien que Dieu ne veut pas briser.

Et puisque l'homme du ciel est bien l'homme de la terre, élevé, sanctifié, glorifié ; puisque la nature persévère au ciel, perfectionnée et transfigurée, comme saint Thomas nous l'apprend si souvent dans ses savants écrits (1), manifestement l'homme du ciel doit connaître les siens dans sa demeure nouvelle, comme il les connaissait sur la terre, et les aimer d'un amour tranquille, parce qu'il est plus pur ; d'un amour plus fort parce qu'il défie, et le temps qui n'est plus, et la mort qui est vaincue.

C'est dans ce cadre et à ce point de vue qu'il faut considérer et que je veux étudier cette intéressante question : Les élus se reconnaîtront-ils au ciel ? Il faut écrire aujourd'hui le commentaire de cette parole de saint Thomas : « La grâce perfectionne la nature et ne la détruit pas ; » et l'on voit alors clairement cette vérité qui est pour nous d'une certitude absolue : Oui, les élus se reconnaîtront au ciel.

Ainsi l'enseignent les Pères de l'Eglise, les grands Docteurs, les savants théologiens. Nous sommes ici en présence d'une tradition constante, universelle et fortement autorisée.

(1) S. Thomas. Cum gratia non tolat naturam, sed perficiat (1, q. 1. a, 8, ad 2). — Ordo naturæ humanæ inditus est *prior* et *stabilior* quam quilibet ordo superadditus (2-2, q. 154, a, 12. ad 2). Fides præsupponit cognitionem naturalem sicut gratia naturam, et ut pertectio perfectible (1, q. 2. a, 2).

Malgré les sévérités hautaines des critiques étrangers à la foi chrétienne, malgré les rigueurs injustes et sombres des Jansénistes, nous conservons avec les Pères, avec les Docteurs, avec les Saints les plus vénérés, avec la tradition constante de l'Eglise, la ferme espérance de reconnaître et d'aimer après la mort ceux que nous avons connus et aimés pendant la vie.

C'est une grande joie de s'isoler de la foule dans la foule ; de rester étranger et indifférent à ses pensées mesquines, à ses préoccupations égoïstes, à ses calculs étroits ; de converser, selon le conseil de l'Apôtre, avec ceux d'en haut, et de tenir son âme dans la sérénité de ces hauteurs où la fortune changeante des événements humains ne peut plus ni la troubler ni l'atteindre.

Comme le grand poète toscan qui a parlé des mystères de l'autre monde, j'ai passé déjà le milieu du chemin de la vie ; j'ai vu mourir ceux que j'aimais ; j'ai compté et pleuré les amis disparus ; je ne regarde plus en arrière, au loin, les chemins parcourus que je ne ferai plus. Je regarde à l'horizon, devant moi, sans regretter la terre qu'il me faudra bientôt quitter ; je cherche la demeure nouvelle éclairée par la foi, où m'attendent ceux que j'ai aimés ; demeure bénie, où Dieu récompense, par un bonheur éternel, la souffrance chrétienne endurée avec courage et avec foi, pendant cet instant d'épreuve qu'on appelle la vie.

III

Je recueille d'abord les dépositions des témoins de la tradition. Vous serez étonnés et émus quand vous entendrez les Pères de l'Eglise, les Docteurs, les Saints exprimer avec un accent profond de conviction, leur espérance d'aimer au ciel ceux qu'ils ont aimés sur la terre, et consoler, au nom de ces espérances, les mères, les veuves, les enfants que la mort a séparés de ceux qu'ils ne savent plus oublier. Les dépositions et les témoignages s'enchaînent, sans interruption. Vous entendrez d'abord les Pères de l'Eglise des premiers siècles ; après eux les théologiens, qui donnent une forme plus sévère et précise aux enseignements oratoires des Pères ; et enfin la raison chrétienne qui considère ces divers témoignages, les rapproche des indications du cœur, des prières de nos liturgies, des données mêmes de la philosophie spirituelle, et qui affirme, enfin comme une conclusion certaine, la continuation au ciel des grands sentiments qui ont fait battre notre cœur pendant que nous étions sur la terre, la conservation des nobles et saintes affections qui ont été la joie et l'honneur de notre vie.

L'Evangile ouvre la série des affirmations

chrétiennes en faveur de l'union intelligente des élus. Il nous fait voir Lazare porté par les Anges dans le sein d'Abraham, récompensé des souffrances, de la misère et des dures épreuves qu'il a courageusement supportées pendant la vie, reconnaissant et écoutant le mauvais riche dont il a essuyé les refus sur la terre (1). Or, cette histoire est encore une image, et Lazare, dans la joie de la béatitude, est le type du pauvre, de tout pauvre chrétien résigné, qui passe sur la terre dans l'épreuve de la misère, et qui plus tard, dans la gloire devenue sa récompense, reconnaît sans pouvoir le secourir, le riche malheureux qui refusa de l'assister. D'après ce texte, les Bienheureux ne reconnaîtraient pas seulement les élus qui partagent leur béatitude ; ils connaîtraient même ceux dont ils sont séparés par l'infini qui sépare l'amour et la haine.

C'est bien encore dans l'Evangile que nous lisons cette révélation du Sauveur : « Il y a une plus grande joie au ciel pour le pécheur qui se convertit que pour le juste qui persévère (2). » Les élus qui sont dans le ciel ne sont donc pas des étrangers aux grands événements religieux de la terre. Ils voient et ils connaissent le juste

(1) S. Luc, xv, 7.

(2) Id., xvi, 17. « Je vous dis de même qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence. » *Dico vobis quod ità gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agentæ, quam super nonaginta novem justis qui non indigent pœnitentiâ.*

qui persévère et le pécheur qui se repent. Par un mystère que la raison ne comprend pas, leur joie ne cesse jamais d'être inaccessible à la tristesse, au chagrin, à la douleur, et néanmoins ils éprouvent un sentiment pénible quand un homme succombe, s'obstine au mal, perd son âme, et ils éprouvent un sentiment de joie quand le pécheur se relève, et que son âme se rapproche de Dieu. Le poète l'a dit : Leurs amours deviennent plus grands.

Or, puisque les élus ont de tels rapports avec l'Eglise militante; puisqu'ils connaissent ainsi les âmes; puisqu'ils peuvent distinguer les âmes justes des âmes pécheresses, c'est qu'ils savent aussi, ou que ces âmes leur furent étrangères pendant la vie, ou qu'elles furent unies à leur propre vie par le sang et par l'amitié. Et puisqu'ils reconnaissent les vivants, les créatures qui sont encore sur la terre, puisqu'ils peuvent les suivre, les défendre, les exciter, les envelopper d'une protection particulière, à plus forte raison doivent-ils connaître au ciel, les âmes qui sont auprès d'eux et qui partagent avec eux le souci des amis laissés sur la terre, dans l'incertitude et l'épreuve de la vie.

Marthe et Marie pleurent leur frère Lazare que l'on vient d'ensevelir; Jésus vient les visiter; et, en voyant couler les larmes de Marie et des Juifs qui étaient avec elle, il frémit en son esprit, il se trouble lui-même et leur dit : Où

l'avez-vous mis? Ils lui répondirent : Seigneur, venez et voyez.

Alors Jésus pleura, sur quoi les Juifs dirent : Voyez combien il l'aimait (1)!

Méditez longtemps ce récit émouvant.

Marie qui pleure son frère, c'est vous, c'est moi, c'est tout homme qui pleure une vie qui s'éteint, un parent, un ami, saisi par la mort, jeté dans la tombe, tandis que son âme entre dans l'effrayant mystère de l'éternité.

Le Christ qui approche et qui va parler, c'est Dieu qui compatit aux misères de l'humanité souffrante, qui souffre avec elle et qui veut soulager celle que sa justice lui défend encore encore de guérir.

Or, quelle est donc la parole de Dieu?

Le Sauveur, entouré des Juifs et des amis accourus pour assister aux funérailles de Lazare et consoler ses sœurs, le Sauveur fait à Marthe cette promesse, pleine d'espérance : « Votre frère ressuscitera, » c'est-à-dire vous le reverrez un jour, vous le retrouverez.

Marthe a bien compris la pensée du Maître, et elle répond : « Oui, je sais que Lazare ressuscitera en la résurrection du dernier jour. »

(1) « Jesus ergo, ut vidit eam plorantem et Judæos qui venerant cum eâ plorantes, infremuit spiritu, et turbavit seipsum.

« Et lacrymatus est Jesus.

« Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum. » (S. Joan., cap. XI.)

Elle voulait dire, sans doute : Je sais qu'au jour de la résurrection générale, je reverrai, je retrouverai le frère que j'ai aimé, que j'aime encore et qui vient de mourir. Mais l'attente est trop longue, ma souffrance est trop vive, et c'est aujourd'hui, c'est en ce moment que je voudrais avoir mon frère auprès de moi, le voir, l'entendre et l'aimer.

Tu le verras, a dit le Sauveur. C'est maintenant que je veux le voir, répond la sœur inconsolée; et le Sauveur, après lui avoir demandé un acte de foi à la puissance et à la divinité du Christ, s'avance vers le tombeau d'où Lazare doit sortir.

Si vous avez lu ce texte avec attention, il a dû vous frapper par sa clarté. Selon moi, il a une très haute portée dans la question que j'étudie.

Marthe sait bien que l'âme est immortelle; elle sait que, tandis que le corps tombe en poussière, l'âme continue de vivre ailleurs; elle sait encore que tous les corps ressusciteront au dernier jour, et elle affirme ouvertement sa foi.

L'immortalité de l'âme ne fait pas doute, en cette circonstance, et il n'est pas question ici de l'établir.

Nous sommes en présence d'une femme désolée à qui le Sauveur fait entendre cette parole de consolation : La séparation ne sera pas éternelle. Tu sais bien que tu retrouveras

ton frère ; qu'un jour Lazare te sera rendu. Et la sœur a répondu : Je le sais bien. Nous nous retrouverons au dernier jour.

Ne voyez-vous pas dans ce dialogue et dans cette parole du Sauveur une preuve certaine, évidente de ce que j'avance, savoir : que les liens de la famille ne sont pas irrévocablement brisés par la mort, et que les élus se reconnaîtront au ciel? Le Sauveur ne dit-il pas : Tu reverras et tu reconnaîtras ton frère Lazare? Et cette femme n'a-t-elle pas répondu : Je le sais bien, mais je ne peux pas attendre, et dans ma douleur, je l'appelle, je veux le voir encore auprès de moi, aujourd'hui, à mon foyer.

Et le Sauveur qui interroge, et la femme qui répond, ne considèrent-ils pas *le revoir* du ciel, la reconstitution de la famille, au ciel, comme une vérité incontestable?

Qu'importe, en effet, qu'au dernier jour Lazare ressuscite, si Marthe ne doit plus le revoir jamais? ce serait bien pour elle une séparation éternelle et une mort sans espérance. Il est donc évident qu'il n'est pas seulement question dans cet Evangile, de la résurrection des corps ; le Sauveur entend parler de la consolation que notre cœur, souvent brisé, doit éprouver à la pensée de retrouver et d'aimer nos parents, nos amis qui nous précèdent avec le signe de la foi, et qui dorment, avant nous, le sommeil de la paix.

Comme tout est beau et émouvant dans ce simple et large récit! Comme tout est humain et divin dans cette scène pleine de tendresse! Ces Juifs muets et consternés, ce cadavre enseveli, cette sœur inconsolée, cet Homme-Dieu qui frémit de pitié, ce dialogue entre le consolateur et la pauvre femme, cette promesse du Christ : Nous nous reverrons là-haut! Cette impatience affectueuse de la sœur désolée qui s'exprime par ce cri : C'est bien tard, laissez-nous nous revoir encore ici-bas! Comme tout cela émeut jusqu'au fond de l'âme. Nous voilà bien nous-mêmes dans ce récit; nous avec nos tristesses, nos douleurs, nos espérances trop souvent inefficaces, stériles pour l'apaisement. Mais que j'aime ce Christ qui pleure, parce qu'il voit souffrir et pleurer! Là, je sens tout son cœur, j'approche de lui avec confiance, et je ne suis plus effrayé par l'éclat divin de sa majesté.

IV

Les premiers chrétiens qui avaient entendu la divine parole et qui conservaient le souvenir des enseignements du Sauveur et de ses disciples immédiats, vivaient de la même espérance, et ils ne croyaient pas que la mort qui sépare

les corps pût séparer les âmes. Tous les textes, tous les documents que nous avons recueillis pour démontrer la foi des premiers chrétiens et des premiers martyrs, à la communion des Saints, à l'union du ciel et de la terre dans la prière et dans l'amour, confirment avec éclat la thèse que je veux démontrer. Tous ces textes établissent clairement que les martyrs, unis aux Apôtres et au Sauveur dans une foi commune, attendaient un secours puissant de leurs frères entrés déjà dans la gloire; ils démontrent que ces premiers chrétiens espéraient revoir, reconnaître et aimer sans fin ceux qu'ils avaient aimés sur la terre; ils témoignent enfin que, si ces protecteurs du ciel s'intéressaient, dans la pensée des premiers chrétiens, à la fortune de la primitive Eglise, à la vie de chaque chrétien, à plus forte raison devaient-ils se connaître entre eux et s'aimer.

Mais voici le moment où les chrétiens, qui n'ont plus à combattre et à mourir pour affirmer leur foi, se recueillent, écrivent et expriment, en termes saisissants, la pensée chrétienne. Ici les textes abondent. Il faut glaner pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur.

Entre tous ces témoins que vous allez entendre, les uns parlent au nom du sentiment et du cœur, les autres au nom de l'idée philosophique de l'âme et de ses facultés; d'autres, enfin, au nom des Saints Livres dont ils veulent expliquer

et développer la pensée. De là trois classes de témoignages que j'entends recueillir.

Au troisième siècle, le grand évêque de Carthage, saint Cyprien, fatigué et découragé, arrête son esprit à la contemplation de la cité céleste, de cette cité universelle des saints, refuge de la pensée aux heures d'invincible ennui : « Notre patrie, c'est le paradis, écrit le saint évêque, et nos ancêtres les patriarches nous y ont devancés. Hâtons-nous donc et courons pour voir notre Patrie et saluer nos ancêtres! Nous sommes attendus par un grand nombre de personnes qui nous sont chères ; nous sommes désirés par une foule considérable de parents, de frères et d'enfants qui, désormais assurés de leur immortalité, conservent encore de l'inquiétude pour notre salut (1). »

Séparé, par la mort, de son saint ami Basile le Grand, saint Grégoire de Nazianze ne peut retenir ses larmes; il appelle le jour encore trop éloigné où la mort brisant les liens de son corps terrestre et périssable, rendra la liberté à son âme. Il voit déjà et il salue, dans un magnifique langage, son saint ami qui l'attend au ciel, qui va le recevoir et l'introduire dans les tabernacles éternels, dans ces tabernacles où ils contempleront ensemble, dans une vision qui sera la récompense glorieuse de leurs combats

(1) S. Cyprien, *De mortalitate.*

pendant la vie, l'adorable et bienheureuse Trinité (1).

Au nord de l'Italie, saint Ambroise pleure son frère Satyrus : « Ne fais pas attendre plus longtemps, je t'en conjure, celui qui éprouve un si pressant besoin de te rejoindre... Je me console en espérant que la séparation mise entre nous par la mort ne sera pas de longue durée, et que, par tes prières, tu obtiendras la grâce d'attirer plus promptement vers toi celui qui te regrette avec tant de douleur (2). »

Dans son magnifique *Traité des secondes noces*, saint Jean Chrysostome aborde et résout avec une grande netteté d'affirmation le problème dont nous cherchons la solution. Une jeune veuve pleure son mari, Thérasius, qui lui a été ravi après un bonheur éphémère de cinq années. Brillant capitaine, appelé aux plus hautes destinées de l'Empire, orné des plus riches dons de la nature, il a laissé dans le cœur désenchanté de sa jeune femme un vide que rien ne peut remplir. C'est à elle que s'adresse le grand Evêque ; il lui parle avec son cœur, sa raison et sa foi. Sa parole ardente, forte, caressante et d'une incomparable élévation, pénètre l'âme qui la recueille. Elle vous fait voir l'au-delà de la vie avec une saisissante clarté.

(1) S. Grég. de Naz., *Eloge funèbre de S. Basile le Grand.* — Discours XLIII, ch. LXXXII.

(2) *De excessu fratris Satyri.* — *De fide resurrectionis.*

Il entre, d'abord, dans les vues de l'âme affligée qu'il veut consoler :

« Je l'avoue avec vous, » dit saint Jean Chrysostome, « on trouverait difficilement un second Thérasius : les hommes bons, probes, modestes, sincères, prudents et pieux comme lui, sont rares sur la terre, et sans doute votre douleur devrait être inconsolable, s'il était mort tout entier, et s'il était devenu la proie dn néant ; mais puisqu'il a abordé au port tranquille de la bienheureuse éternité, et qu'il a pris place près du trône du Roi par excellence, pourquoi pleurer son départ et regretter son bonheur ? Il faudrait plutôt s'en réjouir : une telle mort est bien moins une mort qu'un changement de domicile, et un passage de la vallée des larmes au séjour des félicités, et de la terre au ciel. Oui, il n'a quitté les hommes que pour se réunir aux anges, et adorer le Dieu que les anges adorent. »

Après avoir ainsi affirmé la survivance et l'immortalité du défunt, le grand orateur évoque le souvenir des dangers de toute sorte qui menaçaient à la fois son âme et sa vie même quand il combattait pour son prince, sur la terre bravant les périls de la guerre, les traits de l'envie, les perfides embûches des méchants ; il oppose au tableau de ces épreuves de tous les jours, la description éloquente de la sérénité, de la joie, de la gloire devenues son partage inaltérable au ciel.

Mais ces consolations ne suffisent pas à l'immense douleur de la jeune veuve :

« Je le sais, » écrit saint Jean Chrysostome, « c'est sa présence surtout que vous redemandez... Je vous l'assure, vous le retrouverez parmi les chœurs des élus, et vous habiterez avec lui, non cinq années, comme dans votre première union, ni vingt, ni cent, ni mille, ni dix mille, mais pendant l'éternité tout entière ; ces régions heureuses ne connaissent point les liens de la chair et du sang, elles n'admettent que ceux de la vertu : c'est ainsi que Lazare repose dans le sein d'Abraham avec tous les justes de l'Orient et de l'Occident, quoiqu'ils soient étrangers à la famille de ce patriarche.

« Ce même lieu de paix et de bonheur vous recevra comme il a reçu le noble Thérasius, si vous marchez sur ses traces ; et vous le reverrez non plus revêtu d'une beauté périssable, mais tout rayonnant d'une splendeur immortelle et d'un éclat qui surpasse les clartés du soleil ; car sur la terre, toute beauté, quelque parfaite qu'on la suppose, est faible et caduque, tandis que le corps des élus brille d'une gloire si éblouissante, que nos yeux mortels ne sauraient la soutenir. »

Une séparation de quelques jours pourrait-elle justifier les larmes et les plaintes de la jeune veuve? Non! séparation éphémère, dont les tristesses doivent s'évanouir en présence des

plus nobles pensées et des plus belles espérances de la foi.

« Supposons, » ajoute le grand Evêque, « que l'on eût promis à votre époux l'empire du monde, à la condition de vivre loin de vous, pendant quelques années, et que vous dussiez ensuite le retrouver, paré de la pourpre et orné du diadème, pour partager vous-même son trône et sa gloire, je vous le demande, votre fermeté et votre constance eussent-elles reculé devant ce sacrifice? N'eussiez-vous pas regardé cette séparation comme un avantage inappréciable et digne de tous vos vœux? Montrez donc le même courage quand il s'agit de ce royaume des cieux, où vous reverrez Thérasius, revêtu non d'un manteau d'or et de pourpre, mais de la glorieuse immortalité des élus. »

L'orateur, le théologien, l'évêque conclut, et séparant avec soin et les pensées charnelles qu'il réprouve et les nobles sentiments qu'il encourage, il renouvelle encore avec autorité l'affirmation de la vérité fondamentale dont nous cherchons la démonstration :

« Soyons assurés, » écrit saint Chrysostome, « qu'au grand jour du jugement, nous le verrons plein de joie et brillant de clarté précéder, avec les anges, le sauveur Jésus. Revêtu de gloire et d'immortalité, il se tiendra près du trône du souverain juge, et occupera un rang distingué parmi les élus. C'est pourquoi essuyez

vos larmes, mettez fin à vos soupirs, et ne songez plus qu'à imiter, et même à surpasser les vertus de votre époux, afin de le retrouver dans les tabernacles célestes, et de lui être éternellement unie. Or, ce ne sera point par le lien terrestre du mariage qui unit seulement la chair à la chair, mais par le lien plus noble et plus doux de cette ineffable intimité qui rend deux âmes l'une à l'autre (1). »

Quelle élévation et quel charme dans cet enseignement de saint Jean Chrysostome. Avec quelle conviction il exprime sa croyance et relève l'âme désolée de la jeune veuve ! Quel courage l'âme chrétienne, un instant troublée par la mort, ne trouve-t-elle pas dans la méditation de ces belles paroles et dans cette espérance d'une réunion prochaine et immatérielle des âmes auprès de Dieu ! comme l'épreuve de la vie et la durée de la séparation paraissent peu de chose, quand l'esprit, éclairé par la foi, considère les joies éternelles de la réunion réservée aux élus !

« Quelle joie ! » s'écrie saint Cyprien, « quelle fête pour nous et pour ceux que nous avons chéris, pour nos frères, nos enfants, de nous retrouver dans notre patrie, de nous aimer, de nous embrasser, de retrouver cette foule d'amis

(1) S. Jean Chrysostome, *Traité contre les secondes noces. A une jeune veuve.* Livre Ier. Σις νεωτεραν χηρευτασαν.

qui, rassurés sur leur immortalité, sont encore inquiets de notre salut (1). »

« Oui, écrit saint François de Sales, tous les Bienheureux se connaissent les uns les autres, un chacun par leur nom, ainsi que nous le fait entendre l'Evangile de ce jour. Pierre vit encore Moïse et Elie qu'il n'avait jamais vus, lesquels il connut fort bien, l'un ayant pris son corps ou bien un autre formé de l'air, et l'autre étant en son même corps, auquel il fut enlevé dans un chariot de feu. Vous voyez donc bien que nous nous reconnaîtrons tous les uns les autres en la félicité éternelle, puisqu'en ce petit échantillon que Notre-Seigneur en voulut montrer sur cette montagne à ses Apôtres, il voulut qu'ils connussent Moïse et Elie qu'ils n'avaient jamais vus. Mais si cela est ainsi, quel contentement recevrons-nous en voyant ceux que nous aurons si chèrement aimés en cette vie! Oui, même nous connaîtrons les nouveaux chrétiens qui se convertissent maintenant à notre sainte foi, aux Indes, au Japon et aux antipodes; et les amitiés saintes, comme elles auront été commencées pour Dieu en cette vie, elles se continueront en l'autre éternellement. Nous aimerons des personnes particulières, mais ces amitiés particulières n'engendreront pas de partialités, car

(1) Magnus illic nos charorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum... Ad horum conspectam et complexum, venire, quanta et illis et nobis in commune lætitia est! Saint Cypr., ex libro. (*De mortalitate.*)

toutes nos amitiés prendront leur source en la charité de Dieu, qui, les conduisant toutes, fera que nous aimerons un chacun des Bienheureux de ce pur amour dont nous sommes aimés de sa divine bonté.

« O Dieu! quelle consolation recevrons-nous en cette conversation céleste que nous aurons les uns avec les autres! Là, nos bons Anges nous apporteront une consolation plus grande qu'il ne se peut dire ni penser, quand ils se feront connaître à nous et qu'ils nous représenteront si amoureusement le soin qu'ils ont eu de notre salut durant le cours de notre vie mortelle, nous ressouvenant des saintes inspirations qu'ils nous ont apportées, comme un lait sacré qu'ils allaient puiser dans les mamelles de la divine bonté pour nous attirer à la recherche de ces divines suavités, dont alors nous serons jouissants. Ne vous ressouvient-il pas, nous diront-ils, d'une telle inspiration que je vous apportai en tel temps, lisant un tel livre ou écoutant un tel sermon, ou bien en regardant une telle image, inspiration qui vous incita à vous convertir à Notre-Seigneur, et qui fut le sujet de votre prédestination.

« O Dieu! nos cœurs ne se fondront-ils pas d'un contentement indicible (1). »

Ne pleurez donc pas vos morts comme font

(1) *Sermon sur la Transfig.*, IIe dim. du Carême.

ceux qui ont perdu toute espérance de retrouver ceux qu'ils ont aimés. Nous passons, les uns après les autres, l'étroit défilé de la mort; mais en deçà et au delà du défilé, les amis se revoient pour s'aimer. Le passage est court, et la réunion ne finira pas.

Ecoutez la grande parole de Bossuet. Ce génie si ferme et si austère, si difficile aux consolations sensibles, fait écho à la tradition constante des siècles chrétiens, et la fortifie de sa propre autorité; même quand le cœur parle, on entend la raison, et celle-ci, dans Bossuet, domine toujours le cœur :

« Si nous entrons comme il faut, écrit Bossuet dans cet esprit de la foi, nous prendrons les choses comme en passant; et lorsque ceux qui nous sont chers s'en iront à Dieu devant nous, *nous ne serons pas inconsolables comme si nous les avions perdus; mais nous travaillerons à nous rendre dignes de les rejoindre au lieu où ils nous attendent.* De là vient que nous ne devons pas nous laisser abattre par une douleur sans remède, comme si nous n'avions plus aucune désespérance, mais nous affliger seulement comme feraient des personnes proches qui, ayant longtemps voyagé ensemble, seraient contraintes de se séparer; lesquelles ayant donné quelques larmes à la tendresse naturelle, vont continuant leur chemin où leurs affaires les appellent, *non sans quelque regret qui les accompagne tou-*

jours, mais qui est notablement allégé par l'espérance de se revoir. » « C'est ainsi, dit saint Augustin, qu'on permet à la tendresse des fidèles de s'attrister sur la mort de leurs amis, par le mouvement d'une douleur passagère. Que les sentiments de l'humanité leur fassent répandre des larmes de consolation bientôt arrêtées par les joies de la foi, laquelle nous persuade que les chrétiens qui meurent s'éloignent un peu de nous pour passer à une meilleure vie (1). »

V

Avec saint Paulin de Nole et saint Bernard, la pensée chrétienne de l'union des Saints prend un caractère plus philosophique. Ce n'est pas seulement pour consoler une âme affligée ou pour réveiller son espérance, que saint Paulin exprime sa foi dans une poésie pleine de fraîcheur et d'élévation. Il s'adresse à Ausone, et, sans négliger le côté moral de la thèse, il met en lumière la partie philosophique, et il justifie par la nature même de l'âme et par son identité substantielle, la nécessité pour les Bienheureux de se reconnaître au ciel.

(1) Bossuet, Opuscule, *Sentiments touchant la vie et la mort.* (S. Aug., *Serm. CXLII*, n. 3.)

« Pendant tout l'espace de temps accordé aux mortels, écrit saint Paulin, tant que je serai enfermé dans cette prison du corps, par quelque distance que nous soyons séparés, dans quelque monde, sous quelque soleil que je vive, je vous porterai au fond de mes entrailles, je vous verrai par le cœur, je vous embrasserai tendrement par l'âme : vous me serez présent partout. Et lorsque, affranchi de cette prison, je m'envolerai de la terre, en quelque région que le Père commun me place, là encore je vous porterai dans mon âme. La mort, qui me séparera de mon corps, ne me détachera pas de vous, car l'âme qui, en vertu de sa céleste origine, survit à notre corps, *doit nécessairement conserver ses affections, ses sentiments comme sa vie.* Elle doit vivre et se souvenir à jamais. *Elle ne peut pas plus oublier que mourir* (1). »

(1) *Ego te per omne quod datum mortalibus*
Et destinatum sæculum est,
Claudente donec continebor corpore
Tenebo fibris insitum,
Videbo corde, mente complectar pia
Ubique præsentem mihi.
Et cùm solutus, corporali carcere
Terrâque provolavero,
Quo me locarit arce communis Pater,
Illic quoque te animo geram;
Neque finis idem qui meo me corpore,
Et amore laxabit tui.
Mens quippe, lapsis quæ superstes artubus,
De stirpe durat cœliti,
Sensus necesse est simul, et affectus suos,
Teneat, æque ut vitam suam,
Et, ut mori, sic oblivisci non capit,
Perenne vivax et memor.

(*Poema XL.*)

C'est bien encore ce principe fondamental de l'identité personnelle que saint Bernard défend quand il s'écrie : « Est-ce que le séjour céleste endurcit les âmes qu'il reçoit? ou bien les prive-t-il de la mémoire? ou bien les dépouille-t-il de la pitié? Non, M. F., l'ampleur du ciel dilate les cœurs et ne les rétrécit pas... elle ne restreint pas les affections, mais elle les étend. Dans la lumière de Dieu, la mémoire est rassérénée et non obscurcie; dans la lumière de Dieu, l'on apprend ce que l'on ignore, on ne désapprend pas ce que l'on sait (1). »

C'est ainsi que saint Bernard, qui pleurait son frère Gérard, dans un sermon où il appelle de ses vœux le jour qui va les réunir, saint Bernard affirme que nous conservons au ciel tous les sentiments et toutes les facultés que nous avions sur la terre. Or, la mémoire est une de ces facultés, et elle appartient encore à l'âme dans le ciel. Quelle contradiction, en effet, si le bonheur du ciel, qui consiste essentiellement dans la vision divine, dans la connaissance totale de la vérité, avait pour premier effet de diminuer nos connaissances, de nous faire perdre la mémoire et de produire un résultat diamétralement contraire au résultat promis! Non, le bonheur du ciel ne consiste ni dans l'altération profonde de notre nature, ni dans la

(1) In natali S. Victoris, *Serm. II.*

diminution de nos facultés; il consiste dans l'élévation et le perfectionnement de notre nature et de nos facultés.

Tel est, d'ailleurs, le fond de l'argumentation de saint Paulin et de saint Bernard.

Saint Jérôme est incisif, mordant, railleur dans son argumentation savante contre Vigilance, qui prétend condamner le culte que l'on rend aux reliques des Saints : « Si les Apôtres et les Martyrs, écrit le saint Docteur, ont pu prier pour leurs frères quand ils étaient encore ici-bas, dans leur corps périssable, combien plus doivent-ils s'intéresser à nous après avoir reçu la récompense de leur victoire et de leur triomphe. Quoi ! Moïse, saint Paul, saint Etienne ont pu prier pour leurs frères et pour leurs ennemis, et leurs prières n'auraient plus de valeur, parce qu'ils sont maintenant avec le Christ? Quoi ! saint Paul serait muet ! et il ne prierait pas pour les fidèles qui, dans tout l'univers, ont cru à l'Evangile (1) ! »

Eh ! quoi, dirons-nous après saint Jérôme et avec la tradition, les élus s'intéressent à nous, du haut du ciel, pendant que nous sommes sur la terre ; ils nous voient, nous connaissent, nous aiment ; ils jouissent de la vision intuitive, il est vrai, mais leur bonheur ne les empêche pas de veiller sur nous, de nous protéger, de prier

(1) S. Hieron., *Epist. LVII, al. LXXV, adv. Vigil.*

pour nous; car s'ils sont tranquilles sur leur sort, ils sont encore inquiets du nôtre, et ces sentiments protecteurs se concilient fort bien avec leur état bienheureux; c'est saint Jérôme qui l'affirme, c'est toute la tradition qui le répète avec lui; puis il nous suffirait de sortir de ce monde et d'être auprès d'eux pour leur être étrangers! Au nom de quelle raison, à quel titre élevez-vous une telle affirmation? Si vous dites que la vue de Dieu suffit à leur bonheur après notre mort, je vous réponds : pourquoi cette vue ne leur suffirait-elle pas aussi pendant que nous sommes sur la terre? Si vous dites qu'il suffit d'entrer au ciel pour voir cesser tous nos sentiments affectueux envers nos amis et nos parents, je vous demande pourquoi ces sentiments se retrouvent, néanmoins, et se conservent dans le cœur des élus, pendant que nous sommes sur la terre? Je ne vois aucune raison sérieuse pour défendre théologiquement l'oubli au ciel de tous ceux que nous avons aimés, et je vois d'excellentes raisons de rattacher étroitement à la thèse catholique de l'intercession des Saints, qu'il n'est pas permis de nier, notre croyance à la conservation, dans le ciel, des sentiments et des affections qui concourent à former, ici-bas, la société des chrétiens.

Voici ce que nous apprend sainte Thérèse de saint Pierre d'Alcantara :

« Quand il vit que son terme approchait, il

récita le psaume *Lætatus sum*, et s'étant mis à genoux, il expira.

« Le Seigneur a voulu, dans sa bonté, qu'à partir de ce moment il m'ait encore plus assisté que durant sa vie : j'en ai reçu des conseils en diverses circonstances. Je l'ai vu plusieurs fois tout éclatant de gloire. Il me dit dans la première de ces apparitions : O bienheureuse pénitence qui m'a mérité une si grande récompense ! Ces paroles furent suivies de plusieurs autres. Un an avant sa mort, il m'apparut malgré l'éloignement qui nous séparait, et je sus qu'il devait bientôt nous être enlevé. Je l'en avertis en lui écrivant dans l'endroit où il était, à quelques lieues d'ici. Au moment où il rendit le dernier soupir, il se montra à moi, et me dit qu'il allait se reposer.

« Sans croire à cette vision, j'en fis part néanmoins à quelques personnes, et huit jours après nous venait la nouvelle qu'il était mort... Depuis qu'il est au ciel, il me console beaucoup plus, ce me semble, que quand il était sur la terre. Notre-Seigneur me dit un jour qu'on ne lui demanderait rien au nom de son serviteur qu'il ne l'accordât. Je l'ai très souvent prié de présenter au Seigneur mes demandes, et je les ai vues toujours exaucées. » (*Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, p. 308.)

VI

Après les Docteurs et les Saints qui ont développé le côté philosophique de la thèse de la société et des rapports mutuels des élus, d'autres Saints et d'autres Docteurs, également célèbres, en ont exposé le côté scripturaire et sacré.

Je n'en citerai que deux pour ne pas fatiguer votre attention.

Le premier témoignage est d'un moine byzantin, de la fin du huitième siècle, adversaire implacable des iconoclastes, et très célèbre en Orient, saint Théodore Studite. Dans l'éloge funèbre de sa mère, il traite la question au point de vue moral, il cherche une consolation à sa douleur, et il laisse tomber de ses lèvres des invocations désolées à sa mère, dont il voudrait connaître l'état et la nouvelle demeure. Ailleurs, dans ses lettres à Nicétas, et plus particulièrement dans ses *Discours catéchistiques*, il prend la question au point de vue doctrinal, dans ses rapports avec le jugement général. Du fait de ce jugement et de la confrontation éclatante et vengeresse des bons et des méchants, il infère la nécessité de se reconnaître mutuellement après la mort.

Voici ses paroles : « Quelques-uns trompent leurs auditeurs quand ils soutiennent que les

hommes ressuscités ne se reconnaîtront point, lorsque le Fils de l'homme viendra nous juger tous. Comment, s'écrient-ils, lorsque de périssables nous serons devenus incorruptibles et immortels; lorsqu'il n'y aura plus ni Grec, ni Juif, ni Barbare, ni Scythe, ni esclave, ni homme libre, ni époux, ni épouse; lorsque nous serons tous semblables à des génies, pourrions-nous nous reconnaître les uns les autres ?

« Répondons d'abord que ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Autrement nous ne croirions pas même à la résurrection générale des corps, en prétextant des raisonnements humains... Il en sera ainsi cependant, et la puissance secrète de Dieu réunira toutes les parties éparses de notre corps et le ressuscitera... alors toute âme reconnaîtra le corps avec lequel elle a vécu.

« Mais toute âme reconnaîtra-t-elle aussi le corps de son prochain? On ne peut en douter sans douter en même temps du jugement général. Car on ne peut être cité en jugement sans être connu, et pour juger une personne, il faut la connaître, selon cette parole de l'Ecriture : « Je vous convaincrai, et je « mettrai devant vos yeux vos propres péchés. » (Ps. XLIX, 21.)

« C'est pourquoi, si nous ne nous reconnaissons point les uns les autres, nous ne serons point jugés, nous ne serons pas récompensés ou punis de ce que nous aurons fait et souffert,

pendant que nous étions au nombre des vivants... De toutes parts, nous recueillons ainsi des raisons et des autorités contre ceux qui prétendent qu'au ciel on ne se reconnaît pas ; assertion insensée, assertion dont l'impiété égale celle des fables d'Origène. Pour nous, croyons encore, croyons toujours que nous ressusciterons, que nous serons incorruptibles et que nous nous reconnaîtrons mutuellement, comme nos premiers parents se reconnaissaient l'un l'autre dans le paradis terrestre avant le péché, lorsqu'ils étaient encore exempts de corruption. Le frère reconnaîtra son frère, le père ses enfants, l'épouse son époux, l'ami son ami, j'ajoute même : le religieux reconnaîtra le religieux : les confesseurs, les apôtres, les martyrs se reconnaîtront ; nous nous reconnaîtrons tous, afin que le sein de Dieu, devenu la demeure de tous, soit plus joyeux par son nouveau bienfait (1). »

Ici le saint religieux semble ajourner jusqu'au jugement général et à la résurrection générale des corps la joie de se reconnaître au ciel. Toute son argumentation repose, en effet, sur la nature et les caractères du dernier jugement. Mais dans les lettres de consolation qu'il écrit, tantôt à un mari qui vient de perdre son épouse, tantôt à un père qui pleure ses enfants morts en bas âge, tantôt à une femme à qui la mort vient ra-

(1) *Serm. catech.*, XXII. — *Lettres à Léon, à Nicétas.* — Migne, col. 1005, 1573, 1574, 76, 77.

vir son fils adulte et pieux, il enseigne avec une grande clarté d'affirmation sa croyance et la croyance générale de l'Eglise aux rapports des Saints dans le ciel.

C'est bien cette espérance qui fait sortir de son cœur filial ce cri de douleur en pensant à sa mère : « Mère vénérable et très regrettée, où nous as-tu laissés? en quel lieu as-tu été transportée?... Je sais bien que tu es là d'où la douleur et le chagrin sont bannis; là où tous les Saints, pleins d'allégresse, ont leur demeure; là où l'on entend les chants et les bruits joyeux de leurs fêtes; là où sont aussi nos frères communs que tu as tant regrettés et avec qui tu désirais tant de te trouver réunie (1)! »

La parabole du mauvais riche, que nous avons déjà citée, ne devait pas rester inaperçue, et les écrivains ecclésiastiques qui en ont fait le commentaire dans une interprétation autorisée, n'hésitent pas à y reconnaître une preuve considérable en faveur de la continuation des rapports des âmes entre elles dans le ciel.

Le commentaire laissé par le Pape saint Grégoire le Grand est le plus instructif et le plus complet.

« Les justes reconnaissent les justes dans le royaume des cieux... J'en vois une preuve plus claire que le jour dans la parabole du mauvais

(1) *Eloge de sa mère*, chap. VI, VII, VIII, X, XI, XIII.

riche. Le Seigneur n'y déclare-t-il pas ouvertement que les bons se connaissent entre eux et les méchants aussi? Car s'ils ne reconnaissaient point Lazare, comment Abraham parlerait-il de ses malheurs passés au mauvais riche qui est au milieu des tourments? Et comment ce riche ne connaîtrait-il pas ceux qui sont présents, puisqu'il a soin de prier même pour les absents? On voit encore que les bons connaissent les méchants, et les méchants les bons. En effet, le riche est connu par Abraham; et Lazare, mis au rang des élus, est reconnu par le riche qui est au nombre des réprouvés.

« Cette connaissance met le comble à ce que chacun doit recevoir. Elle fait que les bons jouissent davantage, parce qu'ils voient se réjouir avec eux ceux qu'ils ont aimés; elle fait que les méchants, parce qu'ils sont tourmentés avec ceux qu'ils aimèrent en ce monde jusqu'au mépris de Dieu, subissent non seulement leur propre peine, mais encore, en quelque manière, la peine des autres. Il y a même, pour les Bienheureux, quelque chose de plus admirable : outre qu'ils reconnaissent ceux qu'ils ont connus en ce monde, ils reconnaissent aussi, comme s'ils les avaient vus et connus, les bons qu'ils ne virent jamais. Car que peuvent-ils ignorer dans le ciel, puisque tous y voient dans une pleine clarté le Dieu qui sait tout?

« Un de nos religieux, très recommandable par

sa sainteté, vit, à l'heure de sa mort, les prophètes Jonas, Ezéchiel et Daniel devant lui, et les désigna par leurs noms. Cet exemple nous fait clairement entendre combien sera grande la connaissance que nous aurons les uns des autres dans la vie incorruptible du ciel, puisque ce religieux, étant encore dans une chair corruptible, reconnut les saints prophètes qu'il n'avait jamais vus (1). »

C'est donc bien la tradition chrétienne que vous venez d'entendre. Rassemblez maintenant en faisceau tous ces témoignages pour en admirer la force, l'harmonie, l'unité. Ecoutez encore une fois ces Docteurs, ces Pères de l'Eglise, ces écrivains ecclésiastiques des premiers temps. Soit qu'ils consolent et relèvent des âmes affligées, des cœurs désolés par l'impitoyable séparation de la mort; soit qu'ils expriment une pensée philosophique et chrétienne sur la nature et l'avenir de notre âme; soit qu'ils écrivent le commentaire ingénieux, ému et profond de la parole sacrée; soit enfin qu'ils parlent et qu'ils écrivent comme interprètes et témoins de la foi générale de l'Eglise et de la tradition chrétienne, ces Docteurs et ces Saints, dont vous rassemblerez les témoignages dans une synthèse forte et savante, ont laissé une irréfutable démonstration de cette thèse, qui n'est

(1) *Dialog.*, I, IV, ch. XXXIII, XXXIV.

pas une thèse de sentiment et d'art, mais une thèse de haute raison, savoir : les âmes continuent à se connaître et à s'aimer au ciel ; les liens de la nature ne seront jamais brisés.

VII

Laissons parler les théologiens, qui présentent sous une forme concise, rigoureuse et savante, la pensée développée et quelquefois trop abondante des Pères et des orateurs chrétiens des premiers temps.

Ici encore il faut choisir et se borner. Un pieux auteur n'hésite pas à dire, dans un excellent opuscule sur cette question, que *les théologiens modernes sont unanimes sur ce point.*

« Les Bienheureux, écrit Thomassin, nous voient haletants au milieu des orages de la vie ; ils nous voient, nous et tout ce qui nous touche ; ils pensent à nous, ils s'occupent de nous, ils ont pitié de nous *(et curantur et miserantur).* Peuvent-ils ignorer quelque chose, eux qui connaissent Dieu, c'est-à-dire celui qui sait tout ? Comment se trouveraient-ils dans les ténèbres, eux qui sont remplis des divines clartés dans lesquelles ils voient toute chose ?

« Ne connaissent-ils pas, ne soutiennent-ils pas leurs frères dans les dangers qui les menacent ?

Manqueraient-ils de charité envers nous, eux qui sont si étroitement unis à Celui qui est la charité? Refuseraient-ils de s'occuper de nous quand Dieu lui-même daigne s'en occuper? Seraient-ils sans cœur et sans amour, eux qui ne font qu'un avec la Bonté?

« Non, il n'en est pas ainsi, et encore qu'ils soient plongés dans la contemplation de Dieu, ils ne peuvent pas nous oublier, ils ne peuvent pas nous abandonner, *nec nostri oblivia bibere, nec curam ponere valent.* Ils boivent, en effet, la charité, la miséricorde, et ils sont absorbés en Celui qui a le plus grand soin de ses créatures. »

Le savant théologien continue à scruter cet intéressant problème. Avec saint Augustin, il attribue aux Bienheureux comme aux Anges une connaissance du matin et du soir, une connaissance matinale et vespérale ; il nous invite à voir ces Bienheureux, initiés à la vie, aux épreuves, aux combats de ceux qu'ils ont aimés sur la terre; il nous apprend que, par cette connaissance matinale et vespérale, ils ont le bonheur de reconnaître toutes les créatures en Dieu, en elles-mêmes et dans leurs Idées.

« Quoi ! s'écrit Thomassin, ces Bienheureux qui ont le bonheur de contempler le Créateur lui-même, ne connaîtraient pas ses créatures? Quoi ces élus qui boivent sans mesure à la source même de toutes les connaissances seraient privés de la vue de quelques créatures! ils connaî-

traient la science et la volonté de celui qui gouverne tout, et ses œuvres leur seraient inconnues (1)! »

Le témoignage du savant Berti est précieux et complet. « Les Saints, écrit Berti, se voient réciproquement, comme le demandent l'unité du royaume et l'unité de la cité où ils vivent dans la compagnie du même Dieu. Ils se révèlent spontanément les uns aux autres leurs pensées et leurs affections, comme les personnes de la même maison qui sont unies par un sincère amour. Parmi leurs concitoyens du ciel, ils connaissent ceux mêmes qu'ils ne connurent point ici-bas, et la connaissance des belles actions les mène à une connaissance plus entière de ceux qut les accomplirent (2). »

Mais le savant Berti n'a pas la hauteur, la solidité et l'autorité de saint Thomas d'Aquin.

Selon ce grand Docteur, Dieu sera le fondement et la mesure de nos affections au ciel. Nous aimerons Dieu plus que tout, et nous aimerons les créatures dans la mesure de leur ressemblance et de leur union à Dieu ; nous continuerons aussi à voir, à aimer Dieu dans son rayonnement de bonté, de beauté, de vérité dans l'âme des élus. Plus ce rayonnement et cette manifestation de l'éternelle beauté seront

(1) Thomassin, *De Deo*, etc., lib. VI, cap. XVII.
(2) *De theologicis disciplinis*, lib. III, c. XIII.

étendus, plus notre affection sera grande, notre amour sera profond.

Tel est l'ordre de l'amour au ciel.

Cependant, chacun de nous conservera un attachement spécial, qui implique la connaissance, pour ceux qui nous furent unis sur la terre par des liens de parenté ou d'amitié, car les causes d'un honnête attachement subsistent dans les âmes bienheureuses (1).

Or, ces causes d'un honnête attachement qui subsistent après la mort et qui continuent à produire l'affection, sont nombreuses : la parenté, l'amitié, les rapports spirituels, la communauté d'origine, de travail, de vie.

Fécondez et creusez ce principe par la méditation, et vous comprendrez que l'on retrouve au ciel toutes les pures et saintes amitiés de la terre, élevées et transfigurées.

Puis vous entendrez encore saint Thomas traiter cette question avec la sûreté de vue et la précision de termes qui n'appartiennent qu'à lui; vous le verrez écarter de ces affections célestes tout élément sensuel ou matériel qui rappellerait la terre et la vie inférieure de l'âme. Il explique, avec une rare sagacité, que ces affections ne seront pas des *passions* comme le sont celles de la terre, trop souvent ternies par

(1) « Non enim cessabunt ab animo beati honestæ dilectionis causæ. » *Summ.*, 2a 2æ, q. 26, art. 13. — *Utrum ordo charitatis remaneat in patria*. — Voir aussi : *Summ. contra Gentiles*, II, 1; IV, 79, 84, 86.

des impressions trop humaines, mais des *volitions, des actes de volonté,* toujours contenus et dirigés par l'âme, qui, elle-même, ne cessera plus d'obéir à Dieu.

Ainsi, dans le sentiment mutuel des époux, il y a deux éléments bien distincts : l'un élevé, pur, qui unit les cœurs et qui résistera à l'épreuve douloureuse de la mort; l'autre, imparfait, sensuel, qui, par certains côtés, a ses racines dans le corps, et celui-là sera détruit, car l'amour sensuel n'entre pas dans les cieux : *Neque nubent neque nubentur.*

Les Sadducéens grossiers, sensuels, tendent un piège à Jésus et lui disent : « Il était une fois sept frères.

Le premier se maria et mourut sans enfants. Le second épousa la veuve et mourut sans enfants. Le troisième, épousa à son tour, et ainsi tous les sept. Après eux, la femme est morte.

Duquel sera-t-elle l'épouse à la résurrection? Tous, en effet, l'ont eue pour femme?

Jésus répond : les enfants de ce siècle prennent des femmes, et les femmes prennent des époux. Mais ceux qui seront jugés dignes d'entrer dans le siècle futur, et de ressusciter d'entre les morts, ne se marieront point et n'auront point d'épouse.

Enfants de la résurrection, ils seront immortels, semblables aux Anges et fils de Dieu.

Que les morts ressuscitent, Moïse le fait bien voir au chapitre du *Buisson,* quand il désigne le Seigneur par ce nom : le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Il montre bien ainsi que Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants et que tous sont vivants devant lui (1). »

Les théologiens, les Pères, les Docteurs de l'Eglise n'oublient pas cette distinction fondamentale quand ils parlent du ciel et des affections éternelles. Ce qui est trop humain, ce qui est charnel, ce qui est matériel, sera détruit, dévoré par l'amour plus grand de Dieu ; et les autres amours qui ont leur racine dans les parties hautes de l'âme et qui ont uni pendant la vie, les époux, les frères, les amis se développeront après la mort, et s'épanouiront comme le chêne qui jette au loin sa puissante ramure, après avoir mené longtemps une vie cachée dans le mystère laborieux de sa vie rudimentaire, au sein de la terre où le soleil ne pénétrait pas.

Comment pourrait-il en être autrement? Et cette affirmation ne dérive-t-elle-pas, par un lien logique, de ce que l'Ecriture et les théologiens nous apprennent de la vie des Bienheureux?

1. — Ne dites-vous pas que le ciel est un royaume céleste, *regnum cœlorum,* une ville cé-

(1) S. Luc, XX, 37-47.

leste, *cœlestis urbs Jerusalem*. Or, tout royaume, comme toute cité, est composé d'un certain nombre d'habitants soumis aux mêmes lois, obéissant au même souverain, liés entre eux par la solidarité des intérêts et la fraternité des affections. Conçoit-on une cité dont les habitants ne sauraient ni ce qu'ils sont, ni d'où ils viennent, ni où ils vont, et qui vivraient ainsi étrangers les uns aux autres, séparés par je ne sais quelle loi qui accuserait d'égoïsme et d'imprévoyance la sagesse même du Créateur?

2. — Ne dites-vous pas que la grâce élève, perfectionne, agrandit la nature humaine et qu'elle ne doit pas la détruire, et ce principe capital n'est-il pas formellement et plusieurs fois formulé et expliqué par saint Thomas? Or, la nature humaine, c'est bien l'homme avec son intelligence, sa mémoire, sa volonté ; c'est bien l'homme avec les sentiments généreux, profonds, qui attachent son cœur à son père, à sa mère, à ses enfants, à ses amis, à sa patrie; c'est bien l'homme enfin avec cet ensemble de facultés, d'inclinations, de sympathies naturelles qu'il apporte en naissant, qui font partie de son essence, qui le font homme et qui sont l'œuvre même de Dieu.

Et puisque la grâce et la gloire laissent dans son intégrité la nature, il est évident que ces facultés et ces sentiments ne périront pas. Un homme qui, en entrant au ciel, perdrait la raison,

la conscience, la volonté, la mémoire, un homme qui verrait disparaître subitemeut de son cœur les inclinations, les instincts élevés, les sympathies naturelles que je viens d'énumérer, un tel homme serait évidemment lésé dans sa constitution, dans sa nature, dans son essence créée ; et il ne doit pas en être ainsi.

3. — N'entendez-vous pas saint Thomas d'Aquin déclarer formellement, comme un principe incontestable, qu'il est impossible que les désirs de notre nature, les désirs qui font partie de notre nature, ne soient pas un jour satisfaits (1) ? Et c'est au nom de ce principe qu'il affirme qu'un jour notre âme sera rassasiée par la contemplation du Vrai, du Beau, du Bien que nous cherchons, que nous appelons constamment, par les invincibles désirs de notre cœur, pendant toute la vie. Or, interrogez bien cette âme, interrogez bien le cœur de la mère, le cœur de l'enfant, le cœur humain tel que Dieu l'a fait, et non le cœur humain dénaturé, bouleversé par les passions, et voyez si ce cœur n'éprouve pas le désir naturel de revoir et d'aimer encore, après la mort, ceux qu'il a aimés sur la terre, et qui ne cessent pas d'être une partie de lui-même, par les liens de la naissance et de l'éducation. Voyez si ce désir du cœur n'est pas aussi naturel, et au moins aussi profond que le

(1) Thom., *Summ. contra gent.*, lib. III, cap. LI. — Impossibile est naturale desiderium esse inane.

désir de connaître tous les genres, toutes les espèces et l'ordre de la création, désir qui, selon saint Thomas, sera pleinement satisfait (1). Pourquoi donc, si tous ces désirs sont satisfaits, pourquoi celui qui tient par des liens si forts aux racines de notre âme, celui de contempler Dieu avec ceux que nous avons aimés, pourquoi ce seul désir ne serait-il pas satisfait?

4. — Ne dites-vous pas encore que l'intelligence des Bienheureux, élevée à l'état surnaturel, unie à Dieu, est alors douée d'une connaissance infiniment supérieure à celle qu'elle avait sur la terre? Or, si vous supprimez la mémoire, si vous enlevez aux Bienheureux le souvenir de ce qu'ils ont été, la connaissance de leurs parents, de leurs proches, de leurs amis, ne voyez-vous pas que vous êtes en opposition avec vos principes, que l'intelligence des Bienheureux est amoindrie, et que la vision intuitive, qui devait étendre leurs connaissances, la diminue par un côté très important, par le côté qui touche au cœur?

5. — Ne dites-vous pas dans les prières que la liturgie chrétienne met sur nos lèvres quand nous prions pour nos bienfaiteurs, nos supérieurs, nos amis, nos parents, ne dites-vous pas que nous espérons les retrouver, les revoir, par-

(1) « Capacitas autem naturalis cujuslibet intellectûs se extendit ad cognoscenda omnia genera et species et ordinem rerum. Hæc igitur quilibet Deum videntium in divinâ substantiâ cognoscet. » (Thom. *Sum. contra gent.*, l. III. c. LIX.)

tager leur joie dans une vie meilleure, dans le sein de Dieu? Et les oraisons que le prêtre récite à l'autel en priant pour les morts, ne sont-elles pas, à chaque parole, une affirmation de cette suprême espérance de nous reconnaître et de nous retrouver pour rester éternellement unis entre nous et avec Dieu (1)?

6. — L'une des principales raisons par lesquelles nous avons réfuté l'erreur de la pluralité des existences humaines, est fondée sur l'identité de l'âme affirmée par la mémoire. Je n'ai aucun souvenir, à aucun moment de la durée, d'avoir habité une autre planète; il est donc faux d'affirmer l'existence antérieure des âmes; tel a été notre argument. Or, si les Bienheureux ne se reconnaissent pas au ciel, il faut supposer qu'ils ont perdu cette faculté essentielle à notre âme, la mémoire, et que deux Saints qui ont vécu, par exemple, dans une grande intimité sur la terre, perdent complètement le souvenir et cessent de se connaître après la mort. Les partisans de la pluralité des existences n'auraient-ils pas le droit de dire : Vous reconnaissez vous-même que la mémoire n'est pas essentielle à l'âme humaine, et sur quelle base avez-vous élevé votre argumentation?

7. — Ici j'en appelle au sens commun, et je

(1) « Meque eos (*patrem et matrem*) in æternæ claritatis gaudio *fac videre*... Meque cum illis gratia tua coronet æterna. » (*Oraisons pour les morts.*)

traduis sous une forme simple, vulgaire, mais sensible, toute ma pensée. L'histoire ecclésiastique nous apprend la mort de sainte Félicité et de ses enfants. Femme héroïque dans son amour et son courage, elle saura mourir pour affirmer sa foi. Mais, avant de mourir, elle domine sa tendresse maternelle par un effort surhumain plein de grandeur; elle exhorte elle-même ses enfants à mourir, elle brave la colère de leurs bourreaux; elle n'a qu'une crainte, c'est de les voir faiblir, mais ils ne faiblissent pas; ils meurent avec elle et, comme elle, en martyrs de la foi de Jésus-Christ. Ils paraissent ensemble devant Dieu; ensemble ils entrent dans sa gloire, et, aussitôt, si la thèse que je soutiens n'est pas vraie, aussitôt ils cessent de se connaître : ils sont étrangers les uns aux autres; la mère ne connaît plus ses enfants, ces enfants ne connaissent plus leur mère. Il y a une heure à peine, ils se connaissaient, ils s'aimaient, ils mouraient ensemble sous le regard courageux d'une mère martyre, et, soudain, la mémoire disparaît; le sentiment maternel et fier de cette mère a disparu; le sentiment filial et reconnaissant des enfants a disparu, et tandis que mon cœur et ma raison demandent que ces nobles sentiments survivent, élevés et transfigurés, on me répond qu'ils ont cessé d'exister!

Quel étrange oubli des principes, les plus fermes de ma raison et de mon cœur! Je ne vous dirai pas que je ne comprends plus, dans votre

système, l'amour conjugal, l'amour maternel, l'amour filial, s'ils n'ont que la durée éphémère d'une vie traversée par tant d'orages. Je ne vous dirai pas que vous enlevez au cœur de l'homme une de ses meilleures et de ses plus fermes espérances quand vous lui dites qu'il ne reverra jamais ceux qu'il a aimés, et que dans cette grande cité du ciel son âme ne reconnaîtra ni père, ni mère, ni parents, ni amis, non, je ne m'arrête pas même à ces considérations touchantes et fortes; mais, après avoir rappelé que la gloire du ciel ne détruit ni la nature ni les vertus naturelles, j'écoute les théologiens les plus graves, et je les entends déclarer que Jésus-Christ aime sa mère, qu'il la reconnaît; qu'il aime en elle, non seulement sa pureté sans tache, sa beauté, sa sainteté, mais encore son caractère maternel, et que l'amour naturel de l'enfant pour sa mère est en lui, après la mort, comme pendant la vie; je les entends enseigner que, dans le ciel, la Sainte Vierge aime Jésus-Christ, parce qu'il est son Dieu, mais qu'elle l'aime aussi parce qu'il est son propre fils; je les entends répéter que cet amour naturel de la mère pour l'enfant et de l'enfant pour sa mère ne meurt pas, qu'il se réveille plus fort, plus ardent et plus pur après la mort.

Et quand les Saintes Lettres, répétées d'ailleurs et commentées par les prières de la liturgie sacrée, nous rappellent le triomphe suprême de

Jésus-Christ sur le démon à la fin des temps, n'affirment-elles pas encore, avec une divine autorité, que tous les hommes se reconnaîtront dans l'autre vie?

Elles nous affirment, sans doute, avec une clarté qui défie la négation, qu'au jugement universel, après le dernier jour de la terre que nous habitons, la cause de Dieu humiliée, persécutée, vaincue pendant la vie, sera enfin triomphante et honorée dans la personne même de Jésus-Christ; mais le texte a une portée plus haute et plus étendue, et après nous avoir décrit ce magnifique et universel triomphe de la justice, cette honte et cette défaite définitive, épouvantable du mal, cette harmonieuse restauration du plan divin, troublé pendant la vie par les révoltes coupables de notre liberté, il parle encore de l'état des bons et des méchants.

Il nous apprend que les méchants n'auront pas seulement la douleur et la honte d'être les spectateurs humiliés du triomphe de l'Eglise qu'ils ont persécutée, de la justice qu'ils ont méprisée, mais qu'ils assisteront encore au triomphe des hommes qui ont souffert et qui sont morts pour la défense de cette justice, de cette Eglise, de la cause de Dieu. Les bourreaux reconnaîtront leurs victimes, et les victimes reconnaîtront leurs bourreaux.

VII

Relisez attentivement la parole inspirée ; méditez cette page, où l'écrivain sacré décrit, après le drame effrayant du dernier jour, l'épouvante des impies qui assisteront au défilé triomphal de leurs victimes, à la victoire suprême de la justice de Dieu. Méditez ce cri de douleur et de consternation des persécuteurs de tous les temps, qui voient passer les martyrs de la foi, de la justice et de Jésus-Christ à travers le flot de gloire qui les enveloppe : « Que nous étions nous-mêmes insensés ! nous disions : Leur vie est une longue folie, leur mort est une honte, et les voilà au rang des fils du Très-Haut (1) ! »

Et l'écrivain sacré nous apprend qu'à ce spectacle, dont la pensée soutient le juste, opprimé par la violence triomphante des méchants, les impies seront saisis d'une épouvantable frayeur : *Turbabuntur timore* HORRIBILI. Les méchants verront donc les justes qu'ils ont persécutés; ils les reconnaîtront; ils verront leur gloire, et, confus, ils avoueront publiquement leur crime, avec un cri désolé, qui exprimera la confusion plutôt que le repentir.

(1) « Nos insensati, vitam illorum æstimabamus insaniam et finem illorum sine honore, ecce quomodo computati sunt inter filios et inter sanctos sors illorum est. » (*Sap.*, v, 2, 4.)

Ces grandes leçons de la foi que je viens d'exposer et qu'il faut méditer, consolent le cœur et fortifient, d'une manière étonnante, la volonté humaine, aux heures sombres de découragement, quand la cause de Dieu semble vaincue par la conspiration des méchants, et par l'indifférence aussi coupable qu'inerte de ceux qui ont l'intention d'être les serviteurs de la foi, d'une foi qui exige, cependant, des sacrifices plus généreux de ses défenseurs convaincus.

IX

Quand le cœur, brisé pas les soudaines et cruelles séparations de la mort, demande à l'enseignement chrétien une espérance qui le console, il s'arrête à cette pensée du ciel. Il sait que le ciel n'est pas la cité de l'égoïsme, où les habitants, étrangers les uns les autres, et perdus dans la contemplation muette d'une infinie beauté, oublient tout, pour ne penser qu'à leur propre félicité. Le ciel, c'est la demeure divine et ouverte, la bienheureuse vision de paix, *beata pacis visio,* où les parents, les amis se revoient, se reconnaissent, s'aiment encore, mais d'un amour qui n'a ni les honteuses défaillances, ni les fréquentes imperfections des affections d'ici-bas. Le ciel, c'est Jérusalem,

la ville bénie où la famille, divisée, brisée, désolée sous les coups répétés et pleins d'épouvante de la mort, pendant l'épreuve de la vie, se retrouve enfin et se reconstitue dans la paix définitive et dans la sérénité d'une joie qui défie le temps et la mort.

Chère âme, tu pleures, mais regarde plus haut! toute créature bénie et sanctifiée qui meurt peut dire, en recevant la suprême onction du prêtre et le dernier baiser d'un ami, d'un frère, d'une mère, ou d'une sœur : Je vais vous préparer une place : *Vado parare vobis locum*. Que ce mourant soit un enfant ou qu'il soit un vieillard, chère âme, il peut dire, en saluant la terre promise du repos : Bientôt viendra l'heure où nous serons réunis; notre union ne finira plus.

Pourquoi donc pleures-tu, ô chère âme, qui vas mourir, et pourquoi troubles-tu mon cœur par ta tristesse et par tes sanglots? Tu laisses derrière toi la vallée des larmes, la terre de l'épreuve, de la douleur et du combat, la terre de l'invincible ennui! Voici le monde nouveau, la demeure du repos, de la paix profonde, de la joie inaltérable et éternelle qui apparaît dans les clartés sereines de la foi. Tu vois déjà s'ouvrir devant toi les bras caressants de ceux qui t'aimaient ici-bas, et qui sont morts avant toi, les bras de ton père et de ta mère, de tes sœurs et de tes amis forts et vaillants, autrefois, dans

leur tendresse pour toi. Encore quelques instants, et tu pourras reposer de nouveau sur leur poitrine, et avec eux, défier la mort vaincue par l'amour, et contempler Dieu dans l'éclat ravissant de sa majesté.

Pourquoi donc es-tu triste, ô chère âme, et pourquoi troubles-tu mon cœur par tes sanglots?

Détache-toi tous les jours de la vie, et le détachement suprême de la dernière heure te deviendra facile.

Vis là-haut par la pensée, en haut, là où l'infinie Beauté fait naître un amour éternel et une joie sans fin.

Alors, ton dernier jour sur la terre sera ce jour de fête, où l'âme, dans la radieuse parure de ses vertus, bénie et sanctifiée par le sang divin, par les suffrages des Saints, par les prières de l'Eglise, monte au ciel, comme la fiancée joyeuse et modeste de Jésus-Christ monte à l'autel, au jour de ses noces spirituelles, quand elle se sépare du monde, et qu'elle dit à Celui qu'elle aime : Tu seras mon époux pendant l'éternité : *Sponsus mihi Christus in æternum.*

X

Quand la conscience, troublée au spectacle de la haine déchaînée contre la foi chrétienne et des défaites de la vérité religieuse parmi les hommes, cherche une force, elle la trouve aussi dans l'espérance du ciel. Il y a des moments dans l'histoire de l'Eglise où le triomphe des méchants s'élève jusqu'au scandale; alors, les défenseurs attristés et vaincus de la religion sentent chanceler leur énergie; ils ont à lutter contre les défaillances stériles du découragement qui vient les assaillir.

C'est, en effet, une grande tristesse de voir la vérité insultée, ses défenseurs persécutés, l'Eglise outragée, tandis que les insolentes provocations et les plus ignorantes affirmations de l'audace au service de l'impiété entraînent la foule loin de Dieu, et assurent à quelques hommes d'aventure une gloire et un succès qui excitent l'envie des ambitieux en révolte! Qui n'a pas connu cette crise cruelle de deuil et de scandale? Alors, la pensée se repose éclairée et soutenue par la foi, dans la vue anticipée de ce grand spectacle de la cité de Dieu, et du jugement redoutable qui doit finir le temps. Il y a donc une cité où la vérité règne, où tous les esprits sont unis dans la même charité, où la divi-

sion et l'erreur ne pénètrent jamais. Il y aura donc une heure, et cette heure est prochaine, où tout homme qui a mis sa vie au service de la vérité, de l'Eglise, de Dieu, de toutes ces saintes causes, aujourd'hui insultées et méprisées, sera reconnu, récompensé, glorifié!

Il y aura donc une heure aussi où ces héros d'aventure et ces triomphateurs que la foule brutale acclame et glorifie, seront châtiés, humiliés, confondus! Et nous verrons ce spectacle, et nous reconnaîtrons ces hommes. et leur défaite sera éternelle! S'il y a, auprès de moi, un défenseur de la foi, découragé, en se voyant vaincu aujourd'hui, par les mauvais, qu'il se relève, qu'il ne perde pas courage, et qu'il se console du triomphe éphémère et bruyant de ses ennemis, par la vue et l'attente de ce grand jour, dont l'aurore éclaire déjà l'horizon. Voici l'heure où Dieu va régner!

XI

L'espérance de se reconnaître au ciel n'est pas une illusion du sentiment, non, certes, elle est fondée sur les témoignages les plus clairs et les mieux enchaînés de la tradition.

J'avoue, et c'est ma conviction inébranlable, que pour tout chrétien de bonne foi, qui con-

sidère attentivement et la lettre et l'esprit des écrivains sacrés, des Pères de l'Eglise et des théologiens sur la question que j'étudie, en écartant absolument les simples raisons de convenance ou de sentiment, la preuve est faite, et il est impossible de ne pas croire que les élus se reconnaîtront au ciel.

Ce qu'il faut éviter quand on examine cette question, c'est, d'abord, de croire que cette connaissance de nos parents, de nos amis constitue l'élément essentiel de la béatitude céleste ; non, il n'en est pas ainsi : l'élément essentiel du bonheur des justes consiste dans la possession de Dieu.

Mais il faut éviter aussi de traiter cette haute question de théologie et de morale au point de vue exclusif de notre cœur. Nous sommes en présence d'un problème important de la philosophie chrétienne et de la théologie, et c'est par d'autres moyens que par de simples motifs de sentiment, c'est par des raisons empruntées à l'Ecriture, aux Pères, à la tradition, aux arguments théologiques qu'il faut le discuter, le résoudre et l'expliquer.

CHAPITRE X

LE DOUTE DU CŒUR ET LA SOLUTION

La thèse que je viens d'exposer soulève, il est vrai, une difficulté pénible, et l'esprit se demande, avec anxiété, si les âmes des justes peuvent encore être heureuses dans le ciel, quand elles reconnaissent que certains de leurs parents et de leurs amis sont séparés d'elles, par l'abîme de la justice divine, et qu'elles souffrent un châtiment sans fin avec les réprouvés. Cette séparation de la famille, et cette pensée des souffrances des créatures toujours aimées ne viennent-elles pas troubler la joie des élus? Serions-nous enfermés dans ce dilemme, en présence de cette situation : ou l'amertume dans la joie, si nous continuons d'aimer les réprouvés, ou l'égoïsme stoïque et dur dans la béatitude, si nous consentons à les oublier?

Il est de foi que les âmes des bienheureux, dans la gloire, jouissent d'un bonheur parfait. Il est également de foi que les pécheurs, dont la volonté est restée avec obstination attachée au mal pendant la vie, et qui meurent dans cet état de révolte contre Dieu, seront éternellement malheureux. La séparation irréparable de l'ivraie et du bon grain, des justes et des réprouvés, est un dogme qu'il n'est pas permis de nier ou de contester. Le cœur de l'homme éclairé par la raison chrétienne, n'a pas le droit de rêver un paradis où tous les hommes, bons et mauvais, feront leur entrée simultanée après la mort. Je dis *simultanée*, car, s'il y avait seulement un intervalle de quelques jours, une courte attente avant l'entrée des pécheurs dans le ciel, il resterait encore à expliquer comment les élus peuvent être heureux dans la gloire, pendant que leurs frères souffrent d'intolérables tourments.

II

Il ne faut pas oublier, quand on cherche à comprendre l'état des Bienheureux, que leur béatitude ne dépend pas des créatures, qu'elle dépend de Dieu. La beauté fragile des créatures attire et trouble ici-bas par le charme de

ses séductions redoutables et enchanteresses ; la beauté morale et idéale des Saints attire, ravit et élève nos pensées ; mais la beauté infinie et inexprimable de l'Etre suprême, apparaissant à l'âme dans son éclat, la charme et la remplit d'une félicité indescriptible et éternelle : un amour infini en possession d'un objet infini, voilà le ciel. Si la langue philosophique ne permet pas d'appeler infini un acte fait par une créature imparfaite et contingente, j'emploie néanmoins cette expression pour exprimer ma pensée d'une manière moins incomplète et pour vous aider à la comprendre.

Or, puisque toute la félicité de l'âme juste dépend exclusivement de cette union, de cet amour satisfait, de cette contemplation de l'éternelle beauté, les créatures, quelle que soit leur destinée, ne peuvent rien ajouter au bonheur essentiel des justes ; elles ne peuvent rien en distraire par leurs infortunes touchantes. Cet amour impétueux et souverain du cœur éternellement satisfait domine, contient et règle tout autre sentiment et tous les autres amours.

Sans doute, il est difficile à notre raison de comprendre la profondeur de ces considérations. Ici-bas nous voyons par les sens, nous touchons des corps ; nous voyons mal, nous saisissons peu. Nous ne voyons pas les âmes par l'âme, nous ne voyons pas Dieu. Nous lisons dans l'histoire des Saints que, à certaines heures de fa-

veur extraordinaire, Dieu révèle quelquefois à ses serviteurs, sur la terre, quelque chose de la beauté des âmes et un reflet de sa propre beauté : nous savons aussi que ces serviteurs privilégiés, ravis, en extase, comme si l'âme voulait briser la fragile enveloppe du corps, conservent ensuite un souvenir fortifiant et inénarrable de ces divines visions. Aussi les Saints ont l'intelligence de la félicité des Bienheureux dans le ciel, et de la suprématie de l'amour béatifique sur toute autre affection.

Si nous, avec nos faiblesses, nous n'osons pas regarder si haut, si nous cherchons autour de nous, sur la terre et dans les mouvements de l'amour humain, un élément de comparaison, nous pourrons peut-être expliquer aux profanes ce que les profanes n'ont pas compris.

Quand un cœur de vingt ans est épris d'une créature et qu'il a reçu la cruelle blessure de l'amour et de la passion, il sent s'éteindre en lui, ou seulement s'affaiblir d'une manière sensible, l'affection réglée qu'il avait pour son père et sa mère. Qu'il rencontre en eux un obstacle à l'amour qui l'entraîne, il se précipite contre cet obstacle; il brave les promesses et les menaces, les colères et les larmes, il est dominé et fasciné par le second amour, qui fait taire et semble anéantir ce sentiment filial, qui est la joie du père et l'honneur de l'enfant.

Et cependant, la créature qui l'attire et qui lui fait ainsi oublier les pures affections de ses jeunes années, est imparfaite et bornée ; elle n'a que les charmes séducteurs d'une beauté éphémère qui ne résistera pas aux ravages du temps et aux désenchantements de la possession et de l'inconstance humaine. Or, si l'amour d'une créature peut ainsi étouffer l'amour filial, je comprends que l'amour sacré, surnaturel, divin, d'une beauté infinie et éternelle. domine, règle et contienne l'amour que nous avons pour nos parents, pour nos amis, et qu'aucune compassion déréglée ne trouble désormais la sérénité surnaturelle de notre paix, dans la possession de Dieu.

III

La possession de Dieu nous rend semblables à lui, selon l'énergique et profonde expression de l'Apôtre, et elle nous donne une conformité parfaite avec son esprit et sa volonté ; nous aurons avec lui un même jugement et une même volonté : « La communication de la nature divine â l'âme, écrit le savant théologien Lessius, commence en cette vie par les dons de la grâce, et plus particulièrement par la foi, l'espérance et la charité. Par ces vertus,

non seulement nous ressemblons à Dieu, mais nous lui sommes unis. Mais cette ressemblance n'est complète qu'au ciel, quand nous avons reçu les dons de la gloire, la lumière de gloire, la vision de l'essence divine, l'amour et la joie béatifiques. Par ces dons, notre ressemblance à Dieu atteint son plus haut degré : nous devenons réellement les fils de Dieu, reproduisant en nous-mêmes l'image la plus fidèle de la Sainte Trinité. En effet, par la lumière de gloire, nous devenons semblables au Père; par la vision de l'essence divine et des trois personnes divines, nous devenons semblables au Fils; par l'amour béatifique, nous ressemblons au Saint-Esprit; par la joie béatifique, nous devenons semblables à la Divinité dans sa béatitude, et ainsi la participation de la nature divine est achevée en nous (1).

Nos jugements seront donc semblables aux jugements de Dieu lui-même. Or, en vertu de son intelligence et de sa sainteté, Dieu voit la difformité du mal, la gravité et la profondeur des révoltes humaines contre sa loi et contre lui; et sa majesté, blessée, offensée, éprouve une répulsion violente et éternelle pour le mal partout où il se manifeste. A l'exemple de Dieu, qu'elle aime d'un amour parfait, l'âme bienheureuse reconnaît, par l'éclat d'une lumière

(1) Lessius, *De perf. divin.*

surnaturelle, toute la difformité du mal; elle voit, sans effort, l'immense opposition du mal avec le bien, qui est le caractère de Dieu, avec l'ordre universel, profondément troublé par nos révoltes persistantes, avec la majesté de Dieu, méconnue, offensée, et la clarté de cette vision lui inspire comme à Dieu lui-même une égale aversion pour le mal partout où elle le découvre, sans que les liens du sang ou les liens de l'affection puissent en diminuer l'intensité.

IV

Si vous croyez que la tendresse naturelle d'une mère est inconciliable avec cette aversion du mal qu'elle voit dans son fils, rappelez-vous que l'amour de Dieu pour chacun de nous est plus fort que cet amour maternel, et qu'il se concilie, cependant, avec cette invincible aversion. Si vous ne comprenez pas qu'une mère soit heureuse quand son fils coupable est puni, comment pourrez-vous comprendre que Dieu soit heureux, pendant qu'une créature coupable est punie, puisque l'amour de Dieu pour la créature est plus grand que l'amour d'une mère pour ses enfants.

Le problème est le même dans les deux cas,

et, s'il était insoluble du côté de l'homme, il serait insoluble du côté de Dieu.

Les liens sacrés dont vous parlez, ces liens qui rattachent d'une manière si profonde et si émouvante l'âme de la mère à l'âme de son enfant, mais ces liens existent entre Dieu et chaque créature baptisée. C'est Dieu qui donne la vie en créant l'âme ; c'est Dieu qui forme l'esprit en donnant la raison; c'est lui qui dirige la volonté en lui donnant la force et la grâce; c'est lui qui éclaire la conscience en lui faisant connaître le bien et le mal. Il y a donc entre Dieu et nous des liens d'amour plus puissants que ceux qui unissent le cœur de la mère et le cœur de l'enfant. C'est l'enseignement formel de la foi. Et Dieu nous dit même que si une mère oubliait son enfant, lui ne nous oublierait jamais (1).

Or, Dieu est infiniment et éternellement heureux. Cette seconde affirmation est aussi certaine, aussi indiscutable que la première, il est heureux, et cependant, il y a des malheureux; il y a des coupables punis; et ces châtiés, ces coupables qui souffrent, loin de son Paradis et loin de lui, sont ses enfants, et il les a enveloppés d'un amour infini, quand il a tiré leur âme du néant.

Mystère, direz-vous peut-être. Oui, mystère

(1) Isaïe, XLIX, 15.

effrayant; mystère profond qui meurtrit et qui brise notre cœur si facile à la pitié. Mais vous ne pouvez pas nier que Dieu soit heureux; vous ne pouvez pas nier qu'il y ait des damnés; vous ne pouvez pas nier que Dieu ait aimé ces damnés pendant la vie, comme une mère aime ses enfants.

Et ainsi vos difficultés visent plus haut. Et si vous dites qu'on ne se reconnaît pas au ciel parce qu'une mère serait trop malheureuse en se voyant séparée de son enfant, il faut aller plus loin, et soutenir cette proposition contraire à la foi : l'enfer n'existe pas, car, s'il y avait des damnés, Dieu ne pourrait pas être heureux en se voyant séparé de ses enfants, par l'effrayant abîme qui sépare le ciel et l'enfer.

V

Mais ce n'est pas seulement la raison et le jugement des Bienheureux qui sont en conformité parfaite avec la raison et le jugement de Dieu, dans l'appréciation du désordre et des ravages causés par le mal, il y a encore entre Dieu et les Bienheureux conformité parfaite de volonté. Un ancien a dit : L'amitié repose sur la ressemblance des volontés : *Eadem velle, eadem nolle, ea vera et firma amicitia est.* Aussi les

Bienheureux considèrent comme un acte de justice la punition des coupables et le châtiment des fautes, dont ils ont compris l'étendue et mesuré la profondeur; ils reconnaissent que ce châtiment est conforme à l'ordre universel établi par Dieu; et nous pressentons nous-mêmes, à travers un mystère redoutable qui effraye ici-bas notre cœur trop facile à la pitié, nous pressentons que cette conformité de la volonté des Bienheureux avec la volonté de Dieu exclut jusqu'à la possibilité d'une souffrance.

Nous ne sommes pas dans les conditions nécessaires pour apprécier sainement ces manifestations de la justice divine, et trop souvent, ici-bas, le cœur aveugle la raison. Ces mots profonds, vision intuitive, amour éternel, joie infinie, éveillent des pensées incomplètes, des espérances imparfaites, et font apparaître des tableaux infidèles dans notre esprit, pendant que nous sommes sur la terre et que notre âme ne voit rien du monde qui va commencer pour ne jamais finir. Nous jugeons des choses éternelles avec les sentiments éphémères de ce monde. Là est l'erreur : pour la combattre, il faut habituer son regard à s'arrêter sur les grandes pensées enseignées par la foi chrétienne; il faut réagir contre la fascination des objets sensibles qui nous environnent et qui troublent nos jugements précipités. Attendez

encore quelques heures, et vous saisirez, dans la lumière de l'autre vie, l'accord profond de l'admirable justice de Dieu avec les espérances de votre cœur.

Nous venons de relire ensemble, dans l'Evangile, les paroles si claires qui nous enseignent que les élus se reconnaîtront au ciel. Vous avez entendu ensuite les Pères et les grands Docteurs de l'Eglise, interprètes autorisés de la révélation de Dieu, répéter et continuer cet enseignement, sous des formes diverses, mais avec une égale conviction, depuis les premiers jours de l'Eglise chrétienne jusqu'à nous. Les théologiens, par leurs traités lentement préparés et pleins d'une science toujours sûre ; l'âme humaine, par les dépositions et les espérances du cœur, de la raison et de la conscience, accroissent encore la lumière déjà si vive de l'Evangile et de la tradition sur les éléments du problème délicat que je viens d'étudier, et nous permettent d'affirmer la continuation au ciel des nobles et fortes amitiés commencées pendant la vie.

Ces Pères de l'Eglise, ces philosophes, ces théologiens, ces orateurs, ces saints illustres qui ont vécu dans un commerce plus intime avec Dieu par leur âme si pure ; ces Docteurs de grand vol qui ont donné à la vérité chrétienne

la forme précise et sévère de la science, tous sans exception nous enseignent la même doctrine sur le lendemain de la mort et ces rapports si touchants entre ceux qui se sont aimés sur la terre.

Ils répètent tous, ces paroles dans lesquelles le théologien Billuart a condensé la doctrine de saint Thomas d'Aquin :

Les Bienheureux ont un triple caractère : ils sont au ciel; ils ont fait partie de l'univers, ils ont occupé un rang particulier et rempli des fonctions déterminées pendant leur vie. De là trois ordres de connaissances que nous retrouvons encore dans les Bienheureux et qui seront, un jour, notre partage.

Elevés à l'état de gloire, nous connaîtrons dans d'ineffables clartés, la vérité des mystères qui sont aujourd'hui l'objet de notre foi. Comme l'aveugle-né qui, sous le coup divin d'un miracle, verrait tout à coup les splendeurs de la nature au printemps et la réalité des merveilles naturelles dont il affirmait l'existence, sur la parole des voyants, de même, et dans un ordre surnaturel, nous, voyageurs aveugles, qui cheminons affligés et meurtris, à travers d'épaisses ténèbres, affirmant, sur l'autorité de l'Eglise, les surnaturelles réalités que nous ne voyons pas, nous serons l'objet de ce prodige au dernier jour.

La mort ouvrira nos yeux, et nous verrons,

soudain, ces splendeurs du monde nouveau, dans l'éternel ravissement de l'extase.

Les Bienheureux ont fait partie de cet univers : de là-haut, ils voient sous un aspect nouveau, avec une étonnante profondeur et un mouvement large de la pensée, cet univers où nous sommes encore : les genres, les espèces, les individus, les éléments des grands corps célestes et tout ce qui, dans l'esprit, le cœur, la vie, l'âme enfin des personnes qu'ils ont laissées sur la terre les touche et les intéresse encore, en vertu des liens du sang, de la reconnaissance et de l'amitié.

Ce n'est pas assez : ils voient encore tout ce qui, au ciel et sur la terre, dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, se rapporte à la mission qu'ils ont remplie sur la terre, aux œuvres qu'ils ont entreprises pendant la vie. Pontifes, ils s'intéressent encore à l'Eglise de la terre et ils en suivent les persécutions et les triomphes; rois, ils connaissent les péripéties successives et les évolutions de leurs anciens Etats; pères et mères, ils suivent encore des yeux la famille laissée sur la terre, ils entendent ses prières, ils voient ses larmes; la mort ne sépare pas les âmes, et l'amour est plus fort que la mort : *Vident omnes preces quæ ad ipsos diriguntur* (1). »

(1) Billuart, *De objecto visionis beatificæ.*

C'est ainsi que le temps et l'éternité, la terre et le ciel, les morts dans la grâce et les vivants se rapprochent; c'est ainsi que la foi entoure de consolantes lumières le grand mystère de la tombe. Il y a entre les deux mondes du ciel et de la terre des communications secrètes, mais réelles et constantes sous le regard de Dieu qui embrasse l'immensité; la vie humaine, dont la fascination nous aveugle en nous détournant de ces nobles pensées qui nous fortifient et nous relèvent, est à peine un instant éphémère, en présence de l'éternelle durée de la patrie vers laquelle nous marchons.

Ici-bas tout commence, mais tout continue, s'explique et s'achève là-haut! Dieu est patient parce qu'il est éternel; soyons patients parce que la vie n'est que la veille d'un lendemain qui ne finira pas.

Et pendant ce lendemain prochain et éternel, l'homme juste, béni, transfiguré dans son corps et dans son âme, entouré de ceux qu'il a aimés sur la terre, dans l'inquiétude et dans les larmes des séparations les plus douloureuses, contemplera la souveraine justice que le poète a chantée dans ces vers d'une beauté sévère et d'une fraîcheur immortelle :

« O chrétiens orgueilleux, misérables et faibles qui, malades des yeux de l'esprit, mettez votre confiance dans les pas que vous faites en arrière, ne savez-vous donc pas que *notre corps*

est la chrysalide qui va devenir un jour le papillon angélique et voler, sans obstacle, à la justice de Dieu?

O superbi Cristiani miseri, lassi,
Che, della vista della mente infermi,
Fidanza aveete ne' ritrosi passi;
Non vi accorgete che noi siam vermi
Nati a formar l'angelica farfalla
Che vola alla giustizia senza schermi (1)?

« En ce temps-là, au ciel habité par la foule innombrable des élus qui environneront le Christ dans la gloire de son triomphe, il n'y aura plus enfin qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur (2)! »

Méditons, maintenant, en silence et devant Dieu, cette page inédite d'un grand écrivain :

« Oh! si nous nous liguions pour nous apprendre à mourir et nous donner l'exemple les uns aux autres, pour nous soutenir à la mort, pour entourer celui qui meurt, celui qui monte à l'autel du sacrifice voulu de Dieu, pour l'y porter avec amour, et pour lui dire :

« — Meurs, ô mon bien-aimé, meurs pour notre salut et pour le tien; pour obéir à Dieu, pour accomplir l'éternel mouvement de la vie, pour délivrer ton âme des filets de la nature fausse, pour rentrer dans le sein de Dieu.

(1) Dante, *Purgat.* cant. x.
(2) Vidi turbam magnam quam dinumerare nems poterat (*Apoc.*, vii, 9). — Et fiet unum ovile et unuo pastor (*Jean*, x, 61).

« Meurs, ô mon bien-aimé, nous te suivrons bientôt; nous ne verrons plus ton visage pendant un temps, mais ton cœur vivra dans les nôtres, et nous l'y sentirons quelquefois tressaillir, comme nous le sentions ici-bas, et mieux encore.

« Soyons unis dans la mort, comme nous l'avons été dans la vie. Que ton âme, en se recueillant, emporte un rayon de notre âme et les prémices de notre esprit vers l'éternel repos.

« Qu'un lien nous lie à toi, âme retirée du monde et que ce lien nous dispose à mourir.

« Qu'un lien te rattache à nous, à nous qui sommes dans le monde et que ce lien retienne avec mystère quelque chose de ton être dans la demeure des vivants jusqu'à l'heure du réveil.

« Dors, ô mon bien-aimé, comme la semence dort sous l'écorce d'une plante fanée: un jour tu fleuriras encore sous le soleil d'un nouveau printemps. »

« Si l'on était ainsi soutenu par ses frères, qui ne ferait le sacrifice avec sérénité?

« Et si pendant la vie nous avions étudié la grande science de la mort, qui sait ce que nous dirait son approche et quel espoir elle ferait naître en nous. Que nous serions heureux et libres si nous pouvions ne plus craindre la mort! Que notre contenance en ce monde serait noble! Quelle dignité dans la vie de celui qui ne craint pas la mort!

« Délivrée de cette crainte écrasante qui diminue l'élan de la plupart des hommes, l'humanité en deviendrait plus forte, plus énergique contre le mal, plus vivante dans la voie du progrès. Oui, parmi nos ressources, parmi toutes les forces cachées que nous laissons dormir dans nos mains languissantes, est la force qui doit paraître à mesure qu'un plus grand nombre d'hommes saura mourir. »

CHAPITRE XI

LE NOMBRE DES ÉLUS

I

Il n'appartient qu'à Dieu de faire connaître à l'homme l'étendue de sa miséricorde et le nombre des créatures prédestinées qui doivent, un jour, participer à sa gloire. Et, cependant, le chrétien ne se désintéresse pas de cette grave et redoutable question; il y cherche un motif d'espérance. Effrayés des erreurs menaçantes des Jansénistes, qui ont fait au Christ des bras si étroits et qui ont promis à l'âme un ciel si petit; consternés des ravages faits par ces erreurs dans tant de cœurs ulcérés et désespérés, qui ne savent plus aimer le Dieu qu'il faut trop craindre; remplis de trouble et de terreur, à la lecture de certains commentaires rigoureux, austères, très

inexacts, des avertissements qui retentissent dans l'Evangile, un grand nombre de chrétiens demandent avec l'anxiété du découragement, s'il est vrai qu'après l'épreuve déjà si douloureuse de la vie, et dans le sein même de l'Eglise catholique, il y aura plus d'âmes perdues que d'âmes sauvées; si le Christ ouvrant ses bras sur la croix, n'appelait sur son cœur, que de rares et trop heureux prédestinés, rares comme les épis oubliés que le glaneur relève après la moisson!

Je ne m'arrête pas à réfuter ici les erreurs de Jansénius. Je n'expose pas les problèmes abstraits, obscurs, hardiment explorés par saint Thomas, Molina, Suarès, sur la grâce efficace et la liberté humaine. Ecartons ces graves questions. Je marche à la suite de saint Alphonse de Liguori; je répète ses paroles sur l'économie de la miséricorde divine, comme le disciple respectueux répète les enseignements du maître: en suivant ce Docteur de l'Eglise, je sais que je ne dois pas m'égarer et que je ne peux pas vous tromper.

II

Et d'abord, il y a une grâce que les théologiens appellent suffisante, et avec laquelle tout

homme peut prier, faire des œuvres faciles de religion, et obtenir les grâces plus puissantes dont il a besoin pour faire les œuvres plus difficiles qui nous sont commandées.

Nous voyons, en effet, en plusieurs endroits de la sainte Ecriture, les invitations pressantes, les exhortations affectueuses, les menaces redoutables par lesquelles Dieu excite le pécheur à éviter le mal, à pratiquer le bien, et à se tourner vers lui (1).

Ce n'est pas à une catégorie spéciale de pécheurs, ce n'est pas à une classe privilégiée de chrétiens, c'est à l'universalité des hommes que Dieu s'adresse, quand il fait entendre ces exhortations et ces menaces, quand il nous presse de revenir à lui pour qu'il se donne à nous; quand il nous promet la blancheur de la neige, après le pardon de nos péchés.

Et par ces solennelles paroles, Dieu rappelle à l'homme qu'il peut se sauver s'il le veut, que la grâce suffisante est accordée à tous les hommes, pour contenir, défendre la liberté humaine, qu'elle suffit par elle-même, et qu'il n'est pas besoin d'autres moyens, pour que l'homme puisse faire des actes faciles de vertu, et obtenir, en priant, des secours plus abondants.

Il semble, en effet, que Dieu manquerait de

(1) *Cor.*, x, 13. — Matth., xi, 28. — Is., i.

fidélité, si, après nous avoir imposé l'obligation de nous soumettre à sa loi, il refusait de nous donner, autant qu'il est en lui, les secours nécessaires pour nous soumettre à cette loi (1).

Et si cette grâce que l'on appelle suffisante était insuffisante, il est évident que l'appel de Dieu serait dérisoire, selon l'expression de Bellarmin (2), et le pécheur répondrait à Dieu : Je ferais bien ce que vous me commandez, mais donnez-moi d'abord, en laissant tomber mes chaînes, la liberté et la force dont j'ai besoin pour obéir.

Je n'ai pas à m'occuper, ici, de pouvoir prochain et de pouvoir éloigné, de pouvoir libre et de pouvoir lié, écartons ces difficultés, laissons l'air et la lumière arriver à travers ces grandes questions de la grâce, et répondons clairement aux doutes et aux interrogations des consciences chrétiennes qui cherchent la vérité.

Qu'il ne soit pas possible à l'homme, sans une grâce actuelle, de vaincre toutes les tentations et d'accomplir tous les préceptes de la loi, c'est une doctrine incontestable ; mais je sais que Dieu donne aussi à tous les hommes une grâce suffisante, qui leur permet de prier et d'obtenir cette grâce actuelle, ce secours

(1) « Non autem videretur esse fidelis Deus, si nobis denegaret, quantum in ipso est, ea per quæ pervenire ad eum possumus. » (S. Th. in *I Cor.* 1.)

(2) *De grat. et lib. arb.;* 1, 2, c. 5.

plus abondant, avec lesquels ils pourront triompher de ces tentations redoutables et accomplir les préceptes de la loi.

Et si vous prétendez que, même pour élever une prière, et implorer le secours de Dieu qui nous empêche de succomber, au moment des grandes épreuves, il faut autre chose qu'une grâce suffisante, n'est-il pas évident que cette grâce ne sert à rien, qu'elle est absolument inutile, et que l'homme est alors condamné, s'il n'a pas un secours particulier, à ne pouvoir, ni repousser la tentation, ni demander à Dieu la force de la repousser.

Que je préfère à ces affirmations ces sages et savantes paroles du docteur saint Liguori!

« Si donc il est vrai que le Seigneur donne à tous les hommes les secours nécessaires pour se sauver, et que d'ailleurs on ne peut vaincre les tentations et observer la loi, sans la grâce actuelle, il s'ensuit rigoureusement que Dieu procure à tous la grâce actuelle nécessaire pour faire le bien, et cela immédiatement ou au moins médiatement, mais sans qu'on ait besoin d'une autre grâce pour mettre en pratique le moyen à employer tel que serait la prière, afin d'obtenir la grâce actuelle prochaine (1). »

Cette doctrine de saint Liguori est manifestement conforme à la tradition et à l'enseigne-

(1) S. Alph. de Lig. *Grand moyen de la prière*, 2e p., c. II.

ment commun des théologiens les plus autorisés.

Je relève seulement deux témoignages, entre tous ceux — et ils sont abondants — que le saint Docteur a recueillis, pour expliquer et justifier ses affirmations.

Les moines d'Astrumède répondaient à saint Augustin: « Si la grâce m'est indispensable, en sorte que sans elle je ne puisse rien faire, pourquoi me reprendre, moi qui ne puis agir, n'ayant point la grâce de faire ce qui est ordonné? » — Le Saint leur répond: « Vous devez être repris, non parce que vous ne faites point ce que vous n'avez point la force de faire, mais parce que vous ne priez point pour obtenir cette force qui vous manque (1). »

Il est évident que, si le pouvoir de prier était un pouvoir exceptionnel, accordé seulement, par la Providence, à ceux qui ont la faveur d'être prédestinés, saint Augustin n'aurait pas eu la pensée de faire à ces moines un reproche de ne pas prier pour obtenir des grâces plus abondantes, et ces moines auraient pu lui répondre encore, pour excuser leur faiblesse: il nous faut un secours extraordinaire pour vaincre les tentations, et un secours extraor-

(2) S. Aug. *De corr. et gr.*, c. 5. — Dans ce même traité saint Angustin dit encore : « Non se fallunt qui dicunt: Ut quid nobis præcipitur ut declinemus a malo et faciamus. bonum, si id velle et operari Deus operatur in nobis? Quando autem non agunt, orent ut quod nondum habent accipiant. »

dinaire et gratuit pour prier; Dieu nous les refuse, et c'est lui qu'il faut accuser de nos faiblesses, de nos chutes et de nos iniquités.

L'argument du savant cardinal Noris est serré, pressant; ainsi présenté sous une forme scientifique, il frappe davantage l'esprit du théologien, il laisse mieux voir les défauts et les faiblesses de la thèse qu'il entend réfuter.

Il faut, écrit ce savant cardinal, des grâces extraordinaires pour observer les commandements de Dieu et se sauver. Pour obtenir ces grâces extraordinaires, il faut prier; il faut, par conséquent, que nous ayons toujours le pouvoir de prier. S'il en était autrement; si l'homme ne pouvait pas prier, il faudrait donc une grâce particulière pour l'obtenir, ou même pour la demander; celle-ci, à son tour, en exigerait encore une autre, et ainsi de suite, jusqu'à l'indéfini, c'est-à-dire sans fin, et on devrait en conclure que nous ne pouvons jamais obtenir la grâce actuelle, jamais nous sauver (1).

Saint Liguori qui expose avec clarté et rigueur ces arguments, en dérive des conclusions

(1) « Manifestum est potentiam ad orandum debere esse proximam in justo sive fideli; nam, si fidelis sit in potentie remota ad simpliciter orandum (non enim hic loquor da fervida et diuturna oratione), non habet is aliam potentiam proximam pro impetranda oratione; alias, procederetur in infinitum... Igitur opera facilia seu actus bonos minus perfectos facere possumus, absque eo quod majus auxilium a Deo postulemus, quod tamen in actibus difficilioribus petendum est. » (Noris *Jans. err. cal. subl.*, c. 2.)

logiques et savantes en faveur de son enseignement. Il cite encore, avec la même précision, un grand nombre de théologiens « qui tous démontrent que, avec la seule grâce ordinaire suffisante, chacun peut prier actuellement, sans avoir besoin d'un autre secours, et par la prière, obtenir toutes les grâces nécessaires pour remplir les devoirs les plus difficiles (1). »

Ces grandes questions ne peuvent pas nous laisser indifférents ; elles ne soulèvent pas seulement des pensées qui intéressent le présent et l'avenir religieux de nos âmes, elles intéressent même le philosophe chrétien, jaloux de comprendre et de défendre les vraies notions de liberté humaine et de responsabilité.

III

Après avoir établi avec saint Liguori, la définition et l'explication de ce qu'il faut entendre par ce nom de grâce suffisante, il nous faut savoir si Dieu accorde cette grâce à tous les hommes, si tous les hommes peuvent se sauver; s'il dépend de nous, enfin, d'appartenir au nombre des élus.

(1) *Grand moyen de la prière*, Ire partie, ch. IV.

Nous savons que Dieu veut le salut de tous les hommes, que le Christ est mort pour sauver tous les hommes, qu'il n'a pas fait du mérite attaché à son sacrifice sanglant, sur la croix, et de ses prières puissantes, une part étroite et jalouse, réservée exclusivement aux élus, aux prédestinés.

Nous savons cela, et c'est beaucoup.

Sur ce point, l'enseignement catholique est formel, absolu. L'apôtre saint Paul nous apprend que Dieu veut le salut et la vérité pour *tous* les hommes (1); il nous dit que le Père a livré son fils aux bourreaux pour la rédemption de *toutes* les créatures (2). Saint Jean parle de cette grande victime dont le sacrifice de propitiation est offert pour expier les révoltes et les iniquités de *toute* la terre (3). Le Christ est venu, dit saint Matthieu, avec la volonté de sauver *tous* ceux qui s'étaient perdus (4).

L'Église s'empare de ces paroles si claires, si formelles, si consolantes, et elle frappe d'anathème Jansénius, quand il déclare que le sang de Jésus-Christ n'a pas coulé pour le salut du

(1) « Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. » (*I Tim*, II, 4.)

(2) « Qui etiam proprio Filio suo non parcit, sed pro nobis, omnibus tradidit illum. » (*Rom.*, VIII, 32.)

(3) « Ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. » (Joan., *Ep. I*, II, 2.)

(4) « Venit Filius hominis salvare quod perierat. » (Matth., XVIII, 2.)

genre humain, qu'il a coulé seulement pour les prédestinés. Elle frappe encore d'anathème les hérétiques, qui essayent de soustraire à l'action divine de la Rédemption, et aux effets du sacrifice de la croix, les juifs et les païens (1).

On voit bien, à la lecture fortifiante des textes sacrés et de l'enseignement des théologiens, que l'Église catholique entend ouvrir l'âme, la dilater dans l'espérance, en répétant les éternelles promesses du Sauveur, et qu'elle voit toute créature à travers ce sang et ces incomparables mérites de Jésus-Christ, médiateur et rédempteur du genre humain.

Qu'importe, après cela, que les Jansénistes désespérés abusent de quelques textes, interprétés d'une manière coupable, pour remplir notre âme de terreur, et pour entraîner l'homme éperdu et tremblant, loin de ce Dieu terrible qui trouverait son plaisir à nous jeter dans les douleurs de la vie que nous n'avons pas demandée, et après la vie, dans les douleurs d'un enfer qu'il aurait fait pour nous!

Que l'enseignement de l'Église est plus large et plus consolant dans sa simplicité et dans sa vérité!

Dieu, voulant sauver tous les hommes, tient

(1) Voici la proposition condamnée par Alexandre VIII : « Pagani, Judæi, Hæretici, aliique hujus generis nullum omnino recipiunt a Jesu Christo influxum; adeo que recte inferes, in illis esse voluntatem nudam et inermen, sine omni gratia sufficienti. »

à leur disposition les moyens nécessaires pour faire leur salut; et tous les hommes, sans distinction, et sans exception, ont, au moins, et pendant toute la durée de leur vie, — la grâce suffisante avec laquelle ils peuvent faire les œuvres faciles, et demander à Dieu des secours efficaces nécessaires pour faire les œuvres qui présentent une plus grande difficulté.

« Tous les hommes, écrit un théologien, sont tenus d'espérer avec une ferme assurance que Dieu leur accordera la vie éternelle. Considérée du côté de Dieu, l'espérance ne peut pas donner lieu au moindre doute. Or, si avec la grâce suffisante qui est accordée à tout le monde, on ne pouvait pas prier, et par le moyen de la prière, obtenir les grâces efficaces, nous serions en droit d'avoir des doutes sur notre salut, et ces doutes viendraient de Dieu lui-même qui pourrait nous faire défaut. Donc l'espérance ne serait plus possible.

La mineure de l'argument se prouve par cette considération que les grâces efficaces sont nécessaires pour l'entier accomplissement de la loi, et que les grâces efficaces ne sont pas données à tous les hommes, deux choses qui sont également certaines et hors de doute. Je conclus donc avec saint Liguori, dont je reproduis les paroles : « Si nous n'étions pas certains que Dieu nous donne à tous la grâce de pouvoir

prier actuellement, sans avoir besoin pour cela d'une grâce particulière et non commune à tous, personne, sans une révélation spéciale, ne pourrait espérer le salut comme on doit l'espérer (1). »

Nous voici en présence d'une seconde question : Dieu donne, sans doute, à tous les hommes les moyens nécessaires pour faire leur salut, mais quel est, en réalité, le nombre de ceux qui profitent de ces moyens, et qui seront sauvés?

IV

Les théologiens ont exprimé trois opinions principales sur cette question. Selon la première, il y aurait plus de réprouvés que d'élus : c'est la thèse rigoureuse, et, à notre avis, trop sévère, qu'il est permis d'écarter. Selon la seconde, il y aurait plus d'élus que de réprouvés. Selon la troisième, le nombre des élus serait égal au nombre des réprouvés.

Le R. P. Faber défend avec conviction, et avec abondance de preuves, la thèse du plus grand nombre des élus; il se reproche même, dans une nouvelle édition de son étude sur le nombre des croyants, de n'avoir pas soutenu

(1) S. Liguori, *Grand moyen de la prière*, IIe partie, ch. IV, § 3.

avec plus de fermeté une opinion théologique qui peut consoler les âmes, et faire encore grandir en nous l'amour de Dieu :

« Depuis la publication de la première édition, écrit le P. Faber, le vénérable président du collège d'Ushaw m'a fait connaître le jugement porté par le franciscain Dominique Lossada sur les révélations du frère Joseph de Saint-Benoît, bénédictin espagnol de Monserrat, et publié en tête du recueil. F. Joseph assure qu'il lui a été révélé que *la majorité des catholiques était sauvée, et déclare être divinement certain de cette vérité.* Une partie du jugement de Lossada est un commentaire sur ce point, et j'avoue que j'ai été surpris de la masse de preuves et d'autorités qu'il accumule en faveur de cette opinion, tellement que j'eusse écrit avec moins de réserve et de précaution, si j'avais connu cette pièce avant de commencer ce travail (1). »

Mais il faut ouvrir l'Evangile et chercher l'explication des paroles librement discutées entre théologiens, sur le nombre des élus.

Au vingtième chapitre de l'Evangile selon saint Matthieu, le royaume du Ciel est comparé à un père de famille qui, d'heure en heure, appelle à la vigne des ouvriers inoccupés. Le soir venu, le maître appelle ses ouvriers, leur

(1) R. P. Faber, *Le Créateur et la Créature*, p. 355, 6e édition, 1869.

donne le salaire promis, et l'ouvrier de la dernière heure est récompensé comme l'ouvrier qui a commencé son travail, avec la journée. Celui-ci se plaint, le maître lui répond qu'il lui donne ce qui avait été promis, que les premiers seront les derniers, les derniers seront les premiers, et il ajoute ces paroles, l'objet principal du débat :

Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus.

Si l'on veut comprendre le sens de cette parole, il ne faut pas la couper, la séparer du texte, et lui donner ensuite, après un commentaire infidèle, une interprétation rigoureuse : elle est une conclusion qui ne doit pas être séparée de la parabole. Or, que voyons-nous dans cette parabole? Est-ce que le plus grand nombre des ouvriers appelés au travail, sont exclus de la récompense et du salaire, à la fin de la journée? Et peut-on conclure que la majorité des hommes qui font leur journée de travail, sur la terre, seront exclus de la récompense du Ciel, promise à l'ouvrier? Non. Tous les ouvriers reçoivent une récompense, dans la parabole évangélique, et la seule conclusion qui se dégage du texte sacré, c'est l'inégalité des salaires, c'est-à-dire l'inégalité des récompenses accordées aux ouvriers, après la rude journée de travail, qu'on appelle la vie.

On peut encore conclure que tous les hommes ne répondent pas à l'excellence de leur vocation,

et que les pécheurs contrits de la dernière heure, seront récompensés, comme les ouvriers de la première heure, et cette promesse, loin d'être l'expression de la colère de Dieu, est la manifestation de sa miséricorde envers les pécheurs, et de l'efficacité du repentir.

Au vingt-deuxième chapitre du même Évangile, où le royaume du ciel est représenté sous l'image d'un festin, nous voyons les invités refuser de participer au festin : c'est l'image des Juifs, qui refusent d'entendre la vérité annoncée par le Sauveur, et de correspondre à leur vocation. Ces premiers invités, ingrats et rebelles, sont remplacés par la multitude recueillie dans les carrefours. Les Gentils et, plus tard, les Barbares, saluent la vérité méconnue par les peuple juif. Un seul, écrit le P. Faber, un seul parmi tous est rejeté, parce qu'il n'a pas la robe nuptiale. Jetez-le dehors, dit le roi, dans les ténèbres où il y a des larmes et des grincements de dents, car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. — Un seul est exclu du festin, c'est bien le petit nombre, et rien, dans la parabole qui précède la redoutable menace de la fin, n'autorise à croire au grand nombre des réprouvés.

Continuez cette lecture attentive de l'Évangile; éclairez les textes obscurs par les textes lumineux, et vous comprendrez mieux cette parole du docte Bergier : « Si les paraboles de

l'Evangile peuvent être admises comme des preuves, nous devrions conclure que c'est le grand nombre, et non le petit, qui sera sauvé. Jésus-Christ compare la séparation des bons et des mauvais, au jugement dernier, au bon grain séparé de l'ivraie; or, dans un champ cultivé avec soin, l'ivraie n'est jamais plus abondante que le froment. Il la compare encore au choix entre les bons poissons et les mauvais; or, à quel pécheur est-il arrivé jamais de prendre moins de bons poissons que de mauvais? Des dix vierges invitées aux noces, cinq sont admises à entrer avec l'Epoux. Dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés, un seul est puni; dans celle du festin, un seul des invités est rejeté (1). »

Rapprochez, maintenant, des textes évangéliques cités et expliqués par Bergier, les principes de solution fortement et savamment groupés par le P. Faber (2), le grand théologien de l'espérance et de l'amour, et vous reconnaîtrez les principales preuves qui donnent une grave autorité, un poids considérable à l'opinion qu'il nous est permis d'embrasser.

C'est, en premier lieu, le texte de saint Jean : *vidi turbam magnam*, je vis une grande multitude que personne ne pourrait compter, de

(1) Bergier. *Dictionn. théolog., élus.* — *Traité de la vraie religion*, tome X. — Lacordaire, *Confér.*, IVe année, 1851.
(2) Faber, *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, p. 303, 1870.

toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, qui était debout devant le trône et devant l'agneau, revêtue de robes blanches, avec des palmes dans les mains. En second lieu, selon un savant théologien espagnol, il paraît plus conforme à la bonté de Dieu, que les élus soient plus nombreux que les damnés. En troisième lieu, il doit y avoir une certaine analogie entre les anges et nous; or, un tiers seulement des anges fut précipité du ciel. En quatrième lieu, la gloire de Notre-Seigneur, la dignité de sa personne, le mérite de son sacrifice, le prix de sa prière et de son expiation semblent exiger que les fruits ou les effets salutaires soient très nombreux, et que la victoire de Jésus-Christ sur Satan se révèle par le plus grand nombre des élus. En cinquième lieu, la gloire et le bonheur des bienheureux mêmes semblent demander, puisque chaque âme sauvée augmente leur joie, qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'âmes perdues. Sur douze apôtres, un seul est perdu... Puis, rappelez-vous cette belle parole de Baruch, qui s'applique à la demeure éternelle des bienheureux : « O Israël, qu'elle est grande la maison de Dieu, et qu'ils sont vastes les lieux qu'il possède! Elle est grande, elle n'a point de fin; elle est élevée, immense! »

Et cette autre parole de Notre-Seigneur : « Dans la maison de mon Père, il y a une

foule de demeures. » Relisez et méditez ces paroles et ces raisons, fécondez-les par une réflexion profonde ; ouvrez et dilatez votre cœur, et comprenez, enfin, que sans oublier la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, sans cesser de redouter sa justice, il est permis de se rappeler cette dernière parole de l'écrivain que j'ai souvent cité :

« Est-il donc si étonnant que le théologien Viva compte un si grand nombre d'âmes sauvées et que le saint évêque de Genève ait presque exprimé le doute qu'il y eût des catholiques dans l'enfer (1) ? »

En rappelant cette opinion, que je trouve excessive, je ne veux pas éveiller une présomption coupable dans les cœurs endurcis, je veux relever les âmes timorées, les fortifier dans la foi, dans l'espérance, dans l'amour; je désire réveiller, ouvrir et dilater les âmes chrétiennes, qui ne veulent pas offenser Dieu, et qui, effrayées de certains tableaux terribles et trop chargés, de la colère de Dieu, restent paralysées, découragées par une crainte exagérée qui étouffe l'amour si noble et si grand, l'amour de Dieu fondé sur sa miséricorde et sur l'espérance.

C'est sous l'impression de ces mêmes senti-

(1) Faber, *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, ch. XXI. — *Les Impies et les Elus*, p. 401.

ments, et pour confirmer notre opinion que nous citerons encore cette page d'un savant religieux.

Après avoir rappelé le dévouement, le sacrifice et le sacerdoce de Jésus-Christ, il s'exprime ainsi :

« Et maintenant, demandons-nous quelles sont la récompense d'un pareil dévouement, la vertu d'un pareil sacrifice, l'efficacité d'un pareil sacerdoce, au point de vue du salut de l'humanité.

La récompense d'un pareil dévouement, c'est la promesse d'un magnifique triomphe remporté sur le démon, c'est la destruction de son empire, c'est la délivrance des âmes qu'il voulait ravir à Dieu.

Tout indique dans l'Ecriture que ce triomphe sera digne de l'excellence du vainqueur et des mérites de la victoire. Il est célébré par saint Paul, en termes absolus, comme un triomphe qui a mené avec lui les prisonniers de Satan, *captivam duxit captivitatem*, comme un triomphe qui a mis toute chose aux pieds de Jésus-Christ, *omnia subjecit sub pedibus ejus ;* et, sur la croix, Jésus-Christ a dit qu'il attirerait tout à lui, *omnia traham ad me.*

Peut-on demander une parole plus claire, plus forte et plus consolante?

Evidemment il s'agit dans les textes que nous venons de citer d'une victoire définitive de Jésus-

Christ sur le démon, et, par conséquent, c'est aussi l'affirmation du plus grand nombre des élus.

En effet, le Christ doit remporter sur Satan un triomphe éclatant, célébré en termes absolus et illimités dans les saintes Ecritures, exprimé par Jésus-Christ lui-même en termes absolus et illimités, et il ne parviendrait pas à délivrer la moitié des âmes que le démon veut ravir à Dieu!

« Mais, alors, la conquête de Satan serait, dans son ordre, plus belle que celle de son vainqueur!

Si le Christ ne sauve pas effectivement la grande majorité des âmes pour lesquelles il a versé tout son sang, je ne saurais comprendre que son triomphe soit digne de Lui, et il devient impossible de comprendre les textes de l'Ecriture que nous venons de citer.

Quoi donc! Lorsque Dieu met en œuvre de pareilles causes et de pareils moyens d'action, les anéantissements de l'Incarnation, l'effroyable supplice du Crucifiement, le sacrifice perpétuel de nos autels pour sauver tous les hommes, il n'arriverait à sauver qu'un petit nombre d'élus!

Ne serait-ce pas le démon qui serait en réalité le vainqueur, et cette défaite de Dieu ne serait-elle pas la négation de sa sagesse et de sa puissance?

« Si, des théologiens, à une époque où l'exé-

gèse était peu développée, où l'on connaissait à peine les études faites avec les contextes et les parallélismes pour comprendre le vrai sens de certains textes obscurs, ont cru devoir prendre à la lettre, cette parole menaçante : « Beaucoup d'appelés, peu d'élus, » au moins, ils n'ont pas érigé cette interprétation en certitude théologique. Ne soupçonnant pas le vrai sens que nous avons établi d'après les règles d'exégèse adoptées par les auteurs les plus autorisés, ils se sont abstenus, pour la plupart, de traiter cette question à fond.

« Pour nous qui ne sommes plus arrêtés par l'obstacle d'une interprétation si défectueuse, nous pouvons, en toute sûreté de conscience, adopter sur la question du nombre des élus, la solution qui se réclame de si puissants arguments.

« Non, jamais nous n'admettrons la solution contraire qui rétrécit à ce point l'efficacité du sacrifice et du sacerdoce de Jésus-Christ pour *le salut de tous les hommes*.

« Prêtre éternel, il s'acquitte d'une manière continue, persévérante, universelle de son ministère de rédemption pour sauver tous ceux qui, par lui, vont à Dieu.

« Il est toujours vivant au sein de son sacerdoce et de son sacrifice, afin de prier pour nous, selon l'enseignement de saint Paul : *semper vivens ad interpellandum pro nobis*.

« Or, ce sacerdoce de prière, fécondé de la vertu du sacrifice de la croix qui se renouvelle perpétuellement sur les autels, est souverainement efficace.

« L'efficacité de ce sacerdoce et de ce sacrifice n'existe pas seulement en vertu et en puissance, mais en acte et en réalité, elle est effective. C'est avec le caractère de son effet réel, public et universel, que cette efficacité a été prophétisée. Nous renvoyons le lecteur aux textes cités (1). »

C'est ainsi qu'en nous autorisant des textes si clairs et si nombreux de la sainte Ecriture, de la valeur infinie du sacrifice de Jésus-Christ, de l'efficacité de sa prière, de la perpétuité de ce sacrifice et de cette prière dans l'Eglise, il nous est permis de croire au plus grand nombre des élus, c'est-à-dire au triomphe définitif de Jésus-Christ sur le démon.

S'il en était autrement, si le nombre des réprouvés était supérieur au nombre des élus, le dernier triompherait et opposerait sa victoire odieuse à l'immense effort de Jésus-Christ pour sauver l'humanité.

V

Les difficultés que les textes sacrés pourraient présenter encore, disparaissent, si l'on

(1) Castelein, S. J., *Le Rigorisme*, p. 190.

admet la distinction très sage et très juste de Suarès, en qui, selon Bossuet, l'on entend toute la tradition.

« Il y a une distinction à faire, écrit Suarès. Sous le nom de chrétiens, nous pouvons comprendre tous ceux qui ont l'honneur de porter le nom de Jésus-Christ et font profession de croire en lui, quoique beaucoup d'entre eux soient hérétiques, apostats et schismatiques, et, dans ce sens, on peut soutenir comme probable, que le plus grand nombre sera réprouvé et c'est ainsi que j'entends l'opinion la plus sévère. Car, comme il y a toujours eu beaucoup d'hérétiques et d'apostats, si nous comptons avec eux les fidèles qui font une mauvaise mort, il est clair qu'ils seront, de beaucoup, plus nombreux que ceux qui meurent bien. Mais, si par chrétiens nous entendons seulement ceux qui meurent dans l'Eglise catholique, il me semble plus probable, dans la loi de la grâce, que le plus grand nombre sera sauvé. La raison en est, d'abord, que la plupart de ceux qui meurent avant d'être adultes, ont été baptisés; et, quant aux adultes, quoique la majorité des hommes pèchent mortellement cependant, souvent aussi, ils se relèvent de leur chute, et passent ainsi leur vie dans une alternative de péchés et de retours. Or, il en est peu qui ne soient préparés à la mort par les sacrements, et qui ne détestent leurs

péchés au moins par un acte d'attrition; c'en est assez pour les justifier au moment même, et le temps qu'il leur reste à vivre est assez court pour qu'ils puissent aisément persévérer et ne retomber dans aucun péché mortel. Ainsi, tout considéré, il est probable que la majorité des chrétiens (en prenant ce mot dans le sens le plus restreint) seront sauvés (1). »

Nous pouvons encore entrer plus avant dans l'étude de ce sujet.

L'Eglise nous fait connaître avec une divine autorité les obstacles que nous rencontrons dans la vie, quand nous travaillons à notre salut et les moyens d'en triompher, mais elle ne damne jamais telle personne en particulier, elle ne se prononce pas sur le sort éternel qui lui est réservé parce qu'elle ne connaît pas exactement l'état de l'âme, ni toutes ses dispositions intérieures au moment de se séparer de son corps. Dieu seul qui connaît tous les secrets de l'âme et qui en pénètre toutes les profondeurs peut la juger et fixer son sort éternel.

Que tout homme qui appartient à l'Eglise catholique puisse être sauvé, c'est une vérité dogmatique qui fait partie de l'enseignement

(1) « Tandem vero in fine pauci sunt, qui per sacramenta non præparentur ad mortem et de peccatis doleant, saltem per attritionem : hoc autem sufficit ut in eo tempore justificentur. Et postquam justificantur, facile solent illo parvo tempore perseverare sine novo peccato mortali. — Ergo pensatis omnibus, verisimile est plures ex his christianis salvari. » (Suarès, lib. VI, cap. III. *Sit ne major numerus*, etc.)

sacré, et dont il n'est pas permis de douter. Or, quelles sont les créatures qui appartiennent à l'Eglise catholique? Toutes celles qui, après avoir reçu le baptême, n'ont jamais changé de religion, et n'ont pas été frappées d'excommunication.

Celui qui ne croit pas ce que l'Eglise catholique ordonne de croire, est séparé de l'Eglise, excommunié parce qu'il a fait naufrage dans la foi. Nous voulons parler des incrédules et des hérétiques de mauvaise foi. Mais il y a des hommes qui se trompent involontairement soit sur la divinité de l'Eglise catholique, colonne et fondement de toute vérité, soit sur un dogme en particulier. Il leur suffit, pour excuser leur erreur, d'être dans la disposition générale de croire tout ce que Dieu nous a révélé, de chercher sincèrement la vérité, d'aspirer sans cesse à connaître la volonté de Dieu.

Il peut se trouver aussi, dans le sein même de l'Eglise catholique, des fidèles qui sont dans l'hérésie matérielle, sans le savoir, parce qu'ils se trompent involontairement sur un point particulier de la doctrine catholique. Il faut que ces fidèles soient dans la disposition habituelle de croire tout ce que l'Eglise catholique ordonne de croire, et de rejeter leur opinion personnelle et erronée quand ils verront que cette opinion particulière est en opposition avec l'enseignement de l'Eglise, à qui le Seigneur a confié l'immuable dépôt de la vérité.

Nous raisonnons ici dans l'hypothèse où l'hérétique de bonne foi appartiendrait à l'Eglise par le Baptême d'eau.

La miséricorde de Dieu à l'égard des hommes s'étend encore plus loin, et quand le baptême d'eau est impossible, il se contente du baptême de sang ou du baptême de désir. Tous les martyrs de l'époque des persécutions romaines ne furent pas baptisés, car l'Église ne conférait alors le baptême que la veille des grandes fêtes, et les catéchumènes ne recevaient ce sacrement qu'après avoir été sérieusement examinés sur les vérités de la foi. Sainte Émerence confessa le Christ, et fut lapidée sur le tombeau de son amie sainte Agnès avant d'avoir été baptisée.

Dans le cas d'impossibilité, le baptême de désir peut remplacer le baptême d'eau.

Dans d'autres cas, l'Église demande à l'homme la sincère volonté de faire tout ce que Dieu lui ordonne pour être sauvé, de se tourner vers lui de tout son cœur, d'obtenir avec le secours de la grâce la rémission de ses péchés. Tel est, sur ce point, l'enseignement bien fondé d'un grand nombre de théologiens.

VI

Ils appartiennent encore à l'Église de Jésus-Christ, non pas à l'organisme extérieur, à son corps, mais bien à son âme, tous ceux qui, en esprit et intérieurement, cherchent sincèrement la vérité, aiment Dieu, vivent, soutenus par la grâce de Dieu, selon leurs convictions, s'excitent à la contrition parfaite, au souvenir de leurs fautes dont ils implorent le pardon.

Dieu seul qui scrute les reins et les cœurs peut connaître la réalité de ces sentiments, ils échappent aux investigations des hommes. Dieu seul peut savoir si l'effort de l'homme est sincère, si sa conviction est loyale et de bonne foi, si sa disposition à renoncer courageusement à ses vues personnelles pour soumettre sa raison à la vérité existe en réalité au fond de l'âme, et il est toujours sage d'éviter l'aveuglement de la présomption.

Mais il faut éviter aussi la stérilité et les tristesses du découragement. Rappelons-nous que Jésus-Christ est mort sur la croix pour la rédemption de tous les hommes, qu'aucune créature n'a le droit de se croire dans l'impossibilité absolue de faire son salut, que Dieu tient compte des difficultés qui nous rendent quelquefois si

difficile et si pénible la résistance persévérante à nos passions et aux séductions redoutables du monde, qu'il n'exigera pas de celui qui a reçu cinq talents ce qu'il exigera de celui qui en a reçu dix, et qu'il ne reste debout aucune des objections que l'incrédulité et les passions humaines soulèvent contre l'enseignement de l'Église et la miséricorde de Dieu.

VII

Si vous relisez, maintenant, les textes évangéliques, en les expliquant par la distinction si juste de Suarès, toute difficulté disparaît. Il y a beaucoup d'appelés, puisqu'il est de foi divine que Dieu veut le salut de tous les hommes; il y aura peu d'élus, si l'on considère le genre humain, dans sa totalité : hérétiques, schismatiques, païens, c'est-à-dire l'universalité des hommes que Dieu voudrait sauver.

A ne considérer que les catholiques, il est permis de croire que le plus grand nombre, comme l'enseigne Suarès, sera sauvé. Je ne parle pas seulement des enfants déjà si nombreux qui meurent, régénérés par le baptême, avant de franchir les limites de l'enfance; les raisons alléguées par Suarès, en faveur du grand nombre des élus, s'appliquent évidem-

ment aux adultes, à ceux qui reçoivent la grâce des derniers sacrements, et qui ont, par conséquent, assez de raison et de volonté, pour faire un acte méritoire de vertu. La gloire de Dieu, les mérites de Jésus-Christ, les trésors de la communion des saints, quels puissants motifs de croire à la doctrine si consolante du plus grand nombre des sauvés!

Je ne m'arrête pas à développer ces raisons de convenance, ces preuves morales. Elles répondent bien aux pressentiments de l'âme chrétienne, qui, au sein même de ses défaillances et de ses chutes trop souvent renouvelées, triste et humiliée, ne cesse jamais de chercher Dieu, par des mouvements secrets et pleins d'inquiétudes de sa volonté inconstante et malheureuse.

« Nous pouvons donc espérer modestement que Dieu ne juge pas comme nous, et que la grande majorité des catholiques seront sauvés; nous ne faisons là qu'appliquer à la multitude ce que chacun de nous reconnaît dans son cas personnel : qu'il y a dans les jugements du Créateur une largeur et une indulgence qu'on espérait vainement rencontrer au tribunal de la créature... La thèse du plus grand nombre des élus est, mieux que la thèse opposée, en harmonie avec ce que nous savons de notre Créateur infiniment juste et infiniment compatissant (1).

(1) Faber, *Le Createur et la Créature*, 6e édition, p. 358.

Nous retrouvons cette espérance dans ce psaume, d'un charme divin, qu'on ne se lasse pas de relire à l'heure des profonds découragements.

1. Bénissez, mon âme, le Seigneur, et que tout ce qui est au dedans de moi, bénisse son saint nom.

2. Mon âme, bénissez le Seigneur; et gardez-vous bien d'oublier jamais tous ses bienfaits,

3. Puisque c'est lui qui vous pardonne toutes vos iniquités, et qui guérit toutes vos infirmités;

4. Qui rachète votre vie de la mort; qui vous environne de sa miséricorde et de ses grâces;

5. Qui remplit votre désir en vous comblant de ses biens; et qui renouvelle votre jeunesse comme celle de l'aigle.

6. Le Seigneur fait ressentir les effets de sa miséricorde, et il fait justice à tous ceux qui souffrent l'injustice et la violence.

7. Il a fait connaître ses voies à Moïse, et ses volontés aux enfants d'Israël.

8. Le Seigneur est miséricordieux et plein de tendresse; il est patient et tout plein de miséricorde.

9. Il ne sera pas toujours en colère; et n'usera pas éternellement de menaces.

10. Il ne nous a pas traités selon nos péchés, et il ne nous a pas punis selon la grandeur de nos iniquités.

11. Puis qu'autant le ciel est élevé au-dessus

de la terre, autant il a affermi sa miséricorde sur ceux qui le craignent,

12. Et qu'autant l'orient est éloigné du couchant, autant il a éloigné de nous nos iniquités.

13. De même qu'un père a une compassion pleine de tendresse pour ses enfants; ainsi le Seigneur est touché de compassion pour ceux qui le craignent parce qu'il connaît lui-même la fragilité de notre origine.

14. Il s'est souvenu que nous ne sommes que poussière : le jour de l'homme passe comme l'herbe, il est comme la fleur des champs qui fleurit (pour un peu de temps).

15. Parce que l'esprit ne fera que passer en lui, et que l'homme ensuite ne subsistera plus, et il n'occupera plus son lieu (comme auparavant).

16. Mais la miséricorde du Seigneur est de toute éternité, et demeurera éternellement sur ceux qui le craignent.

17. Et sa justice se répandra sur les enfants des enfants de ceux qui gardent son alliance,

18. Et qui se souviennent de ses préceptes pour les accomplir.

CHAPITRE XII

LE DERNIER CHATIMENT

I

Il faut donc exposer ce dogme redoutable du dernier châtiment. Si l'esprit peut croire sans murmurer, aux dogmes spéculatifs de la religion chrétienne, il ne croit pas avec la même docilité, quand il a perdu la foi, à cette effrayante manifestation de la justice de Dieu.

Les rationalistes ont attaqué avec une extrême vivacité, au nom de la raison, au nom de la conscience, au nom même des attributs divins, l'enseignement chrétien sur l'enfer. Que ces attaques soient injustes, que leur fondement soit peu solide, nous espérons le démontrer.

A la suite d'un grand nombre de philosophes rationalistes, et par une méthode différente, des protestants renommés de notre temps ont

nié l'éternité des peines de l'enfer et cherché dans une hypothèse gratuite et nouvelle une sanction moins rigoureuse de la loi de Dieu.

Le faux système de la survivance définitive des bons et de l'anéantissement final des méchants est enseigné aujourd'hui par un grand nombre de protestants en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Suisse, en France. Tous ces écrivains exposent les mêmes arguments en faveur de la même erreur. MM. Lambert, Pétavel et Charles Byse en France, en Belgique et en Suisse; Rothe et Hermann Schultz, en Allemagne; Edward White, Henry Dunn, Constable, Minton et Hudson en Angleterre et aux Etats-Unis, tous ces écrivains ont prétendu justifier par les textes de l'Ecriture sainte et par la raison la victoire définitive du bien sur le mal, et l'anéantissement des méchants.

Aujourd'hui même, M. Farrar, chanoine de Westminster et M. Goulburn, doyen de Norwich ont fondé sous le nom de large Eglise *(Broad Church)* une secte religieuse nouvelle, attaquée et réfutée avec un rare talent par le célèbre docteur Pusey, pour faire prévaloir le sentiment d'un pardon final universel, et de la fin du supplice des damnés (1).

Au fond, les arguments philosophiques déve-

(1) *Eternal Hope, Five Sermons preached in Westminster abbey* by the Rev. Farrar. — *Everlasting Punishment. Lectures delivered in Saint-Jame's church.* — London, 1881.

loppés et commentés par les rationalistes et par les églises protestantes, se ressemblent et reposent sur une idée exagérée de la bonté éternelle de Dieu et sur l'oubli des droits impérieux d'une justice qui a été bravée avec impunité par les révoltes répétées des méchants.

Ici encore, nous rencontrons des préventions et des malentendus que l'apologiste chrétien doit combattre et faire tomber. Il y a des ténèbres que notre faible raison ne peut pas dissiper encore, c'est vrai. La raison s'arrête indécise, étonnée, en présence de ces trois manifestations solennelles de l'infini : l'acte par lequel Dieu fait sortir la vie et le monde du néant; l'acte par lequel il établit les élus dans l'éternité de la joie ; l'acte par lequel il condamne les réprouvés à l'éternité du châtiment.

L'origine et la consommation de la vie, le premier et le dernier jour de l'âme se perdent pour nous, dans la nuit du mystère, dont le secret appartient à Dieu.

II

Ce qui frappe, d'abord c'est l'accord de tous les peuples et de toutes les religions dans la croyance à l'éternité du châtiment. Il y a dans

ce fait humain une preuve de la vérité du dogme chrétien ; il y a, du moins, un phénomène grave que la raison ne doit pas dédaigner.

Ecoutez les témoins.

C'est Virgile qui exprimé dans des vers célèbres, la croyance religieuse de son temps.

Tisiphoneque sedens, palla succincta cruenta,
Vestibulum exsomnis servat noctesque diesque.
(Æneid, VI, 555.)

. *sedet, æternumque sedebit*
Infelix Theseus. (VI, 618.)

. *rostroque immanis vultur obunco*
Immortale jecur tondens.
. *nec fibris requies datur ulla renatis.*
(VI, 597.)

Le poète ne craint pas d'oublier la bonté des dieux, et il trace un effrayant tableau du châtiment des condamnés. Virgile a inspiré Dante, mais Dante était chrétien.

Le matérialiste Lucrèce est aussi un témoin de la croyance générale des peuples ; il reste lui-même matérialiste et athée, mais le fait de l'universelle croyance est constaté dans ces vers fameux :

Nam si certam finem esse viderent
Ærumnarum homines, aliqua ratione valerent
Religionibus atque minis obsistere vatum :
Nunc ratio nulla est restandi, nulla facultas,
Æternas quondam pœnas in morte timendum est.
(*De natur. Deor.*, I, 108; III, 37.)

Ovide décrit cette voie sombre, plantée d'ifs funèbres, silencieuse, obscure, qui mène aux demeures de l'enfer.

Est via declivis, funesta, nubila taxo,
Ducit ad infernos per multa silentia sedes.
(Métamorph., liv. IV.)

Les Grecs et les Latins ont traduit dans les chants des poètes et dans les savants écrits des philosophes, la croyance au Tartare, théâtre d'éternelles douleurs. Homère a décrit l'éternel supplice de Tityus, fils de la Terre, de Tantale, de Sisyphe, d'Ixion, de Thésée, des filles barbares de Danaüs, frappées par les furies.

Homère inspire d'autres poètes qui répètent avec lui et avec Hésiode, les noms des grands criminels dont le châtiment n'aura pas de fin. Relisez l'immortel Phédon de Platon, ce beau livre si près d'être chrétien, et dans lequel la grande âme du philosophe fait entendre d'incomparables accents, et vous serez étonnés quand vous y verrez que « ceux qui meurent coupables de grands crimes, de crimes irréparables, tels que le sacrilège et le meurtre, jugés par la destinée, tombent dans le Tartare, et n'en sortent *jamais* (1). » Essayez d'avancer encore avec l'érudition moderne, et interro-

(1) Platon, *Phédon*, 113. Voir aussi : *Républ.*, liv. X. — *Gorgias*, 526-528. — Homère, *Odyssée*, liv. X, XI.

gez Stace, Strabon, Valère-Maxime (1); ils déclarent que les Indiens, les Celtes, les Gaulois, tous les anciens peuples, dont l'histoire se révèle successivement aux recherches laborieuses de la science contemporaine, tous ces vieux peuples ont cru au jugement de Dieu et à l'éternité de l'enfer. Il serait inutile et fastidieux de demander à l'érudition et à l'histoire de plus nombreux témoignages de la foi commune. Il est certain que les philosophes, les poètes, les artistes ont exprimé sous des formes diverses, le même fait que je signale et qui mérite l'attention du théologien, la croyance de tous les peuples à un châtiment sans fin.

Depuis le Christ et pour les peuples nouveaux, le fait est évident. Cette croyance universelle à une vérité qui ne flatte ni les intérêts, ni les passions de l'homme, qui est contraire à ces intérêts et à ces passions; qui se conserve et se continue à travers les siècles, avec un caractère redoutable de certitude et d'autorité; cette croyance ne peut s'expliquer que de deux manières : ou par une révélation primitive de Dieu à l'homme, ou par un mouvement spontané, nécessaire de la raison, qui, puisqu'elle est la même en tous les hommes, exprime avec une égale certitude la même vérité.

(1) Stace, *Thébaïd.*, liv. II. Strabon, *Géograph.*, liv. IV.

Dans les deux cas, elle prouverait l'existence de la vérité cherchée, car Dieu ne peut pas nous tromper, quand il fait entendre une parole qui se perpétue avec les générations, et se continue à travers les siècles; et la nature, qui a Dieu pour auteur, ne peut pas nous égarer, quand elle affirme, avec un tel accord, avec une telle persévérance, une vérité contraire à nos passions.

Si ces témoignages profanes frappent le philosophe, les textes précis, abondants de l'enseignement chrétien qui s'imposent au théologien ont une autorité supérieure qui ne permet ni doute, ni discussion.

Il est peu de vérités révélées qui soient entourées d'une lumière aussi vive que le dogme de l'enfer éternel. Relisez ces témoignages, et vous partagerez ma conviction.

Les impies ont été saisis d'effroi dans Sion; les hypocrites ont été saisis de terreur. Qui de vous pourra habiter dans le feu dévorant? Qui de vous soutiendra les ardeurs éternelles (1)? — Après avoir annoncé la terre nouvelle et les cieux nouveaux qui suivront les derniers temps, le prophète Isaïe conclut ainsi: — *Et ils sortiront, et ils verront les cadavres des violateurs de ma loi: leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point, et ils seront à jamais*

(1) Isaïe, XXXIII, 14.

un objet de dégoût pour toute chair qui les verra (1). — *Ceux qui dorment dans la poussière s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle et les autres pour l'opprobre, afin qu'ils le voient à jamais. Mais ceux qui auront connu la science brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui enseignent la justice à plusieurs seront comme les étoiles dans les perpétuelles éternités* (2). — *Malheur à celui par qui le scandale arrive! Si votre main ou votre pied vous scandalisent, coupez-les et les jetez loin de vous! Il vaut mieux entrer dans le royaume céleste avec un seul pied ou une seule main, que d'être précipité avec deux pieds ou deux mains dans le feu éternel* (3). — *Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite. Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Et il dira à ceux qui seront à sa gauche: Retirez-vous de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges... et ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. Il est juste que Dieu afflige un jour ceux qui vous affligent aujourd'hui, et qu'il vous appelle, vous les affligés, à jouir avec nous du repos, lorsque le Sei-*

(1) Isaïe, LXVI, 24.
(2) Daniel, XII, 1, 2, 3.
(3) Math., XVIII, 8. Βληθῆναι εἰς τὸ πῦρ αἰώνιον. Les versions grecque, syriaque et éthiopienne disent également, au feu éternel.

gneur Jésus descendra du ciel, et qu'il apparaîtra avec les anges, ministres de sa puissance, quand il viendra au milieu des flammes, tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu et de ceux qui n'obéissent pas à l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lesquels souffriront les tourments d'une damnation éternelle, loin de la vue du Seigneur et de l'éclat de sa puissance (1). *Et un troisième ange suivit ceux-ci, criant à haute voix: celui qui adore la bête et son image et qui portera son caractère sur son front ou dans sa main, celui-là boira du vin pur de la colère de Dieu, qui est préparé dans le calice de sa vengeance, et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre. Et la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, il n'y aura de repos ni jour ni nuit pour ceux qui auront adoré la bête et son image, et qui auront porté le caractère de son nom. Ici est l'attente des saints qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus* (2). — L'Eglise nous répète, après ces divins témoignages, cette même vérité, par le Symbole attribué à saint Athanase, où nous

(1) S. Paul. *ad. Thess.*, *II*, I, 8, 9. Dans le grec : ὄλεθρον αἰώνιον.

(2) *Apocal.*, XIV, 11. Dans le grec, la fumée de leur torture s'élèvera dans les siècles des siècles. Suivant la version éthiopienne, la fumée de leur jugement sort dans le siècle et dans le siècle des siècles. Consultez la très savante et très profonde dissertation du Dr Carle, sur la *géhenne*, dans les écritures sacrées.

lisons ces paroles qui résument les témoignages que nous venons de citer: « Et ceux qui auront fait le bien iront à la vie éternelle; mais ceux qui auront fait le mal iront au feu éternel. Telle est la foi de l'Eglise catholique, qu'il faut croire fidèlement et fermement si l'on veut être sauvé. »

Le doute n'est donc pas possible et l'enseignement divin est précis, il repose sur la parole même de Dieu qui ne peut pas tromper (1).

III

La croyance universelle des peuples anciens se lie au principe de la distinction essentielle du bien et du mal, distinction irréductible, et dans le temps et dans l'éternité. C'est en effet un principe essentiel, un principe fondamental de la raison humaine, que l'être et le néant, le vrai et le faux, le bien et le mal seront éternellement séparés et contradictoires, et nous

(1) « Si quelqu'un dit ou pense que le châtiment des démons et des hommes impies n'est que temporaire et qu'il finira un jour, ou bien qu'il y aura un rétablissement des démons et des hommes impies, qu'il soit anathème ! » (*Synode de Constantinople*, IXe décret, 545.) — C'est aussi la doctrine formelle enseignée par les IVe et Ve conciles généraux de Latran ; par les décrets du concile de Trente. *Sess. IV, de justific. præmi.* cap. IV, et canon XXX, et enfin par l'Eglise grecque et l'Eglise latine au concile de Florence.

affirmons avec une certitude absolue, que le bien et le mal, le vrai et le faux ne seront jamais identiques. Il faut l'esprit sophistique et retourné de Hégel, pour nier ce principe de la logique et de la raison.

Or, par le péché, c'est-à-dire par sa révolte contre Dieu, pendant la vie, l'homme se détourne librement, et par suite, d'une manière coupable, de sa fin, de l'éternel foyer du vrai, du beau, du bien, de Dieu ; il adhère librement à un objet qui est en opposition avec la vérité, la justice, avec Dieu ; il s'unit à cet objet, et il en ressent une jouissance sourde qui est le vertige et l'étourdissement passager du mal.

En cet état, son âme est une incarnation ou la personnification du mal, en opposition et en lutte avec Dieu. La mort frappe le coupable et le laisse éternellement immobile, en cet état de révolte, avec la conscience de sa faute ; mais tant que cette volonté est ainsi dans le mal, le désordre, la révolte, il est évident qu'elle est séparée de Dieu, du ciel, du bien. comme le bien est séparé du mal, et si la persistance dans cet état est éternelle, la séparation sera éternelle aussi et l'enfer n'aura pas de fin.

Or, la persistance dans cet état est éternelle. En effet, pour changer d'état, se détourner du mal et retourner à Dieu, il faut à l'homme qui meurt dans le péché, la liberté, la grâce, le

repentir. La liberté? Elle est irrévocablement perdue. Choisir entre le bien et le mal, c'est une puissance qui appartient à l'homme pendant la vie, tandis qu'il peut changer et qu'il est encore dans l'épreuve ou dans la voie, *in via*, selon l'enseignement des théologiens, mais la mort laisse l'arbre couché du côté où il tombe; l'homme est au terme de sa course, *in termino:* l'éternité qui suit la mort n'est pas une seconde épreuve, elle est l'immobilité (1).

La grâce?

Les damnés ne jouissent plus de la liberté de choisir entre le bien et le mal parce que leur volonté est constamment tournée au mal: cette direction, ce but donnent ainsi à toutes leurs actions un caractère mauvais. Saint Thomas nous apprend que les damnés possèdent encore le liberté de choisir les moyens pour atteindre leur but qui est irrévocablement mauvais; ils n'ont plus le choix du but suprême, ils ont le choix des moyens. L'homme, pendant la vie, tend nécessairement vers le bonheur, il veut être heureux, mais il est libre dans le choix des moyens qui doivent le conduire à ce but.

Dieu ne la donne plus. Elle a été accordée, pendant la vie, dans une mesure abondante, avec la promesse réitérée du pardon; l'homme

(1) « Anima in statu mutabili, quamdiu corpori unitur, non postquam a corpore fuerit separata. » (S. Thom. *contra gent.*, IV, 95.)

a refusé cette grâce du pardon, il n'a pas imploré la pitié de Dieu, qui n'a pas voulu le sauver malgré lui, et la miséricorde lassée n'expose plus sa grâce à de nouveaux refus.

Le repentir? Le réprouvé ne connaît pas ce sentiment qu'il a méprisé pendant la vie. La douleur cuisante qui le dévore, éveille sa haine et ravive l'horreur naturelle qu'il éprouve contre la souffrance, mais ce n'est pas le repentir humble et contrit de l'offense faite à Dieu (1): c'est le regret égoïste de sa personne, regret indépendant et essentiellement différent de tout regard d'amour suppliant du côté de son Dieu.

Et privé de la liberté, de la grâce et du repentir, le réprouvé ne peut pas changer d'état, il reste immobile dans le mal de l'heure suprême; la séparation douloureuse est éternelle, infinie.

Je reconnais volontiers que Dieu pourrait, si telle était sa volonté, renouveler l'épreuve, et nous soumettre, après la vie, à un châtiment temporaire. Ainsi parle la raison séparée de la foi, impuissante à résoudre avec autorité le problème de notre destinée.

Mais le fait est là, et la foi vous enseigne que l'éternité suivra l'unique et redoutable épreuve de cette vie. D'ailleurs, si l'on demande une

(1) « Pœnitebunt damnati, in quantum affligentur de pœna, quam pro peccato sustinent. » (S. Thom. q. XCVIII, art. 2.)

seconde épreuve, pourquoi n'oserions-nous pas en demander une troisième, une quatrième, et ensuite une période indéfinie, de telle sorte que la création serait sans but et sans fin?

« Si l'homme est indépendant, s'il conserve au delà de n'importe quel but et sans condition, la liberté, la possibilité de se convertir, alors il faut dire que la créature est maîtresse absolue de son sort, et que ce n'est plus Dieu qui en décide, qu'il appartient à l'homme de marquer à Dieu le but où doit s'arrêter sa création et se réaliser le dessein de sa sagesse éternelle. L'homme pourrait donc se présenter devant Dieu et lui dire : Je ne veux pas t'obéir et cependant je t'obligerai à me recevoir un jour dans ton paradis. Oui, il se tient à la porte de votre cœur, il frappe et il attend durant toute la vie. Doit-il donc attendre encore jusqu'aux siècles des siècles que la créature libre daigne se tourner vers lui? Et si elle refuse de venir à lui, faudra-t-il donc puor cela que la création reste privée de but et que Dieu s'abstienne de conclure?

« Non, Dieu n'attend plus que la créature veuille bien, en lui donnant son cœur, devenir une preuve manifeste de son amour; bon gré, mal gré, elle rendra témoignage à sa souveraine puissance. Si elle refuse de témoigner en faveur de sa bonté, elle témoignera en

faveur de sa justice. C'est ainsi que Dieu atteint son but. Le pécheur vit et vivra éternellement (1). »

Mais il vivra, éternellement séparé de Dieu : c'est son plus grand tourment.

Pendant les siècles des siècles, il verra, dans sa conscience et dans sa raison troublées et épouvantées, la longue suite de ses fautes, selon leur étendue et leur gravité. Rien ne viendra le distraire de cette contemplation solitaire, muette et désolée.

L'amour qui est le fond immortel de la nature humaine, flamme ardente qui dévore, et qui, pendant la vie, se détourne de l'infini et s'unit au fini, l'amour ne sera pas éteint ; mais privé de ces biens périssables dont il était épris, l'amour reprendra son mouvement impétueux : éternellement séparé de l'infini, éternellement séparé des objets finis, il se retourne et dévore le cœur désespéré du réprouvé.

C'est le ver qui ne meurt pas, c'est le feu qui ne s'éteint pas, c'est l'antique vautour de la Fable qui déchire les flancs de celui qui ne peut plus mourir.

Nous voyons déjà, ici-bas, une pâle et lointaine image de cette douleur infinie, dans le cœur de l'homme privé de l'objet d'un amour ardent, passionné.

(1) Franz Hettinger, *Apologie du Christianisme*, tome IV, chap. XV.

Le malheureux qui fait pitié, dévoré par l'amour et par la jalousie, souffre d'inexprimables tortures dans sa tête qui chancelle, dans sa poitrine où l'air pénètre avec peine, dans toute son âme dont les visions sombres et désolées l'épouvantent ; il étouffe et verse des larmes brûlantes, il appelle la mort qui fait passer devant ses yeux troublés, la promesse trompeuse du repos dans le sommeil éternel du suicide ; et cependant, la créature qui échappe à son étreinte, n'est pas la beauté éternelle de Dieu, elle n'est qu'une fragile et périssable créature, impuissante à remplir les profondeurs infinies du cœur de l'homme ! Oui, ce supplice aide à comprendre le supplice de l'âme du réprouvé. « On n'a pas trouvé dans les misères de la vie d'images plus expressives de l'enfer que la jalousie. Ils la connaissent, l'amertume de cette douleur, ceux qui ont aimé, ils savent que cette passion les torture et les rend féroces. De même dans l'enfer le damné est jaloux : la vue de ce Dieu qui se dérobe à lui, le rend frénétique, il voudrait l'absorber, ce Dieu, pour en priver ceux qui l'aiment et le contemplent.

« Telle est la peine de l'âme du damné. »

C'est l'homme qui fait lui-même son enfer.

Le plus grand supplice du réprouvé est l'état de séparation poignante, consciente et éternelle

qu'il a voulue pour son âme, pendant l'épreuve libre de la vie.

Mais l'homme a péché et cherché la jouissance défendue dans les deux parties de sa nature, dans son âme et dans son corps, et l'une et l'autre sont condamnées au châtiment.

C'est l'enseignement de l'Eglise et de la tradition.

La souffrance du corps est-elle l'effet naturel de l'immense douleur qui remplit l'âme séparée de Dieu? ou serait-elle l'effet d'un agent extérieur, d'un feu matériel?

La réalité du feu dans l'enfer n'est pas, sans doute, une vérité de foi, mais c'est une vérité théologiquement certaine, *theologice certa*, qu'il serait imprudent de nier.

Quelle est la nature de ce feu? Nous l'ignorons. Il est permis aux philosophes chrétiens et aux théologiens de discuter cette question, de faire connaître leur sentiment et d'attendre la réponse souveraine de l'Eglise que nous recevrons toujours avec une docilité filiale.

Le savant évêque de Boulogne, Mgr de Pressy, enseigne que l'on peut présenter, *comme bien probable, à des âmes effrayées, l'opinion selon laquelle le feu de l'enfer et le ver des réprouvés ne sont que métaphoriques*. C'est aussi l'opinion du célèbre Catharin, théologien du concile de Trente et archevêque de Conza.

Le savant Petau a réuni dans son ouvrage

des *Dogmes théologiques*, le sentiment conforme de quelques Pères de l'Eglise (1), et nous pouvons répéter, après l'auteur de l'*Apologie du Christianisme*, ces sages paroles : « Ce feu dont parle le Seigneur, est-il réel quoique non matériel, ou bien ne faut-il voir là qu'une métaphore? L'Eglise n'a rien décidé à ce propos. L'Ecriture a du vague sur cette question comme sur celle de la nature des joies des élus, et l'on peut répéter ici : l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a point éprouvé ce que Dieu prépare à ceux qui tomberont dans les mains de sa justice (2). »

Autant l'âme est au-dessus du corps, autant la désolation qui la tourmente, quand elle voit s'étendre au loin devant sa pensée saisie d'épouvante, les siècles des siècles de son châtiment, l'emporte sur la souffrance physique de son corps. Si nous cherchons, cependant, à comprendre cette souffrance physique, la terre nous en donne un exemple qui éclaire les recherches inquiètes de notre esprit.

Il semble, en effet, que le degré suprême de la souffrance que nous puissions endurer dans notre corps, pendant la vie, se traduise par une

(1) Petau, *Dogm. théol.*, tome III, liv. III, c. v. — Voir aussi : Sylvius, q. 70. — Vasquez, *Disput.*, 243, c. 1, tome II, 1a pars. — Gazzamga, tome IV. — Natalis Alexander, *dissert.*, 43, sæculo quarto, prop. 2, et Carle, doct. en théol., *Du Dogme catholique de l'enfer*, p. 377.

(2) Franz Hettinger, *Apolog. du Christ.*, tome IV, p. 413.

fièvre et une soif dévorantes, qui dominent toute autre douleur, et qui consument comme le feu. Sur le champ de bataille où il est couché, le soldat blessé, mutilé, labouré par le fer, a soif et demande de l'eau. Dans une description navrante du lendemain d'une bataille, le docteur X*** s'exprime en ces termes :

« Ici est un soldat, entièrement défiguré dont la langue sort démesurément de sa mâchoire déchirée et brisée ; il s'agite et veut se lever, j'arrose d'eau fraîche ses lèvres desséchées et sa langue durcie ; saisissant une poignée de charpie, je la trempe dans le seau que l'on porte derrière moi, et je presse l'eau de cette éponge dans l'ouverture informe qui remplace sa bouche... Là est un autre malheureux dont une partie de la face a été enlevée par un coup de sabre... je lui donne à boire et fais couler sur son visage saignant quelques gouttes d'eau pure... Plus loin, un caporal qui a reçu une balle dans le flanc gauche... son état ne laisse plus d'espoir... je l'aide à boire et il me remercie (1). »

Les chrétiens soumis à la torture, en haine de la foi, n'éprouvent qu'une sensation terrible, la sensation d'une soif dévorante qui les rend presque insensibles aux autres supplices infligés à leur corps, quelle que soit, d'ailleurs, leur

(1) *Souvenirs de Solférino.*

intensité. Je tiens ce détail d'un vénérable missionnaire qui avait passé trente ans dans la Chine, et interrogé souvent lui-même de malheureux apostats, rendus à la liberté, après avoir renié leur foi dans l'épreuve de la torture. Rapprochez ces observations du cri du mauvais riche qui demande à Lazare une goutte d'eau fraîche, et du cri suprême de Notre-Seigneur sur la croix : J'ai soif, et peut-être comprendrez-vous alors le feu de l'enfer.

Quand le poète toscan qui chante en vers fameux, les sévères enseignements de la théologie, veut dégager le caractère le plus redoutable de l'enfer, il s'arrête à cette durée sans fin, qui épouvante, dans le supplice des désespérés.

Soit que l'on considère la peine de l'âme, soit que l'on considère le châtiment du corps, nous voyons que la pensée de cette éternité fait naître la plus grande des terreurs.

Per me si va nella citta dolente:
Per me si va nell' eterno dolore:
Per me si va tra la perduta gente.
Giustizia mosse'l mio alto Fattore:
Fece mi la divina Potestate,
La somma Sapienzia, e'l primo amore.
Dinanzi a me non fur cose create,
Se non eterne, ed io eterno duro:
Lasciate ogni speranza voi, che' ntrate (1).

(1) Dante, canto. III. « Par moi, l'on va dans la cité des larmes ; par moi, l'on va dans l'abîme des douleurs, par

IV

C'est l'idée de justice, c'est l'amour de l'ordre, c'est l'aversion du mal qui expliquent l'éternelle séparation du ciel et de l'enfer.

Il ne faut pas prêter à Dieu des sentiments indignes de sa grandeur et de sa sainteté, ni voir en lui un tyran cruel, vindicatif, animé par les passions de la haine et trouvant sa satisfaction à contempler les tortures des réprouvés, à prêter l'oreille à leurs cris désespérés, à suivre le progrès profond de leurs tourments.

Quand j'entends des ennemis de la foi chrétienne accuser nos apologistes de faire ainsi, d'un Dieu saint et juste, un être vindicatif, haineux, je ne peux me défendre d'une grande tristesse, et je gémis de voir dénaturer les plus hautes vérités de la religion par des mensonges qui peuvent irriter les âmes contre la majesté de Dieu.

Qu'il comble les justes des témoignages de son amour infini ou qu'il accable les réprouvés,

moi, l'on va au sein des races criminelles ; la justice anima mon grand Créateur. La divine Puissance m'a faite. La souveraine sagesse et le premier amour m'ont fait au commencement des choses créées, après les choses éternelles, et moi, je dure éternellement. Laissez toute espérance, vous qui entrez. »

en leur laissant connaître et sentir les effets effroyables de la séparation qu'ils ont voulue par leur coupable et persistante révolte contre lui, Dieu ne cesse pas de manifester sa justice et d'obéir aux lois inviolables de sa sagesse (1). Jusque dans ce châtiment des réprouvés, la justice distributive de Dieu se fait sentir, car la peine des damnés n'est pas infinie. Si elle était infinie, en effet, elle serait identique dans tous les réprouvés, et il n'y aurait plus de différence ou d'inégalité entre le châtiment d'un grand coupable qui aurait commis une longue suite de crimes pendant la vie, et le châtiment du pécheur qui n'aurait commis qu'un seul péché mortel. Une telle doctrine est condamnée par la conscience ; et l'Eglise nous prescrit de croire à l'inégalité des tourments (2), selon la diversité des œuvres mauvaises que le coupable doit expier.

C'est, d'ailleurs, l'enseignement de Notre-Seigneur, qui nous rappelle souvent, et en termes précis, que le Juge nous demandera compte des talents reçus. Nous devons répéter, avec Bossuet, cette parole si conforme à la

(1) « Est concedendum, quod pœnæ inferuntur a Deo non propter se, quasi in ipsis delectatur, sed propter alios, scilicet, propter ordinem imponendum creaturis ; in quo bonum universi consistit. Exigit autem hoc ordo rerum, ut proportionaliter omnia divinitus dispensentur. » (S. Thom. *Contr. Gent.*, III, 144.)

(2) « Pœnis tamen disparibus puniendos. » (*Concil. Florent., in Decret. unionis*)

raison et à la révélation: « Les souffrances sont proportionnées aux divers péchés suivant les règles que Dieu sait (1). »

La raison s'arrête, il est vrai, saisie d'épouvante, en présence de cet enfer, que le pécheur se fait à lui-même; et si équitable que soit la justice éternelle, l'appréhension des supplices dont l'image vient de passer devant nos yeux, laisse dans notre âme une impression de douloureuse angoisse et de terreur qui rappelle l'horrible fatigue d'un cauchemar.

Cependant, cette vision est salutaire, et cette pensée n'est jamais stérile. C'est elle qui console le juste quand il voit ici-bas la sainteté de Dieu outragée, l'Eglise persécutée, la justice violée, les impies et les persécuteurs honorés, triomphants, acclamés. C'est elle qui nous soutient, dans le combat si rude que nous livrons aux passions; la vue de ces douleurs vengeresses de l'enfer éteint en nous les ardeurs provocantes de la concupiscence, et la fascination des images sensuelles des plaisirs sensibles. C'est elle qui inspire les grands sacrifices du renoncement chrétien, les austères pénitences des cloîtres et des Thébaïdes, et cet apostolat des saints qui veulent à tout prix, à l'exemple et par la vertu du Christ, arracher à ces châtiments qui les épouvantent, les âmes compromises dans les hasards et dans les périls de la vie.

(1) *Sentiment sur la démonstr., de Dom François Lami.*

La crainte d'un châtiment temporaire ou d'une expiation, après la mort, n'aurait pas sur nos décisions et sur notre vie cette efficacité puissante. Si tout homme avait la certitude absolue, que, quelle que soit sa conduite en ce monde, il jouira un jour d'un bonheur éternel, les sources des grands sacrifices et des viriles résolutions tariraient dans sa volonté. L'attrait fascinateur des passions qui lui promettent une jouissance immédiate, l'emporterait sur la crainte d'une punition qui doit finir et qui lui semble, d'ailleurs, toujours éloignée. Le cloître abandonné ne verrait plus des pénitents courageux briser leur corps, dompter la nature, et faire de leur âme un holocauste dévoré par le feu du sacrifice, pour échapper à une punition momentanée. Le zèle des apôtres se ralentirait, et si violent, si profond que puisse être l'amour de Dieu, l'apôtre ne consentirait plus à braver les fatigues de l'apostolat et les supplices du martyr, s'il avait la certitude qu'un jour toute créature verra Dieu, se reposera dans sa contemplation, et que l'universel bonheur de toutes les âmes, consacrées, rachetées, tansfigurées par Jésus-Christ, doit enfin réparer, d'une manière irrévocable, les défaillances et les révoltes passagères de la vie!

Qui de nous peut, d'ailleurs, pénétrer les secrets pleins d'espérance de la dernière heure de ceux qui ont conservé la foi?

Nous savons, sans doute, que tout homme qui refuse de demander pardon à Dieu pendant la vie, recevra le châtiment éternel qu'il aura mérité; mais, à ce moment solennel, et dans les douleurs suprêmes de l'agonie, quand l'infini néant de la terre, et de ce qu'elle a donné de consolation, de richesse, d'amour et d'honneur, apparaît à travers une saisissante lumière; quand la grandeur, la beauté, les immortelles espérances de la foi chrétienne se présentent à nous, au seuil de la demeure nouvelle qui ouvre déjà ses portes mystérieuses, devant notre âme désanchantée et profondément émue; quand cette âme, enfin, est encore sollicitée, avertie, appelée, pieusement troublée par les prières des parents et des amis, par les suffrages de l'Église et des saints, par les mérites du sang de Jésus-Christ, qui veut sauver tous les hommes, ne pensez-vous pas qu'elle aura une pensée, un regard, un cri pour dire à Dieu que, malgré les défaillances trop souvent renouvelées de la vie, malgré les égarements et le vertige qui ont entraîné sa nature si fragile, loin des sentiers austères du devoir, il restait encore en elle, baptisée et croyante, une place qui était pour le repentir et pour Dieu.

V

C'est à ces âmes qu'il faut rappeler souvent la pensée consolante du purgatoire. Nous savons que rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux (1), et que les justes eux-mêmes, ceux qui n'ont pas expié suffisamment leurs fautes, pendant la vie, subiront l'expiation du purgatoire, et je m'étonne qu'une vérité si consolante pour l'homme, si conforme à la justice et à la sainteté de Dieu, puisse être encore ou niée par l'hérésie, ou négligée par ceux qui redoutent les sévérités du dernier châtiment?

La raison chrétienne qui nous fait connaître avec le secours de la foi, la sainteté de Dieu, de ce Dieu qui voit des imperfections même dans les anges, nous apprend aussi que nous restons toujours imparfaits, que nous sommes loin de cette pureté de vie qui convient aux élus, et qu'après tous les pardons demandés et tous les repentirs promis, notre âme n'a pas encore revêtu ce vêtement dont la blancheur sans tache plaît à Dieu. Elle nous apprend aussi que, malgré nos faiblesses coupables, le sang de l'Agneau a néanmoins effacé nos péchés, et que

(1) Isaïe, XXXV, 8. — *Sagesse*, VII, 25. — S. Jean, *Apocal.*, XXI, 27.

l'abîme de l'enfer est fermé sous nos pas. Pour achever l'expiation des fautes qui sont effacées, nous croyons au purgatoire, à ce lieu d'expiation, où les âmes pardonnées, qui n'ont pas souffert, ici-bas, la pénitence volontaire, infiniment plus facile que celle de l'autre monde, se purifient des dernières souillures qui offensent le regard de Dieu (1).

Tel est l'enseignement de la foi, qui défie les séparations de la mort, qui se complète, en nous rappelant que nous pouvons penser à ceux que nous avons perdus, les aimer, prier pour eux, leur être utile, et abréger par ces suffrages de l'amour et de la prière, que Dieu daigne encore accepter, la durée de leur expiation, avant leur salut éternel.

La sagesse païenne elle-même avait pressenti l'existence d'un lieu d'expiation temporaire, pour les âmes qui ne sont pas encore assez pures, et qui n'ont pas mérité la possession immédiate de la gloire.

Ecoutez, encore une fois, Platon : « A peine séparées de leur corps, les âmes arrivent devant

(1) « Il est de foi : 1° que les justes qui meurent sans avoir entièrement satisfait à la justice divine, doivent subir, après cette vie, des peines temporaires qu'on désigne par le nom de purgatoire ; 2° que les âmes du purgatoire trouvent du soulagement dans les prières de l'Eglise. Voilà ce que la foi nous enseigne, mais elle s'arrête là. » (Le cardinal Gousset. *Théol., dogm.*, t. II, p. 143 (in-8°). « Cum catholica Ecclesia... docuerit, purgatorium esse, animosque ibi detentas, fidelium suffragiis juvari. » (*Conc. Trid.*, sess. XXV, (*Decret. de Purgatorio.*)

le juge qui les examine attentivement. Quand il reconnaît une âme défigurée par le péché, il l'envoie aussitôt dans les cachots où elle doit subir les justes châtiments de son crime... Mais il y en a qui profitent des peines qu'ils endurent, et qui expient leurs fautes. Cette purification ne s'opère en eux que par des douleurs et des souffrances, car il n'y a pas d'autres moyens d'être délivré de l'injustice. Quant à ceux qui ont commis les plus grands crimes et qui, par cet excès même de perversité, sont devenus incurables, ils servent d'exemple, mais leur supplice leur est inutile, ils restent incapables de guérison (1). »

La pratique de la prière pour les morts était familière à la nation juive, et cette pratique est l'affirmation de la foi ancienne à l'existence du purgatoire et à l'efficacité de nos suffrages. Nous lisons, en effet, au deuxième livre des Machabées : « Et, après avoir fait une collecte, il envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés des morts... C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

L'Evangile continue l'enseignement judaïque et le complète : « Accorde-toi promptement, dit Notre-Seigneur, avec ton ennemi, pendant

(1) Platon (*Gorgias* et *Phédon*).

que tu es en chemin avec lui, de peur que ton ennemi ne te livre au juge, et que le juge ne te livre au ministre de la justice, et que tu ne sois jeté en prison. Car, alors, en vérité, je te le dis, tu ne sortirais pas de là que tu n'aies payé tout, jusqu'à la dernière obole (1). » Notre-Seigneur indique ainsi clairement l'existence d'un lieu d'expiation, d'où l'on ne sortira qu'après avoir restitué jusqu'à la dernière obole. Ailleurs, le Seigneur nous dit qu'il y a un péché qui ne sera remis ni en cette vie ni en l'autre (2), nous laissant reconnaître ainsi qu'il y a des péchés qui seront remis, après la mort, dans un autre monde. Dès les premiers siècles de l'Eglise, nous voyons les fidèles conserver la pieuse pratique de la prière pour les trépassés : Tertullien, saint Augustin, saint Cyprien, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze répètent l'enseignement divin, et nous apprennent que les saintes liturgies, dès la plus haute antiquité, invitaient les fidèles à rappeler les défunts dans leurs prières (3). Saint Jean Chrysostome consolait ses fidèles des douleurs de la séparation, par l'espérance chrétienne de l'efficacité de leurs suffrages pour les trépassés : « Vous dites : Je pleure ce cher défunt parce qu'il est mort en

(1) S. Matth., v, 25, 26. — S. Luc, xii, 58, 59.
(2) S. Matth., xii, 32. — Voy. S. Marc, iii, 28, 29.
(3) Tertull. *De corp. a milit.*, c. iii. — S. Cypr. *Epist. I, VI.* — S. Cyrill. de Jérus. *Catech., mystag., V*, vi. — S. Grég. de Naz. *Orat. XXXIX*, 19. — S. Aug. *Civitas Dei*, XXI, 24.

état de péché... Alors venez-lui en aide, autant que vous pourrez, non par des larmes, mais par des prières, des supplications, des aumônes, des offrandes. Ce n'est pas en vain que nous faisons mention dans le saint sacrifice de ceux qui ne sont plus de ce monde, nous savons que nous pouvons ainsi adoucir leurs souffrances. Il n'est pas même impossible que nous obtenions pour les morts un pardon complet. Pourquoi donc cette douleur continuelle et cet abattement? Pourquoi de tels gémissements quand vous pouvez obtenir de si grandes grâces pour ceux que vous pleurez (1)? »

C'est ainsi que, longtemps avant le concile de Trente, dès les premiers âges de l'histoire de l'Eglise, et même chez les peuples de l'antiquité, la croyance au purgatoire et la consolante pratique de la prière pour les morts se sont affirmées. L'esprit, effrayé des justes et redoutables sévérités dont l'enfer est l'expression éternelle, s'arrête avec un repos plein d'espérance, à cette pensée du purgatoire, qui nous laisse voir la bonté de Dieu et sa sainteté infinies.

VI

J'ai mentionné le très remarquable traité de saint Augustin sur le soin que l'on doit aux

(1) S. Jean Chrys. *Hom.*, *XLI*, 4 *in I Cor.*
Consulter la note A, à la fin du volume.

morts, *de cura pro mortuis*. L'enseignement précis de cet ouvrage, rapproché des révélations de l'épigraphie chrétienne, laisse voir dans tout son éclat, la croyance universelle de l'Eglise, dès les premiers siècles de son histoire, à l'intercession des saints et aux souffrances expiatrices du purgatoire. A ce point de vue, et en présence des négations protestantes, la question est trop grave pour ne pas arrêter un instant notre attention.

Consulté par saint Paulin, évêque de Nole, sur l'utilité, pour les défunts, de l'intercession des martyrs, saint Augustin reconnaît d'abord les avantages de ces prières et de ces suffrages des martyrs, pour tous les fidèles: « A l'autel, nous ne faisons pas mémoire des martyrs de la même manière que nous le faisons pour les autres fidèles qui reposent en paix; nous ne prions pas pour eux, mais nous leur demandons de prier pour nous (1). »

C'est la doctrine catholique de la communion des saints, si clairement formulée, plus tard, dans la vingt-cinquième session du Concile de Trente, que vous venez d'entendre. Il y a une étroite union, et un continuel courant de prières et d'amour, de supplications et de secours, entre les trois églises du ciel, du purgatoire et de la terre, entre toutes les parties et

(1) *De cura pro mortuis*, § 19, 20, 21.

tous les membres du corps mystique de l'Eglise, dont Jésus-Christ est la tête et dont le Saint-Esprit est le cœur ; et Dieu répond par les largesses de ses pardons et de ses grâces, au grand cri de pitié, *cum clamore valido*, de son Fils sur la croix, et de tous les justes, dans tous les temps, avec son Fils immolé.

Et ce cri avait été préfiguré, d'une manière saisissante, par les clameurs des taureaux et des animaux égorgés, par les sacrificateurs, dans les réalités prophétiques de l'ancienne loi.

Saint Augustin expose, d'ailleurs, une pensée assez clairement exprimée déjà dans les savants écrits des Pères de la primitive Eglise, de saint Ignace (1), saint Cyprien (2), saint Cyrille de Jérusalem (3), et plus tard de saint Maxime de Turin (4), saint Basile (5), et dans les livres de la plus ancienne liturgie (6).

Que les saints et les martyrs intercèdent pour nous auprès de Dieu, c'est donc la croyance universelle de l'Eglise. Les textes que nous venons de citer l'établissent, et un épigraphiste d'une science également sûre et très étendue, a pu l'affirmer ainsi, dans une étude

(1) S. Ign. *Epist. ad Tullianos, XIII.*
(2) S. Cypr. *Epist. LVII* (in fine).
(3) S. Cyrill. *Catech., XXIII, Mystagog. V*, cap. IX.
(4) S. Max. de Tur. *Homil. in natal. SS. Taurin.* (Biblioth. Max. PP., t. VI, p. 41.)
(5) S. Basile. *Homil. in XL Martyr.* (Migne *Patrol. græc.*, t. XXXI, col. 523.)
(6) Renaudot, *Liturg. orient.*, t. I, p. 515. — Muratori, *Liturg. Rom. vetus* (*Liturg. Leonian.*), col. 596.

dont nous résumons les conclusions : « Le dogme de l'intercession des saints représentait aux yeux des fidèles une idée très nette. Ceux-ci, en effet, considérant les martyrs comme des patrons ayant en quelque sorte envers leurs clients des devoirs de protection et d'assistance analogues à ceux qui incombaient aux familles nobles de Rome envers les *humiliores* qui demandaient leur patronage. Cette protection, les martyrs ne l'accordaient pas seulement aux fidèles; les cités elles-mêmes en ressentaient les effets. Saint Augustin parle d'une apparition de saint Félix aux habitants de Nole, lorsque cette ville était assiégée par les Barbares. L'épigraphie chrétienne atteste à son tour que les villes avaient la plus entière confiance dans la protection des martyrs, et qu'elles comptaient sur eux pour les protéger contre tout danger temporel. Saint Maxime donne à cette croyance l'appui de son autorité (1). »

Mais ce n'est pas seulement pour les vivants, c'est aussi pour les défunts, que l'intercession des saints est puissante, et la croyance de l'Eglise, à cet égard, s'affirme encore, dès les premiers siècles de l'histoire ecclésiastique. Aussi, lorsque saint Augustin répond à saint Paulin de Nole, il peut lui rappeler que la

(1) Tourret, *Etude épigraphique sur un traité de S. Augustin*. Tirage à part. L'auteur a su mettre, dans cette étude, une grande érudition au service d'une rare pénétration d'esprit.

prière pour les morts était déjà en usage dans toute l'Eglise, *universa pro defunctis Ecclesia supplicare consuevit,* et cet usage était connu des Juifs, puisqu'il est fait mention, au livre des Machabées, comme nous l'avons rappelé, du sacrifice offert pour les morts. « Lors même, écrit saint Augustin, que nous ne trouverions dans l'Ecriture aucune parole relative à la prière pour les morts, nous devrions tenir grand compte de la coutume établie par l'autorité de l'Eglise universelle ; c'est elle, en effet, qui a placé la recommandation des défunts parmi les prières que le prêtre offre à Dieu pendant le sacrifice de l'autel... Ne croyons pas pouvoir être utiles aux défunts que nous voulons soulager, autrement que par les supplications solennelles du sacrifice de l'autel et du sacrifice de nos prières et de nos aumônes (1). »

Comme le fait observer le savant auteur que nous avons déjà cité, l'histoire et les monuments chrétiens témoignent avec évidence de la coutume universelle de l'Église de prier pour les morts. Les constitutions apostoliques ordonnent des prières, à des jours déterminés (2) : Tertullien impose à la femme chrétienne la prière pour son mari décédé (3) ; les écrits des Pères (4)

(1) *De cura,* § 3, 6, 7, 22.
(2) *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. 41, 42. (Labbe, *Conc.*)
(3) Tertullien. *De monoganna*, x.
(4) Tertullien. *De corona,* III. — S. Cyrill. Hierosol., *Catech., XXIII.* (*Mystag., V,* cap. IX.) — S. Cyprian.,

et les anciennes liturgies (1) concordent avec les inscriptions funéraires, en si grand nombre, sur les tombes chrétiennes, qui recommandent l'âme des défunts aux prières des vivants (2).

Rien n'est plus touchant que les inscriptions funéraires des tombes chrétiennes de la primitive Eglise, dans les cimetières et dans les proscynèmes. La foi ardente qu'elles témoignent dans l'efficacité des prières des vivants et de l'intercession des saints, l'invitation pressante qu'elles expriment, et qui s'adresse aux parents et aux survivants, de ne pas oublier les âmes livrées à la justice éternelle ; le cri d'espérance et de frayeur, la prière éplorée et confiante, la douleur et l'amour qu'elles contiennent, tout ici vous émeut et vous répète combien était profonde la croyance si consolante au dogme de la communion des saints.

C'est ainsi que les premiers chrétiens voulaient être ensevelis auprès des tombeaux des martyrs, dont le voisinage semblait devoir les protéger auprès de Dieu, et établir entre eux une parenté mystique; ils étaient dominés par la pensée qui inspirait saint Ambroise, lorsqu'il écrivait ces paroles qui condamnent les adversaires du culte que nous rendons aux reliques

Epist. LXVI, édit. Baluze. — Clem. Alex., *Strom.*, VII. 12. — S. Joann. Chrysost., *De sacerdotio*, VI, 4, etc.

(1) Muratori, *Liturg. Romana vetus*, t. I, p. 761 ; t. II, p. 223. — Mabillon, *Liturg. gallic. vetus*, p. 278, 280, etc.

(2) Tourret. *Op. cit.*, p. 29.

des saints : « J'aime des reliques que je puis embrasser; j'ai un tombeau sur lequel je peux me faire ensevelir, et je crois me recommander à Dieu davantage, si je repose au-dessus des ossements d'un saint (1). »

Au premier âge de l'Eglise, au sein des premières persécutions qui ensanglantèrent son berceau, les chrétiens déposaient les corps des martyrs dans les catacombes, dans des *cubicula;* c'est autour de ces tombes sacrées des premiers confesseurs de la foi, que les chrétiens voulaient être ensevelis. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, après que Constantin eut choisi, lui-même, pour lieu de sa sépulture, la basilique des saints Apôtres, que les largesses de sa foi avaient fait élever, les chrétiens demandèrent à être ensevelis dans les églises dédiées aux martyrs. Mais le nombre croissant de ces sépultures amenait des abus, et dès l'année 381, une loi édictée par Gratien, Valentinien et Théodose défend d'ensevelir les morts dans les temples des martyrs. Plusieurs Conciles et des Capitulaires de Charlemagne en renouvelant les anciennes prohibitions, témoignent que la piété confiante des fidèles avait été plus forte que les édits par lesquels on voulait en réprimer les abus (2).

Ces textes des Pères, ces inscriptions funé-

(1) S. Ambrosius, *De excessu fratris sui Satyri,* § 18.
(2) Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1252, 1253, 1230. — Baluze, t. I, p. 504, 731.

raires, ces sépultures dans les catacombes et dans les basiliques auprès des restes sacrés des justes et des martyrs, comme tous ces témoignages proclament bien haut la perpétuité de la foi chrétienne à l'intercession des saints, à l'expiation du purgatoire, à la résurrection de la chair, à l'union, enfin, des trois Églises, dans les mystères de la communion des saints !

VII

La théologie chrétienne apprend peu de chose sur l'état et sur les souffrances des âmes du purgatoire. Après avoir lu ce que saint Thomas, saint Bonaventure et Suarès ont écrit sur cette question, nous savons que la souffrance du purgatoire consiste essentiellement dans la privation de la vue de Dieu, et que cette souffrance est indicible ; nous savons que, dans ce lieu d'expiation, les âmes séparées de leurs corps, ne peuvent ni faire pénitence, ni mériter, ni satisfaire, et qu'elles ne sont plus, selon l'expression du Père Faber, sous la juridiction miséricordieuse du Vicaire de Jésus-Christ, qui distribue avec les indulgences, les trésors de l'Eglise ; nous savons qu'elles dorment le sommeil de la paix, *dormiunt in somno pacis,* car elles sont dans la grâce et dans la sainteté.

Malgré la douleur qui achève de les purifier, elles appartiennent au corps de Jésus-Christ, et elles ont conservé les dons, les grâces, les vertus, les mérites de leur vie ; nous savons que leurs prières sont efficaces, et que nos sacrifices, nos supplications, nos œuvres de miséricorde contribuent à abréger la durée de leurs souffrances, et nous assurent par elles, de nouveaux et puissants intercesseurs auprès de Dieu ; nous savons, enfin, qu'au sein de ces grandes et indicibles souffrances du *sens* et du *dam*, elles reconnaissent l'infinie justice de la main qui les frappe, de l'éternelle sagesse qui les prépare aux visions de la gloire ; et, loin de s'irriter contre Dieu, heureuses de voir l'ordre divin et la volonté souveraine respectés par leurs propres douleurs, par leur état de purification, elles le remercient encore de ses bienfaits.

Ces âmes peuvent demander quelquefois elles-mêmes aux vivants, avec la permission de Dieu, ce secours particulier de nos prières, et réveiller leur souvenir dans l'esprit de ceux qu'elles ont connus pendant leur existence, et qui sont encore sur la terre. C'est l'enseignement formel de saint Thomas d'Aquin, du cardinal Bona, des maîtres de la vie spirituelle et des saints dont la vie est pleine du récit de ces apparitions merveilleuses des défunts (1). Il

(1) « Permittuntur viventibus apparere... ad suffragia expetenda quantum ad illos qui in purgatorio detinentur. »

faut, sans doute, une grande prudence pour constater la réalité de ces rapprochements mystérieux des âmes ; il faut une grande réserve, en présence des dépositions souvent trompeuses d'une imagination facile à troubler; mais le fond de la doctrine est au-dessus de ces difficultés, et la certitude de la possibilité et de la réalité de ces apparitions n'est pas à discuter.

Ces âmes qui appartiennent à l'Eglise souffrante, apparaissent ordinairement aux vivants sous la forme et dans une attitude qui excitent la pitié de ceux qui les voient. Souvent, leur visage est triste, des flammes ardentes les environnent ; d'autres fois, elles traversent le champ des visions de l'âme, comme une flamme, une ombre, une nuée; c'est toujours un signe matériel qui nous étonne et qui éveille en nous leur souvenir, en nous excitant à prier pour la délivrance de ceux que nous avons connus (1).

Certains théologiens mystiques qui ont

(S. Th., *Suppl.*, q. 69, art. 3.) — « Ut nostris adjuti suffragiis istius a pœnis liberentur. » (Bona, *De discretione spirituum*, p. 309.)

(1) « Animæ in purgatorio patientesqum apparent, variis modis se videndas præstant, semper tamen ita ut commiserationem in videntibus excitent. Sæpe sub mœstis speciebus, ardentibus flammis circumfusæ ; modo in formis quas corpora eorum vel in vita, vel post mortem habuerunt, modo etiam sub figuris lucis, flammæ, nubis, umbræ et aliarum rerum apparent, ita tamen ut a videntibus aut signo quodam aut verbo cognoscantur. » (Voss, *Direct. Mystic., Compend.* Scaramelli, l. II, p. II, c. 1, a. 1, n. 5, 365.)

étudié ces questions avec une attention sévère, ont indiqué d'autres signes, qui avertissent du moment de l'apparition de ces pauvres âmes, trop oubliées. Ces signes particuliers, ce sont des soupirs, des gémissements, des sanglots, des bruits de voix, des coups frappés (1). D'autres fois, l'action sensible et extérieure fait défaut, mais c'est par un pressentiment douloureux, par une impulsion profonde et mystérieuse, par une sorte d'obsession charitable et intime de l'esprit, que Dieu permet à ces âmes de recourir à notre intercession et de réveiller en nous leur souvenir.

Apparaissent-elles dans leur propre corps ou dans un corps d'emprunt, écrit le cardinal Bona, peuvent-elles former ce corps d'emprunt, par leur puissance naturelle, ou doivent-elles recourir au ministère des anges? apparaissent-elles en réalité, ou bien des anges prennent-ils la forme de leur corps? Les théologiens agitent ces questions, et ne les tranchent pas (2).

La raison ne peut élever aucune objection sérieuse contre cet enseignement consolant, fondé sur la doctrine chrétienne de la communion des saints. Nous aimons à voir se pro-

(1) « Duobus modis defunctorum spiritus hominum rebus adesse possunt aut etiam cognoscendos se exhibent. Præsentiæ indicia sunt verbera quæ quandoque infligunt, tristis gemitus, tumultus excitati... et his similia. Cognoscendos se exhibent quando formas sui in sensibus nostris relinquunt. » (Tyrens. *De spir. apparit.*, c. XII. n. 1, p. 41.)

(2) Card. Bona, *De discret. spirit.*, c. XIX, n. 8, p. 309.

longer ainsi, au delà de la tombe, à travers les ténèbres et les douleurs de la séparation, et jusque dans cette demeure du purgatoire, encore impénétrable à nos curiosités ardentes, ces liens de reconnaissance et de tendresse qui ont uni les âmes pendant la courte durée de la vie.

Ces avertissements pressants des morts aux vivants n'étonnent pas davantage ma raison. N'est-ce pas toujours par le visible que l'invisible parle à nos âmes, et toute la vie du chrétien n'est-elle pas une continuelle et pressante invitation de la grâce ou de l'invisible, qui sollicite mon âme au bien par les choses visibles : par une lecture, une visite, un deuil, un chant sacré, le son d'une cloche, une parole amie, un retour, une séparation? Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas permettre aux âmes suppliantes qui nous sont chères et qui souffrent, de nous parler elles aussi, à travers les impressions que les objets matériels font encore sur nos sens?

Que pourrais-je même opposer à la possibilité des apparitions de ces âmes, sous l'enveloppe sensible d'un corps où je reconnais leur ressemblance? Ne vois-je pas une réelle et profonde harmonie entre ces apparitions personnelles et le dogme de la résurrection générale des corps?

L'âme ne perd jamais cette énergie secrète, cette force plastique, avec laquelle elle animait son corps pendant la vie. Au jour de la résurrection générale, elle prendra dans le grand

réservoir de la nature, des éléments, molécules, atomes, et elle les pénétrera de son souffle, elle en fera son corps ressuscité. Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas déjà permettre aux âmes souffrantes d'exercer d'une manière extraordinaire, et dans un cas particulier, cette fonction vitale, cet acte qui reste encore en elles en puissance et qui leur permet d'animer le corps?

Nous avons exposé la croyance et l'enseignement de l'Église sur les rapports des deux Églises souffrante et militante, sur l'union des âmes qui souffrent dans le purgatoire avec les âmes qui sont encore sur la terre; il reste encore, sans doute, des ténèbres à dissiper; notre âme, inquiète de l'avenir qui nous est réservé et de l'état de ceux qui nous ont précédés dans les régions de l'autre vie, après avoir partagé nos périls d'ici-bas, cherche une plus vive lumière, une plus grande manifestation de la vérité!

Ce que nous savons suffit, néanmoins, pour nous donner une idée saisissante de la sainteté et de la justice redoutable de Dieu, qui n'ouvre les portes de la gloire et qui n'accorde les surnaturelles visions de son essence qu'aux âmes d'une pureté dont la mesure effraye notre faiblesse! Un sentiment d'espérance reconnaissante tempère ces frayeurs, lorsque nous entendons l'Eglise expliquer le caractère transitoire des souffrances des âmes du purgatoire et nous inviter à les soulager.

DISSERTATION

DE M. L'ABBÉ ÉMERY

SUR

LA MITIGATION DE LA PEINE DES DAMNÉS

Cette dissertation théologique est l'œuvre de M. Émery, supérieur général de la Congrégation de Saint-Sulpice. Elle a été publiée par M. l'abbé Migne, dans les œuvres complètes de M. Émery, et par M. Carle, docteur en théologie du Collège Romain, dans son ouvrage : *Du dogme catholique sur l'enfer*. Après avoir examiné cette dissertation, la Congrégation de l'*Index* a déclaré n'y avoir rien trouvé qui méritât des censures. Les Dominicains, dont on connaît la sévère orthodoxie, l'ont conservée dans la bibliothèque de la Minerve, à la disposition des lecteurs. Longtemps avant M. Émery,

de savants théologiens s'étaient occupés de cette question importante de la mitigation des peines des damnés, je n'en citerai qu'un, Sybilla, dominicain de Venise, qui expose avec étendue les raisons et les preuves opposées.

Le R. P. Ventura cite cette dissertation et l'apprécie, en ces termes : « Il est possible que « les damnés éprouvent de temps en temps « des allégements de leurs souffrances. C'est « au moins l'opinion de saint Thomas et de « bon nombre de docteurs catholiques... « Voyez la savante dissertation de M. l'abbé « Émery, intitulée *l'Enfer*, éditée dernière- « ment et enrichie de nouveaux éclaircisse- « ments et d'importantes notes par M. Carle. « On y trouve réunis les passages des Pères « de l'Église et des docteurs catholiques qui « ont soutenu, comme n'ayant rien de con- « traire à la foi, l'opinion de la mitigation des « peines des damnés. » (*La Raison philosophique et la Raison catholique :* tom. III, conférence XXI. *L'éternité des peines*, par le R. P. Ventura, examinateur des évêques et du clergé romain.)

Une lettre de M. Émery à M. l'abbé de Varicourt, vers la fin de l'année 1808, nous apprend des détails pleins d'intérêt sur l'origine de ce travail. « Je vous envoie, écrit-il, une brochure qui est, peut-être, ce que j'ai fait de mieux et avec plus de soin.

« C'est une dissertation qui devait accompagner l'édition des *Pensées de Leibniz*, qui est faite, par conséquent, depuis cinq ou six ans, et que j'ai cru devoir supprimer par prudence. Je l'ai examinée et perfectionnée, depuis, je l'ai fait examiner, et, enfin, dans la crainte qu'un travail que je crois utile ne fût entièrement perdu après ma mort, je l'ai fait imprimer, mais, j'en ai fait retirer jusqu'ici tous les exemplaires, je n'en ai donné qu'un très petit nombre *à quelques savants évêques qui l'ont tous approuvé*. J'en ai envoyé trois exemplaires à Rome, un au P. Fontana, théologien du Pape, aujourd'hui général des Barnabites, à qui je l'avais communiqué manuscrit, lorsqu'il accompagna le Souverain Pontife à Paris, les autres aux Cardinaux Antonelli et di Pietro, qui m'en ont remercié.

« Le Père Fontana m'a proposé d'en envoyer deux exemplaires au Pape, qu'il se chargerait de lui présenter, persuadé que le Saint-Père le lirait avec plaisir. C'est cette dissertation que je vous envoie. »

Nous voyons dans une note écrite de la main de M. Émery, que le Saint-Père le fit remercier de son envoi, que les Cardinaux Antonelli et di Pietro et les théologiens les plus estimés de Rome qui avaient reçu du P. Fontana cette dissertation n'y avaient trouvé aucun principe contraire à la foi.

Le vénérable Archevêque d'Aix ne se contenta pas de lui exprimer sa satisfaction, il lui signala même cet argument en faveur de sa thèse :

« J'ai lu avec une extrême satisfaction votre dissertation. On ne peut rien voir de plus exact, de plus impartial, de plus complet. Je suis tout à fait de votre sentiment, et je crois que les temps présents et les esprits d'aujourd'hui demandent que ce sentiment soit généralement adopté. Je n'y vois rien que de très ménagé pour les adversaires.

« Je trouve que quand vous vous objectez quelques décisions qui défendent les prières pour les réprouvés, vous pourrriez dire que les défenses mêmes, en désignant l'espèce des réprouvés pour lesquels on défend de prier (comme les péchés contre le Saint-Esprit), supposent qu'on peut prier pour les autres. »

Le Souverain Pontife chargea le P. Fontana d'exprimer, en ces termes flatteurs, sa satisfaction à M. Émery : « *Summus Pontifex, cum doctissimæ dissertationis tuæ exemplar ei oblatum fuit, summopere et nomine et munere tuo delectari visus est. Itaque amantissimis verbis tibi salutem dicere et gratias agere a Sanctitate sua jussus sum.* »

Nous nous contentons de reproduire à titre historique, et sans intervenir personnellement dans le débat, cet important document de la

théologie sur l'Enfer. Il n'appartient qu'à l'Église catholique, et au Vicaire infaillible de Jésus-Christ sur la terre, dont nous serons toujours le fils soumis et respectueux, de trancher, au nom de la parole révélée, cette grave question.

L'ADOUCISSEMENT DES PEINES DANS L'ENFER

M. Leibniz, parlant de l'éternité des peines, fait dire à saint Augustin *qu'il se peut que les peines des damnés durent éternellement, et soient cependant mitigées* (Enchiridion, c. 110). Nous avons été curieux de savoir si Leibniz avait bien saisi le sens de saint Augustin, et si ce grand docteur de l'Église avait cru, ou du moins permis de croire que les hommes condamnés au supplice éternel pouvaient obtenir, par les prières des vivants, quelque soulagement dans leurs souffrances. Nous avons en même temps recherché ce qu'avaient enseigné sur ce point d'autres Pères de l'Église, ce qu'en ont pensé autrefois, ce qu'en pensent aujourd'hui les théologiens; et si l'opinion favorable à la mitigation des peines de l'enfer

doit être regardée comme contraire à la foi catholique. Mais dans la pensée que nos recherches pouvaient intéresser une certaine classe de lecteurs, nous n'avons point voulu qu'elles fussent perdues, et nous les avons rédigées en forme de dissertation théologique.

§ 1. Sentiments de saint Augustin sur la mitigation de la peine des damnés

Nous allons d'abord mettre sous les yeux le texte de saint Augustin cité par Leibniz, et y joindrons tous ceux dans lesquels ce saint énonce ou semble énoncer les mêmes sentiments.

C'est dans l'interprétation du psaume CV que saint Augustin a commencé à s'expliquer sur ce qui regarde l'adoucissement des peines des damnés. On sait que ce psaume commence par ces paroles : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.* Après avoir examiné si *in sæculum* est la même chose que *in æternum*, saint Augustin ajoute : « A moins que quelqu'un n'ose dire (1) que « ceux qui seront condamnés avec le diable et

(1) « Nisi forte quis audeat dicere, etiam his qui damnabuntur cum diabolo et angelis ejus, aliquam misericordiam Dei non defuturam, non qua ex illa damnatione liberentur Sedut eis aliquatenus mitigetur : atque ita æternam posse intelligi Dei misericordiam super illorum æternam miseriam.

« ses anges, éprouveront de la part de Dieu « quelque miséricorde qui aura pour effet, non « de les délivrer de cette damnation, mais de « la rendre plus supportable; et qu'ainsi on « peut comprendre comment la miséricorde « éternelle de Dieu s'exercera sur leur misère « éternelle. Nous lisons bien que le supplice de « quelques-uns sera moins rigoureux que celui de « quelques autres; mais qui oserait dire avec « assurance que, parmi ceux qui sont condam- « nés à des peines éternelles, il en est dont les « souffrances seront mitigées ou cesseront par « intervalles, puisque nous voyons que le mau- « vais riche ne peut obtenir une seule goutte « d'eau? »

On voit que saint Augustin croyait, en expliquant ce psaume, qu'il faudrait de la hardiesse pour soutenir que l'adoucissement des peines a lieu par rapport aux damnés; mais il ajoute en même temps qu'une question aussi importante mérite un examen plus approfondi : *Sed de hac tanta re diligentius ex otio disserendum est.* (Tom. IV, p. 1191 . — C'est vers l'an 416 que saint Augustin travaillait à l'explication du psaume CV.)

Dans son *Enchiridion* ou *Manuel*, composé

Sed tolerabiliorem quosdam excepturos damnationem in quorumdam comparatione legimus : alicujus vero mitigari eam cui traditus est pœnam, vel quibusdam intervallis habere aliquam pausam quis audacter dixerit; quando quidem unam stillam dives ille non meruit? »

cinq ou six ans plus tard, saint Augustin entre dans cet examen. C'est au § 29, c. 110. « Lors-
« qu'on offre le sacrifice de l'autel, dit-il, ou
« qu'on fait des aumônes pour tous les défunts
« qui ont été baptisés (1), ce sont des actions
« de grâces pour ceux qui ont été très bons; ce
« sont des propitiations pour ceux qui n'ont pas
« été très mauvais : et pour ceux qui ont été très
« mauvais, quoique ces suffrages ne servent point
« à leur soulagement, ils sont une espèce de
« consolation pour les vivants qui les offrent.
« Quant à ceux à qui ces suffrages sont utiles,
« ils sont utiles pour leur obtenir ou une pleine
« rémission, ou une damnation tolérable. » Ainsi, suivant saint Augustin, les suffrages des vivants pour les morts servent ou pour qu'ils obtiennent une *pleine rémission*, ou pour que *leur damnation*, c'est-à-dire leur supplice, soit plus *tolérable*. Ceux qui obtiennent une *pleine rémission* sont sans doute ceux qui sont détenus dans le purgatoire, parce qu'enfin leur peine finira, et qu'elle sera pleinement remise ou plus tôt ou plus tard, par l'accumulation des suffrages de l'Église. *La damnation plus tolérable*, dont saint Augustin parle, ne peut être entendue de la puni-

(1) « Cum sacrificia, sive altaris, sive quarumcumque eleemosynarum pro baptismatis defunctis omnibus offeruntur, pro valde bonis gratiarum actiones sunt, pro non valde malis propitiationes sunt; pro valde malis, etiamsi nulla sunt adjumenta mortuorum, qualescumque vivorum consolationes sunt. Quibus autem prosunt aut ad hoc ut sit plena remissio, aut cetre ut tolerabilior sit damnatio. »

tion de ceux qui sont dans le purgatoire : Elle ne peut convenir et s'appliquer qu'à une autre classe de morts qu'on ne doit point supposer dans ce lieu d'expiation ; car la *damnation*, dans le langage ecclésiastique, et particulièrement dans celui de saint Augustin, est la *damnation* proprement dite, ou la condamnation aux peines de l'enfer. Dans le premier passage de l'homélie sur le psaume cité plus haut, les mêmes mots, *tolerabilior damnatio*, signifient incontestablement cette condamnation. Plus bas on va voir la *damnation* confondue par saint Augustin avec *cette colère de Dieu sur les pécheurs*, qui n'aura pas de terme. Il ne suffirait donc pas de dire et de prouver que le mot *damnation* se prend quelquefois pour une peine temporelle dans l'Écriture ; car, outre que nous ne croyons pas que la *damnation* simplement et proprement dite soit jamais prise en ce sens, et qu'il est au moins très rare qu'on la prenne ainsi, la question est de savoir comment saint Augustin la prend, et particulièrement dans l'*Enchiridion*. Or, nous avons vu que saint Augustin entend par la *damnation* la peine éternelle.

Les savants bénédictins qui ont publié les œuvres de saint Augustin, donnent manifestement à entendre, dans une note que nous rapporterons dans la suite, qu'Albert le Grand est le premier des commentateurs du Maître des Sentences qui ait entendu le *tolerabilior dam-*

natio, de la punition des fidèles qui doivent être sauvés après avoir subi la peine du purgatoire. La foule des scolastiques a suivi sans autre examen cette interprétation ; mais le savant Père Petau, que nous citerons dans la suite, bien plus exercé que tous les scolastiques dans la lecture et l'intelligence des saints Pères, n'hésite pas à entendre comme nous le passage de saint Augustin, et n'en fait pas même la matière d'une discussion.

Plus bas et dans le même paragraphe de l'*Enchiridion*, saint Augustin parle de ceux qui, par une suite de leur compassion naturelle, ne croyaient pas que les peines des damnés pussent être éternelles, et s'autorisaient de ce passage du Psalmiste : *Non obliviscetur misereri Deus, neque continebit in ira sua miserationes suas.* « S'ils « pensent, dit saint Augustin, que ce témoignage « regarde tous les damnés, ce n'est pas pour eux « une nécessité de croire qu'il y aura une fin à la « damnation de ceux dont il a été dit : *Ibunt hi « in supplicium æternum ;* car par là on serait « aussi fondé à croire que la félicité de ceux « dont il est dit : *Justi autem in vitam æternam,* « aura une fin. Mais, continue saint Augustin(1), « qu'ils pensent, si cela leur plaît, que les peines

(1) « Pœnas damnatorum certis temporum intervallis existiment, si hoc eis placet, aliquatenus mitigari : etiam sic quippe intelligi potest manere in illis ira Dei, hoc est ipsa damnatio ; ut in ira sua, hoc est manente, non tamen contineat miserationes suas, non æterno finem dando, sed levamen adhibendo vel interponendo cruciatibus. » (S. Aug., t. VI, 239.)

« des damnés sont en quelques intervalles de « temps, mitigées jusqu'à un certain point; car « de cette sorte on peut comprendre que la « *colère de Dieu*, c'est-à-dire, la *damnation*, « demeure sur eux; de manière que Dieu, dans « sa colère même, c'est-à-dire sa colère ne « cessant point, n'arrête pas cependant le cours « de ses miséricordes, non en donnant une fin « à ce qui doit être éternel, mais en accordant « quelque soulagement ou quelque interrup- « tion dans les tourments. »

S'il y avait quelque difficulté dans le premier passage de l'*Enchiridion*, il semble qu'il n'y en a point dans celui-ci. Saint Augustin y permet manifestement de croire que Dieu accorde aux damnés quelque soulagement ou quelque interruption dans leurs tourments : il est seulement vrai qu'il n'y dit point que ce soit aux prières des fidèles que ce soulagement est accordé. Les scolastiques paraissent n'avoir point connu ce texte si intéressant, ou du moins ils lui ont donné peu d'attention.

Sixte de Sienne, dans sa *Bibliothèque sainte*, liv. VI, annot. 47, conclut des deux textes précédents, qu'il met sous les yeux de ses lecteurs, que saint Augustin, ce grand docteur, n'avait pas un bien grand éloignement pour l'opinion de ceux qui pensent que les peines des damnés peuvent être adoucies par les suffrages des vivants : *Ab hac opinione Augustinus non om-*

nino abhorruisse videtur. Il sera bon, dans la suite, de rappeler le témoignage de ce célèbre dominicain, pour montrer qu'il était bien éloigné de croire, comme Albert et la foule des scolastiques, qu'il ne s'agit dans ces textes de saint Augustin, que des peines du purgatoire.

Saint Augustin reprend la question de la mitigation du supplice des damnés dans le XXI^e^ livre de la *Cité de Dieu*, chap. XXIV. Après avoir traité à fond tout ce qui concerne l'éternité des peines, il s'objecte encore le verset du Psalmiste : *Numquid continebit in ira sua misericordias suas;* et après avoir observé qu'il n'y a aucune nécessité de l'appliquer à ceux qui sont condamnés à un supplice éternel, il ajoute (1) : « Mais pour ceux qui croiraient que « cette sentence du prophète doit s'étendre « jusqu'aux tourments des impies, qu'ils l'en- « tendent du moins de manière que la colère « de Dieu, qui s'exerce par des supplices éter- « nels, demeurant toujours sur eux, Dieu, « dans sa colère même, n'arrête point le cours « de ses miséricordes, et veut bien ne pas les

(1) « Sed quibus placet istam sententiam usque ad illa impiorum tormenta portendere, saltem sic intelligant, ut, manente in illis ira Dei quæ in æterno prænuntiata est supplicio, non contineat Deus in ira sua miserationes suas, et faciat eos non tanta quanta digni sunt pœnarum atrocitate cruciari; non ut eas pœnas vel nunquam subeant, vel unquam finiant, sed fiant mitiores quam merita sunt eorum, levioresque patiantur: sic enim et ira Dei manebit et in ipsa ira miserationes non continebit... quod quidem non ideo confirmo quoniam non resisto. »

« punir par des peines aussi rigoureuses que « celles dont ils sont dignes, non en les exemptant pour toujours de ces peines, ou en mettant « un terme à leur durée, mais en les rendant « plus douces et plus légères qu'ils ne le méritent. Car ainsi, et la colère de Dieu restera sur « eux, et dans sa colère même il n'arrêtera pas « l'exercice de sa miséricorde... Mais de ce que « je ne m'oppose pas à ce sentiment, il ne faut « pourtant pas conclure que je l'adopte. »

Nous observons, sur ce dernier passage, 1° que saint Augustin ne dit donc point qu'il adopte l'opinion sur la mitigation de la peine des damnés, dont il vient de parler : il dit seulement qu'il ne s'y oppose pas; 2° que saint Augustin n'y distingue pas, comme dans son *Enchiridion*, différentes classes de damnés; mais c'est à l'égard de tous indistinctement, les fidèles ou infidèles, qu'il ne trouve pas mauvais qu'on croie que leurs peines seront mitigées; 3° qu'il ne dit pas, comme dans l'*Enchiridion*, que les suffrages peuvent procurer cette mitigation, mais aussi il ne dit pas le contraire; 4° que le texte sur lequel nous venons de raisonner est tiré de l'avant-dernier livre de la *Cité de Dieu,* auquel saint Augustin n'a mis la dernière main qu'assez peu de temps avant sa mort, c'est-à-dire en 426 ou 427, et qu'ainsi ce texte nous représente ses derniers sentiments.

Avant de passer à d'autres témoignages des saints Pères, nous ne croyons point inutile d'observer : 1° que les théologiens protestants, intéressés, par les principes de leur secte, à ne reconnaître aucune influence de la prière et des bonnes œuvres sur le sort des hommes morts, ont entendu le célèbre passage de l'*Enchiridion* de saint Augustin dans le sens que nous lui donnons. Jean Fechtius, dans son traité de *Statu damnatorum*, imprimé en 1708, conclut de ce texte que la mitigation de la peine des damnés n'a paru à saint Augustin ni absurde, ni contraire aux saintes Écritures : *Ex quibus palam est mitigationem pœnarum (damnatorum) vel absurdam vel sacris Litteris repugnantem nequaquam visam fuisse Augustino,* p. 273. Lambertus Daneus, autre protestant cité par Fechtius, dans son commentaire sur l'*Enchiridion*, donne aussi le même sens que nous au fameux texte de saint Augustin; mais il prétend que l'opinion du saint docteur sur la mitigation des peines n'a aucun fondement : car qui est-ce qui l'a révélé? *quis enim hoc revelavit?* « Mais, reprend Fechtius, « on pourrait demander à Daneus, par le « même droit, qui lui a révélé que les sup- « plices, dans l'enfer, auraient constamment « la même intensité? L'Esprit-Saint nous a « bien appris, il est vrai, que les peines des « damnés seraient très grandes; mais il ne

« nous a point révélé qu'elles seraient tou-
« jours au même degré, et qu'elles ne varie-
« raient jamais. »

2° Quelques auteurs, pour montrer que les textes de saint Augustin que nous avons cités plus haut, ne doivent point être entendus comme le prétendent le Père Petau et d'autres théologiens, assignent un texte du XXI^e^ livre de la *Cité de Dieu,* chapitre XXIV, où saint Augustin dit formellement qu'on ne doit pas plus prier pour les défunts condamnés à la peine éternelle, qu'on ne prie pour les démons. Le Père Petau et ceux qui suivent son sentiment, répondraient sans doute que saint Augustin parle ici de la prière qui aurait pour objet de délivrer les damnés de l'enfer, ou de les amener à la pénitence ; prière qu'effectivement les fidèles, ni l'Église ne pouvaient adresser à Dieu ; et pour prouver que c'est de cette prière que parle saint Augustin, il suffira d'analyser le texte même qu'on objecte.

Après tout, quand il serait vrai que saint Augustin a cru qu'on prierait inutilement pour la mitigation de la peine des damnés, il est au moins vrai qu'il a permis de croire le contraire.

§ 2. Sentiments de quelques saints Pères et de quelques Papes

Saint Jean Chrysostome, avant saint Augustin, paraît avoir eu le même sentiment sur le point dont il s'agit. Ce saint et sublime orateur est un des Pères de l'Église qui ont prouvé plus fortement et inculqué plus fréquemment que les supplices des hommes condamnés seraient éternels; et par conséquent il est un des Pères les plus éloignés de flatter l'erreur d'Origène. Cependant il a enseigné que les aumônes, les prières des fidèles, les sacrifices qu'on a coutume d'offrir dans l'Église pour les morts, apportaient quelque soulagement à ces mêmes damnés.

Saint Chrysostome a paru, à Sixte de Sienne, insinuer ce sentiment dans sa troisième homélie sur saint Matthieu. « A qui laisserons-nous, « disent des parents désolés de la mort de « leur fils unique, nos meubles, nos maisons, « nos terres? A cet enfant mort, répond saint « Jean Chrysostome, et bien plus sûrement « que s'il vivait encore; car si les nations bar- « bares font brûler avec les défunts tout ce « qui leur avait appartenu, n'est-il pas bien « plus convenable que vous envoyiez à votre « fils tout ce qui lui appartenait dans ce

« monde, non pas pour être réduit en cendre, « mais pour lui procurer une plus grande « gloire? S'il est mort dans le péché, ces « biens serviront à l'effacer; s'il est mort dans « la justice, ils lui procureront une augmen- « tation de récompense. »

Sans doute saint Chrysostome enseigne ici que d'abondantes aumônes faites à l'intention des morts, leur seront utiles. Sixte de Sienne et quelques auteurs concluent de ce texte que saint Chrysostome est favorable à l'opinion de la mitigation des peines. Cette conséquence pourrait être contestée; mais le saint paraît s'expliquer nettement sur ce point dans la troisième homélie sur l'épître aux Philippiens : « Les morts que nous devons pleurer, dit-il, « sont ceux qui sont morts dans leurs péchés; « ceux-là sont vraiment dignes de gémissements « et de larmes... Pleurons les infidèles, pleurons « ceux qui n'ont point reçu le baptême et qui « ne diffèrent en rien des infidèles; pleurons les « riches qui sont morts sans s'être ménagé, par un « bon emploi de leurs richesses, quelques res- « sources dans l'autre vie; pleurons ceux qui « avaient dans ce monde la facilité d'obtenir « le pardon de leurs péchés, et qui n'ont point « voulu en faire usage; pleurons-les donc : « aidons-les suivant nos forces; portons-leur « quelque secours, qui sera petit, il est vrai, « mais qui néanmoins leur sera profitable; ce

« secours, c'est de prier pour eux, c'est de faire « pour eux de fréquentes et d'abondantes au- « mônes. »

Plus bas il dit encore : « Dieu nous ordonne « de prier pour tous les hommes, dans le nom- « bre desquels, sans doute, sont des voleurs, « des violateurs de sépulcres, des scélérats de « toute espèce. Si donc il nous est recommandé « de prier pour ces méchants qui vivent et qui « cependant ne diffèrent en rien des cadavres, « pourquoi ne prierions-nous pas pour ces « mêmes méchants quand ils sont morts? *Sicut « igitur pro his viventibus precamus qui nihil a « cadaveribus differunt, ita pro istis etiam pre- « cari licet.* »

Mais il est remarquable que saint Chrysostome n'exhortait à prier que pour ceux qui sont morts dans la foi : *Verum hoc quidem pro iis agendum qui in fide decesserunt ;* et il ne croyait pas qu'on pût le faire utilement pour les catéchumènes. Il croyait que ceux-ci ne pouvaient être soulagés par les aumônes. *Catechumeni vero neque hac dignantur consolatione, sed omni auxilio sunt destituti uno quidem excepto; quale vero hoc licet pauperibus pro ipsis dare, atque hinc aliquid percipiunt refrigerationis* (1).

(1) Nous croyons devoir faire connaître dans une note l'espèce d'analyse que le Père Petau a faite de ce texte, le sens dans lequel il l'entend, et le jugement qu'il en porte. « Ab hac opinione non videtur abhorrere Chrisostomus : qui cum plerisque locis, sempiternas esse dæmonum, ac damnatorum pœnas egregie disserat : præsertim vero homilia

Sixte de Sienne (*Bibli. sanct.*, l. VI, annot. 311) croit que les paroles de saint Chrysostome doivent s'entendre, non des prières particulières, mais des prières publiques et solennelles, c'est-à-dire du chant des psaumes, du sacrifice de la messe, qui avaient coutume d'accompagner les funérailles des chrétiens; et il dit qu'il était défendu alors de faire pour les catéchumènes de telles prières, en haine et en punition de l'insouciance qui en portait plusieurs à différer leur baptême jusqu'au dernier moment de leur vie.

On cite ordinairement Prudence comme ayant

nona in priorem ad Corinthios; et homilia XXI in Acta; et homilia XIII in epistolam ad Philippenses, et aliis in locis : tamen homilia tertia in epistolam ad Philippenses ait, fidelium preces, eleemosynas, et sacrificia, quæ pro mortuis in Ecclesia fieri solent, exiguum aliquod damnatis afferre solatium. Hortatur enim populum, ut in luctu mortuorum moderetur sibi : ac deflendos quidem et perpetuo planctu prosequendos eos, qui in peccatis obierunt; velut infideles, catechumenos, divites, qui cum peccatis suis compensare charitatis, et largitatis officia noluerunt : atque hos ipsos duntaxat, qui cum fide christiana decesserunt, levi illos quidem, sed nonnulo tamen solatio juvandos. *Ploremus igitur*, inquit, *istos, opitulemur ipsis pro viribus : excogitemus opem illis aliquam, parvam quidem, sed quæ juvare nihilominus possit. Quinam istud, et qua ratione? Ut et oremus ipsi, et alios hortemur, ut pro illis orationes faciant et pauperibus pro illis largiamus assidue. Affert ea res solatii aliquid.* Mox catechumenis ista nectit, *verum hoc quidem pro iis agendum, qui in fide decesserunt. At catechumeni ne hoc quidem solatium percipiunt : sed ea omni ope destituuntur, una tantum excepta. Qua tandem? Licet pauperibus pro ipsis erogar . Nonnullam ea res consolationem ipsis tribuit.*

« Ergo preces et sacrifia, et largitiones in pauperes, fideles damnatos non nihil sublevant, ut levius tamtummodo torqueantur, catechumenis vere solæ eleemosynæ opem afferunt; si vere ista scripsit Chrysostomus. » *Cette restriction du Père Petau*, si vere ista scripsit, *paraît ne tomber que sur la dernière partie.*

eu le même sentiment que saint Jean Chrysostome, et on en trouve la preuve dans un hymne qu'il a composé pour le jour de Pâques. Il y dit effectivement que, dans ce grand jour, il y a diminution ou même suspension de peines dans les enfers, *feriæ*.

Sunt et spiritibus sæpe nocentibus
Pœnarum celebres sub Styge feriæ
Illa nocte, sacer qua rediit Deus
Stagnis ad superos ex Acheruntiis, etc.
Marcent suppliciis Tartara mitibus,
Exultatque sui carceris otio
Umbrarum populus liber ab ignibus;
Nec fervent solito flumina sulfure.

Bellarmin, qui s'oppose ce texte, se contente de répondre : *Prudentium more poetico lusisse.* Cette réponse pourrait bien paraître à plusieurs personnes insuffisante.

Saint Jean Damascène est nettement et formellement prononcé en faveur de la mitigation dont il s'agit. On ne le conteste pas (1); mais on objecte que ce saint ne montre point d'ailleurs une doctrine assez exacte dans le discours où il professe ce sentiment; et qu'aux raisonnements et aux autorités qu'il y fait valoir, il mêle des histoires fabuleuses, telles que la délivrance de Trajan par les prières de saint Grégoire, de Falconille par celles de sainte Thècle, sa fille,

(1) Il faut excepter le père Patuzy : mais ce théologien paraît avoir pleinement ignoré l'espèce d'argument que les défenseurs de la mitigation tirent de ce saint Père.

et de la conversation de saint Macaire avec le crâne d'un prêtre des idoles. Mais il ne s'agit pas dans le moment présent de savoir si saint Jean Damascène a été trop loin, s'il a solidement prouvé son sentiment, mais de savoir quel a été ce sentiment. Au reste, on peut seulement conclure des fausses histoires qu'il rapporte, qu'il a cru que Dieu, par un acte extraordinaire de sa puissance, et en dérogeant à l'ordre commun, pouvait délivrer certaines âmes de l'enfer, ce qui n'a rien d'hétérodoxe. Suarès dit expressément, disp. 7, *de Peccatis*, sec. 3, que « quoi-« que Dieu ait révélé qu'il ne pardonnera point « aux damnés, cependant il n'est pas de foi qu'il « n'exceptera personne; et c'est un point con-« troversé : *An vero aliquis excipiatur res con-« troversa est et quæ non pertinet ad fidem.* » Et cela est bien évident par l'exemple de saint Augustin et de saint Thomas, dont le premier a cru à la délivrance du frère de sainte Perpétue, et le second à celle de Trajan (1).

(1) Estius, in lib. IV, dist. 46, p. 241, nomme une multitude de personnes qui, comme Trajan, ont été délivrées ou déchargées de la peine éternelle à laquelle elles avaient été condamnées, si on en croit les historiens; et il ajoute qu'il aurait pu en citer un grand nombre : les uns, dit-il, ont été tirés de l'enfer, et immédiatement transportés dans le ciel; les autres ont été rappelés à la vie, et ensuite ont été baptisés et ont fait pénitence. Il trouve avec raison beaucoup plus de difficulté dans la délivrance supposée des premiers que dans celle des autres.

Saint Thomas, qui ne conteste point le fait de la délivrance de Trajan, dit que ce prince aura été rappelé à la vie par les prières de saint Grégoire, et aura reçu dans cet état la grâce par laquelle il aura obtenu la rémission da ses péchés,

On objecte encore que le discours dont il s'agit est faussement attribué à saint Jean de Damas; et il est vrai que d'habiles critiques le

et par conséquent l'exemption de la peine éternelle... ; qu'il faut dire de Trajan et de tous ceux qui ont été miraculeusement ressuscités, et parmi lesquels il est constant que plusieurs étaient des idolâtres et des damnés, qu'ils n'étaient pas destinés à l'enfer *finalement,* mais seulement suivant ce qu'ils méritaient au sortir de cette vie : *Non erant in inferno finaliter deputati, sed secundum præsentem propriorum meritorum justitiam;* et que sur des considérations supérieures, d'après lesquelles il était prévu qu'ils devaient être rappelés à la vie, on devait en disposer autrement...; qu'au reste, les suffrages ne devaient pas communément produire un effet semblable, parce qu'autre chose est ce qui est accordé à quelques personnes par un privilège singulier : *Nec tamen oportet quod hoc fiat communiter per suffragia : quia alia sunt quæ lege communi accidunt, et alia quæ singulariter ex privilegio aliquibus conceduntur.*

Saint Thomas a donc cru qu'un chrétien, et même un idolâtre mort en état de péché mortel, pourrait être, par les prières des fidèles, sinon délivré de l'enfer, où il aurait été précipité, du moins déchargé de la damnation éternelle qui lui était due, et transporté ensuite dans les cieux, après les différentes opérations que le saint docteur juge nécessaires.

Jean Diacre, un des auteurs originaux de la vie de saint Grégoire, observe « qu'on ne lit point que l'âme de Trajan « ait été tirée de l'enfer et transportée dans le paradis; mais « on dit simplement qu'elle a été délivrée des peines de « l'enfer; ce qui n'est pas incroyable, parce qu'une âme peut « être dans l'enfer, et, par la miséricorde de Dieu, n'en point « sentir les tourments. C'est ainsi que tous les pécheurs qui « sont dans le même feu de l'enfer, n'en souffrent pas tous « également. » *Non igitur Gregorii precibus Trajani anima ab inferno liberata et in paradiso reposita : quod omnino incredibile videtur propter illud quod scriptum est, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum cœlorum, sed simpliciter dicitur ab inferni solummodo cruciatibus liberata : quod videlicet potest videri credibile, quippe cum ita valeat anima in inferno existere et inferni cruciatus per Dei misericordiam non sentire, sicuti unus gehennæ ignis valet omnes peccatores detinere pariter, sic per Dei justitiam, cunctos non valet æqualiter exurere, etc.* (Tom. III, op. S. Greg., p. 60.)

Sans doute Saint Thomas aurait appliqué toute cette

pensent ainsi. Mais le père Combefis, qui n'est pas moins habile qu'eux, et qui, comme eux, avait d'abord douté de l'authenticité de ce

doctrine au cas de Dinocrate, s'il lui avait été objecté; car ce n'est pas seulement saint Thomas qui a cru que les prières pouvaient délivrer quelqu'un de l'enfer; un autre Docteur de l'Église, dont l'autorité est supérieure à la sienne, l'a cru même; c'est saint Augustin (l. I *de Anima*, ch. XII, t. X, p. 343 et 380). Voici comment on le prouve. Vincent-Victor Donatiste avait avancé qu'on devait offrir le saint sacrifice et faire d'autres oblations pour les enfants morts sans baptême; et, pour justifier sa prétention, il se prévalait de l'exemple de sainte Perpétue, qui avait prié pour son frère Dinocrate, mort sans baptême, et l'avait délivré des peines qu'il souffrait, et qui lui avaient été révélées dans une vision. Saint Augustin répond à Vincent :

1° Qu'il n'est point sûr que Dinocrate n'eût été baptisé depuis que sa sœur avait été conduite en prison, et que cet enfant, âgé de sept ans seulement, n'eût point été ramené à l'idolâtrie par son père idolâtre, ou ne fût point tombé dans quelque péché mortel depuis son baptême : *Quis scit utrum puer ille post baptismum persecutionis tempore a patre impio per idolatriam fuerit alienatus a Christo propter quod in damnationem ierit, nec inde nisi pro Christo morituræ sororis precibus donatus exierit.* (L. I, chap. XII.)

2° Le fait dont il s'agit est tiré de la partie des actes du martyre de sainte Perpétue écrite par elle-même; et saint Augustin observe que ses actes ne sont point une écriture canonique, *nec ipsa scriptura canonica est;* et que dans les questions de ce genre (où il ne produisait que des témoignages de la sainte Écriture), on ne devait opposer que des témoignages tirés de la même source : *Quanquam ipsa lectio non sit in eo canone scripturarum unde in hujusmodi quæstionibus testimonia proferenda sunt.* De là, ceux qui sont d'un autre avis que nous prennent occasion de dire que saint Augustin a douté du fait en question; et c'est leur réponse la plus ordinaire. Mais très certainement elle est insuffisante : car, dire d'un fait qu'il est moins certain que s'il était consigné dans la sainte Écriture, ce n'est point témoigner qu'on ne le croit pas, ou qu'on en doute; car autrement on douterait de tous les faits qui ne sont point dans le canon des livres saints.

3° Il serait assez naturel de penser que les peines que souffrait Dinocrate, et dont il fut délivré par les prières de sa sœur, étaient celles du purgatoire; mais saint Augustin ne l'entendait pas ainsi, puisqu'il suppose, comme nous l'avons vu plus haut, que la peine que souffrait Dinocrate

discours, a fini par le croire une véritable production de ce docteur, et en conséquence il l'a inséré dans sa Bibliothèque des Pères prédicateurs, *Bibliotheca Patrum prædicatorum*. Mais quand on ôterait à ce discours une autorité aussi grande que celle de saint Jean de Damas, il conserverait encore celle de l'Église orientale, qui, en l'insérant dans ses livres ecclésiastiques, comme elle l'a fait depuis longtemps, est censée en adopter ou du moins ne point en désapprouver la doctrine.

Voici les saints Pères ou les anciens auteurs ecclésiastiques qu'on a coutume d'alléguer comme favorables à l'opinion de la mitigation des peines : en voici deux autres qu'on pourrait, à ce que nous croyons, leur ajouter. Le premier est Théophilacte. On sait que cet auteur est un grand admirateur de saint Jean Chrysostome, et que ses commentaires ne sont guère qu'un abrégé des homélies de ce saint. Théophilacte observe, sur le verset 5 du chapitre xii de saint Luc, « que Notre-Seigneur ne

avait pu être infligée pour le crime d'idolâtrie, et qu'il appelle la condamnation qu'avait subie cette enfant, *damnatio mortis;* ce qui signifie certainement la condamnation aux peines de l'enfer.

4° Si saint Augustin avait cru que la foi catholique ne permît pas de croire que quelqu'un puisse, par des prières, être délivré de l'enfer, il aurait infirmé par cet endroit le fait qu'on lui objectait; il ne se serait pas, pour combattre la conséquence qu'en tirait son adversaire, épuisé en conjectures. Il aurait simplement nié le fait, et aurait été obligé de le nier, comme renversant s'il eût été vrai, un point de la foi catholique. Il n'a rien fait de semblable : donc, etc.

« dit point qu'il faut craindre celui qui, après « avoir ôté la vie au corps, précipite l'âme dans « l'enfer, mais celui qui peut l'y précipiter, *qui « habet potestatem mittendi in gehennam.* Car « les pécheurs qui meurent ne sont pas tou- « jours jetés dans l'enfer : il est au pouvoir de « Dieu de leur faire grâce. Je parle ainsi en « conséquence des offrandes et des aumônes « qu'on fait pour les défunts, et qui ne servent « pas peu à ceux qui sont morts dans de grands « péchés. *Hoc autem dico propter oblationes et « distributiones quæ fiunt pro defunctis qui in « gravibus peccatis mortui sunt...* Ne cessons « donc pas de nous rendre favorable celui qui « a le pouvoir de jeter dans l'enfer, mais qui « n'use pas toujours de ce pouvoir, et qui peut « nous remettre quelque chose. »

Théophilacte ne pouvait guère plus clairement enseigner que nous pouvons, par nos prières et nos aumônes, procurer quelque soulagement aux âmes des réprouvés. On ne peut pas dire ici qu'il s'agit des âmes détenues dans le purgatoire, mais prédestinées à la vie éternelle, puisqu'il s'agit des hommes morts dans l'état de péché mortel : *Qui in gravibus peccatis mortui sunt.*

On lit, dans le second volume des œuvres de saint Athanase, page 275, un opuscule qui a pour titre : *Quæstiones ad Antiochum.* L'auteur, dans la réponse à la XXXIII^e^ question,

avait dit que les âmes des justes se réjouissaient et chantaient avec les anges des hymnes à la louange de Dieu.

« Mais quoi, reprend-on, et c'est la XXXIV^e^ « question, les âmes des pécheurs ne tirent-« elles aucun avantage des sacrifices, des « bonnes œuvres, des offrandes qui sont faites « à leur intention? *Quid ergo? nullumne bene-« ficium percipiunt peccatorum animæ, cum « pro ipsis fiunt synaxes, beneficientiæ et obla-« tiones?* »

L'auteur répond : « Si elles n'en tiraient « aucun avantage, on ne ferait point mention « d'elles dans l'offrande : *Nisi inde alicujus « participes essent beneficii, non eorum fieret « mentio in oblatione.* »

Et il ajoute : De même que lorsque la vigne est en fleur dans la campagne, le vin qui est renfermé dans des vaisseaux, participe à son odeur et fermente aussitôt qu'elle : *Verum quemadmodum vite foris in agro florescente, ejus percipit odorem vinum conclusum; simulque efflorescit;* ainsi les âmes des pécheurs tirent quelque avantage du sacrifice non sanglant et des bonnes œuvres qui sont offertes pour eux en la manière que connaît et que détermine seul celui qui est le maître des vivants et des morts : *Sic intellige peccatorum animas alicujus participes esse beneficii ex incruento sacrificio et beneficentia pro ipsis facta,*

ut solus novit et jubet vivorum et mortuorum dominator, Deus noster.

Ce témoignage est clairement favorable à l'opinion de la mitigation des peines.

On peut objecter que l'auteur de cet opuscule n'est point saint Athanase ; et cela est vrai : mais il est vrai aussi que l'auteur est fort ancien, qu'il vivait au plus tard dans le septième siècle, et que son ouvrage n'est qu'un extrait des Pères qui l'avaient précédé. On peut consulter ce qu'en ont dit les éditeurs bénédictins de saint Athanase, et Guillaume Cave dans son *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques*, page 195.

Si quelqu'un prétendait que les âmes des pécheurs dont il s'agit dans ces questions, sont les âmes des justes qui avaient quelques fautes à expier dans une autre vie, il faudrait l'inviter à lire les questions précédentes, et notamment les questions 19, 20, 32. Il verrait clairement que les pécheurs dont il s'agit sont les réprouvés, et que l'auteur oppose toujours les âmes de ces pécheurs aux âmes des justes qui sont dans le ciel.

Il existe en faveur de l'opinion dont il s'agit un témoignage d'un très grand poids, c'est celui d'Innocent III. Ce grand pontife a écrit à l'archevêque de Lyon une épître très longue et très grave, qui a été insérée tout entière dans le Corps du Droit; on la lit au III^e^ livre des Décrétales, tit. 41, n. 6.

Innocent III la termine ainsi (1) : « Mais « dans cet article y a-t-il lieu à cette distinc- « tion dans laquelle on enseigne qu'entre les « défunts, les uns sont très bons et les autres « très mauvais; d'autres sont médiocrement « bons, et d'autres médiocrement mauvais; « qu'il arrive de là que les suffrages qui se « font par les fidèles dans l'Église sont à « l'égard des très bons, des actions de grâces; « à l'égard des très mauvais, une consolation « aux vivants; et que pour les médiocrement « bons, ils sont des expiations; et pour les « médiocrement mauvais, des propitiations? « J'abandonne cette recherche à votre dis- « crétion. » Les morts qui ont été *médiocrement bons,* et pour qui le pape dit que les suffrages des fidèles sont des expiations, sont assurément ceux qui sont dans le purgatoire. Donc les *médiocrement mauvais,* à l'égard desquels ces suffrages sont des propitiations, doivent être renfermés ailleurs, et ne peuvent l'être que dans l'enfer, puisqu'ils ne sont pas dans le ciel, où il n'y a pas lieu à la propitiation; autrement Innocent III aurait vainement distingué entre les *médiocrement bons*

(1) « Veram utrum in hoc articulo locum habeat illa distinctio qua docetur quod defunctorum alii sunt valde boni, alii sunt valde mali, alii mediocriter boni, alii mediocriter mali : unde suffragia quæ fiunt a fidelibus in Ecclesia pro valde bonis actiones sunt gratiarum; pro valde malis consolationes vivorum; expiationes vero pro mediocriter bonis et propitiationes pro mediocriter malis, tua discretio investiget. »

et les *médiocrement mauvais*, et entre les effets des suffrages, qui sont des *expiations* pour les premiers et des *propitiations* pour les seconds.

Bellarmin observe (lib. II, *de Purgatorio*, cap. XVIII) que ce texte d'Innocent III est en possession de tourmenter un grand nombre de personnes, apparemment de celles qui veulent y répondre, *multos torquere solet*. Effectivement cela ne doit pas être facile. Bellarmin essaye cependant d'y donner lui-même deux réponses. La première consiste à soupçonner que la mémoire a manqué au pape, quand il a cru que la division, qui n'est que de trois membres dans saint Augustin, en avait réellement quatre : « Car dans ce saint docteur, « dit-il, les médiocrement bons et les médio- « crement mauvais sont mêmes, et ne for- « ment qu'un seul nombre; et Innocent III, « de ce nombre, en fait deux, en disant : *Les « uns sont médiocrement bons et les autres « médiocrement mauvais.* » Bellarmin aurait raison de soupçonner d'infidélité la mémoire d'Innocent III, si ce pape avait voulu faire une allusion au texte de saint Augustin. Mais cette allusion, il l'a faite au Maître des Sentences où se trouve effectivement cette division en quatre membre . Ce qui aurait dû le faire remarquer au savant cardinal, c'est que le pape demande : *Utrum valeat illa distinctio qua docetur*, etc. Or, on sait bien que le Maître

des Sentences divise son ouvrage par *distinctions;* que la question qui nous occupe est traitée dans la 45e *distinction,* et que c'est sur cette *distinction* que se sont exercés les commentateurs de ce grand théologien. Nous allons, dans un moment, produire son texte.

La seconde réponse du cardinal, c'est qu'on peut dire que les *médiocrement bons*, dans le texte d'Innocent III, sont ceux qui n'ont la conscience chargée d'aucune faute, mais qui cependant sont comptables de quelque peine temporelle à la justice divine; et les *médiocrement mauvais* sont ceux qui ont quelque faute, mais seulement vénielle, à se reprocher. Bellarmin n'appuie ce qu'il dit d'aucune preuve; ses adversaires peuvent donc le nier avec la même facilité qu'il l'avance.

Mais le cardinal Bellarmin et les théologiens qui adoptent sa réponse ont-ils fait attention à ce qu'on serait en droit d'en conclure contre le pape Innocent III? D'après cette réponse, le grand pontife aurait donc cru que les *médiocrement bons* et les *médiocrement mauvais* étaient détenus dans le purgatoire; et cependant il aurait douté, il n'aurait pas voulu décider si on pouvait utilement prier pour les uns ainsi que pour les autres.

Hé quoi! n'était il pas, au temps d'Innocent III, constant et de foi catholique qu'on offrait utilement les aumônes et le saint sacrifice pour

les fidèles détenus dans le purgatoire, sans aucune distinction de ceux qui seraient morts redevables seulement de quelque peine temporelle, et de ceux qui seraient morts avec une conscience chargée de quelques fautes vénielles? Comment un pape, et un aussi savant pape, aurait-il pu ignorer cette vérité?

La bonne foi nous oblige d'observer qu'on s'appuierait mal à propos sur l'autorité du pape Innocent III, pour soutenir positivement que les fidèles peuvent, par leurs prières, procurer quelque adoucissement aux peines des damnés. L'Archevêque de Lyon avait demandé au pape son sentiment sur la question présente, et voulait l'engager à la décider : *Quæsivisti utrum habeat locum illa distinctio qua docetur,* etc. C'est-à-dire vous avez demandé si ce qu'avance le Maître des Sentences, dans sa 45ᵉ distinction, est fondé. Le pape ne juge pas à propos de répondre à l'archevêque sur cette question, et lui renvoie l'examen : *Tua discretio investiget.*

Mais ce qu'on est en droit de conclure, et qui suffit à notre but principal, c'est que ce pape supposait que la question n'était pas décidée, et qu'elle était problématique ; c'est que, de l'aveu du pape, on pouvait, sans blesser la foi, croire ce qu'on voulait sur cette matière et par conséquent croire que les suffrages des fidèles servaient au soulagement des damnés, du moins de ceux qui n'avaient pas été dans ce monde des scélérats consommés.

§ 3. Sentiment des Grecs et du concile de Florence

Le concile œcuménique de Florence a été favorable au sentiment dont il s'agit, en ce sens du moins, qu'il l'a jugée irrépréhensible. Les lecteurs jugeront d'après l'exposition des faits, si cette assertion est bien fondée.

Marc Eugénique, métropolitain d'Éphèse, prononça en présence de ce concile, deux discours sur les peines du purgatoire, et soutint, dans l'un et dans l'autre, que les âmes des pécheurs condamnés aux supplices éternels, recevaient, par les prières des fidèles, quelque soulagement dans leurs peines. Le père Lequien, éditeur des œuvres de saint Jean de Damas, dans la 3e dissertation qu'on lit à la tête du 1er volume, page 63, et a pour titre : *de Oratione, de iis qui in fide dormierunt* (c'est le discours de saint Jean de Damas) *et de purgatorio secundum orientalis Ecclesiæ sensum,* dit à cette occasion, que Marc d'Éphèse est, sur ce point, pleinement d'accord avec saint Augustin dans son *Enchiridion* (ce que nous remarquons en passant, pour faire connaître que ce savant critique, ainsi que le père Petau, ne doutait pas que saint Augustin ne dût être entendu dans le sens

où nous avons cru qu'il était naturel de l'entendre).

Marc d'Éphèse, dit le père Lequien, appuie son sentiment sur un passage de saint Basile, tiré d'une homélie que les Grecs lisent dans leur office pascal. Le saint, dans cette homélie, s'adresse à Notre-Seigneur et lui dit : « Dans ce « jour si saint et si solennel, daignez agréer « les supplications que nous vous offrons pour « ceux qui sont détenus dans l'enfer ; nous « espérons vivement que vous leur accorderez « quelque relâche et quelque soulagement dans « leur supplice. »

Il fait encore un grand usage du fameux discours de saint Jean de Damas, *De iis qui in fide dormierunt*, discours qu'il ne doute pas être de ce saint docteur. Il conclut que l'Église offre des sacrifices et des prières pour tous les défunts, sans aucune exception ; qu'à l'égard des saints, ce sont des actions de grâces que l'Église prétend rendre à Dieu ; et qu'à l'égard des autres, ces prières ont pour objet d'obtenir, pour les uns, une pleine rémission, et pour les autres quelque soulagement.

Le père Lequien analyse ce que Marc d'Éphèse avança dans le concile de Florence en vue de faire connaître et de justifier la doctrine de l'Église orientale sur le feu, que cette Église ne croit pas, comme le croit l'Église latine, servir à l'expiation des péchés dans le purga-

toire, et sur d'autres manières d'expier ces péchés, qu'elle adopte. C'était, dit le père Lequien, l'objet principal des deux discours qu'il prononça, comme au nom de l'Églis eorientale, *velut Ecclesiæ orientalis nomine;* et après qu'il eut fourni les éclaircissements qui lui furent demandés sur quelques parties de l'un et de l'autre, les Latins témoignèrent approuver les deux discours : *Latini ultro approbarunt,* dit le père Lequien; ils exceptèrent seulement les endroits où il avait prétendu que la récompense des bons et les supplices des méchants seraient différés jusqu'au jour du jugement, et que les saints ne pouvaient voir Dieu ni son essence.

Voici maintenant le raisonnement qu'on pourrait former d'après ce qui précède. Marc d'Éphèse, dans les deux discours qu'il a prononcés dans le concile de Florence, a soutenu très nettement que les damnés tiraient quelque soulagement des prières et des sacrifices qui s'offraient dans l'Église. Les Latins éprouvèrent, ou du moins jugèrent irrépréhensible la doctrine énoncée dans ces discours; ils n'exceptèrent de leur approbation que les deux points dont nous venons de parler : donc les Grecs, au nom de qui parlait Marc d'Éphèse, et les Latins, devant lesquels il parlait, c'est-à-dire tout le concile de Florence, ont cru que Marc avait soutenu que le soulagement de la peine des damnés par les suffrages de l'Église, était ortho-

doxe, ou du moins n'était pas contraire à la foi catholique (1).

Pour montrer que Marc d'Éphèse n'en a pas

(1) L'importance de la matière nous engage à mettre en note le texte latin du père Lequien, qui renferme encore des circonstances que nous n'avons pas rapportées. L'abbé Renaudot, t. V *de la Perpétuité*, p. 613, assure que l'extrait des deux discours de Marc d'Éphèse, par le père Lequien est fort exact.

« In utraque oratione asserit Marcus... peccatorum animas « quæ æternis suppliciis addictæ sunt, tantillum quandoque « relaxationis ex fidelium precibus percipere. Quo plane sensu « Augustinus in *Enchiridio*, cap. 112, ait supplicationes et « sacrificia defunctis prodesse, et illis quidem qui, cum valde « mali non essent, mortem obierunt, ut sit *plena remissio*, « et valde malis ut sit *tolerabilior ista damnatio*. Quocirca, « c. 110, exploso primum Origenis errore.... qui cruciatuum « metas fore finxerat, nihilominus hunc versum psalmi LXXVI « *non obliviscetur misereri* Deus, ita enarrat, ut si ad de- « functos omnes hæc verba pertinere existimentur, *pœnæ* « *damnatorum certis temporum intervallis aliquatenus* « *mitigari putentur... non æterno supplicio finem dando*, « *sed levamen adhibendo cruciatibus*. Hæc quidem homi- « nes suspicari permittit Augustinus. Marcus vero eadem « probare nititur quodam magni Basilii, ut putat, loco ex « homilia quam Græci legunt in officio paschali Pentecostes, « quo nempe Christus ad hunc modum interpellatur : *Quin* « *et in ista omnium solemnissima et salutari festivitate* « *expiationes quidem deprecatorias pro iis qui in inferno* « *detinentur dignaris suscipere : magnam vero spem præ-* « *bes, relaxationem eorum quibus plectuntur supplicio-* « *rum et refrigerium quoddam concessum eis iri;* quibus « si damnatorum animas innuunt, consentanei sunt hi Pru- « dentii poetæ versus :

Sunt et spiritibus sœpe nocentibus, etc.

« Ex his itaque Eugenius intulit pro fidelibus defunctis « nullis prorsus exceptis, sacrificia et preces ab Ecclesia fieri, « pro sanctis quidem, ut gratiarum actiones, etc., pro aliis « vero ut vel remissionem plenam, vel qualecumque tandem « levamen impetremus. » P. 65, n° 6.

Le père Lequien, après avoir rapporté ce que Marc d'Éphèse dit, pour expliquer la doctrine de son Église, principalement sur le feu et les autres genres du purgatoire, ajoute :

« Hæc cum Ephesius duplici sermone in synodo velut Ec- « clesiæ orientalis nomine perorasset, adjecissetque, ut pos-

imposé à l'Église orientale, et que l'opinion des Grecs sur la mitigation des peines des damnés est effectivement telle qu'il nous la représente, nous produirons l'anecdote suivante.

Syrophulus, dans son *Histoire du Concile de Florence,* sess. V, ch. XIV, raconte que l'empereur Paléologue ayant ordonné à Marc d'Éphèse de mettre par écrit les deux discours qu'il avait prononcés, ce prince voulut, avant qu'ils fussent rendus publics, les examiner lui-même avec un petit nombre de Grecs les plus savants, et s'assurer qu'ils ne renfermaient rien que de sage et d'orthodoxe. Après en avoir entendu la lecture, il en fit un grand éloge, et n'improuva que ce que Marc avait dit de la conversation de saint Macaire avec un prêtre des idoles dont ce saint avait rencontré le crâne, non à cause de l'usage qu'il en faisait pour appuyer sa doctrine, mais parce que les Latins traiteraient cette conversation de fable, et que Marc n'était pas en état d'en prouver la vérité. L'empereur, ainsi que son conseil, fort instruits de toute la doctrine de l'Église orientale, n'ont donc point blâmé ni fait retrancher ce que Marc avait avancé si positivement dans ses discours sur la mitiga-

« tulatus fuerat, quorumdam utriusque orationis locorum « expositionem, Latini ultro comprobarunt, illis duntaxat « exceptis, quibus tum damnatorum impiorumve pœnas et « supplicia, tum beatorum coronas in diem judicii differri « asseveraverat, negaretque sanctos Deum Deive essentiam « posse contueri. » P. 68, n° 12.

tion des peines des damnés ; il fallait donc que la doctrine de Marc, sur ce point, fût commune à toute cette Église ; et le père Lequien en était bien persuadé, puisque après avoir annoncé qu'il va exposer à ses lecteurs quelle est, sur le purgatoire, la doctrine de l'Église orientale, il croit qu'il suffit, pour la faire parfaitement connaître, de rapporter ce qu'en dit Marc d'Éphèse. *Verum*, dit-il, page 65, n° 5, *enarrare lubet quæ sit Ecclesiæ orientalis hac in parte doctrina, quod ut conficiamus, unum e multis auctorem seligo Marcum, etc.*

Ce qui doit achever de mettre hors de doute que tel est effectivement le sentiment des Grecs, c'est le témoignage de Léo Allatius, l'auteur, qui a le plus étudié et le mieux connu toute leur doctrine. Or, dans son ouvrage de *Libris Ecclesiasticis Græcorum*, dissert. 2, pag. 117, Allatius assure le point dont il s'agit de la manière la plus nette et la plus positive ; et voici comment il s'exprime : « Les Grecs soutiennent « constamment que les prières des hommes « saints et agréables à Dieu sont profitables « aux infidèles et à tous ceux qui sont condamnés « aux peines éternelles, qu'elles leur procurent « du soulagement daus leurs peines, et quel- « quefois même une entière délivrance. *Græci « illam mordicus tuentur sententiam, preces a « sanctis viris Deoque gratis effusas, infidelibus « et æternis cruciatibus damnatis proficuas esse,*

« *quibus et recreantur, et aliquando etiam* « *earum ope poenis liberantur* (1). »

Mais nous avons à produire, pour constater le même fait, un auteur d'une plus grande autorité encore qu'Allatius, c'est Dosithée, patriarche de Jérusalem, un des plus savants grecs modernes. Il présida, en 1672, au synode de Jérusalem, que le père Hardouin a inséré dans sa Collection des conciles, et il en fit imprimer les décrets en 1690, dans la Moldavie. Or, dans cette édition, il ne se borne pas à dire que les peines des damnés peuvent être mitigées par les prières des fidèles, il assure que par les mêmes prières, les damnés peuvent être entièrement délivrés de leurs peines. Allatius a raison de blâmer dans les Grecs ce dernier point de doctrine, comme trop favorable à l'erreur d'Origène. Si les Grecs se contentaient de dire que, dans certains cas extraordinaires seulement, et

(1) Les Grecs fondent leur opinion principalement sur la miséricorde de Dieu et sur l'autorité de quelques saints Pères. Mais Allatius observe qu'ils s'appuient encore sur plusieurs exemples qu'il rapporte dans le cours de sa dissertation, et spécialement sur celui de Trajan et de l'empereur Théophile. Il blâme la trop grande crédulité des Grecs sur ce point, et pense que ces fréquentes délivrances des enfers et la facilité qu'ils semblent supposer aux fidèles de procurer ces délivrances par leurs prières, donneraient quelque atteinte au dogme de l'éternité des peines. Il convient cependant que les Latins ont aussi, pendant longtemps, ajouté foi à la délivrance de Trajan par les prières de saint Grégoire; et il rapporte les différentes manières dont les théologiens s'efforcent de concilier ce fait avec cette sentence de l'écriture : *In inferno nulla redemptio;* mais, ajoute-t-il, les Grecs ne daignent pas seulement se mettre en peine de faire cette conciliation. Toute la dissertation d'Allatius mérite d'être lue.

en dérogeant à la loi commune, quelques âmes sont tirées de l'enfer, leur doctrine n'aurait rien d'hétérodoxe, et ils ne diraient rien de plus que ce qu'a dit saint Thomas à l'occasion du fait de Trajan. Nous avons déjà cité le texte suivant : *Nec tamen opportet ut hoc fiat communiter per suffragia : quia alia sunt quæ lege communi accidunt, et alia sunt quæ singulariter ex privilegio aliquibus conceduntur.* Dist. 45, qu. 2, art. 2, ad. 5.

Nous avons désiré savoir si les Grecs professaient encore aujourd'hui la même doctrine sur la mitigation des peines; dans cette vue, nous avons consulté M. d'Anse de Villoison que nous savions avoir étudié avec soin, dans son voyage de Grèce la doctrine de l'Église grecque, et avoir demeuré pendant quelque temps parmi les moines du mont Athos, les moines les plus habiles de cette Église ; et ce savant nous a plusieurs fois assuré, et quelques jours encore avant sa mort, que les Grecs étaient toujours dans les mêmes sentiments.

L'Église romaine ne peut pas l'ignorer; et cependant, dans différentes déclarations que les papes ont de temps en temps exigées de ceux qui se réunissaient à l'Église, et auxquels ils confiaient des pouvoirs, nous ne voyons point qu'ils aient jamais demandé qu'ils renonçassent à cette doctrine et à la pratique qui en est la suite.

Voilà ce que nous avons pu tirer des saints Pères et des monuments ecclésiastiques sur la question présente (1).

Il est temps d'examiner ce qu'en ont pensé les théologiens scolastiques qui n'ont pris en aucune considération et ne se sont point objecté le sentiment des Grecs qui, très vraisemblablement, leur était inconnu.

Nous croyons devoir placer ici le témoignage d'un auteur qui n'est point un pape, et qui n'a point rang parmi les saints Pères, il est vrai, mais qui n'appartient pas non plus à la classe des théologiens de l'École : c'est Hugo Étérianus. Cet auteur, né en Toscane dans le douzième siècle, qui a vécu longtemps à Constantinople fort considéré des empereurs Michel et Emmanuel, parlant le grec comme sa langue naturelle, profond dans la connaissance des saints Pères de l'une et de l'autre Église, et qui

(1) Ce n'est pas l'autorité d'un Père ni d'un théologien que nous voulons produire en faveur du sentiment dont il s'agit; mais nous pensons qu'il est curieux de savoir que le fameux moine Gothescalc, qui occasionna, dans le neuvième siècle, tant de disputes sur la prédestination, lui était favorable. Il écrivit aux évêques pour les exhorter à prêcher aux peuples que, puisque les réprouvés ne pouvaient plus éviter leur damnation, ils adressassent à Dieu des supplications, et fissent quelques œuvres de pénitence pour en obtenir qu'il voulût bien au moins mitiger et adoucir un peu les peines qui leur étaient destinées. C'est Amolon, archevêque de Lyon, qui, dans une lettre à Gothescalc, nous apprend ce trait : *Episcopos ad quos scribis, quasi misericorditer adhortaris ut hoc prædicent populis, ut quia jam præfinitam damnationem evadere non possunt, saltem aliquantulum Deum supplicent et humilientur, ut statutas eis velmodicum mitiget et lœviget et pœnas.* (*Biblioth. Patr.*, t. XIV, p. 335.)

enfin, au jugement de l'abbé Trithème, fut incontestablement, dans son siècle, le plus habile interprète de l'Écriture sainte; ce savant, dis-je, composa, à la prière du clergé de Pise, un traité du Rappel des âmes de l'enfer, *de Regressu animarum ab inferno,* imprimé pour la première fois en 1540 et qu'on trouve dans le XXII^e^ volume de la Bibliothèque des Pères. Il y fait parler un chrétien qui est dans les enfers et qui sollicite les vivants d intercéder pour lui. C'est principalement dans les chapitres XIII, XIV et XV qu'est renfermée sa doctrine sur le point qu'elle nous intéresse. Quand on les a lus avec attention, on conclut avec confiance que Hugo Étérianus a cru 1° que les hommes morts dans l'état de péché mortel pouvaient être soulagés, et même quelquefois entièrement délivrés de l'enfer par les suffrages des vivants; 2° que ceux dont les crimes étaient montés à leur comble, *quorum sinistra trutina terram attigerit*, et qui habitaient en conséquence la partie la plus profonde de l'enfer, ou n'avaient aucune part à ces suffrages, ou n'en avaient qu'une très faible. Les principaux faits qu'il allègue à l'appui de son sentiment, sont : celui de Judas Machabée, qui fit offrir des sacrifices pour les soldats tués dans un combat, et que lui, Hugo, croit avoir péri en état de péché mortel; celui d'Herman, évêque de Capoue, qui arracha à une troupe de démons le diacre Pas-

chase, obstinément attaché, jusqu'au dernier soupir, au parti de l'antipape Laurent; celui de saint Grégoire qui délivre de l'enfer l'empereur Trajan; et comme il craint qu'on ne traite ce dernier trait de fabuleux : *Interrogez*, dit-il, *les Grecs; toute l'Église grecque en rendra témoignage.* Il s'objecte ces sentences de l'Écriture : *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres : Qui est-ce qui confessera Dieu dans l'enfer?* Il répond que cette sentence aura seulement son accomplissement après le dernier jugement du Seigneur et la fin de ce monde. Car alors, dit-il, toute prière sera inutile; et d'ailleurs il n'y aura plus d'aumônes, plus d'œuvres de bienfaisance, plus de saints sacrifices.

Le chrétien interlocuteur continue de s'adresser aux vivants : « Vos suffrages, dit-il, « peuvent servir à expier nos délits, soit afin « que nous souffrions une damnation plus « supportable, soit pour obtenir une pleine « rémission : *Ut aut tolerabiliorem nunc « damnationem patiamur, aut integram adi- « piscamur remissionem.* Empressez-vous de « secourir, par vos suffrages, les chrétiens « qui sont sortis de cette vie; et si ces « suffrages sont peu utiles à ceux dans qui « le poids des iniquités aura été au dernier « point, ils sont au moins des remèdes et « des consolations pour ceux qui les leur « accordent... Toutes les voies de Dieu,

« continue l'interlocuteur, sont vérité et misé-
« ricorde. Un juge n'inflige jamais la peine
« que le délit mérite... Si Dieu nous accablait
« de tout le poids des châtiments dont nous
« sommes véritablement dignes, il oublierait
« d'avoir pitié, et dans sa colère il arrêterait
« tout le cours de ses miséricordes (contre
« l'assurance qu'il nous a donnée du con-
« traire) : *Oblivisceretur misereri Deus, et con-*
« *tineret in ira sua misericordias suas.* Aussi il
« ne punit jamais nos crimes autant qu'ils le
« méritent. »

Hugo Étérianus finit par citer deux traits, l'un de l'évêque Félix, l'autre de saint Grégoire, pour montrer ce que peut, pour le soulagement des morts, le saint sacrifice de la messe.

Il est facile de reconnaître dans la dernière partie que nous venons de citer du traité de Hugues, que lorsqu'il écrivait, il avait sous les yeux le texte de l'*Enchiridion* de saint Augustin dont nous avons fait usage, et qu'il en adoptait la doctrine dans le sens où plusieurs savants, comme le P. Petau, croient qu'on doit l'entendre.

§ 4. Sentiment des théologiens et des canonistes

Pierre Lombard, évêque de Paris, plus connu sous le nom de *Maître des Sentences*, parce qu'il appuie tout ce qu'il dit, sur les témoignages ou sentences des saints Pères, a été sans contredit le plus fameux théologien de son temps; dans les siècles suivants tous les maîtres de théologie ne prenaient point d'autre texte pour lire et expliquer à leurs écoliers, que son Cours de théologie; et l'on compte jusqu'à deux cent quarante-quatre auteurs qui ont fait des commentaires sur le livre des Sentences, parmi lesquels sont les plus fameux théologiens de chaque siècle, et saint Thomas lui-même. Il est donc bien intéressant de connaître ce qu'il a pensé sur le point que nous examinons.

Le Maître des Sentences, liv. IV, dist. 45, rappelle le fameux passage de saint Augustin, tiré de son *Enchiridion : Cum ergo sacrificia sive altaris sive quarumque eleemosynarum pro baptisatis defunctis*, etc. C'est le même que nous avons cité plus haut; et il finit par dire : *Ecce quibus et qualiter prosunt illa quæ pro defunctis frequentat Ecclesia : mediocriter malis suffragantur ad pœnæ mitigationem, mediocriter bonis ad plenam absolutionem.*

Saint Augustin avait dit que les suffrages de l'Église ne sont point proprement utiles à ceux qui sont très bons ni à ceux qui sont très mauvais; qu'ils ne profitent qu'à ceux qui ne sont pas très mauvais, et qui composent la troisième classe; c'est à l'égard de ceux-ci qu'il dit : *Quibus vero prosunt, vel ad hoc prosunt ut sit plena remissio, vel certe ut tolerabilior sit ipsa damnatio.* Voilà ce qui donne lieu au Maître des Sentences de distinguer, dans la troisième classe, deux sortes de membres qui obtiendront, par les suffrages de l'Église, les uns une entière rémission, les autres une plus supportable damnation. Il appelle les premiers *médiocrement bons* et les autres *médiocrement mauvais;* et il est bien évident que ceux qui doivent obtenir une rémission pleine, doivent être réputés moins coupables, et appelés *médiocrement bons*, relativement à ceux dont la condamnation sera seulement adoucie : on doit assigner aux premiers le purgatoire pour le lieu de leur demeure; et ils l'habitent plus ou moins de temps suivant qu'ils sont plus ou moins redevables à la justice divine; mais enfin tous ceux qui habitent le purgatoire en sortiront et obtiendront enfin une *pleine rémission*. Donc les *médiocrement mauvais*, pour qui les fidèles, par leurs prières, obtiendront non une pleine rémission, mais seulement une mitigation dans leurs peines, ne sont pas renfermés dans le

purgatoire, mais sont dans la classe et la demeure des damnés.

Le Maître des Sentences forme ensuite une question qui insinue bien que ceux qu'il appelle *médiocrement bons* sont les seuls qui soient dans le purgatoire; car il demande par quels suffrages seront aidés les *médiocrement bons* qui se trouveront à la fin du monde : *Quibus suffragiis juvabuntur mediocriter boni qui in fine invenientur*. Il est évident qu'il serait dans le même embarras pour les *médiocrement mauvais* s'ils étaient aussi en purgatoire; et que, si le Maître des Sentences avait cru qu'ils l'habitassent effectivement, il aurait proposé sa question à l'égard des autres.

L'opinion du Maître des Sentences sur la mitigation des peines de quelques damnés, et qu'il fondait sur l'autorité de saint Augustin, paraît avoir été une opinion commune parmi les théologiens des douzième et treizième siècles : son autorité seule était bien capable de les entraîner.

C'était certainement l'opinion de Prépositivus, très célèbre théologien de ces temps-là, et dont il existe une Somme de théologie qui n'a point été imprimée.

On peut regarder comme assez favorable à l'opinion de la mitigation des peines, le cardinal Robert Pullus, qui passe pour le plus ancien des théologiens de l'école. Dans la

première partie de ses sentences, chap. XIV : « Peut-être est-il des damnés, dit-il, dont les mérites des vivants adoucissent le supplice : si cependant, ainsi que quelques-uns le conjecturent, leur vie précédente les en a rendus dignes. » *Fortasse queunt viventium merita in aliquo perditorum laxare supplicia : si tamen, ut aliqui opinando perhibent, in anteacta vita meruerit.* Dans cette dernière restriction, Robert Pullus, vraisemblablement, avait saint Augustin en vue. Il est dans le même chapitre plusieurs autres textes où ce théologien ne paraît point du tout éloigné de croire que la charité des vivants peut rendre *les tourments des damnés plus supportables.*

Saint Thomas (quest. 73, art.5) suppose que Guillaume d'Auxerre pensait, sur le point dont il s'agit, comme Prépositivus. Mais à moins qu'il n'ait existé un Guillaume d'Auxerre autre que celui qui enseigna à Paris avec un grand éclat, et qui a composé une Somme de théologie très estimable, imprimée en 1500, il faudrait reconnaître que saint Thomas s'est trompé sur le véritable sentiment de cet auteur. Le célèbre Guillaume, connu sous le nom d'*Altissiodorensis*, sur la fin de la Somme, traite fort au long de la question de la mitigation de la peine des damnés. Il assure qu'il y a sur ce point deux opinions : *Duplex est opinio,* dit-il, *quidam dicunt quod suffragia Ecclesiæ non prosunt damnatis :*

alii dicunt quod prosunt quantum ad mitigationem pœnæ. Il expose les raisons des uns et des autres avec beaucoup de clarté ; et après les avoir balancées pendant longtemps, et dit à peu près tout ce qui a été dit depuis, et tout ce qu'il est possible de dire sur cette matière, il se déclare en faveur de l'opinion qui rejette la mitigation des peines : *Viso qualiter possint sustineri duæ primæ opiniones, dicimus sine præjudicio melioris sententiæ, quod suffragia non prosunt damnatis, probabilior est et magis consonat divinis eloquiis.* Il cite sur cela quelques passages de la sainte Ecriture. Ainsi il est vrai qu'il embrasse l'opinion de ceux qui n'admettent aucune mitigation ; mais il faut observer 1° qu'il ne l'embrasse que comme plus probable, *probabilior ;* 2° qu'il ne l'embrasse qu'avec défiance, sans préjudice, dit-il, d'un sentiment mieux fondé, *sine præjudicio melioris sententiæ ;* 3° qu'il donne à entendre que l'opinion qu'il adopte était celle du petit nombre ; car en parlant de ses défenseurs, il dit : *Quidam dicunt.*

Le premier des scolastiques qui se soit écarté du sentiment du Maître des Sentences, et qui ait entendu autrement que lui saint Augustin, paraît être Albert le Grand ; et il semble que nous avons pour garant de ce fait les savants éditeurs des œuvres de saint Augustin, qui insinuent, qui prouvent même qu'Albert n'a point entendu le Maître des Sentences sur cet article. Ils nous

apprennent que les docteurs de l'École postérieurs à Albert ont adopté son sentiment. La note de ces éditeurs est trop importante pour que nous ne la rappelions pas tout entière (1).

Mais il est juste de donner une attention particulière à ce qu'écrit saint Thomas sur cette matière. Ce saint docteur a suivi Albert le Grand, qui avait été son maître en théologie; il emploie les mêmes arguments que lui, et il en ajoute quelques autres, question 73,

(1) « Damnationem vero hic pro punitione eorum qui post purgatorii pœnas salvandi sunt, accipiendam docuit Albertus magnus in IV a sent., dist. 45, art. 3 ad 1, eamque interpretationem probarunt magistri deinceps in eumdem sententiarum locum. Attamen Petrus Lombardus eo loci dinstinctionis 45 cap. *neque negandum est* pro damnatorum quorumdam, qui nunquam liberandi sunt, punitione accepit, quando sub inde concludens dixit, *mediocriter malis suffragantur ad pœnæ mitigationem*. Nam ab istis *medocriter malis* prorsus secernit eos qui a pœnis purgatorii sive celerius, sive tardius absolvuntur per Ecclesiæ preces, appellatque omnes hujus generis mediocriter bonos. Res patet perlectis ibidem capitulis *solet moveri* et *sed iterum*. Hinc glossa in 2, q. 12, cap. *tempus*, hæc aposita est : *Mediocriter malis prosunt ad hoc ut minus puniantur, nunquam tamen liberabuntur*. Pro hac ipsa opinione ab Alberto magno citatur Præpositivus. In Gellonensi codice pervetusto extat inscripta *missa pro cujus anima dubitatur*, in qua isthæc legitur oratio : *Omnipotens et misericors Deus qui habes potestatem mortificare, et iterum vivificare, deducere ad inferos et iterum reducere; et vocas ea qæ non sunt tanquam ea quæ sunt; cujus potestasin cœlo et in terra et in mari et in inferis plena adsistit. Te humiles trementesque deprecamur pro anima famuli tui, quam traxisti de præsenti sæculo absque pœnitentiæ spatio, ut si forsitan ob gravitatem criminum non meretur surgere ad gloriam, per hœc sacra oblationis libamina, vel tolerabilia fiant ipsa tormenta*. Adrevaldus, lib. *de miraculis S. Benedicti*, cap. XXI. scribit Floriacenses pro animabus prædonum in acie cæsorum preces ad Dominum fudisse : *quatenus etsi perpetuis non mererentur absolvi cruciatibus, saltem minoribus mulctarentur a stricto judice pœnis*. (Saint Aug., t. VI, p. 237.)

art. 5. « Cependant, dit-il (et ceci est digne de « remarque), certains auteurs ont une manière « de prétendre que les suffrages des vivants « sont utiles aux damnés, qui pourrait être « soutenue en quelque façon. Ils disent que les « suffrages ne leur servent ni pour l'interrup- « tion ni pour la diminution de la peine du « sens; mais que, par ces suffrages, on leur ôte « un sujet de douleur qu'ils pourraient conce- « voir, s'ils se voyaient tellement abandonnés « que personne ne daignât plus s'intéresser à « leur sort; sujet de douleur qui leur est effec- « tivement ôté quand on offre pour eux des « suffrages. » Saint Thomas n'a donc pas cru impossible que les vivants, par leurs suffrages, procurent quelques consolations aux damnés.

Saint Thomas ne nomme point les auteurs de l'opinion dont il vient de parler; mais nous savons que l'un d'eux est Rupert ou Robert, évêque de Lincoln : Sixte de Sienne, qui nous apprend ce fait, *Biblioth. Sanct.*, lib. VI, ann. 48, nous dit ailleurs, page 300, que ce Robert, connu dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *Robert Grosse-Tête*, était le premier théologien et le premier philosophe de son siècle. Son opinion mérite donc quelque attention. Mais comment prouve-t-il ce qu'il avance sur la connaissance qu'ont les damnés de ce qui se passe à leur égard dans le monde? Saint Thomas observe que cela ne peut avoir lieu

dans l'ordre ordinaire des choses, *secundum legem communem,* « parce que, dit-il, saint Augustin enseigne dans son traité *de Cura pro mortuis agenda*, et cela est principalement vrai des damnés, que *les âmes des défunts sont dans un lieu où elles ne voient pas ce qui se fait ou bien arrive aux hommes dans cette vie.* » *Ibi sunt spiritus defunctorum ubi non vident quæcumque aguntur aut eveniunt in ista vita hominibus.* Et ainsi, conclut saint Thomas : « Elles ne connaissent pas quand on offre pour elles des suffrages, à moins qu'en dérogeant à la loi commune, cela ne soit divinement révélé à quelques-uns des damnés; ce qui, ajoute saint Thomas, est entièrement incertain : *Quod est verbum omnino incertum.* » Mais au moins il n'est pas entièrement certain que Dieu ne le leur révèle pas.

Saint Augustin semble, au chapitre XVIII, du même livre, mettre quelque modification à ce qu'il avait dit dans le XVI^e^ : « Il faut donc avouer, « dit-il, que les morts ignorent ce qui se passe « dans le monde; mais ils l'ignorent seulement « dans le temps qui s'y passe : car ils l'appren- « nent ensuite de ceux qui, en mourant, vont « dans l'autre monde (1). »

(1) « Proinde fatendum est, nescire quidem mortuos quod hic agatur, sed dum hic agitur; postea vero audire ab iis qui hinc ad eos meriendo pergunt; non quidem omnia, sed quæ sinuntur indicare, qui sinuntur etiam ista meminisse; et quæ illos, quibus indicant, oportet hæc audire. Possunt et

Le saint docteur met à cette assertion quelques restrictions sages; et il ajoute encore que, s'ils n'apprennent pas ce qui s'est passé dans le monde par la voie des morts qui vont se réunir à eux dans le même lieu, ils peuvent l'apprendre par la voie des anges.

Saint Augustin remarque que c'est par la main des anges que Lazare fut transporté dans le sein d'Abraham. On croit communément que c'est par les mauvais anges que les âmes des damnés sont transportées en enfer; mais rien n'empêche de dire que les bons anges sont aussi chargés de cet office : telle est au moins l'opinion de saint Jérôme *(in VII Daniel)* et de saint Ambroise *(l. V, epist. XXI)*.

On dira peut-être que saint Augustin n'a eu en vue que les bienheureux, et non point ceux qui sont détenus dans l'enfer, quand il a dit que la connaissance de ce qui se passe dans ce monde pouvait parvenir aux morts; mais ce saint docteur a parlé en général, et sans aucune restriction, de tous les morts.

Quoi qu'il en soit de cette consolation et de son principe, nous avons une observation plus

ab angelis qui rebus quæ aguntur hic, præsto sunt, audire aliquid mortui, quod unumquemque illorum audire debere judicat qui cuncta subjecta sunt. Nisi enim essent angeli, qui possent interesse et vivorum et mortuorum locis, non dixisset dominus Jesus, *contigit autem mori inopem illum, et auferri ab angelis in sinum Abrahæ* nunc ergo hic, nunc ibi esse potuerunt, qui hinc illuc quem Deus voluit abstulerunt. »

importante à faire sur l'opinion de saint Thomas en cette matière. Ce saint docteur, qui ne croit pas que les fidèles puissent, par leurs suffrages, obtenir aux damnés quelque soulagement, assure ailleurs que les damnés qui auront exercé quelques actes de miséricorde, éprouveront une diminution dans leurs peines par un effet propre de la miséricorde de Dieu, et conséquemment à la déclaration qu'il a faite, *misericordes misericordiam consequentur*, saint Thomas, dis-je, dans le supplément, quæst. 100, art. 3, ad 4, propose la question, *si la divine miséricorde peut permettre que les hommes soient éternellement punis?* question sur laquelle on ne doute pas qu'il ne prenne l'affirmative ; il s'objecte ensuite ce verset du psaume LXXVI : *Numquid in æternum irascetur Deus, aut continebit, in ira sua, misericordias suas?* et il répond que si on l'applique aux damnés, on peut l'entendre de la miséricorde *qui relâche quelque chose et non de la miséricorde qui délivre entièrement.* Voilà pourquoi, continue-t-il, le Psalmiste ne dit pas *continebit* AB IRA *misericordias suas, sed* IN IRA, parce que la peine ne sera pas entièrement ôtée, *ipsa pœne durante* ; mais la miséricorde opérera en la diminuant : *Vel dicendum quod hoc intelligitur de misericordia aliquid relaxante, non de misericordia totaliter liberante, si extendatur, etiam ad damnatos, inde non dicit, con-*

tinebit ab ira misericordias suas, sed in ira; quia non totaliter pœna tolletur, sed ipsa pœna durante, misericordia operabitur eam diminuendo.

La question serait maintenant de savoir si saint Thomas veut seulement qu'au moment où le jugement du défunt est prononcé, Dieu, ayant égard aux œuvres de miséricorde qu'il aurait exercées pendant sa vie, décernera un châtiment moins rigoureux que ne l'auraient mérité ses crimes; châtiment qui sera ensuite subi sans aucun adoucissement pendant toute l'éternité : ou s'il enseigne que le réprouvé, par un effet de la miséricorde divine, éprouvera de temps en temps, dans le cours de son supplice quelque diminution de peine, suivant les conseils impénétrables de la sagesse de Dieu. Ce dernier point paraîtrait plus vraisemblable, car le saint docteur dit formellement que la miséricorde *opérera* en diminuant la peine *operabitur pœnam diminuendo.*

Mais en admettant ce sens, faudrait-il dire que saint Thomas est en contradiction avec lui-même? Cette conséquence ne serait pas nécessaire; car, 1° saint Thomas a soutenu seulement, dans la quest. 73, que les suffrages des vivants ne pouvaient pas être utiles aux damnés; et ici il ne dirait point le contraire : c'est à la pure miséricorde de Dieu, et non point aux prières des vivants, qu'il attribuerait

l'adoucissement de la peine des damnés ; 2° on ne devrait point dire que saint Thomas, le plus conséquent de tous les hommes, se contredit et n'est point d'accord avec lui-même ; mais seulement qu'après un plus profond examen de la question, il a changé de sentiment, ce qui lui est arrivé quelquefois. C'est ainsi que, sur un objet qui tient à notre question présente le père Billuart, dominicain, nous apprend qu'après avoir enseigné, *in. 4. dist, 21, qu. 1, art.2*, que la peine dont un homme mort était débiteur pour les péchés qui lui avaient été remis pendant sa vie durerait éternellement dans l'enfer, un examen postérieur et plus attentif de la question l'avait engagé à enseigner le contraire dans la *dist. 22, qu. 1, art. 1, ad 5*. (Billuart, tom. V, p. 355.)

Il est très bon d'observer, avant de finir sur saint Thomas, que ce saint docteur, après avoir établi, dans le titre de sa conclusion, art. 5, qu'il est clair que les suffrages ne servent point aux damnés, *perspicuum est suffragia illis minime prodesse,* finit sa conclusion par soutenir seulement qu'il est plus sûr de le dire : *Tutius simpliciter dicere quod suffragia non prosunt damnatis.* Ainsi, au temps de saint Thomas, la question était problématique.

Il semble assez inutile de citer après saint Thomas d'autres théologiens scolastiques. Il est constant que ceux qui l'ont suivi, ont em-

brassé son sentiment, et soutenu que les damnés ne peuvent être soulagés en aucune sorte par les suffrages des fidèles. Cela est vrai, particulièrement des théologiens de son ordre (1), si on en excepte peut-être Sixte de Sienne. Il est même plusieurs théologiens de son école et des autres écoles, qui ont été plus loin que lui, qui croient que leur sentiment approche de la foi, et traitent l'opinion contraire d'erronée. Le père Alexandre est de ce nombre. Il ne craint point de dire nettement (*Theos, mor.*, t. I, p. 441) : *Error est fidei et doctrinæ*

(1) Pierre *de Paludé*, ou de la Palu, dominicain patriarche de Jérusalem, qui enseigne (distinct. 45, art. 2, concl. 2), conséquemment à la doctrine de saint Thomas, qu'on ne doit pas prier pour les païens, croit cependant qu'on peut prier en secret pour tous les chrétiens, pour ceux mêmes qui auraient été tués en duel dans l'acte du crime, ou qui se seraient donné la mort à eux-mêmes, apparemment parce qu'il a cru qu'avant d'expirer ils s'étaient repentis de leurs péchés. Mais pour prouver qu'on ne doit pas prier pour les païens, Michel *de Paludé* cite ce qui arriva à quelques dominicains qui priaient sur le tombeau d'un poète, et qui lui demandaient de leur faire connaître quel était le meilleur et le pire des vers qu'il avait composés pendant sa vie. Ils entendirent d'abord une voix qui nomma le pire, et c'était celui-ci.

Omnes juvans statuit Jupiter esse pium.

La voix fit entendre ensuite le meilleur, et le voici :

Est virtus placitis abstinuisse bonis.

Les bons frères dominicains ayant voulu ensuite prier pour Ovide (c'était apparemment le poète consulté et prié de répondre), ils entendirent ce troisième vers :

Nolo pater noster, carpe, viator, iter.

Comme s'il avait dit, ajoute Michel de la Palu : Ce *Pater noster* ne me servirait de rien, *Damnato mihi nihil prodesset.* Nous n'avons point vérifié si les deux premiers vers se trouvaient effectivement dans Ovide.

contrarius. Nous ne sommes point étonnés qu'il s'explique de la sorte ; mais ce qui nous étonne plus, c'est la preuve qu'il en apporte. *Ce point,* dit-il, *est constant par le canon 17 du Concile de Brague en Espagne, qui défend de faire mémoire, au sacrifice de la messe, des catéchumènes qui sont morts sans baptême :* comme si les catéchumènes morts sans baptême devaient être censés tous damnés, comme si on ne pouvait pas prier pour eux, quand même, par des raisons de discipline, il ne conviendrait plus d'offrir pour eux le sacrifice de la messe. Mais cela prouve avec combien peu de soin plusieurs théologiens, quoique très habiles, ont traité cette question, et qu'ils se sont contentés de se copier les uns sur les autres.

Le père Patuzi, le plus moderne des théologiens de l'ordre de Saint-Dominique qui ont traité cette question, paraît l'avoir examinée avec plus de soin que le père Alexandre, dans son ouvrage *de futuro impiorum statu*, imprimé en 1748 à Vérone ; du moins il la traite avec plus d'étendue. Il s'objecte et discute le témoignage du père Petau sur cette matière, et il ose dire que ce théologien, le plus habile de tous dans la connaissance et l'intelligence des saints Pères, a lu comme en dormant le passage de l'*Enchiridion* de saint Augustin qui a donné lieu à cette discussion, *somniculose nimium et oscitanter ;* accusation qui tomberait

aussi sur le Maître des Sentences, Hugo Etérianus, Sixte de Sienne le père Lequien et beaucoup d'autres auteurs plus anciens, qui ont entendu ce passage comme le Père Petau.

Un des théologiens les plus échauffés contre l'opinion favorable à la mitigation des peines, est Dominique de Soto (*in IV sent.*, *dist.* 45, *qu. p.* 845). Il croit qu'il y aurait péché mortel *ex genere suo*, à prier Dieu pour les damnés. Il maltraite les canonistes qui ne sont pas de son avis, et dit qu'ils feraient mieux de ne se mêler que de leur métier : *Consultius facerent si de iis quæ alienæ sunt facultatis, nihil definirent* Peu s'en faut qu'il ne trouve que saint Thomas s'est expliqué sur cette matière avec trop de modération : *Quapropter etsi divus Thomas imprœsentiarum moderate dixerit tutius esse simpliciter dicere quod suffragia non prosunt damnatis, nec pro iis ecclesiam orare, quia suo tempore in opinionibus versabatur, jam nunc asserenda est conclusio vel tanquam catholica, vel tanquam catholicæ proxima, saltem de jure communi.*

Soto n'allègue aucune autorité, aucune décision; il fait seulement valoir des raisons bien connues de saint Thomas et avant saint Thomas même, et qui, quelque fortes qu'elles puissent être, seules ne suffiraient pas pour former une décision, et faire que ce qui n'était pas de foi au temps de notre saint docteur, appar-

tienne aujourd'hui à la foi catholique. Nous opposerons bientôt sur ce point, à l'autorité de Soto, celle d'un théologien de la plus haute considération, et d'un des plus savants évêques de nos jours.

Nous avons dit que nous ne citerions pas, après saint Thomas, d'autres théologiens de l'École; cependant nous croyons devoir citer encore le plus récent de tous, le continuateur de Tournely.

Cet auteur, dans son *Traité de l'Eucharistie* (part. II, chap. VIII, art. 2, tom. IX, pag. 605), cite en faveur de son opinion le fameux passage de l'*Enchiridion* de saint Augustin... *Quibus prosunt sacrificia et eleemosynæ, aut ad hoc prosunt ut sit plena remissio aut certe ut tolerabilior sit ipsa damnatio.* Et il affirme, sur la seule autorité de saint Thomas, que la *damnation* dont il est parlé dans ce texte n'est point la *damnation* proprement dite, mais seulement une *punition.* Il avoue cependant que les dernières paroles de saint Augustin ont donné lieu à des personnages d'un grand nom de penser que les peines des réprouvés, dans l'enfer, pouvaient être mitigées : *Fatendum tamen ex mitioribus illis S. August. verbis factum esse ut viri magni nominis existimarent reproborum tormenta in inferis leniri posse.* Ces fameux personnages d'un grand nom sont, dit-il, saint Antonin, Vincent de Beauvais et Gerson; mais

la bonne foi nous oblige de dire qu'il s'est trompé, du moins à l'égard des deux premiers. Saint Antonin et Vincent de Beauvais n'ont rien dit qui ait quelque trait à notre question, sinon que l'âme de Trajan avait été délivrée de l'enfer par les prières de saint Grégoire. Nous sentons bien il est vrai, qu'il est assez naturel de conclure que les auteurs qui ont cru qu'on pouvait, par des prières, faire cesser totalement les peines de quelques damnés, ont cru à plus forte raison qu'on pouvait en adoucir la rigueur par ces mêmes prières; mais cette conséquence cependant ne serait pas d'une nécessité rigoureuse; car saint Thomas, qui a cru à la délivrance de Trajan par l'intercession de saint Grégoire, a nié formellement que nous puissions procurer aux damnés, par nos prières, quelque adoucissement à leurs peines. Quant au chancelier Gerson, quoiqu'on ne puisse pas le compter nettement parmi les théologiens qui croient à la possibilité de la mitigation des peines (1), il nous paraît ce-

(1) Voici ce qui nous donnerait lieu de le présumer : dans un discours adressé au roi de France au sujet de la paix et imprimé dans le 4e volume de ses œuvres, après avoir fait l'énumération de tous les avantages qui résultent de la paix pour les vivants, Gerson ajoute, page 634, qu'elle serait encore en quelque manière utile aux morts, non, dit-il, pour leur procurer la délivrance de leurs peines, car dans l'enfer il n'y a pas de rédemption, *in inferno nulla redemptio*, mais pour leur rendre leurs peines moindres, *sed ad minorem afflictionem habendam;* et il essaye de le prouver par l'autorité de la parabole ou de l'histoire du mauvais riche qui demandait que ses cinq frères fussent exhortés à faire le bien, afin qu'ils évi-

pendant plutôt favorable que contraire à cette opinion.

Nous observerons encore que le continuateur de Tournely, page 608, après avoir tenté d'enlever aux défenseurs de la mitigation l'autorité d'Innocent III, dont ils se servent avec tant d'avantage pour prouver qu'au moins le grand pape n'avait point voulu se prononcer contre leur opinion, et avait refusé d'en prendre connaissance, se retranche à dire que ce grand pape avait tout au plus permis ce qui l'avait déjà été par saint Augustin, savoir : « de penser qu'on pouvait sans blesser la piété, croire que, par l'oblation du saint sacrifice, on diminuait les peines de quelques réprouvés. » *Ad summum permittit Innocentius III id quod a sancto Augustino permissum vidimus nempe ut per sacrificia, quorumdam reproborum pœnæ imminui non impie credantur.*

Nous ne savons si les défenseurs de l'opinion de la mitigation des peines ne pourraient pas tirer quelque avantage du silence de la Faculté de théologie de Paris, dans une circonstance

tassent de descendre dans ce lieu de tourment. Il paraît donc par ce trait, que les damnés ont quelque sollicitude pour les vivants, et désirent qu'ils ne fassent rien qui puisse leur attirer la damnation éternelle. Et ce sentiment, dit Gerson, procède en eux d'une affection purement naturelle, plutôt que d'une véritable charité : *Non dico id esse ex vera charitate sed potius ex carnalitate.* Cependant, continue Gerson, la non-condamnation des vivants est utile aux damnés, parce que leur peine, au moins la peine accidentelle, en devient moins grande.

où il semble qu'elle aurait dû parler, si elle avait été bien prononcée contre la mitigation du supplice des damnés, et avait cru que l'opinion qui l'établit blessât la foi.

On sait qu'en 1527, cette Faculté censura dans le plus grand détail et avec l'exactitude la plus rigoureuse, un grand nombre de propositions d'Erasme. On peut lire cette censure dans le *Collectio judiciorum sacræ facultatis, etc.*, par M. d'Argentré, tome II, page 57. Erasme s'était permis de dire qu'il aurait été à souhaiter que saint Paul nous eût expliqué un peu plus clairement en quel état sont les âmes séparées de leur corps, si elles jouissent de la gloire de l'immortalité; si les âmes des impies sont tourmentées dès à présent; *si nos prières ou nos autres bonnes œuvres peuvent les soulager;* si les défunts sont délivrés sur-le-champ de leur peines en vertu des indulgences du pape. La Faculté, dans sa censure, reprend tous ces points et prouve qu'Erasme n'avait pas lieu d'élever à leur sujet aucun doute; elle reprend, dis-je, tous ces points, excepté celui qui regarde le soulagement de la peine des damnés par le secours de nos prières; elle observe à l'égard de ce point, tout important qu'il était, un profond silence, et se contente de dire : *Quant à ceux qui meurent dans l'amitié de Dieu, mais qui ont encore quelques fautes à expier, ils sont soulagés par les prières des vivants.*

Nous avions annoncé qu'après avoir examiné le sentiment des théologiens, nous examinerions celui des canonistes. On convient que plusieurs de ces derniers ont adopté l'opinion de la mitigation des peines ; et nous avons vu Dominique Soto leur en faire la matière d'un reproche amer : du moins l'auteur de la glose qu'on imprime ordinairement avec le corps du Droit canonique, et qui est d'une si grande autorité parmi les interprètes de ce droit, l'a pleinement adoptée (*decr. 2, part. causa 13, quæst. 2, c. 23*). Il divise, comme a fait le Maître des Sentences, ceux que saint Augustin appelle *non très mauvais* en deux classes, celle des médiocrement bons et celle des médiocrement mauvais ; il dit que les sacrifices et les aumônes servent aux premiers pour être plus tôt délivrés des peines du purgatoire, et aux seconds pour être moins punis, quoique cependant ils ne doivent jamais être délivrés. *Mediocriter bonis prosunt ut citius liberentur ab igne purgatorii, mediocriter malis prosunt et ad hoc ut minus puniantur, nunquam tamen liberabuntur.*

Ce qu'il ajoute est très remarquable. Il suppose qu'il existait une oraison particulière dans laquelle on intercédait auprès de Dieu en faveur de ceux qui étaient morts en état de péché mortel, pourvu qu'ils ne fussent pas dans le nombre de ceux qui sont souverainement mauvais, et *secundum hoc etiam patet*

quod oratione speciali oremus pro illis qui decesserunt in mortali, dummodo non sint valde mali; et cela même nous rappelle ce que les éditeurs des œuvres de saint Augustin, dans une note citée plus haut, ont dit d'une oraison de l'abbaye de Gellone, et d'une autre de l'abbaye de Fleury.

Nous sommes étonné que ces savants religieux n'aient point, à cette occasion, rappelé l'oraison pour la messe de l'Assomption de la sainte Vierge, qu'on lit dans l'ancien Missel gallican ou gothique, publié par le P. Mabillon ; car cette oraison a, par son objet, quelque rapport avec les autres, puisque le mot *tartarus* signifie effectivement l'enfer et non pas le purgatoire, dans le langage ecclésiastique.

Voici cette oraison, que cite aussi le pape Benoît XIV pour montrer que l'Assomption de la sainte Vierge en corps était crue, il y a plus de mille ans, dans l'Eglise gallicane : *Fusis precibus Dominum imploremus ut ejus indulgentia illuc defuncti liberentur a tartaro quo B. Virginis corpus est translatum de sepulcro.*

Disons un mot des interprètes de la sainte Ecriture. Ceux qui ont commenté le second livre des Machabées ont eu l'occasion, dans les derniers versets du chapitre XII, de traiter la question qui nous occupe. On voit dans ce chapitre que Judas Machabée fit offrir des sacrifices pour quelques-uns de ses soldats qui avaient

péri dans un combat, et qu'on découvrit, après leur mort, avoir caché sous leurs tuniques des effets consacrés aux idoles. La plupart des interprètes croient que leur faute n'avait été que vénielle, ou que, si elle avait été mortelle, ils en avaient eu le repentir avant la mort. Cette interprétation n'est pas sans quelque difficulté ; et s'il était des théologiens qui ne la suivissent pas, qui crussent que la faute de ces soldats avait été mortelle, et que ces soldats avaient été en conséquence livrés aux peines éternelles après leur mort, ce serait pour les théologiens une espèce de nécessité de soutenir que les sacrifices offerts par l'ordre de Judas Machabée avaient eu pour objet, sinon de délivrer ces soldats de l'enfer, du moins d'adoucir la rigueur de leurs souffrances.

Dom Calmet s'explique, à cette occasion, de manière à faire croire qu'il regardait l'opinion favorable à la mitigation des peines comme une opinion libre et non contraire à la foi.

« Il y a, dit-il, des auteurs, même chrétiens, « qui croient que les soldats de Judas Macha- « bée, pour qui il envoya offrir des sacrifices à « Jérusalem, étaient coupables de péché mor- « tel, et par conséquent dans l'enfer. Mais, « selon les principes des Juifs, cela n'empê- « chait pas qu'on ne pût prier et offrir des « sacrifices pour eux parce que leurs peines ou « ne devaient pas être éternelles, ou du moins

« devaient être fort diminuées par les prières « et les sacrifices que l'on faisait pour eux. « Quelques anciens Pères ont été dans des sen- « timents fort semblables à ceux-là.

« Saint Augustin n'a pas cru que les prières « des vivants pussent tirer les damnés de l'en- « fer; mais il semble dire qu'elles peuvent « diminuer la grandeur de leurs supplices. »

Dom Calmet cite le fameux passage de l'*Enchiridion* de saint Augustin qui a donné lieu à toute cette discussion, et il ajoute :

« Je sais que la plupart des théologiens scolas- « tiques ont expliqué ce passage de saint Augus- « tin, des flammes du purgatoire, que les prié- « res, l'aumône, le saint sacrifice, ou éteignent « entièrement, ou du moins diminuent beau- « coup dans les âmes qui ne sont pas condamnées « au feu éternel. Mais d'autres soutiennent que « saint Augustin, dans cet endroit, a entendu « parler des damnés auxquels il a cru que les « bonnes œuvres et les prières des vivants « pouvaient servir pour diminuer la grandeur « de leur supplice, etc. »

§ V. Arguments des théologiens contre l'opinion de la mitigation des peines, et réponse des défenseurs de cette opinion.

Voici les principales raisons qu'opposent les théologiens de l'École à l'opinion de la mitigation des peines des damnés, et les réponses que donnent les défenseurs de cette opinion. Nous prions les lecteurs de ne point oublier que nous ne remplissons ici que l'office de rapporteur.

1° On oppose cet oracle de l'Écriture : il n'y a pas de rédemption dans l'enfer, *in inferno nulla redemptio*. Guillaume d'Auxerre nous apprend que Præpositivus répondait à cette difficulté, qu'il n'y avait pas de rédemption quant à la délivrance, *nulla est quantum ad liberationem*, mais qu'il y en avait quelqu'une quant à la mitigation de la peine, *est tamen aliqua quantum ad mitigationem pœnæ;* et c'est la réponse qu'on a continué de donner.

2° On dit : Les péchés, dans l'enfer, ne sont point pardonnés, et leur grièveté ne souffre aucune diminution par les suffrages de l'Église, donc la peine qui leur est due n'en souffre non plus aucune. C'est ce raisonnement qui a fait

incliner Guillaume d'Auxerre vers le sentiment qui nie la mitigation des peines : *Cum in inferno nihil diminuatur de culpa per suffragia, nihil per eadem remittitur.*

Ce principe, dans ce raisonnement, est incontestable, mais la conséquence ne l'est pas; et tous les théologiens qui pensent que Dieu ne punit point dans l'autre vie le péché autant que l'exigerait sa justice, contesteraient avec raison cette conséquence.

3° On dit encore : L'Église n'est point dans l'usage de prier pour les damnés; or, sans doute, elle prierait pour eux si elle croyait pouvoir obtenir, par ses prières, un adoucissement à leurs peines.

Ce raisonnement, qui se présente de lui-même, paraît très fort, et c'est aussi celui sur lequel les théologiens de l'École insistent davantage : cependant il est remarquable qu'il n'a pas été employé par Albert le Grand ni par saint Thomas. Ils ne pouvaient pourtant ignorer qu'il avait été mis en avant dans cette dispute. On voit du moins, dans Guillaume d'Auxerre, plus ancien que saint Thomas, un raisonnement des défenseurs de la mitigation, et une réponse de leurs adversaires, qui impliquent et rappellent celui dont il s'agit; on ne lira pas sans intérêt. Les premiers rappelaient l'oraison pour les défunts qui est en usage dans l'Église, *Deus fidelium omnium conditor et redemptor*, etc., et ils

« disaient : L'Église prie pour tous les fidèles,
« parmi lesquels elle sait bien qu'il en est de
« damnés ; or, ajoutaient-ils, ou ces suffrages leur
« sont utiles, ou ils ne le sont pas ; s'ils ne leur
« sont pas utiles, l'Église prie donc inutilement
« pour eux ; et si elle le sait, elle fait donc une
« prière indiscrète, ce qu'on ne doit pas admet-
« tre ; s'ils leur sont utiles, nous avons donc ce
« que nous prétendons. »

Les adversaires répondaient 1° que l'Église prie seulement pour les fidèles qui avaient une *foi formée :* que cependant, si on veut qu'elle prie dans cette oraison pour tous les défunts baptisés, dans le nombre desquels se trouvent quelques damnés, il ne s'ensuit pas qu'elle prie inutilement : elle prie bien inutilement pour les damnés, mais ses prières lui sont toujours utiles à elle-même et aux fidèles détenus dans le purgatoire.

2° Les adversaires de la mitigation des peines ajoutaient, et cela est très remarquable :
« L'Église sait bien qu'il y a une opinion d'après
« laquelle ses suffrages ne profitent point aux
« damnés ; mais elle ne sait pas, ou elle n'est
« pas sûre que, dans le vrai, ils ne leur profitent
« point ; il lui est donc permis, dans la latitude
« de sa charité, de vouloir qu'ils leur profitent. »
Quia licet sit opinio quod non prosunt suffragia damnatis, tamen nescit non prodesse, ergo licitum estei velle de latitudine charitatis quod dam-

natis prosint. « Car l'Église ignore quelle est sur « ce point la volonté de Dieu ; elle ne peut confor- « mer sa volonté à la volonté divine, que dans « les points où celle-ci lui est certainement con- « nue. »

On voit que les anciens théologiens qui opinaient contre la mitigation des peines, ne croyaient pas pouvoir tirer, en faveur de leur opinion, un grand avantage de ce que l'Église ne priait point les damnés, et qu'ils semblent même n'être pas fort éloignés d'accorder qu'elle priait pour eux.

3° Les défenseurs de la mitigation des peines auraient pu observer que, dans l'Église, on a quelquefois expressément prié pour les damnés, et citer quelques oraisons à cet effet qui ont été en usage; mais ils observent avec raison que l'Église prie souvent pour tous les fidèles défunts, sans faire aucune distinction de ceux qui sont morts en état de grâce, et de ceux qui sont morts hors de cet état; et dans la supposition que l'Église crût expressément pouvoir obtenir, pour ceux qui sont damnés, quelque soulagement dans leurs peines, on ne voit pas qu'elle eût rien à changer dans ses prières; d'autant plus qu'à l'exception de Judas, il n'est point d'individu à l'égard duquel nous ayons une certitude parfaite qu'il est damné, parce que les voies de Dieu sont impénétrables, et que ce qu'il a pu opérer dans une âme aux derniers moments qui précè-

dent sa séparation du corps, nous est absolument inconnu. Ces prières d'ailleurs, selon l'expression de saint Augustin, sont des *propitiations :* suivant donc le différent état des fidèles défunts, elles obtiendront aux uns une pleine rémission, et aux autres, s'il y a lieu, un adoucissement à leur supplice.

L'Église orientale, dans laquelle on est persuadé que la prière pour les morts est utile à ceux mêmes qui sont damnés, n'a point de formule particulière pour solliciter leur soulagement.

4° Enfin, disent les théologiens, la peine que souffrent les damnés, quoique infinie dans sa durée, étant finie quant à l'intensité, il pourrait arriver qu'en multipliant les suffrages pour les damnés, et en diminuant ainsi sans cesse leur peine, on parvînt à la faire cesser entièrement; ce qui amènerait l'erreur d'Origène.

Saint Thomas, qui propose cet argument, suppose que les auteurs de l'opinion qu'il combat, se l'étaient proposé à eux-mêmes; et il nous apprend qu'ils y donnaient trois réponses :

Præpositivus, fameux théologien, qui florissait vers l'an 1225, répondait que les suffrages pour les damnés pouvaient être multipliés au point de les délivrer totalement de leur peine, non pas simplement, comme l'a enseigné Origène, mais pour un temps, savoir, jusqu'au jour du jugement; car alors les âmes, réunies à leur corps,

descendraient dans les enfers, sans aucune espérance de pardon (1).

La seconde réponse est celle de Guillaume d'Auxerre, si on en croit saint Thomas. Elle consiste à dire qne les suffrages des vivants servent aux damnés, non par la diminution ou l'interruption qu'ils leur procurent dans leur peine, mais en leur donnant plus de force pour les soutenir, ainsi qu'il arrive à un homme qui porte un lourd fardeau, et dont on rafraîchit le visage avec de l'eau : cet homme devient par là plus propre à porter son fardeau ; mais le

(1) La vérité nous oblige de dire que Guillaume d'Auxerre, plus ancien que saint Thomas, ne fait point répondre ainsi Præpositivus. La réponse qu'il lui attribue est différente. Ce sont d'autres théologiens qui donnaient la réponse que saint Thomas met dans la bouche de Præpositivus. Voici le témiognage de Guillaume d'Auxerre, *Tractatu XIV de damnatione reproborum.*

Ad quinto objectum dupliciter potest solvi : potest enim dici quod suffragia Ecclesiæ tollunt de pœna quantum meruerunt damnati dum viverunt, sibi remitti si fierent suffragia pro eis : est enim meritum absolutum et meritum conditionale. Unde dicebat Præpositivus. Quod in vita sancti Bradani continetur, quod sanctus Bradanus vidit Judam incedentem per prata : et cum quæreret ab eo, quare non esset in inferno, respondit quod ad tempus refrigerium habebat propter bona quæ fecerat. Unde dicunt quidam quod ante judicium suffragia Ecclesiæ prosunt damnatis : sed post judïcium non proderunt. Voilà la réponse de quelques théologiens, mais voici la réponse de Præpositivus :

Præpositivus autem dicebat quod prosunt et ante judicium et post ; remittitur ergo tantum damnatis de pœna, quantum dum viverent, meruerunt sibi remittisi fierent suffragia pro eis ; sed non meruerunt quod tota pœna, remitteretur eis... vel potest dici quod illud quod tollitur de pœna per suffragia non habet se in aliqua proportione ad residuum ; unde nunquam tantum tollitur de pœna, etc.

fardeau n'en devient pas plus léger en lui-même (1).

La troisième réponse, que saint Thomas attribue aux disciples de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, est assez singulière, et mérite que nous nous y arrêtions un peu : « Il en arrive, « disaient-ils, dans la diminution des peines à « la faveur des suffrages, comme dans la division « des lignes, qui, étant finies, peuvent être divi- « sées à l'infini, sans que, par la division, elles « soient jamais *consommées*, parce que la di- « vision se fait, non selon la même quantité, « mais selon la même proportion; comme, par « exemple, si on ôte premièrement une quatrième « partie du tout, et secondement une quatrième « partie de cette quatrième, et encore une qua- « trième de cette quatrième, et ainsi de suite à « l'infini. Ils disent de même que, par le premier « suffrage, on diminue une partie aliquote de « la peine, et que, par le second, on diminue « encore quelque partie de la peine qui demeure « encore suivant la même proportion. »

Saint Thomas juge cette réponse défectueuse.

Premièrement, dit-il, la division à l'infini,

(1) Cette réponse est ingénieuse; mais la vérité nous oblige encore de dire qu'on n'en voit aucune trace dans Guillaume d'Auxerre. Nous avons déjà vu qu'il ne fait qu'exposer le pour et le contre sur la question : seulement, à la fin de la discussion, il dit que le sentiment contraire à la mitigation lui paraît plus probable. Il allègue, pour justifier son penchant pour ce sentiment, quelques textes de l'Ecriture; et tous ses raisonnements se réduisent à un enthymème que nous avons cité ailleurs.

qui convient à la quantité *continue*, ne paraît pas applicable à une quantité *spirituelle;* secondement, il n'y a pas de raison pour que le second suffrage procure une moindre diminution de peine que le premier, s'il est d'une valeur égale; troisièmement, on ne peut pas diminuer la peine sans diminuer la faute; quatrièmement, de même que, dans la division d'une ligne, on parvient enfin à quelque chose qui n'est pas sensible (car le corps sensible n'est pas divisible à l'infini), ainsi il arriverait qu'après un grand nombre de suffrages, la peine qui subsisterait encore, à raison de sa petitesse, ne serait pas sentie, et ainsi ne serait plus une peine.

Il serait difficile de ne pas trouver plausibles ces répliques de saint Thomas.

M. Leibniz a vu la difficulté qui naîtrait de cette continuité de diminution dans la peine; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il répond, comme Gilbert de la Porée, par une comparaison prise aussi de la géométrie; mais, plus habile géomètre que Gilbert, il la prend dans la géométrie transcendante : « La diminution de la « peine, dit-il, irait à l'infini, quant à la durée, « et néanmoins elle aurait un *non plus ultra*, « quant à la grandeur de la diminution, comme « il y a des figures asymptotes dans la géométrie, « où une longueur infinie ne fait qu'un espace « fini. » (*Théodicée*, § 92.)

Il semble que ces théologiens se seraient jetés

dans de moindres embarras, en se bornant à dire que, lorsque Dieu a déclaré que la peine des damnés ne finirait jamais, il a prévu, en accordant aux fidèles vivants la faculté de diminuer cette peine par leurs suffrages, que ces suffrages cependant, à raison ou du défaut de nombre, ou du défaut de ferveur, n'iraient jamais, pour chaque individu damné, jusqu'à faire cesser entièrement sa peine.

On a vu que Guillaume d'Auxerre fait donner à Præpositivus une réponse qui a quelque rapport avec ce que nous venons de dire : *Potest dici quod illud quod tollitur de pœna, non habet se in aliqua proportione ad residuum.*

5° On voit dans le continuateur de Tournely (tit. de *Ench.*, p. 606) un argument contre l'opinion de la mitigation, qui paraît d'une grande force. Cet argument avait déjà été proposé par Droven, *de re sacramentaria*, et par quelques autres : mais les anciens théologiens ne l'ont point employé. Si les prières, dit-il, et les sacrifices pouvaient être utilement offerts pour les réprouvés, l'Église n'aurait pas défendu qu'on les offrît pour eux; et cependant elle a fait cette défense dans différents conciles. Il cite le canon 31 du concile de Tribur, et le canon 17 du concile de Brague (1); mais cet argument n'est point sans réplique.

(1) Concil. Braccarensis, ann. 561, canon 16. Placuit ut hi qui sibi ipsis aut per ferrum aut per venenum

Il est vrai que le concile de Tribur ne permet point de prier et de faire des aumônes pour ceux qui ont été tués dans l'acte du crime; et que celui de Bragne défend de faire mémoire dans l'oblation du saint sacrifice, de ceux qui se sont tués eux-mêmes, et de donner à leurs cadavres la sépulture ecclésiastique. Mais que peut-on conclure de là, en faveur du sentiment que défend le continuateur de Tournely? Ces défenses ne sont que d'économie et de discipline ecclésiastique qui, par conséquent, peuvent varier et ont varié suivant les temps et les cir-

aut per præcipitium aut suspendium vel quolibet modo violenter inferunt mortem, nulla pro illis in oblatione commemoratio fiat, neque cum psalmis ad sepulturam eorum cadavera deducantur... Similiter et de his placuit qui pro suis sceleribus puniuntur.

Can. 17.

Item placuit ut catechumenis sine redemptione baptismi defunctis, simili modo neque oblationis commemoratio, neque psallendi impendatur officium; nam et hoc per ignorantiam usurpatum est.

Ex concilio Aurelianensi, ann. 553, *can.* 15.

Oblationes defunctorum qui in aliquo crimine fuerint interempti, recipi debere censemus, si tamen non ipsi sibi mortem probentur propriis manibus intulisse.

Ex concil. Triburiensi, ann. 893.

Si quis inventus fuerit rapinam aut furtum exerere et in ipso diabolico actu mortem mereatur incurrere, nullus pro eo præsumàt orare, aut eleemosynam dare : et eleemosyna pro eo data in memoriam clericorum vel pauperum non veniat, sed execrabilis sordescat.

Ex epist. Gregorii II, ad Bonifacium, anno 738.

Congruit ut sacerdos pro mortuis catholicis memoriam faciat et intercedat ; non tamen pro impiis, quamvis christiani fuerint, tale quid agere licebit.

constances. Le quinzième canon du concile d'Orléans, en 533, qui défend de recevoir l'oblation pour ceux qui se sont tués eux-mêmes, permet de recevoir celle qu'on offre pour ceux qui ont été tués dans l'acte du crime. On a encore la preuve de la variation de ces défenses, dans l'ordre donné par le même concile de Brague, de traiter semblablement les catéchumènes morts sans baptême, et ceux qui ont été mis à mort en punition de leurs crimes ; car qui oserait dire que le concile de Brague a cru que tous les catéchumènes qui mouraient sans baptême, et tous les criminels exécutés par ordre de la justice, étaient damnés, ou qu'on ne pouvait, du moins en particulier, offrir pour eux des aumônes et des prières? Ignore-t-on qu'environ cent ans avant le concile de Brague, saint Ambroise avait fait à Milan l'oraison funèbre de Valentinien le Jeune, catéchumène mort sans baptême, et avait publiquement offert pour lui les saints mystères? On n'offre point aujourd'hui les saints mystères pour les catéchumènes vivants ; et il est pourtant certain, par le chapitre xx de l'Ordre romain, qu'autrefois on l'offrait pour eux. Les permissions et les défenses en cette matière appartiennent donc à la discipline et à l'économie.

On voit encore facilement la raison de la défense faite par les conciles de prier et d'offrir le saint sacrifice pour des hommes qui se sont donné la mort à eux-mêmes. On sent que

l'Église a dû mettre aux yeux des fidèles une différence pour le traitement entre des hommes qui meurent dans l'acte même du crime, qui se tuent eux-mêmes, et les fidèles qui meurent dans l'exercice de la foi chrétienne, et cela en vue d'inspirer plus d'horreur pour le crime des premiers : et l'on conçoit facilement que le pape Grégoire II a sagement défendu au prêtre de faire, dans le sacrifice, mémoire des chrétiens qui seraient morts dans l'impiété, et d'intercéder pour eux. On sent qu'il est question de prières publiques.

Il résulte de cette discussion, que si les raisons alléguées par les théologiens contre l'opinion de la mitigation de la peine des damnés, ne sont pas manifestement invincibles, elles sont au moins d'un très grand poids; et on conçoit facilement comment elles ont entraîné la masse des théologiens.

§ VI. Opinion et conseil de M. de Pressy, évêque de Boulogne, sur la question présente.

M. de Pressy, évêque de Boulogne, mort en 1790, était incontestablement un des plus savants et des plus pieux évêques de notre temps. Dans la troisième partie d'une Instruction pastorale, ou d'une Dissertation théologique sur

l'Incarnation, adressée au clergé de son diocèse, il témoigne, page 571, que l'opinion favorable à la mitigation des peines est fondée sur des raisons plausibles, qu'elle ne blesse ni la raison ni la foi ; il semble même, par la manière dont il en parle, qu'il inclinait vers elle, et d'abord, 1° il observe que les défenseurs de la mitigation des peines insistent fortement sur quelques témoignages ou textes de saint Augustin : ce sont ceux que nous avons cités et développés ; et M. l'évêque de Boulogne assure qu'ils méritent une grande attention.

« Le saint docteur, dit-il, ne blâme point « ceux qui croient que les peines afflictives des « réprouvés sont de temps en temps modérées « par quelque adoucissement ou quelque inter- « ruption, *dolorum relevatione vel intermissione*. « Il laisse la liberté de soutenir cette opinion, « pourvu qu'on ne la propose que comme une « simple conjecture, et qu'on ne nie pas l'éter- « nité du supplice des damnés (1).

(1) Ce supplice, saint Augustin le fait consister principalement dans la privation de la vue de Dieu ou dans la peine du *dam ;* et ce que le saint docteur nous enseigne de cette peine est digne d'attention, ainsi que l'explication qu'en donne M. de Boulogne. Cette peine, suivant la doctrine de saint Augustin, fût-elle à chaque instant fort légère, fût-elle même souvent adoucie ou interrompue, ne laisserait pas toutefois de former à la longue, dès qu'elle n'aurait point de fin, une quantité si grande de douleurs souffertes successivement, que toutes les peines imaginables des tourments les plus douloureux et les plus longs, dont la durée aurait une fin, ne sauraient lui être comparées, et ne seraient presque rien auprès d'elle : *Quae si sola esset (pœna) quantum minima cogitari potest, perire a regno Dei, exulare a civitate Dei, alienari a vita Dei,*

« Saint Augustin enseigne, dit-il encore, « suivant le savant continuateur de Tournely « (*Tract. de relig., p. 79*), que les prières qu'on « fait pour eux leur sont utiles, non pour faire « cesser leur damnation, mais pour la rendre « plus tolérable par l'adoucissemeet de leurs « peines. »

L'exactitude nous oblige d'observer que le continuateur ne dit pas que saint Augustin enseigne l'opinion dont il s'agit, mais seulement qu'il la permet, *opinionem hanc proponit ac permittit Augustinus.*

2° M. l'évêque de Boulogne a connu comme nous la Dissertation du père Lequien sur le fameux discours de saint Jean Damascène,. et il en fait ici le même usage que nous en avons fait : « Le père Lequien, dit-il, soutient « et prouve que le sentiment de l'Église grecque « est que les tourments des damnés peuvent « être soulagés par les prières et les aumônes « des fidèles. Il cite pour preuve deux discours « que fit le fameux Marc, archevêque d'Éphèse, « au concile de Florence, qui ne condamna pas

carere tam magna multitudine dulcedinis Dei... Tam grandis est pœna ut ei nulla possint tormenta quae novimus comparari, si illa sit aeterna, ista autem sit quantum libet multis saeculis longa. (*Enchirid.*, c. 112.)

« La raison en est, dit M. de Boulogne, que ces peines ne « formeraient qu'une quantité finie, qu'un nombre déter- « miné, et qu'il n'y a pas de quantité finie, de nombre déter- « miné qui ne soit à la longue surpassé incomparablement « par une autre quantité et un autre nombre qui vont « toujours en augmentant à l'infini, et dont l'augmentation « ne sera jamais déterminée. »

« ce sentiment, et n'exigea pas des Grecs, pour « être réunis à l'Église latine, qu'ils y renonçassent.

« 3° Saint Thomas (c'est toujours M. l'évêque « de Boulogne qui parle) exposant, dans son « ouvrage sur le Maître des Sentences, les diverses opinions des théologiens touchant l'effet « des prières pour les damnés, les réfute comme « fausses, mais non comme hérétiques ou erronées. Répondant ailleurs à une objection tirée « de ce texte, *numquid in æternum irascetur « Deus?* il rapporte deux solutions dont la dernière est exprimée en ces termes : *Hoc intelligitur de misericordia aliquid relaxante, non « de misericordia totaliter liberante, si extendatur etiam ad damnatos, unde non dicit : Continebit ab ira misericordias suas, sed in ira, « quia non totaliter pœna tolletur, sed ipsa « pœna durante, misericordia operabitur eam « diminuendo.* »

Nous avons fait plus haut usage de ce texte; mais il ne nous paraît pas indifférent de faire remarquer qu'en entendant saint Thomas, comme nous avons fait, nous sommes pleinement d'accord avec notre sage et savant évêque.

Ce prélat propose ensuite les objections qu'il croit les plus fortes contre l'opinion dont il rend compte, et développe les réponses que les défenseurs de cette opinion y opposent. Heureusement ce ne sont point les objections

que nous avons exposées plus haut : ce qui nous autorise à les placer ici; et ce sera pour notre dissertation un supplément aussi précieux que nécessaire.

« 1° Comment, disent les adversaires de « cette opinion, accorder cette diminution ou « cet adoucissement de la peine des damnés « avec la parabole ou l'histoire du mauvais « riche, auquel la moindre goutte d'eau pour « rafraîchir sa langue est refusée? C'est là, dit « M. de Boulogne, une des plus fortes objec- « tions contre l'opinion dont nous examinons « le pour et le contre ; » et il est vrai que c'est la raison qui engageait saint Augustin, la première fois qu'il traita la question présente, en interprétant le psaume CV, à dire qu'il faudrait de la hardiesse pour croire à la mitigation de la peine des damnés.

« Ceux qui soutiennent cette opinion, dit « M. de Boulogne, distinguent deux sortes de « réprouvés ; les uns qui, par leur cruelle « dureté envers les pauvres, ont mérité, comme « ce mauvais riche, d'éprouver la vérité de cet « oracle de l'Écriture : *Point de miséricorde « à qui n'a point fait miséricorde;* les autres, « envers qui Dieu use de quelque miséricorde « en diminuant la rigueur de leurs peines, « parce qu'eux-mêmes ont été, du moins quel- « quefois, miséricordieux en soulageant la « misère de leur prochain. »

C'est le Maître des Sentences que M. l'évêque de Boulogne cite comme donnant cette réponse : Il a donc cru que le Maître des Sentences avait soutenu l'opinion dont il s'agit. C'est une preuve de plus que nous ne nous sommes point trompé, quand nous avons cru la voir dans ce chef de l'École.

« 2° On leur objecte ces paroles de l'Apoca-
« lypse : *Cruciabuntur die ac nocte... nec habent*
« *requiem die ac nocte.*

« Ils répondent qu'ils ne prouvent pas plus
« la rigueur continuelle, et sans aucun relâche-
« ment du supplice de tous les réprouvés, que
« ces paroles de saint Paul, *nocte et die non*
« *cessavi cum lacrymis monens unumquemque,*
« ne prouvent la continuité des larmes et des
« avertissements de cet apôtre en chaque ins-
« tant de la nuit et du jour. Ils appuient leur
« réponse de ce qui est dit dans l'Apocalypse
« des quatre animaux hiéroglyphiques, *requiem*
« *non habebant die ac note, dicentia : Sanc-*
« *tus*, etc. ; sur quoi le Père Calmet remarque
« qu'encore qu'ils ne cessassent point de dire
« jour et nuit ce cantique, il y avait toutefois
« quelque intervalle entre chaque reprise. Ils
« confirment la même réponse par cet autre
« texte sacré : *Servietis ibi diis alienis die ac*
« *nocte, qui non dabunt vobis requiem;* texte
« par lequel Jérémie prédisait aux Juifs qui
« devaient être conduits en captivité à Babylone,

« qu'ils y seraient assujettis à des dieux étran-
« gers, c'est-à dire, suivant l'explication du
« père Calmet et des autres interprètes, à des
« maîtres étrangers, qui, avares et cruels, les
« fatigueraient en les faisant travailler jour et
« nuit sans leur donner de repos; ce qui s'en-
« tend moralement d'un travail qui durerait
« une grande partie du jour et de la nuit, pendant
« lesquels, toutefois, il serait de temps en temps
« discontinué. « Ils peuvent ajouter à ces
« textes, dit M. de Boulogne, celui où il est dit
« que Notre-Seigneur resterait dans le cœur de
« la terre pendant trois jours avant sa résurrec-
« tion; ce qui ne doit pas s'entendre de trois
« jours entiers, puisque le corps du Sauveur ne
« demeura dans le tombeau que pendant quel-
« ques heures du troisième jour; pourvu donc
« que les réprouvés souffrent sans discontinua-
« tion pendant beaucoup d'heures de chaque
« jour et de chaque nuit, cela suffit pour véri-
« fier ce que dit l'Apocalypse, qu'ils n'ont,
« dans leurs tourments, du repos ni jour ni
« nuit.

« 3° On leur objecte que, si on admet quel-
« que diminution ou discontinuation dans les
« douleurs des damnés, il s'ensuit qu'on en doit
« aussi admettre dans les joies des bienheu-
« reux.

« Ils nient cette conséquence, et admettent
« pour disparité l'inclination de Dieu plus

« grande, selon les saints docteurs, à récom-
« penser qu'à punir, parce que sa miséricorde,
« qui *s'élève au-dessus* de la rigueur *du*
« *jugement*, *s'étend sur tous ses ouvrages,*
« même sur les hommes méchants et ingrats,
« même sur les démons dont il a daigné en
« plusieurs occasions (1) exaucer les demandes,
« et qui, par l'accomplissement de leurs
« désirs, ont reçu alors quelque plaisir, ou
« quelque soulagement dans leurs peines.

« 4° Comment, dit-on aux défenseurs de
« cette opinion, pouvez-vous la concilier avec
« ces paroles de l'Écriture touchant le supplice
« des réprouvés, *ignis eorum non extingui-*
« *tur?*

« C'est, dit l'un d'eux, en reconnaissant
« que ce supplice, quoique interrompu ou
« adouci de temps en temps, ne finit pas. La
« fournaise de feu où les Israélites, selon le
« langage métaphorique de l'Écriture, furent
« plongés durant leur servitude en Égypte,
« ne s'éteignit pas jusqu'à leur sortie de ce
« royaume. Ils en éprouvèrent jusqu'à cette
« époque les ardeurs, qui étaient de temps en
« temps amorties ou suspendues, mais non étein-
« tes. Le feu des persécutions qu'éprouva le chris-
« tianisme depuis la mort du Sauveur jusqu'à
« la conversion de Constantin, ne s'éteignit

(1) Job, II, 6, 2, *Paralip.*, XVIII 21. Luc, VIII, 33.

« point jusqu'alors ; il était toutefois interrompu « et diminué de temps en temps. Le feu d'une « fièvre qui n'est pas continue, n'est pas censé « éteint par la diminution ou interruption des « accès, mais seulement par leur cessation. Ce « n'est aussi que par une cessation proprement « dite, que le feu de la guerre s'éteint : une « trêve, une suspension d'armes suffit bien pour « son interruption, mais non pour son extinction.

« Ce qui vient d'être dit du feu doit s'appliquer « au ver des damnés, qui ne meurt point : « *Vermis eorum non moritur*. Un ver vit dans « le corps d'un homme, dont il ronge habituel- « lement les entrailles ; quoiqu'il ne les ronge « pas continuellement, on ne peut pas dire que « cette discontinuation le fait mourir. Au reste, « ce passage et un autre (1) de la sainte Écriture « étant susceptibles de plusieurs sens, il con- « vient, ce semble, de les interpréter dans le « sens le moins rigide, le plus favorable, le « plus conforme à cet autre texte sacré, *sentite* « *de Domino in bonitate*, et à ce principe du « droit, *odia restringenda*, *favores ampliandi*. »

M. l'évêque de Boulogne termine le compte qu'il vient de rendre du sentiment qui est favorable à la mitigation de la peine des damnés, par ces paroles :

(1) *Ibi erit fletus et stridor dentium;* non dixit Christus : *ibi erit continuus fletus*. C'est M. l'évêque qui a fait cette observation à la marge.

« Quoique ces réponses ne satisfassent point « les défenseurs du sentiment contraire, elles « sont toutefois assez plausibles pour montrer « à l'incrédule que l'opinion qu'elles appuient, « et qui n'est point condamnée, ne blesse ni « la foi ni la raison ; par conséquent, elles peu- « vent servir à lever dans son esprit le scandale « de la cruauté qu'il attribue au dogme de « l'éternité des peines. »

§ VII. Les damnés ne sont point punis autant qu'ils le méritent, et ils éprouvent, a quelques égards, une diminution dans leurs souffrances, de l'aveu même des théologiens les plus rigides.

L'examen approfondi de la question présente nous a mis dans le cas de faire quelques remarques curieuses et importantes qui ne sont point étrangères au sujet que nous traitons.

La première, c'est que la miséricorde de Dieu s'exerce dans les enfers, en ce sens que les damnés ne sont point punis autant qu'ils le méritent. Le Maître des Sentences a cru qu'on pouvait la soutenir. Il fait dans la dist. 46 cette question : *Si valde malis detur mitigatio pœnæ* (1)? Et voici sa réponse. D'abord il rap-

(1) On se rappelle que saint Augustin se contente de dire que les suffrages qu'on offre dans l'Église, *pro valde malis*, sont seulement une consolation pour les vivants, et donne

porte le grand passage de saint Augustin tiré de son Commentaire sur le psaume CV, que nous avons cité au commencement de cette dissertation; puis il conclut ainsi : « Saint « Augustin, dans cet endroit, affirme donc que « les peines des réprouvés ne finiront point « de manière à ne pas trouver mauvais qu'on « soutienne qu'ils éprouveront quelque adou- « cissement dans leur supplice; d'où l'on peut « dire avec quelque raison que, quoique Dieu « puisse, sans blesser la justice, les punir tout « autant qu'ils le méritent, il leur remettra « quelque chose de la peine qui leur est due, « quelque méchants qu'ils aient été.

« *Ecce (Augustinus) ita hic asserit pœnas repro-* « *borum non esse finiendas, quod non improbat,* « *si dicatur eorum supplicio aliquod levamen* « *adhiberi. Unde non incongrue dici potest Deum* « *et si juste id possit, non omnino tantum punire* « *malos in futuro quantum meruerunt, sed eis* « *aliquid, quantumcumque mali sint, de pœna* « *relaxare.* »

Saint Thomas, dans son Commentaire sur le Maître des Sentences (quæst. 100, art. 2, ad 1), soutient expressément la même opinion :

par conséquent à entendre que ces suffrages ne leur profitent point. D'où leur viendrait donc cette mitigation des peines, puisque les suffrages de l'Église ne l'opèrent point? Le Maître des Sentences, qui croit que saint Augustin, sans être favorable à cette mitigation des peines, ne lui est point opposé, répondrait apparemment qu'elle procède de la pure miséricorde de Dieu.

Dici potest quod etiam in eis misericordia locum habet in quantum citra condignum puniuntur, non quod a pœna totaliter absolvantur.

Le même saint docteur, dans sa Somme, ouvrage postérieur au Commentaire sur le Maître des Sentences, continue de professer la même doctrine : *In damnatione reproborum apparet misericordia Dei non, quidem totaliter relaxans sed aliqualiter allevians, dum punit citra condignum* (1 p. qu. 21, art. 4, ad 1).

Estius (*in IV sent.*, *dist.* 40, § 40) témoigne que le sentiment de saint Thomas est aussi celui de saint Bonaventure et d'un très grand nombre de théologiens. Mais nous avons sur ce fait un témoin d'une plus grande autorité encore qu'Estius : c'est M. Bossuet. Ce grand évêque nous apprend que cette opinion est très commune dans les écoles; et de plus, il paraît fort éloigné de l'improuver.

Le père Lami, savant bénédictin, avait soutenu que la satisfaction de Jésus-Christ à Dieu pour tous les péchés de tous les hommes, est indirectement favorable aux hommes damnés, en ce sens qu'il leur en revient par occasion quelque diminution dans leurs peines; et il disait que la satisfaction de Jésus-Christ était un supplément à celle des damnés. M. Bossuet, consulté sur cette doctrine, répond ainsi, tome X de la dernière édition, page 20 : « Peut-on dire que la satisfaction de Jésus-Christ apporte quelque soula-

« gement aux damnés et même aux démons? Je « crois qu'on peut le résoudre par une opinion « très commune dans l'École : on y dit que Dieu « récompense au-dessus et punit au-dessous « des mérites; on apporte, pour le prouver, « le texte du psaume : *cum iratus fueris, mise-* « *ricordiæ recordaberis*, et quelques autres. Je « ne vois pas, dans cette opinion, qu'il soit « mal de dire que les damnés doivent cet adou- « cissement aux mérites infinis de Jésus-Christ, « auxquels Dieu a plus d'égard que ne méritait « leur ingratitude. » Le même évêque dit plus bas, page 40 : « Quand l'auteur voudra se ré- « duire à soutenir seulement que Dieu, pour « l'amour de Jésus-Christ, punit les damnés, « et même, si l'on veut, les démons au-dessous « de leurs mérites, selon mes lumières présen- « tes, je ne m'y opposerai pas. »

Au neuvième siècle, longtemps avant l'âge de scolastiques, Loup, abbé de Ferrières, dans son traité *De tribus epistolis* (Biblioth. patr., t. XV, p. 51), paraît avoir incliné vers le même sentiment : « Si quelqu'un peut nous montrer dit-il, « que le sang du Rédempteur sert de quelque « chose à ceux qui se perdent, non seulement « nous ne nous y opposerons pas, mais nous « adopterons volontiers son sentiment; car si le « soleil n'éclaire pas les aveugles, du moins il « les échauffe. Pourquoi donc un soleil plus « puissant, s'il ne sauve pas les aveugles et les

« damnés, et qui sont tels par leur faute, ne « ferait-il pas en sorte qu'ils fussent punis plus « légèrement en vue d'un si grand prix *Nam si « sol, cœcos quamquam non illuminet, tamen « fovet : cur potentior sol etsi non salvet suo « merito excœcatos et damnatos, tanti pretii « merito minus puniat?* »

Saint François de Sales est pleinement dans l'opinion que la miséricorde de Dieu pénètre jusque dans les enfers, et que les damnés sont punis au-dessous de leur mérite. « Chose éton- « nante, mais véritable, dit-il dans son *Traité « de l'amour de Dieu*, l. IX, ch. 1; si les dam- « nés n'étaient pas aveuglés par leur obstina- « tion, ils trouveraient de la consolation dans « leurs peines, et verraient la miséricorde « divine admirablement mêlée avec les flam- « mes qui les brûlent éternellement... Les « saints voyant que ces peines, quoique éter- « nelles et incompréhensibles, sont toutefois « moindres de beaucoup que les fautes et les « crimes pour lesquels elles sont infligées, ravis « de l'infinie miséricorde de Dieu : O Seigneur! « diront-ils, que vous êtes bon, puisqu'au plus « fort de votre colère vous ne pouvez contenir le « torrent de vos miséricordes, et empêcher « qu'elles n'écoulent leurs eaux dans les impé- « tueuses flammes de l'enfer (1). »

(1) Saint François n'a pas dit que les damnés connaissent qu'ils sont punis au-dessous de leur mérite, et que la miséricorde

Saint François de Sales apporte en preuve de ce qu'il avance le verset 10 du psaume 79, *numquid obliviscetur misereri Deus*, etc., et adopte le sens dans lequel l'a traduit le vieux poète français Desportes :

Vous n'avez oublié la bonté de votre âme
Non pas même en jetant les damnés dans les flammes
De l'éternel enfer; emmi (parmi) votre fureur
Vous avez su garder (empêcher) votre sainte douceur
De répandre les traits de sa compassion
Emmi (parmi) ses justes coups de la punition.

La seconde remarque importante que nous avons faite, et que nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs, c'est que dans le nombre de ceux qui sont le plus opposés à la mitigation de la peine éternelle, il en est cependant plusieurs qui croient que ceux qui souffrent cette peine éprouveront une diminution dans leurs souffrances, et qu'une sorte de peine très réelle qu'ils subissent d'abord ne subsistera pas toujours. Voici comment et pourquoi.

de Dieu s'exerce à leur égard en même temps que sa justice. Il semble plutôt insinuer le contraire, et n'accorder cette connaissance qu'aux saints. Mais M. l'évêque de Belley, l'ami et l'admirateur de saint François, va plus loin que lui. Il suppose nettement que les damnés ont cette connaissance, et chantent les miséricordes de Dieu. « La miséricorde de Dieu, « dit-il, lui est si propre, qu'il la communique à tout le monde, « *voire jusque dans l'enfer, qui est le lieu de sa plus « sévère justice, où les réprouvés sont punis en deçà de « leurs démérites*, et contraints de chanter à Dieu miséri- « corde et justice; et que c'est par sa miséricorde qu'ils ne « sont point tout à fait consumés. » (*Epîtres théologiques sur les matières de la prédestination et de la grâce.* L'an 1652 épit. III, p. 72.)

1° Il en est parmi les réprouvés qui ont obtenu pendant leur vie la rémission de plusieurs péchés mortels, et qui sont décédés sans avoir acquitté la peine temporelle dont ils étaient demeurés redevables après leur pardon à la justice divine. La mort et la condamnation qui l'ont suivie ne les ayant pas déchargés de cette peine, il faut qu'ils la subissent dans une autre vie, mais cette peine n'étant que temporelle, doit nécessairement avoir une fin. Tel est le sentiment de saint Thomas (*in IV, dist.* 22, *q.* 1, *art.* 1, *ad* 5), de saint Bonaventure et d'un très grand nombre d'autres théologiens.

2° Dans le nombre de ceux qui meurent en état de péché mortel et dont la peine éternelle devient le partage, il en est encore plusieurs qui ont la conscience chargée d'une multitude de fautes vénielles non pardonnées ni expiées : on pourrait même supposer que tous meurent avec une conscience ainsi chargée. Or, les péchés véniels méritent certainement une peine, et ceux qui en sont coupables la subiront incontestablement; mais on convient assez généralement que cette peine ne doit pas être éternelle ou infinie dans sa durée : elle aura donc un terme; il est donc un temps où les damnés cesseront de la souffrir. Tel est le sentiment de Scot, de son école et de plusieurs autres théologiens. On objecte contre cette dernière opinion que le péché véniel ne pouvant point être

remis dans l'autre vie et devant subsister toujours, il demeurerait donc toujours digne de peine, et qu'il arriverait de là que, quoique la peine qu'il mérite par lui-même dût finir, dans la réalité cependant elle ne finirait point.

Les scotistes répondent à ce raisonnement d'une manière assez plausible. Nous nous contentons d'observer que ce péché n'étant digne par lui-même que d'une peine temporelle, la justice divine ne peut pas lui en infliger une éternelle, même accidentellement, parce que Dieu ne punit jamais *ultra condignum;* on pourrait ajouter que cette peine étant nécessairement finie en elle-même, si elle devait être infinie quant à la durée, il faudrait alors qu'elle fût infiniment petite quant à l'intensité.

Mais quoi qu'il en soit, il demeure constant que plusieurs très graves théologiens, sans faire intervenir la miséricorde de Dieu ni les suffrages de l'Église, croient, d'après les considérations précédentes, que les réprouvés éprouveront moins de souffrances dans la suite que dans le commencement de leur supplice.

Il s'agirait de savoir si les prières et les aumônes peuvent être employées pour adoucir ou abréger les peines temporelles dont nous venons de parler. C'est une question qui nous paraît très intéressante; cependant nous ne connaissons point d'autres théologiens que Suarès qui se la soit proposée. Il y répond

négativement, fondé principalement sur ce qu'alors il y aurait lieu de prier pour les damnés, ce qui n'est pas, dit-il, en usage dans l'Église. Mais ce même théologien, d'ailleurs si rigoureux à l'égard de ceux qui pensent que les peines des damnés peuvent être mitigées par les suffrages des fidèles, et qui va jusqu'à dire qu'ils errent dans la foi, tient un tout autre langage quand il s'agit de la mitigation ou de l'abréviation de la peine temporelle dont il s'agit. Quoique son sentiment particulier soit que cette mitigation ou abréviation ne puisse pas avoir lieu, il convient que ce n'est qu'une opinion, et qu'on est libre de croire le contraire. Conséquemment, il est donc libre de croire, suivant Suarès, que les prières qu'on offre pour les défunts leur sont utiles, dans la supposition même qu'ils soient damnés (1); on peut donc prier pour eux, et il est même louable de le faire.

Une troisième remarque que nous croyons devoir joindre aux autres, c'est qu'il est des damnés qui, peut-être, éprouvent à un autre titre, quelque diminution dans leur peine, au moins jusqu'au jour du jugement.

(1) « Videtus posse sub opinione constitui, quod suffragia valere possint damnatis, ad breviorem remissionem. Hujus pœnæ, qui omnia quæ adduximus (contra mitigationem pœnæ damnatorum) hanc procedere, præsertim quia intelligi possunt de damnatis formaliter quatenus damnati sunt : non autem sunt damnati prout patiuntur has pœnas, quia nec propter peccata venialia, nec propter reatum pœnæ temporalis damnati sunt. » (Suarès, *in III part., disp. 48, sect. 4.*)

Nous voyons dans Guillaume d'Auxerre que les défenseurs de l'opinion favorable à la mitigation des peines éternelles tiraient leur avantage d'une doctrine assez généralement reçue dans les écoles : c'est que le bonheur d'un élu, qui, pendant qu'il était sur la terre, a publié un ouvrage capable de convertir les pécheurs et d'édifier les fidèles, s'accroît à mesure des heureux effets que produit d'âge en âge son ouvrage ; et que la punition de ceux qui seraient auteurs d'ouvrages pernicieux, augmente aussi à mesure des mauvais effets que ces ouvrages produisent. « Donc, disent les défenseurs de la mitigation, si un réprouvé a composé un bon ouvrage, et que cet ouvrage opère du bien après sa mort, Dieu, toujours plus incliné à faire miséricorde qu'à faire justice, doit lui en tenir compte, en lui accordant quelque soulagement dans sa peine (1). » Ce qui est dit des livres est applicable à toute bonne œuvre qui a des effets durables.

Voilà donc une autre cause de diminution dans la peine de quelques damnés, qu'on ne peut pas dire destituée de toute probabilité.

(1) « Dicit Augustinus quod incerta est pœna Arii, quia incertum est quod per ejus doctrinam fuerint subvertendi : ergo si augmentatur pœna ejus qui male docuit, quia homines corrumpuntur per pravam ejus doctrinam, multo fortius diminuitur alicujus pœna damnati qui bene docuit, cum per ejus doctrinam bonam ædificentur homines : Deus enim est pronior ad misericordiam quam ad condemnandum. » (Guill. Altissi. *in IV sent., tract.* 14.)

Enfin, un texte de saint Augustin semblerait ouvrir aux fidèles une petite source d'espérance à l'égard de ceux qui sont morts en état de péché mortel. Ce saint, dans le chapitre XXIV du livre XXI de la *Cité de Dieu*, paraît dire qu'au jour du jugement il est des personnes qui mériteraient d'être jetées dans le feu éternel, et auxquelles Dieu fera miséricorde. Voici ce texte : « Quand la résurrection des morts « sera faite, il en est en faveur de qui la misé- « ricorde de Dieu obtiendra qu'après les peines « que souffrent les âmes des morts, ils ne « soient point précipités dans le feu éternel. « Car on ne pourrait point dire avec vérité de « quelques-uns (ce qui est dit dans saint Matthieu, « chap. XII, vers. 32) qu'un péché ne leur est « remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle futur, « s'il n'en était pas quelques-uns auxquels un « péché qui ne leur a pas été remis dans ce « monde, leur est cependant remis dans l'autre. » *Facta resurrectione mortuorum, non deerunt quibus post pœnas quas patiuntur spiritus mortuorum, impertiatur misericordia ut in ignem non mittantur æternum. Neque enim de quibusdam veraciter diceretur, quod non eis remittetur neque in hoc sœculo neque in futuro, nisi essent quibus etsi non in isto, tamen remittetur in futuro.*

Nous savons bien que les théologiens, comme Bellarmin, dans le Traité du Purgatoire, cha-

pitre IV, concluent, du texte de saint Augustin, qu'il est des péchés véniels qui seront remis dans l'autre vie, quant à la coulpe, et des péchés mortels qui, ayant été remis dans cette vie, quant à la coulpe, seront remis dans l'autre quant à la peine temporelle : mais des hommes qui n'auraient à expier que des péchés véniels, quant à la coulpe, et des péchés mortels, quant à la peine temporelle seulement, ne peuvent être condamnés au feu éternel, et n'en sont point dignes. Cependant saint Augustin paraît enseigner qu'après la résurrection des morts, c'est-à-dire quand le *siècle futur* sera commencé, il est des péchés qui seront remis, et des péchés tels, que, sans la miséricorde de Dieu, ceux qui en sont coupables seraient jetés dans le feu éternel.

Saint Grégoire et plusieurs autres pensent que les péchés qui doivent être remis dans le siècle futur, sont des péchés véniels seulement. Mais nous avons inutilement tenté de ne voir, dans le texte de saint Augustin, que des péchés véniels, et de lui donner un autre sens que celui que nous croyons être le véritable; et ce qui précède le texte, dans le chapitre XXIV, si on veut l'approfondir, loin d'être contraire à notre interprétation, lui serait plutôt favorable. Remarquons, avant de finir, que, suivant le témoignage de Bellarmin, c'est aux prières et aux suffrages de l'Eglise que saint Augustin

et les autres Pères attribuent la rémission des péchés qui seront remis dans le siècle futur.

§ VIII. L'opinion favorable a la mitigation de la peine des damnés n'est point contraire a la foi orthodoxe.

Dans toute la discussion qui précède, nous n'avons point prétendu combattre le sentiment commun des théologiens sur la mitigation de a peine des damnés, ni faire entendre que nous adoptions le sentiment contraire; nous avons fait seulement l'office de rapporteur, ainsi que nous en avons déjà averti. Le seul point que nous prétendions soutenir, c'est que ce dernier sentiment n'est point erroné, ou que le premier n'appartient pas à la foi catholique. Certainement ce sentiment n'appartenait pas à la foi dans le siècle de saint Augustin; il n'y appartenait pas non plus au temps du Maître des Sentences et du pape Innocent III, c'est-à-dire dans le douzième et le treizième siècle. Saint Thomas, qui écrivait à la fin du treizième, était bien éloigné de le penser. Ce sentiment n'appartenait pas non plus à la foi au temps du concile de Florence, puisque Marc d'Ephèse, qui parlait au nom des Grecs dans ce concile, exposa et prouva le sentiment contraire dans deux discours prononcés en présence du con-

cile, et cependant n'éprouva sur ce point aucune contradiction de la part des Latins, comme il en éprouva sur quelques autres points des mêmes discours. Il y a plus : le P. Lequien, en déclarant que les Pères, après avoir demandé quelques éclaircissements à Marc d'Ephèse, qui furent donnés par ce prélat, approuvèrent ses discours, *ultro approbarunt*, à l'exception de ce qu'il avait avancé sur les châtiments et les récompenses, qu'il prétendait devoir être différés jusqu'au jour du jugement, et sur l'essence de Dieu qu'il assurait ne pouvoir être contemplée intuitivement par les saints. le P. Lequien, dis-je, donnerait à entendre qu'ils approuvèrent tous les autres points de doctrine des mêmes discours, et par conséquent ce qu'il avait avancé sur la mitigation de la peine des damnés.

Comment donc et par quelle voie ce sentiment serait-il devenu, depuis cette époque, contraire à la foi catholique? S'est-il élevé, dans les temps postérieurs, quelque contestation sur cette matière qui ait donné lieu à une décision de l'Eglise ? Peut-on citer quelque canon ou déclaration de concile, quelque jugement du Saint-Siège qui condamne ce sentiment?

Il a contre lui, nous en convenons, le sentiment commun des théologiens modernes ; et il en est même plusieurs d'entre eux qui le jugent

digne de censure. Mais, 1° il est en théologie, sur la matière du sacrement de l'Ordre, par exemple, et sur le ministre du sacrement de Mariage, des sentiments qui ont été, pendant plusieurs siècles, soutenus par tous les théologiens de l'École, regardés même par un très grand nombre d'entre eux comme ne pouvant être rejetés sans blesser la foi, et qui sont cependant aujourd'hui ouvertement combattus et vraiment problématiques; 2° pour que le consentement des théologiens imprime à un sentiment qu'ils adoptent le caractère d'un dogme de foi ou approchant de la foi, il faut un concours de circonstances qui ne se rencontrent point ici.

1° On peut opposer au sentiment des théologiens modernes celui de nombre de théologiens anciens d'un grand nom, tels que le Maître des Sentences et même celui de plusieurs saints Pères.

2° Ce consentement des théologiens latins avait déjà vraisemblablement lieu au temps du concile de Florence : or il a été bien prouvé qu'alors il était au moins très libre de professer une opinion contraire.

3° La glose du droit, qui, comme nous avons vu, avait pleinement adopté cette opinion du Maître des Sentences, a continué d'être jointe au corps du droit dans les dernières éditions qui en ont été données à Rome, et qu'on a revues avec le plus grand soin. On n'a donc pas cru

que le sentiment adopté par la glose, et qu'on savait bien être contraire au sentiment commun des théologiens modernes, fût devenu en conséquence un sentiment erroné : autrement on l'aurait fait disparaître dans ces dernières éditions.

4° Un théologien moderne, qui seul en vaut une foule d'autres, blâme hautement ceux qui osent traiter ce sentiment avec tant de dureté : je veux parler du P. Petau. Notre profession de foi est ici la même que la sienne. Ce théologien si sage, si solide et si profond dans la connaissance des dogmes ecclésiastiques, après avoir discuté le sentiment des Pères sur le sujet en question, conclut ainsi : « L'Église n'a rien « encore déterminé de certain sur le soulage- « ment de ceux qui sont condamnés à la peine « éternelle, du moins à l'égard des hommes ; « en sorte qu'il y aurait de la témérité à rejeter « comme destituée de tout fondement, l'opinion « favorable à ce soulagement qu'ont professée « de très saints Pères de l'Église, quoiqu'elle « soit contraire, dans le temps où nous vivons, « au sentiment commun des catholiques. » *De hac damnatorum, saltem hominum, respiratione, nihil adhuc certi decretum est ab Ecclesia catholica, ut propterea non temere tanquam absurda sit explodenda sanctissimorum Patrum hæc opinio, quamquam a communi sensu catholicorum hoc tempore sit aliena.* (Theolog. dogm. de Angelis, lib. III, cap. VIII, 83.)

5° Nous avons produit un témoignage plus formel encore, et à quelques égards plus considérable, que celui du P. Petau; c'est celui du saint et savant M. de Pressy, évêque de Boulogne, mort en 1790.

§ IX. Conclusion de la dissertation.

De là et de tout ce qui précède, nous concluons que Leibniz n'a pas sans fondement donné, au passage de saint Augustin qui a occasionné toute cette discussion, le sens qu'il lui donne; et que ce n'est pas témérairement et sans aucune espèce d'autorité qu'il insinue, d'après ce texte, que les damnés pouvaient éprouver quelque mitigation dans la peine éternelle à laquelle ils sont condamnés.

C'est là le point capital que nous nous sommes proposé d'établir dans notre dissertation; mais, d'après ce que nous avons observé et discuté incidemment, on peut regarder encore comme suffisamment établis deux autres points importants en eux-mêmes et analogues au premier.

1° Sur l'autorité de saint Thomas et d'autres grands théologiens, on peut croire, sans blesser la foi, que Dieu ne punit pas les damnés autant qu'ils le méritent, *citra condignum puniuntur*, soit qu'il leur accorde cette indulgence et les en

fasse jouir dès le moment où il prononce cette sentence, soit que la diminution du châtiment mérité ait lieu dans de certains intervalles, suivant les conseils impénétrables de la Providence.

2° On peut dire encore, sans blesser la foi, et sur l'autorité de plusieurs graves théologiens, que la partie du supplice des damnés par laquelle ils acquittent la peine temporelle dont ils étaient encore redevables au moment de leur mort pour des péchés pardonnés, et celle qui leur est due pour des fautes vénielles non remises, doit avoir une fin; et qu'ainsi, à cet égard, ils éprouveront une diminution dans leur peine (1); et de plus, il n'y aurait pas lieu de blâmer les fidèles qui, dans la vue de diminuer ou de faire cesser plus tôt cette peine temporelle, adresseraient à Dieu des prières, ou répandraient des aumônes. C'est très certainement le sentiment de Suarès.

Peut-on trouver mauvais que nous rappelions des opinions innocentes, qui vont à nous faire exalter la miséricorde de Dieu, et à favoriser notre compassion pour ceux de nos frères qui

(1) Nous croyons devoir mettre en note ce passage de saint Thomas : « Pœna cujus est aliquis debitor, post culpam remissam, in æterno punietur temporaliter : nec propter hoc sequitur quod sit in inferno redemptio, quia pœna quæ solvitur, non redimitur : nec est inconveniens, quod quantum ad aliquid accidentale, pœna inferni minuatur usque ad diem judicii, sicut etiam augetur. » (In IV sent., dist. 22, qu. 1, art. 1, ad 3.)

ont eu le malheur de mourir dans la disgrâce de Dieu?

Qu'on nous permette de faire ici une réflexion que nous croyons importante et bien fondée.

La vérité est une en elle-même; elle ne varie jamais, et aucune considération ne peut permettre de l'altérer : mais il est des vérités qu'il est bon, nécessaire même de proposer et d'inculquer avec force dans un temps, et sur lesquelles il ne serait pas également sage d'insister dans un autre. Un exemple rendra cette vérité sensible. Un ministre de la religion cherche à convertir un grand coupable que l'excès de ses désordres n'alarme pas, qui les continue et se tranquillise dans son état, sur le prétexte de la grande miséricorde de Dieu. Assurément il ne serait pas convenable de ne parler à cet homme que de la miséricorde de Dieu et de ne s'étudier qu'à lui en étaler toutes les richesses; on sent qu'on doit plutôt lui rappeler alors la justice de Dieu, et la lui représenter avec toutes ses rigueurs et toutes ses foudres. Appliquons cette observation. Les ministres de la parole de Dieu, depuis l'origine du christianisme jusqu'aux premières années du dernier siècle, ont sans cesse entretenu les fidèles de l'enfer et de ses tourments; ils s'efforçaient d'en faire la peinture la plus effrayante; on peut même dire qu'ils étaient plus portés à charger qu'à affaiblir le tableau; et, dans le dessein de le rendre plus noir et plus

horrible, ils y faisaient souvent entrer bien des traits de la sainte Ecriture, par lesquels il est douteux que l'Esprit-Saint ait eu jamais en vue de peindre les châtiments de l'autre vie. Ce procédé et ces dispositions pouvaient être louables ; il s'agissait uniquement alors de troubler et d'effrayer les pécheurs ; il fallait donc, pour opérer cet effet, mettre tout en œuvre ; et il n'y avait point d'inconvénient à ne s'occuper alors que de rassembler ce qui pouvait former une image terrible, et d'écarter tout ce qui aurait pu adoucir cette image. Personne n'était alors tenté de former des doutes sur la réalité de l'enfer, et de prendre occasion de la peinture affreuse qui en avait été faite, pour en contester la réalité.

Mais les choses ont bien changé. Aujourd'hui, les ministres de la religion ont souvent à traiter avec des hommes qui font profession de ne point croire à l'enfer, ou qui affectent sur ce point de grands doutes, qui argumentent même principalement de ce qu'on leur raconte de l'ardeur de ces feux, et en général de la rigueur de ces tourments, pour soutenir qu'il n'existe pas, et qu'il ne peut compatir avec la bonté et la justice de Dieu.

Ce n'est point là, assurément, une raison pour les ministres de la religion de ne plus parler aux fidèles d'un point aussi capital de la doctrine chrétienne, de ne pas leur rappeler

fréquemment, et leur représenter avec force les châtiments réservés dans une autre vie aux transgresseurs de la loi de Dieu. Mais en se bornant à ce que la foi catholique nous en apprend, il y a bien encore de quoi frapper d'épouvante et ramener au parti de la vertu tout homme qui n'est point ennemi de son bonheur.

Ne serait-il donc pas sage aux prédicateurs de se tenir aujourd'hui plus en garde contre l'exagération, et de se renfermer ordinairement dans les bornes de ce que la foi nous enseigne? Et puisque les hommes contestent plutôt sur la nature et sur l'excessive rigueur des peines de l'enfer que sur leur réalité, la charité, la prudence ne prescriraient-elles pas aux ministres de l'Évangile de leur faire observer dans l'occasion, que ce qui paraît les révolter le plus dans l'espèce et la dureté de ces peines, n'appartient point à la foi; que dans le sein des écoles catholiques il existe sur la nature du feu de l'enfer, sur l'intensité de ses peines, et particulièrement sur la possibilité d'en procurer la mitigation, des opinions auxquelles ils peuvent adhérer sans scrupule, et qui sont bien propres à calmer ce qui révolte le plus leur imagination?

Nous sommes fondé à tenir ce langage d'après l'exemple de M. l'évêque de Boulogne. Dans l'instruction citée plus haut, il parle de ces opinions : il ne croyait pas, il est vrai,

que dans le temps où il écrivait, et où l'impiété n'avait pas encore étendu ses ravages aussi loin qu'elle l'a fait depuis, un prédicateur dût ordinairement les proposer dans les instructions publiques; mais il déclarait dès lors qu'il n'oserait blâmer ceux qui le feraient « dans des instructions particulières adressées « à des personnes que la terreur de l'enfer, « fortement empreinte dans leur imagination « trop vivement frappée des peintures épou- « vantables et outrées qu'on leur en a faites, « jette dans un trouble extrême, au point qu'il « y a lieu de craindre qu'elles n'en perdent « la raison, ou ne succombent à la tentation « d'accuser Dieu de cruauté. On peut, ce « semble, pour les préserver d'un si grand « malheur ou d'un si grand crime, leur pro- « poser ces opinions qui ne sont point con- « damnées par l'Église, et peuvent servir « à dissiper leurs frayeurs immodérées. On « peut, par le même motif, leur représenter « comme bien probable l'opinion selon « laquelle le feu de l'enfer et le ver des réprou- « vés ne sont que métaphoriques. Ne peut- « on pas en agir aussi de même à l'égard des « incrédules, quand ce ne serait que pour faci- « liter leur conversion, ou du moins diminuer « leurs blasphèmes, et modérer la fureur avec « laquelle ils se déchaînent contre le dogme « de l'éternité des peines? »

Tels sont mot à mot les conseils de M. l'évêque de Boulogne ; il serait difficile de ne pas les juger bien sages.

Mais ce saint et savant prélat va plus loin : il prend la peine de mettre sous les yeux de son clergé les opinions dont il s'agit, avec les preuves qui les appuient et les difficultés qu'on leur oppose ; il le fait avec la clarté qui caractérise tous ses ouvrages.

Deux questions se présentent à M. l'évêque de Boulogne : l'une sur l'intensité des peines de l'enfer ; l'autre sur leur mitigation. 1° Les peines de l'enfer sont-elles en elles-mêmes aussi affreuses que les représentent communément les prédicateurs? 2° Ces peines ne peuvent-elles pas être adoucies, ne le sont-elles pas quelquefois, ou par la seule miséricorde de Dieu, ou par les suffrages de l'Église et des fidèles? Et peut-on le penser sans cesser d'être orthodoxe?

La première question, très intéressante sans doute, n'entre pas dans l'objet propre de notre Dissertation (1) : il n'y a que la seconde qui lui

(1) Cependant cette question a tant d'analogie avec l'autre, elle est si intéressante en elle-même, que nous croyons devoir rapporter une partie de ce qu'en dit l'évêque de Boulogne.

« Pour lever, dit ce grand prélat, page 569, le scandale de « la cruauté prétendue de la doctrine des enfers, où du moins « pour en adoucir la rigueur, on fait valoir plusieurs textes « de l'Ecriture sainte et des saints Pères.

« 1° On cite les passages de l'Evangile, où le mauvais riche, « après avoir en vain prié Abraham de lui envoyer Lazare, « le supplie de l'envoyer dans la maison de son père, afin « qu'il empêche ses frères de venir dans ce lieu de tourments.

appartienne, et nous l'avons discutée avec bien plus d'étendue qu'on n'a coutume de le faire. M. l'évêque de Boulogne est favorable à

« Si ces tourments sont aussi douloureux que le supposent « les descriptions qu'en font les peintres et les prédicateurs; « s'ils égalent, s'ils surpassent même ceux qu'endure un « homme qui souffre l'opération de la pierre, à qui on arrache « le cœur et les entrailles, qu'on tire à quatre chevaux, ou « dont le corps, posé au milieu d'un grand feu, brûle de « toutes parts, est-il possible qu'un damné ait en même temps « d'autre sentiment que celui de sa souffrance actuelle, et « qu'il détourne son attention de sa douleur présente pour « la porter sur d'autres objets, pour se souvenir du passé, « se rappeler son père, ses frères, s'attendrir sur leur sort « futur, et s'occuper des moyens propres à les préserver d'un « malheur pareil au sien? On n'a qu'à consulter l'expérience « et le sens intime. On sait ce qu'on éprouve en soi-même « dans des états de crise et de douleurs très violentes... »

On pourrait objecter que l'histoire du mauvais riche est une parabole, et non pas une histoire véritable; mais Maldonat nous assure qu'à l'exception de quatre ou cinq Pères qu'il nomme, tous les autres, sans en excepter un seul, la prennent pour une histoire véritable.

« 2° Suivant la doctrine commune des théologiens, le sup- « plice des démons qui sont répandus sur la terre et dans « les airs, n'est point différé jusqu'au jour du jugement, et « ils l'endurent dès à présent quant à la peine essentielle, « qui n'est pas moindre que celle des damnés. Ce supplice « toutefois n'empêche pas les démons de tenter les hommes, « de leur dresser des embûches, etc. De là on conclut, par « un argument semblable au précédent, que les démons et « les réprouvés n'endurent pas des douleurs aussi grandes « que celles qui ont coutume de leur être attribuées, puis- « que celles-ci les mettraient dans l'impuissance de s'occuper « d'autre chose que de leurs tourments.

« 3° On fait valoir ce qu'assurait saint Bernard (*Serm. de « Ascens.*), que, sans l'espérance du ciel, les maux de ce « monde ne lui paraîtraient guère plus tolérables que ceux « de l'enfer : on infère de là que ceux-ci ne lui paraissent « pas aussi grands que le supposent plusieurs auteurs et pré- « dicateurs, les dépeignant tellement affreux, que les peines « de cette vie seraient incomparablement plus supportables « que les tourments de l'autre, quand même elles ne seraient « point diminuées par l'espoir du paradis. Combien de per- « sonnes, sur la terre, qui, quoiqu'elles ne croient point ni « n'espèrent les récompenses éternelles, aimeraient néan- « moins mieux vivre toujours dans cette vallée de larmes, « que de mourir ou d'être anéanties!

l'opinion qui soutient ici l'affirmative, du moins dans ce sens qu'il la croit à l'abri de toute censure.

« 4° Saint Augustin ne juge pas les peines de l'enfer si douloureuses pour tous ceux qui y sont condamnés, qu'il valût mieux, pour chacun d'eux, ne pas exister que de les souffrir : que la non-existence valût mieux, pour chacun d'eux, que l'existence. Il paraît restreindre ce qui est dit de Judas, *c'eût été un bien pour lui de n'être pas né*, à ce traître et à d'autres semblables monstres de scélératesse et d'impiété : *Non dico parvulos tanta pœna esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret, cum hoc Deus non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis et impiissimis dixerit.* (Lib. V, *cont. Julian.*, c. XI.) Saint Augustin n'empêche donc pas, ce semble, ne défend pas de penser ou de conjecturer que les autres, qui sont en beaucoup plus grand nombre, n'endurent pas des maux tels qu'ils aient lieu d'être fâchés d'avoir été tirés du néant... D'où il ne s'ensuivrait pas que les moins scélérats et les moins impies n'endurent pas de grandes souffrances, puisqu'elles peuvent être grandes sans être au point de rendre l'anéantissement préférable à l'existence. Celles que les Hébreux endurèrent pendant leur servitude en Égypte, étaient bien grandes; car l'Écriture compare, en trois endroits, l'Égypte à une fournaise ardente, où l'on fait fondre le fer; elle les peint plongés au milieu de cette fournaise, comme ce métal l'est au milieu des flammes pendant qu'on l'y fond (*Deut.* IV, 20; Jérém. XI, 4; *Reg.* VIII, 51), peinture fort ressemblante à celle que l'Évangile fait de l'enfer, et fort expressive de la grandeur des maux qu'ils souffrent dans ce royaume, mais qui, mêlés de la jouissance de plusieurs biens, et adoucis ou interrompus de temps en temps, ne leur ont pas paru insupportables jusqu'à leur faire préférer la mort à la vie, et le néant à l'être. Dégoûtés de la manne dans le désert, n'allèrent-ils pas jusqu'à regretter les oignons, les poireaux et les poissons qu'ils mangeaient gratuitement en Égypte? »

Nous ne pousserons pas plus loin la citation de M. l'évêque de Boulogne; mais nous invitons à lire, dans l'instruction de ce prélat, tout ce qui a trait à la rigueur et au genre de peines que subissent les damnés dans les enfers: tout y est curieux et intéressant.

M. l'évêque de Boulogne aurait pu faire observer encore que, quoique les prédicateurs supposent très communément, comme un point qui n'est pas même mis en doute, que tous les réprouvés se répandront habituellement en blasphèmes contre Dieu, ce fait n'est cependant point incontestable.

Estius, ce théologien si sage, si exact, le conteste ouver-

Un témoignage d'un aussi grand poids que celui d'un prélat mort de nos jours en odeur de sainteté, et qui était le plus habile théologien que possédât alors le corps épiscopal;

tement. « Nous ne doutons pas, dit-il (*lib. II sent., dis.* « 33, § 8, *p.* 373), que ces théologiens ne se trompent, qui « supposent que, dans un enfant mort sans baptême, la « volonté habituelle est tellement mauvaise, qu'il aura cons- « tamment une haine actuelle de Dieu, et se répandra contre « lui en blasphèmes, puisque cela ne paraît pas même être « vrai à l'égard de tous les adultes. » Estius en donne une raison très plausible, c'est qu'il ne paraît pas raisonnable de penser qu'aucun homme ou adulte, ou enfant, soit dans la vie future, plus méchant qu'il ne l'a été dans la vie présente; car, ajoute-t-il, le propre de la justice divine est bien de punir les péchés, mais non point d'augmenter la malice des pécheurs : *Eos falli non dubitamus qui sic habitualem voluntatem malam parvulo non renato tribuunt, ut ex ea in futuro sæculo Deum actuali odio habiturus et blasphematurus sit, cum id ne quidem de adultis omnibus vere dici posse videatur. Nec rationi consentaneum videtur, ut quispiam vel adultus vel parvulus in futuro sæculo pejor sit quam in præsenti fuerit, cum divinæ justitiæ sit non malitiam augere, sed peccata punire.*

Estius suppose ici, et cela est vrai, qu'il est des pécheurs qui, au temps de la mort, n'ont point dans le cœur une haine formelle de Dieu, et n'ont à se reprocher ni l'acte, ni l'habitude du blasphème, qui pouvaient même avoir toujours eu le blasphème en horreur; car il est des hommes dominés par certains vices, et qui n'ont que de l'aversion pour d'autres.

Silvius, autre théologien non moins exact et non moins recommandable qu'Estius, adopte le sentiment de ce théologien. « Il est, dit-il (*Quest.* 12, *art.* 4), des damnés qui sont sortis « de ce monde avec l'affection à certains péchés, mais qui « n'avaient jamais eu la volonté de proférer de blasphème. « Cette volonté leur surviendrait-elle dans l'enfer, ainsi qu'à « ceux qui, en comparaison des autres, ne sont pas très « méchants ni très fortement tourmentés? » Il y a un juste sujet d'en douter. *An ea voluntas superveniat in inferno tum illis tum aliis qui cæterorum comparatione nec sunt valde mali, nec valde graviter torquentur, merito quispiam dubitaverit.* Silvius déclare que la partie négative lui paraît plus vraisemblable, *nobis pars negans videtur verisimlior;* parce que, dit-il, personne ne deviendra, dans le siècle futur, pire qu'il n'était en sortant de ce monde. Il s'explique plus fortement encore dans la question 88, art. 5; car il déclare que ce sentiment lui paraît très probable.

ce témoignage, dis-je, réuni à celui du très savant et très orthodoxe père Petau, suffirait bien pour rassurer contre toute crainte d'erreur ou d'illusion dangereuse, les fidèles qui croyant voir quelque probabilité dans cette opinion, se livreraient à l'espérance de procurer quelque soulagement à ceux de leurs parents ou de leurs amis qui ont laissé, au sortir de ce monde, peu d'espérance de leur salut. Nous sommes bien éloigné de donner à entendre que nous adoptons cette opinion; mais si cette opinion est vraiment innocente dans l'ordre de la foi, quel inconvénient y aurait-il à craindre pour les fidèles qui la suivraient dans la pratique? Elle les exciterait puissamment, disent les défenseurs de cette opinion, à multiplier toutes leurs bonnes œuvres : elle leur fournirait même un grand motif de travailler à croître en grâce et en justice devant le Seigneur, dans la juste conviction que toutes leurs œuvres devenant par là plus agréables à Dieu, ils en obtiendraient plus tôt et plus abondamment la grâce pour laquelle ils les lui offrent.

Un parent, un ami, disent-ils, meurt dans des circonstances qui laissent peu ou point d'espoir de son salut ; si on raisonne, si on agit d'après l'opinion commune, on ne priera point ou on priera bien faiblement pour lui. Quelle consolation restera-t-il à l'amitié? Quel trait cruel enfoncé pour toujours dans notre âme, ne laisse

pas une semblable mort! Mais si l'on pouvait se dire à soi-même, sans une illusion manifeste : J'ai tout à craindre, il est vrai, d'après la vie et les circonstances de la mort de cet ami, qu'il ne soit descendu dans les enfers, pour y faire éternellement sa demeure; mais si je n'ose espérer de l'en délivrer par mes prières, je ne suis pas privé de toute espérance de pouvoir lui procurer quelque interruption ou quelque adoucissement dans la peine qu'il souffre, et de les lui procurer, non seulement pour le moment présent, mais peut-être pendant toute l'éternité. Je suis même fondé, sur l'autorité de quelques théologiens respectables, à croire qu'il sera instruit de ce que je fais pour lui, qu'il saura que mon amitié le suit au delà du tombeau, que cette pensée seule le consolera. Il ne s'agit pour moi que de faire célébrer le saint sacrifice, d'offrir des prières, des aumônes et d'autres bonnes œuvres à son intention; et plus ces prières seront ferventes, plus ces bonnes actions seront multipliées, et plus j'ai droit d'espérer que les soulagements que je sollicite pour ce parent, cet ami, seront abondants et durables. Une semblable espérance, quelque faible qu'on la suppose, ne serait-elle pas bien douce? Y aurait-il, pour les bons cœurs, un plus grand encouragement à la prière et à la vertu? Pour défendre rigoureusement aux fidèles de se livrer à une aussi douce espérance, il faudrait être parfai-

tement assuré qu'elle est chimérique ; et cette certitude parfaite, nous ne l'avons pas.

Au reste, quelque déplorables qu'aient été la la vie et la mort d'un homme, nous n'avons jamais une certitude parfaite qu'après sa mort il ait été précipité dans l'enfer. La révélation seule peut nous donner cette certitude ; car les miséricordes de Dieu sont infinies et aussi incompréhensibles que ses jugements. Il est assez vraisemblable qu'entre le moment où un homme rend le dernier soupir, et celui où son âme se sépare de son corps pour comparaître au tribunal de Dieu, il existe un intervalle de temps plus étendu peut-être qu'on ne pense communément. Nous ignorons ce qui se passe alors entre Dieu et cette âme. Sans doute nous devons supposer comme bien rare le cas où, dans cet intervalle, une âme rentre en grâce avec Dieu ; mais ce cas est possible, et nous sommes fondés à croire qu'il arrive quelquefois. C'en est assez pour nous autoriser à prier pour ceux mêmes qui nous paraissent mourir dans l'impénitence. La pratique de la prière pour tous les morts est donc indépendante de toute opinion sur la mitigation de la peine des damnés ; il est seulement vrai que ceux qui croiraient que cette peine peut être mitigée par les prières des vivants, ou du moins que l'opinion qui est favorable à cette mitigation n'est pas dénuée de toute invraisemblance,

auraient un motif de plus pour prier, et prieraient avec plus de confiance.

Nous croyons devoir répéter encore, avant de finir, ce que nous avons déjà déclaré plus d'une fois dans le cours de notre dissertation, c'est que notre intention n'a point été de combattre l'opinion commune des théologiens sur la mitigation de la peine des damnés; que nous avons seulement voulu montrer que cette opinion n'appartenait point à la foi, et pouvait être abandonnée sans exposer à aucune censure; si nous avons développé avec plus de soin et d'étendue les raisons qui favorisent l'opinion de ceux qui croient à cette mitigation, c'est que ces raisons sont moins connues que les raisons de l'opinion contraire, et qu'on ignore même communément qu'il y ait et qu'il puisse y avoir sur ce point deux opinions.

Terminons toute cette discussion, dont un texte de Leibniz a été l'occasion, par une réflexion bien sage de ce même philosophe : *Dieu*, dit-il au même lieu, *qui nous a révélé tout ce qu'il faut pour craindre le plus grand des malheurs, ne nous a pas révélé tout ce qu'il faut pour l'entendre.*

CONCLUSION

Je me recueille à la fin de ce travail et de ce long voyage à travers le monde éclairé par la lumière surnaturelle de la foi.

Je remercie Dieu des consolations fortifiantes qui ont rempli mon âme quand je voyais passer devant mes yeux les tableaux grandioses de sa justice et de sa miséricorde, et quand j'écoutais, avec un respect profond, l'enseignement précis, sincèrement chrétien des théologiens célèbres commentant la parole révélée de Jésus-Christ.

La raison humaine qui nous apprend si peu de chose sur la vie présente et sa direction, ne nous apprend rien sur la vie future; elle chan-

celle à la vue de la hauteur de ce problème redoutable et des mystères dont il est environné.

Ecouter et recueillir avec la docilité du disciple et la soumission d'un fils respectueux, l'enseignement de l'Eglise sur notre destinée, ce n'est pas seulement remplir un devoir, c'est encore donner à la raison la sécurité qu'elle cherche et au cœur la consolation qu'il attend.

Je prie humblement Jésus-Christ de bénir le travail que je viens de finir en sa présence et pour sa gloire. Après trente ans d'enseignement à la Sorbonne, je serais trop heureux si cet ouvrage offert à ceux qui, pendant ces années de labeur et de joie profonde, m'ont soutenu d'une sympathie généreuse, éclairait encore une âme de bonne foi, et devenait aussi l'instrument de la miséricorde de Dieu!

APPENDICE

LE MILLÉNARISME

Nous laissons parler M. Sudre, qui a traité cette question au point de vue des idées révolutionnaires, dans une étude remarquable sur l'histoire du communisme.

MILLÉNAIRES MODERNES

Vingt-quatre ans après la tentative insensée de Venner, les doctrines des anciens millénaires ou chiliastes furent reprises et développées dans un ouvrage anonyme publié à Londres par un écrivain protestant, et consacré à la description de l'état de l'Eglise dans les âges

futurs (1). L'auteur s'attache à prouver la certitude du règne temporel du Christ: il décrit la suprême félicité dont son avènement sera le signal. Le mal physique et moral sera banni de la terre. Tous les genres de tyrannie, tous les gouvernements injustes seront abolis; le mystique protestant ne manque pas de placer au premier rang de cette catégorie le pape et l'Eglise de Rome, prophétie que ses coreligionnaires ont à l'envi répétée. Clayton, évêque de Clogher, qui publia en 1749 une dissertation sur les prophéties, va jusqu'à fixer à l'an 2000 la date précise de la conversion des Juifs, de la chute du papisme, et du commencement du millénium. Whitby, John Edwards, Joseph Mode et Thomas Newton, évêque de Bristol, professent des opinions analogues. Suivant eux, à l'avènement du règne du Christ, l'empire ottoman, Rome l'antéchrist seront détruits; l'évêque Newton prétend même que tous les gouvernements européens seront renversés.

Mais ce sont surtout Worthington, Bellamy, Winchester et Towers, écrivains de la fin du dernier siècle, qui ont le plus complètement renouvelé les rêveries des anciens chiliastes. Ils y ont même ajouté une foule d'embellissements fort curieux et qui offrent de frappants rapports avec les questions qui s'agitent de nos jours.

(1) *Of the State of the Church in future age,* by W. A. London, 1684, chap. II, p. 33.

« Worthington, dit l'historien des sectes « religieuses, auquel nous empruntons la plu- « part de ces détails, Worthington pense que « l'Evangile ramènera graduellement le para- « dis, à la suite d'événements dont plusieurs « sont déjà accomplis... Les progrès des scien- « ces et des arts sont, à ses yeux, encore un « acheminement à ce but; mais ces progrès « seront accélérés vers l'an 2000, parce qu'a- « lors le millénium commencera, et malgré « quelques désastres causés dans cet inter- « valle par la perversité de Gog et de Magog « (ce sont les peuples du Nord dont Ezéchiel « prédit l'invasion, chap. XXVIII), tout finira par « les nouveaux cieux et la nouvelle terre an- « noncés dans l'Apocalypse. Le mal physique « et le mal moral disparaîtront; la mort même « ne moissonnera plus personne. Les justes « persévéreront dans la justice et jouiront du « plus haut degré du bonheur terrestre. Cette « scène brillante sera couronnée par leur en- « trée dans le ciel à la suite de Jésus-Christ. « Worthington présume que ce pourrait être « vers l'an 25920 du monde, à la fin de la « grande année platonique.

« Bellamy croit que le millénium sera un « règne spirituel de Jésus-Christ sur la terre. « Il n'y aura plus ni guerre, ni famine, ni vice, « ni extravagance. L'industrie fleurira, le globe « fournira des vêtements et la subsistance à

« un nombre d'habitants bien plus considé-
« rable qu'aujourd'hui. Dieu sera universel-
« lement connu, adoré, et dans cet espace de
« mille ans, il y aura plus de gens sauvés que
« dans tous les siècles précédents.

« Winchester soutient qu'à l'ouverture du
« millénium, l'empire turc sera affaibli pour
« faciliter aux Juifs leur retour à Jérusalem.
« Jésus-Christ viendra à l'équinoxe de prin-
« temps ou d'automne. Son corps lumineux
« suspendu dans les airs sur l'équateur, pen-
« dant vingt-quatre heures, sera vu de l'un à
« l'autre pôle et par tout le monde.

« Towers voit dans le millénium une grande
« période embellie par la piété et les lumiè-
« res (1). L'homme n'est plus exposé aux
« dangers du poison animal, végétal, minéral
« qui ne sera plus un instrument de crime...
« Les bêtes de proie et les animaux nuisibles
« sont détruits ou soumis à la puissance de
« l'homme. Il n'y a plus ni suicide, ni duel, ni
« assassinat, ni vol, ni pirates. On peut glisser
« librement sur toutes les mers. Les sciences
« sont assez perfectionnées pour qu'on puisse
« se soustraire aux dangers de la foudre et
« désarmer les tempêtes. Les peines capitales
« abolies, parce qu'il n'y a plus de crimes, de
« dissensions, de guerres, de persécutions civi-

(1) *Illustrations of Prophecy*, etc., by Towers, 2 vol. in-8°. London, 1796, t. II, p. 747.

« les ni religieuses. Les peuples sauvages par-
« ticipent à tous les bienfaits de la civilisation.
« Les républiques mêmes éprouvent de grands
« changements, mais plus encore les Etats
« monarchiques. Il n'y a plus de noblesse que
« celle de la vertu. Rien n'étant plus opposé à
« la religion que la gloire militaire, le luxe et
« la vanité des cours, tout cela subit un chan-
« gement total. L'empire turc est anéanti. Tous
« les gouvernements despotes et antichrétiens
« sont renversés (1). » (Grégoire, *Histoire des sectes religieuses,* tome II.) Towers aperçoit en effet dans le christianisme un élément destructeur de toutes les tyrannies.

La plupart des millénaires manifestent ces tendances républicaines et démocratiques. La prédiction du dragon enchaîné pour mille ans annonce, suivant le docteur Lancaster, que « les fureurs de la tyrannie monarchique « seront enchaînées. » Le docteur Bogue n'a pas une grande confiance dans la conversion des rois; car, dit-il, dans la Bible on ne les voit jamais s'assembler pour prier Dieu ni pour rendre les peuples heureux, mais pour combattre. Cependant le docteur Chalmers, de Glascow, admet qu'au temps du millénium les rois conserveront leurs spectres et les nobles leurs distinctions. Mais la charité, la bonté, la vertu

(1) *Illustrations of Prophecy*, by Towers, t. II, chap. I, p. 18 et 431.

rapprocheront toutes les conditions, jusqu'au moment où elles viendront se confondre dans l'égalité de la béatitude céleste.

Enfin W.-F. Fox, écrivain appartenant à la secte unitaire, voit dans le millénium le dernier terme de la perfectibilité dont parlent les philosophes, l'ère de la vérité, de l'unité religieuse et politique. Un grand nombre d'écrivains britanniques se sont préoccupés de cette question pendant les premières années du XIX^e^ siècle, et ont, comme leurs devanciers, mêlé aux idées des millénaires des interprétations plus ou moins excentriques de l'Apocalypse.

Quels efforts n'ont pas été tentés pour découvrir le sens de cette allégorie célèbre, et deviner le nom de la bête mystérieuse dont la connaissance donnerait la clef de toute la prophétie ! Dans les premiers siècles du christianisme, on y a vu la désignation de Rome idolâtre et persécutrice. Les hérésies du moyen âge ont appliqué les menaces proférées par saint Jean à la papauté et à l'Eglise de Rome ; les diverses sectes protestantes ont fidèlement suivi cet exemple, et les catholiques ne sont pas demeurés en arrière. Les alchimistes ont cru trouver dans l'Apocalypse le secret du grand œuvre ; dans des temps plus rapprochés, les défenseurs de la foi y ont trouvé des allusions évidentes aux philosophes du XVIII^e^ siècle. Towers et Vaughan y ont lu l'histoire de la révolution française ;

enfin le curé Pothier et une foule d'autres interprètes y ont reconnu manifestement Napoléon. Une seule question est restée douteuse à leurs yeux, celle de savoir si cet homme extraordinaire devait être considéré comme l'antéchrist lui-même ou seulement comme son précurseur. On devait s'attendre à voir les prophètes du socialisme moderne aller aussi chercher des armes dans ce grand arsenal des rêveurs de tous les temps : ils n'y ont pas manqué, et le chef actuel de la secte phalanstérienne a cité, dans un écrit récent, des passages de l'allégorie de saint Jean qui, selon lui, annoncent clairement la condamnation « des Princes de la terre, rois, aris-« tocrates, hauts et puissants seigneurs de la « féodalité financière et mercantile, en un mot « des exploiteurs de tous les genres, et le règne « prochain des justes et des saints (1), » c'est-à-dire, qui le croirait? des fouriéristes.

L'Angleterre n'est pas le seul pays où la doctrine du millénium ait été professée dans les temps modernes. Bengel, en 1752, et plus récemment Jung, l'ont soutenue en Allemagne. Enfin, au commencement de ce siècle, elle a été défendue chez nous avec talent par le savant et religieux président Agier, qui a publié en 1809 une traduction des Psaumes sur l'hébreu

(1) *Le Socialisme devant le vieux monde*, par V. Considérant, p. 198. — *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, par Victor Meunier, à la suite du précédent, p. 200.

avec des notes critiques, et une analyse d'un ouvrage manuscrit en trois volumes in-folio, composé par le P. Lacunza, ancien jésuite du Paraguay, sur le millénium.

Agier, comme la plupart des millénaires, affirme la conversion générale des Juifs et leur réunion dans le pays de leurs pères. Là, ils rebâtiront Jérusalem, qui deviendra, comme par le passé, la métropole de l'Eglise catholique. Il croit pouvoir fixer approximativement la date de ce grand événement vers l'an 1849.

Dès lors commencera pour l'humanité un état de béatitude spirituelle et de prospérité temporelle qui nous est garanti par les témoignages accumulés des prophètes. L'univers reviendra dans la même situation où il se trouvait avant la chute de l'homme. L'axe de la terre sera redressé perpendiculairement au plan de l'écliptique, en sorte que la surface jouira d'un printemps perpétuel, d'un air pur et serein, comme dans les premiers temps du monde. « On peut « espérer, dit Agier, dans cet âge fortuné, un « sol fertile, une grande abondance de toutes « les choses nécessaires à la vie, un empire sur « les animaux pareil à celui qu'exerçait le premier « homme, une longue vie semblable à celle du « genre humain avant le déluge. Toutes les « monarchies seront éteintes et tous les hommes « ne formeront qu'une seule famille. Il n'y aura « plus de nations, car ce mot *nations* indique

« des sections du genre humain organisé en « corps politiques. Mais il n'aura plus de sens « quand il n'y aura plus de barrière entre les « diverses portions de la famille universelle. « Peut-être même verra-t-on s'établir sur la « terre l'unité de langage. Enfin Jésus-Christ « viendra régner sur ses élus. Enoch et Elie « seront ses précurseurs. »

Cependant cette époque bienheureuse sera précédée par d'affreuses calamités dues à la venue de l'antéchrist. Les démocrates socialistes et les républicains exaltés qui espèrent une ère de liberté, d'égalité absolue et de bonheur commun, mais qui voient, peut-être avec raison, dans l'autocrate russe le plus redoutable obstacle à cette grande transformation, ne se doutent guère que cette opinion est formulée depuis quarante ans; ils seraient probablement assez surpris d'apprendre qu'elle est corroborée par une des prédictions les plus claires de l'Ecriture sainte. La chose est cependant certaine, et Agier le démontre péremptoirement. Ezéchiel annonce, en effet (1), que le prince de Ross-Mosch et Tobol viendra fondre sur les élus du Seigneur, du côté de l'aquilon, de la terre de Gog et de Magog, qui est reconnue unanimement par tous les interprètes de la Bible pour l'ancienne Scythie, la Russie moderne. Les désignations de la Bible sont, du

(1) Ezéchiel, chap. XXXVIII.

reste, parfaitement claires. Ross est le nom slave des Russes; Mosch, celui de Moscou, et Tobol désigne Tobolsk, capitale de la Sibérie. Les peuples rassemblés des quatre coins de la terre, les nuées de gens de cheval que le prince de Ross traînera à sa suite, ne sont autres que les hordes des cosaques asiatiques. Agier tient donc pour constant que l'antéchrist, le grand ennemi de la régénération chrétienne du monde, sera un empereur de Russie. Mais que ceux qui partagent sa conviction se rassurent. La même prédiction annonce que Gog et Magog, après avoir désolé une partie de la terre, seront exterminés par la colère du Seigneur, et écrasés sous une pluie de pierres et de soufre enflammé.

Ces idées mystiques, qui nous paraissent si extraordinaires, préoccupaient cependant, avant 1830, un grand nombre d'esprits dans le midi de la France. Une brochure intitulée *Les Précurseurs de l'Antéchrist,* y avait eu, dès 1822, sept éditions. Il est probable que le nombre de ces mystiques a beaucoup diminué de nos jours. L'esprit humain est actuellement en proie à d'autres vertiges.

PURGATOIRE ET TRADITION

Recueillons encore quelques textes décisifs qui établissent la perpétuité de la croyance chrétienne au Purgatoire, et par conséquent son origine divine.

Saint Augustin, *Cité de Dieu*, ch. XXIV : Neque, enim de quibusdam veraciter diceretur, quod non iis remittatur, neque in hoc sæculo, neque in futuro, nisi essent quibus, et si non in isto, tamen remitterentur in futuro.

Au livre VI contre Julien, ch. XV, n° 45 : Et peccata quidem, inquit, nulla remittuntur in regno : sed si nulla remitterentur in judicio illo novissimo, puto quod Dominus non dixisset de quodam peccato : non remittetur neque in hoc sæculo, neque in futuro; quando sibi remitti sperabat latro ille qui dicebat : memento mei quum veneris in regnum tuum.

Saint Grégoire le Grand. Liv. IV, *Dialog.* ch. 39 : In quâ sententiâ datur intelligi quasdam culpas in hoc sæculo, quasdam vero in futuro posse relaxari.

Saint Bernard, Sermon 66, *in Cantica* n° 11 : Si non credunt ignem Purgatorii restare post mortem... querant ab eo, qui dixit, quoddam peccatum esse, quod neque in hoc sœculo, neque in futuro remitteretur.

Tertullien, *Sub de Corona nesbitis.* (3 et 4 : Oblationes pro defunctis pro natalitiis facimus... Traditio tibi prœtendetur auctrix, consuetudo confirmatrix, fides observatrix.

Sub *de monogamia.* Parlant des devoirs de la femme veuve envers son mari, il dit: Pro anima ejus orat, et refrigerium interim adpostutat ei, et in prima resurrectione consortium, et offert annuis diebus dormitionis ejus.

Saint Augustin. *De curâ pro mortuis gerenda :* « In Machabeorum libris, legimus oblatum pro mortuis sacrificium. Sed etsi nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parva est universæ Ecclesiæ quæ in hac consuetudine claret aucoritas, ubi in precibus sacerdotis, quæ Domino Deo ad ejus altare funduntur, locum suum habet etiam commendatio mortuorum.

Et cap. 4 : « Cum recolit animus ubi sepultum sit charissimi corpus, et occurrit locus nomine martyris venerabilis, eidem Martyri animam directam commen dat recordantis et precantis affectus, qui cum defunctis a fidelibus charissimis exhibetur, eum prodesse non dubium est iis qui, cum in corpore viverent, talia sibi post hanc vitam prodesse meruerunt.

Non sunt prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum : quas faciendas pro omnibus in Christiana et Catholica societate defunctis etiam tacitis nominibus eorum sub generali commemoratione suscepit Ecclesia, ut quibus, ad ista desunt parentes aut filii, aut quicumque cognati vel amici, ab una eis exhibeatur pia matre communi.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III

L'ENSEIGNEMENT DE LA FOI

CHAPITRE PREMIER

LES LIMITES DE LA RAISON ET LE PROBLÈME DE LA DESTINÉE

Pages.

La raison ne peut déterminer ni le mérite du bien, ni la gravité du mal, ni la grandeur de la récompense, ni l'étendue du châtiment. — Volonté nécessaire et volonté libre de Dieu. — Aveu de M. Janet. — Trois objections de Jouffroy. — Solutions. — Témoignage de Platon..... 3

CHAPITRE II

L'AME APRÈS LA MORT

L'âme séparée du corps. — Fin de la vie végétative. — L'âme et la sensibilité physique. — L'âme et l'activité. — L'âme et les apparitions après la mort. — L'âme et l'intelligence. — Ses rapports avec Dieu, les anges et les hommes. — Deux principes de solution..... 26

CHAPITRE III

DES MORTS AUX VIVANTS

L'enseignement de la foi. — Les apparitions aux défunts. — Les âmes des bienheureux. - Les âmes du purgatoire. — Les âmes des réprouvés. — Le corps aérien et l'enseignement de saint Thomas. — L'école de Coïmbre. — Dante et l'âme forme du corps. — Les éléments chimiques du corps aérien. - Nos conclusions..... 52

CHAPITRE IV

LA RÉSURRECTION DES CORPS, LA SCIENCE ET LE DERNIER JOUR DE LA TERRE

La conversion des forces et la conservation de la matière. — L'échange et l'indestructibilité de la matière. — Le renouvellement du corps humain pendant la vie. — Témoignages de Moleschot, Flourens, Frémy. — La résurrection du corps selon saint Thomas d'Aquin. — Les cataclysmes du dernier jour de la terre. — Dissolution par le feu. — Témoignages de Tyndall, Mayer, Soule. — Les étoiles tomberont du ciel. — Terre nouvelle et cieux nouveaux..... 72

CHAPITRE V

LE RÈGNE DE MILLE ANS

La thèse des millénaires sensuels. — Thèse des millénaires spirituels. — Discussion d'un texte de saint Jean. — L'Apocalypse et les millénaires. — Discussion des textes, des témoignages, des autorités..... 103

CHAPITRE VI

LA GLORIFICATION DES CORPS

L'Apôtre saint Paul et la résurrection. — Les transformations de la nature. — Evolution du végétal. — L'histoire de la plante. — Evolution dans l'ordre animal.

— La chrysalide et le papillon. — Le changement et la permanence dans le corps humain..... .. 123

CHAPITRE VII

LES QUALITÉS DES CORPS GLORIFIÉS

La partie terrestre du corps humain et sa disparition. — La nouvelle puissance de l'âme et le corps spirituel. — La lumière et le corps nouveau. — Eclat, rapidité. — Subtilité. — Le firmament. — L'Astronome et le Chrétien..... 137

CHAPITRE VIII

L'AME GLORIFIÉE

La science humaine. — Galilée, Képler, Newton. — La science incomparable de l'âme glorifiée. — La statue d'un grand homme et la statue d'un saint. — L'âme et le vrai. — Le beau, le bien. — Dante et la félicité des élus. — Le ciel et la terre. — La béatitude éternelle..... 135

CHAPITRE IX

LES ÉLUS SE RECONNAITRONT AU CIEL

Démonstrations de cette vérité. — L'Ecriture sainte. — Les Pères. — La Tradition. — Les Théologiens. — La raison théologique..... 189

CHAPITRE X

LE DOUTE DU CŒUR ET LA SOLUTION

Les Bienheureux séparés des damnés peuvent et doivent être heureux. — Dieu et les damnés. — Union profonde de pensée, de jugement, d'amour entre les élus et Dieu. — Dante et la transformation..... 246

CHAPITRE XI

LE NOMBRE DES ÉLUS

Nature de la grâce suffisante. — Elle est accordée à tous les hommes. — Tous les hommes peuvent se sauver. — Trois opinions sur le nombre des élus.— Grand nombre des élus. — Preuves morales et scripturaires en faveur de cette opinion..... 263

CHAPITRE XII

LE DERNIER CHATIMENT

Tous les peuples ont cru à l'enfer. — L'Ecriture en démontre l'existence par des textes nombreux. — L'enfer et la raison théologique. — Réponse aux objections. — Le purgatoire et la communion des saints. — Le purgatoire et la tradition. — Apparition des morts aux vivants..... 294

CHAPITRE XIII

Dissertation de M. l'abbé Emery sur la mitigation des peines des damnés..... 387

CONCLUSION..... 455

APPENDICE

A. — Le millénarisme et les écoles révolutionnaires.. 457
B. — Purgatoire et tradition..... 467

ANCIENNE MAISON CH. DOUNIOL

P. TÉQUI, SUCCESSEUR

PARIS. — 29, rue de Tournon, 29 — PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

OUVRAGES DU R. P. GRATRY

(*Suite.*)

Crise de la Foi, trois conférences philosophiques de Saint-Etienne-du-Mont, 1863. 1 vol. in-18. 1 50

La Morale et la Loi de l'Histoire. 2 vol. in-8°. 12 »

— *Le même.* 2 vol. in-12 7 50

Commentaire sur l'Evangile selon saint Matthieu. 2 vol. in-8° . . . 8 »

Henri Perreyve, nouvelle édition, précédée d'une préface par S. Em. le Cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. In-12. 3 »

Mois de Marie de l'Immaculée-Conception. Nouvelle édition. 1 vol. in-18. 2 50

La Logique. 2 vol. in-8°. 12 »

Une Etude sur la Sophistique contemporaine. 1 vol. in-8°. 5 »

Le P. Gratry, sa vie, ses Œuvres, par S. E. le Cardinal PERRAUD. In-8° . . . 5 »
— *Le même.* In-12 3 50

OUVRAGES DU P. LAUNAY

DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères. 3 volumes in-8°. Prix 22 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

Les Cinquante-deux Serviteurs de Dieu. Français, Annamites, Chinois. 2 volumes in 8° 6 »

Mgr Verrolles. 1 vol. in-8° . . . 6 »

Les Missionnaires français en Corée. 1 vol. in-12. 1 50

Histoire des Missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour et Coïmbatour confiées à la Société des Missions-Etrangères. 4 gros volumes in-8°, accompagnés d'un album de gravures et de cartes. (Ouvrage couronné par l'Académie française). 40 »

La Salle des Martyrs. In-12. . . 2 »

Les Bienheureux de la Société des Missions-Etrangères et leurs Compagnons, 1 vol. in-12. 3 50

OUVRAGES DE S. ÉM. LE CARDINAL MEIGNAN

Les Evangiles et la Critique au dix-neuvième siècle. 1 vol. in-8°. . . 5 »

Le Monde et l'Homme primitif selon la Bible. 1 vol. in-8°. 5 »

Les Prières de la célébration du Mariage, avec instructions et conseils pratiques. 1 vol. in-16, en caractères elzéviriens, encadré de vignettes 4 »

Instructions et Conseils aux familles chrétiennes. — Le mariage. — Les enfants. — La famille. 1 vol. in-16, en caractères elzéviriens. 3 »

OUVRAGES DE L'ABBÉ HENRI PERREYVE

CHANOINE HONORAIRE D'ORLÉANS, PROFESSEUR A LA SORBONNE

Lettres du R. P. Lacordaire à des jeunes gens, recueillies et publiées par l'abbé H. Perreyve, augmentées de lettres inédites et des approbations de NN. SS. les archevêques et évêques. 1 vol. in-12, 11e édition. 4 »

La Journée des malades. Réflexions et prières pour le temps de la maladie avec une introduction par le R. P. Pététot, supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception. 1 vol. in-12, 10e édition revue et augmentée. . 3 50

Biographies et Panégyriques. *Biographies :* Le R. P. Lacordaire. — Herman de Jouffroy. — Rosa Ferrucci. — Mgr Baudry. — *Panégyriques :* Saint Thomas d'Aquin. — Saint Louis. — Sainte Clotilde. — Jeanne d'Arc. 1 beau vol. in-12, 2e édition. 3 50

Lettres de l'abbé Henri Perreyve (1850-1865), 6e édition, augmentée de plusieurs lettres, avec une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans et le portrait de l'abbé Perreyve 1 vol. in-18 jésus 4 »

Lettres de Henri Perreyve à un ami d'enfance (1847-1865). 1 vol. in-12, 6e édition. 4 »

Méditations sur le Chemin de la Croix, 11e édition. 1 vol. in-18 1 50

Pensées choisies, extraites de ses œuvres et précédées d'une introduction par S. Em. le cardinal Perraud, de l'Académie française. In-18. 1 50

Etudes historiques. (Œuvres posthumes.) Leçons et fragments du cours d'histoire ecclésiastique. 1 vol. in-18. 4 »

Sermons. Sermons inédits. — Une station à la Sorbonne. 1 vol. in-12. 4 »

Souvenir de Première Communion. In-24 allongé. 1 »

Méditations sur quelques versets de l'Evangile de saint Jean. In-24 allongé. Prix. 1

Méditations sur les saints ordres (Œuvres posthumes.) 3 50

PARIS. — IMP. TEQUI, 92, RUE DE VAUGIRARD.

BT 901 .M37 1900 v.2 SMC

Meric, Elie, 1838-1905.

L'autre vie.

AWP-5378 (awsk)